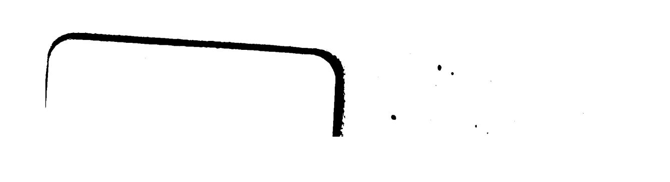

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07592554 9



ŒUVRES

DE

SAINT-SIMON & D'ENFANTIN

PRÉCÉDÉES DE DEUX NOTICES HISTORIQUES

XVIIIe VOLUME

ŒUVRES

DE

SAINT-SIMON

PUBLIÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

INSTITUÉ PAR ENFANTIN

POUR L'EXÉCUTION DE SES DERNIÈRES VOLONTÉS

DEUXIÈME VOLUME



PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

1868



ŒUVRES

DE

SAINT-SIMON

AVANT-PROPOS

Les tomes II et III des œuvres de Saint-Simon renfermeront tout ce que nous voulons donner de celui de ses ouvrages intitulé *l'Industrie ;* mais cet ouvrage ne fut publié qu'en 1817, comme nous allons le voir, et l'intervalle de 1814 à 1817 avait été rempli par une série de travaux.

SUITE DE 1814

— LETTRE A L'EMPEREUR ALEXANDRE.

En adressant à ce souverain la brochure qui termine le volume précédent (*De la Réorganisation de la Société européenne*), Saint-Simon avait accompagné son envoi d'une

lettre dont Olinde Rodrigues possédait une copie de la main de Saint-Simon, croyons-nous. En reconnaissance des soins touchants dont M[me] Eliot et sa fille avaient entouré les derniers instants du docteur Bailly, Rodrigues donna cet autographe à M[me] Eliot qui, depuis, a quitté la France; et, malgré nos efforts, il nous a été impossible de retrouver cette lettre qui, paraît-il, formait comme une introduction à la brochure publiée en octobre 1814.

— LETTRE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PARTI DE L'OPPOSITION.

A la fin de novembre ou au commencement de décembre 1814, Saint-Simon adressa, sous ce titre, à MM. Comte et Dunoyer, rédacteurs du *Censeur*, une lettre qui a été publiée dans le tome III de cet ouvrage (p. 334 à 356), paru en janvier 1815. En tête on lit :

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien insérer dans votre prochain volume l'article que j'ai l'honneur de vous adresser.

Le comte DE SAINT-SIMON.

J'ai fait paraître une brochure ayant pour titre : *De la Réorganisation de la Société européenne ;* le succès de cet écrit, que le public a reçu favorablement, malgré les efforts des journalistes, m'a encouragé à en entreprendre un nouveau, dont je suis occupé dans ce moment : cet ouvrage exige un long travail et les circon-

stances sont pressantes. J'ai pris le parti d'en détacher quelques idées qui sont le fondement d'un projet dont la prompte exécution est d'une utilité évidente. J'avertis que c'est dans l'ouvrage seulement que la liaison des idées que je vais présenter avec les principes de la science politique pourra être méthodiquement établie.

Cet écrit se termine par une lettre qu'il avait écrite au Roi « et qui est la preuve authentique, dit-il, de l'intention que « j'ai eue de soumettre mon projet à Sa Majesté avant de le « publier. »

Il a été fait, de cette Lettre, un tirage à part dans le format in-18. L'exemplaire que nous en avons eu sous les yeux était sur grand papier.

1815

— PROJET D'UNE ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE DOMAINES NATIONAUX.

C'est le travail annoncé dans la Lettre précédente. Saint-Simon l'avait adressé aussi à MM. Comte et Dunoyer, qui l'insérèrent dans le tome IV du *Censeur* (p. 10 à 31), paru en 1815.

— PROSPECTUS d'un ouvrage ayant pour titre : LE DÉFENSEUR DES PROPRIÉTAIRES DE DOMAINES NATIONAUX OU RECHERCHES SUR LES CAUSES DU DISCRÉDIT DANS LEQUEL SONT TOMBÉES LES PROPRIÉTÉS NATIONALES, ET SUR LES MOYENS D'ÉLEVER

CES PROPRIÉTÉS A LA MÊME VALEUR QUE LES PROPRIÉTÉS PATRIMONIALES, par LE COMTE DE SAINT-SIMON, et d'autres gens de lettres. 4 pages in-8°, de l'imprimerie de Scherff à Paris. Février 1815.

A la fin on lisait :

Le premier volume paraîtra en mars ; et au commencement d'octobre il en aura paru six volumes. L'ouvrage sera terminé quand le prix courant des domaines nationaux sera au niveau du prix des propriétés patrimoniales. Le prix de la souscription pour six volumes est de 12 francs ; pour un volume seul, 3 francs.

On souscrit chez l'auteur, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n° 16.

Ce *prospectus* est indiqué sous le n° 469 du *Journal de la Librairie*, dans le cahier du 11 février 1815. — *Le Censeur* (t. IV, p. 352 à 364) reproduit de nombreux passages du *prospectus* publié par Saint-Simon qui, du reste, n'a jamais fait paraître l'ouvrage annoncé. Le 1er mars 1815, Napoléon avait débarqué dans le voisinage de Cannes.

— PROFESSION DE FOI DES AUTEURS DE L'OUVRAGE ANNONCÉ SOUS LE TITRE DE DÉFENSEUR DES PROPRIÉTAIRES DE DOMAINES NATIONAUX, DE LA CHARTE ET DES IDÉES LIBÉRALES, AU SUJET DE L'INVA-

SION DU TERRITOIRE FRANÇAIS PAR NAPOLÉON BONAPARTE. 8 pages in-8°, tirées à deux cents exemplaires. Imprimerie de Cellot, mars 1815.

Cet écrit est indiqué sous le n° 790 du *Journal de la Librairie*, dans le cahier qui a paru le 18 mars 1815.

— PROFESSION DE FOI DU COMTE DE SAINT-SIMON AU SUJET DE L'INVASION DU TERRITOIRE FRANÇAIS PAR NAPOLÉON BONAPARTE. 15 mars 1815. 4 pages in-8°, imprimées chez Cellot, rue des Grands-Augustins, n° 9.

Au milieu des événements des cent jours, ces quatre pages échappèrent au rédacteur du *Journal de la Librairie*, où elles ne furent indiquées que dans un des cahiers de septembre 1815, sous le n° 2,136. — Nous n'en connaissons qu'un exemplaire; c'est la bibliothèque du Louvre qui le possède, et la copie qui est entre nos mains a été faite sur cet exemplaire. M. Lemonnier l'a réimprimée dans les *Œuvres choisies* (t. II, p. 329 à 334).

— OPINION SUR LES MESURES A PRENDRE CONTRE LA COALITION DE 1815, par H. SAINT-SIMON ET A. THIERRY. 18 mai 1815. Brochure in-8° de 47 pages, imprimée chez Cellot, rue des Grands-Augustins.

Le *Censeur* (t. VI, p. 322 et 323) mentionne et résume cette brochure que M. Lemonnier a réimprimée dans les *Œuvres choisies* (t. II, p. 335 à 361).

1816

— QUELQUES IDÉES SOUMISES PAR M. DE SAINT-SIMON A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ D'INSTRUCTION PRIMAIRE. Brochure in-8° de 14 pages, imprimée chez Cellot, rue des Grands-Augustins, n° 9, en août 1816.

La lecture de ce petit mémoire avait été faite à la Société le 7 février précédent.

— L'INDUSTRIE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE LIGUÉE AVEC L'INDUSTRIE COMMERCIALE ET MANUFACTURIÈRE ou *Opinions sur les finances, la politique, la morale et la philosophie, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants.* Tome Ier. A Paris, chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal. 1816 (décembre). Volume de 191 pages, imprimé chez Cellot, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 9.

Au verso du faux titre, on lit :

Ce volume se composera de trois parties qui paraîtront successivement.

Première partie. — Sur les finances.

Deuxième partie. — Considérations générales sur la politique.

Troisième partie. — Rapports politiques entre la France et l'Amérique.

Après le titre, venait un *avertissement* ainsi conçu :

Les personnes qui auraient quelques notes ou observations à *communiquer* au sujet de cet ouvrage sont priées de s'adresser à MM. Bossange et Masson, libraires, rue de Tournon.

Ce volume, qui forme la *première partie,* se compose, en effet, d'un travail *sur les finances*, par SAINT-AUBIN, ancien membre du tribunat. On en trouve l'indication sous le n° 164 dans le cahier du *Journal de la Librairie*, paru le 18 janvier 1817.

1817

— L'INDUSTRIE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE LIGUÉE AVEC L'INDUSTRIE COMMERCIALE ET MANUFACTURIÈRE. Tome Ier, *seconde partie. Politique.* Par AUG. THIERRY, FILS ADOPTIF DE HENRI SAINT-SIMON. 150 pages, imprimées chez Cellot. Janvier 1817.

Cette *seconde partie* est indiquée sous le n° 165 dans le cahier du *Journal de la Librairie*, paru le 18 janvier 1817. — Elle est indiquée encore, ainsi que la précédente, dans le

ŒUVRES

DE

SAINT-SIMON

PUBLIÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

INSTITUÉ PAR ENFANTIN

POUR L'EXÉCUTION DE SES DERNIÈRES VOLONTÉS

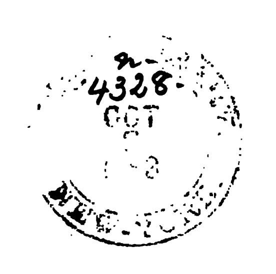
DEUXIÈME VOLUME

v.18



PARIS
E. DENTU, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES
PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

1868



OEUVRES

DE

SAINT-SIMON

AVANT-PROPOS

Les tomes II et III des œuvres de Saint-Simon renfermeront tout ce que nous voulons donner de celui de ses ouvrages intitulé *l'Industrie;* mais cet ouvrage ne fut publié qu'en 1817, comme nous allons le voir, et l'intervalle de 1814 à 1817 avait été rempli par une série de travaux.

Suite de 1814

— Lettre a l'Empereur Alexandre.

En adressant à ce souverain la brochure qui termine le volume précédent (*De la Réorganisation de la Société européenne*), Saint-Simon avait accompagné son envoi d'une

lettre dont Olinde Rodrigues possédait une copie de la main de Saint-Simon, croyons-nous. En reconnaissance des soins touchants dont Mme Eliot et sa fille avaient entouré les derniers instants du docteur Bailly, Rodrigues donna cet autographe à Mme Eliot qui, depuis, a quitté la France; et, malgré nos efforts, il nous a été impossible de retrouver cette lettre qui, paraît-il, formait comme une introduction à la brochure publiée en octobre 1814.

— Lettre sur l'établissement du parti de l'opposition.

A la fin de novembre ou au commencement de décembre 1814, Saint-Simon adressa, sous ce titre, à MM. Comte et Dunoyer, rédacteurs du *Censeur*, une lettre qui a été publiée dans le tome III de cet ouvrage (p. 334 à 356), paru en janvier 1815. En tête on lit :

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien insérer dans votre prochain volume l'article que j'ai l'honneur de vous adresser.

Le comte de Saint-Simon.

J'ai fait paraître une brochure ayant pour titre : *De la Réorganisation de la Société européenne ;* le succès de cet écrit, que le public a reçu favorablement, malgré les efforts des journalistes, m'a encouragé à en entreprendre un nouveau, dont je suis occupé dans ce moment : cet ouvrage exige un long travail et les circon-

stances sont pressantes. J'ai pris le parti d'en détacher quelques idées qui sont le fondement d'un projet dont la prompte exécution est d'une utilité évidente. J'avertis que c'est dans l'ouvrage seulement que la liaison des idées que je vais présenter avec les principes de la science politique pourra être méthodiquement établie.

Cet écrit se termine par une lettre qu'il avait écrite au Roi « et qui est la preuve authentique, dit-il, de l'intention que « j'ai eue de soumettre mon projet à Sa Majesté avant de le « publier. »

Il a été fait, de cette Lettre, un tirage à part dans le format in-18. L'exemplaire que nous en avons eu sous les yeux était sur grand papier.

1815

— Projet d'une association des propriétaires de domaines nationaux.

C'est le travail annoncé dans la Lettre précédente. Saint-Simon l'avait adressé aussi à MM. Comte et Dunoyer, qui l'insérèrent dans le tome IV du *Censeur* (p. 10 à 31), paru en 1815.

— Prospectus d'un ouvrage ayant pour titre : Le Défenseur des propriétaires de domaines nationaux ou Recherches sur les causes du discrédit dans lequel sont tombées les propriétés nationales, et sur les moyens d'élever

CES PROPRIÉTÉS A LA MÊME VALEUR QUE LES PROPRIÉTÉS PATRIMONIALES, par LE COMTE DE SAINT-SIMON, et d'autres gens de lettres. 4 pages in-8°, de l'imprimerie de Scherff à Paris. Février 1815.

A la fin on lisait :

Le premier volume paraîtra en mars ; et au commencement d'octobre il en aura paru six volumes. L'ouvrage sera terminé quand le prix courant des domaines nationaux sera au niveau du prix des propriétés patrimoniales. Le prix de la souscription pour six volumes est de 12 francs ; pour un volume seul, 3 francs.

On souscrit chez l'auteur, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, n° 16.

Ce *prospectus* est indiqué sous le n° 469 du *Journal de la Librairie*, dans le cahier du 11 février 1815. — *Le Censeur* (t. IV, p. 352 à 364) reproduit de nombreux passages du *prospectus* publié par Saint-Simon qui, du reste, n'a jamais fait paraître l'ouvrage annoncé. Le 1er mars 1815, Napoléon avait débarqué dans le voisinage de Cannes.

— PROFESSION DE FOI DES AUTEURS DE L'OUVRAGE ANNONCÉ SOUS LE TITRE DE DÉFENSEUR DES PROPRIÉTAIRES DE DOMAINES NATIONAUX, DE LA CHARTE ET DES IDÉES LIBÉRALES, AU SUJET DE L'INVA-

SION DU TERRITOIRE FRANÇAIS PAR NAPOLÉON BONAPARTE. 8 pages in-8°, tirées à deux cents exemplaires. Imprimerie de Cellot, mars 1815.

Cet écrit est indiqué sous le n° 790 du *Journal de la Librairie*, dans le cahier qui a paru le 18 mars 1815.

— PROFESSION DE FOI DU COMTE DE SAINT-SIMON AU SUJET DE L'INVASION DU TERRITOIRE FRANÇAIS PAR NAPOLÉON BONAPARTE. 15 mars 1815. 4 pages in-8°, imprimées chez Cellot, rue des Grands-Augustins, n° 9.

Au milieu des événements des cent jours, ces quatre pages échappèrent au rédacteur du *Journal de la Librairie*, où elles ne furent indiquées que dans un des cahiers de septembre 1815, sous le n° 2,136. — Nous n'en connaissons qu'un exemplaire; c'est la bibliothèque du Louvre qui le possède, et la copie qui est entre nos mains a été faite sur cet exemplaire. M. Lemonnier l'a réimprimée dans les *Œuvres choisies* (t. II, p. 329 à 334).

— OPINION SUR LES MESURES A PRENDRE CONTRE LA COALITION DE 1815, par H. SAINT-SIMON ET A. THIERRY. 18 mai 1815. Brochure in-8° de 47 pages, imprimée chez Cellot, rue des Grands-Augustins.

Le *Censeur* (t. VI, p. 322 et 323) mentionne et résume cette brochure que M. Lemonnier a réimprimée dans les *Œuvres choisies* (t. II, p. 335 à 361).

1816

— QUELQUES IDÉES SOUMISES PAR M. DE SAINT-SIMON A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ D'INSTRUCTION PRIMAIRE. Brochure in-8° de 14 pages, imprimée chez Cellot, rue des Grands-Augustins, n° 9, en août 1816.

La lecture de ce petit mémoire avait été faite à la Société le 7 février précédent.

— L'INDUSTRIE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE LIGUÉE AVEC L'INDUSTRIE COMMERCIALE ET MANUFACTURIÈRE ou *Opinions sur les finances, la politique, la morale et la philosophie, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants.* Tome Ier. A Paris, chez Delaunay, libraire, au Palais-Royal. 1816 (décembre). Volume de 191 pages, imprimé chez Cellot, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 9.

Au verso du faux titre, on lit :

Ce volume se composera de trois parties qui paraîtront successivement.

Première partie. — Sur les finances.

Deuxième partie. — Considérations générales sur la politique.

Troisième partie. — Rapports politiques entre la France et l'Amérique.

Après le titre, venait un *avertissement* ainsi conçu :

Les personnes qui auraient quelques notes ou observations à *communiquer* au sujet de cet ouvrage sont priées de s'adresser à MM. Bossange et Masson, libraires, rue de Tournon.

Ce volume, qui forme la *première partie,* se compose, en effet, d'un travail *sur les finances*, par SAINT-AUBIN, ancien membre du tribunat. On en trouve l'indication sous le nº 164 dans le cahier du *Journal de la Librairie*, paru le 18 janvier 1817.

1817

— L'INDUSTRIE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE LIGUÉE AVEC L'INDUSTRIE COMMERCIALE ET MANUFACTURIÈRE. Tome Ier, *seconde partie. Politique.* Par AUG. THIERRY, FILS ADOPTIF DE HENRI SAINT-SIMON. 150 pages, imprimées chez Cellot. Janvier 1817.

Cette *seconde partie* est indiquée sous le nº 165 dans le cahier du *Journal de la Librairie,* paru le 18 janvier 1817. — Elle est indiquée encore, ainsi que la précédente, dans le

Censeur européen (t. I, p. 380 et 381). Le tome II du même ouvrage (p. 222 à 246) contient un compte rendu de la brochure d'Augustin Thierry.

On voit que les liens qui unissaient Saint-Simon et Augustin Thierry se resserraient de plus en plus. Il est regrettable d'être obligé de dire que, sur plusieurs exemplaires que nous avons eus sous les yeux, la page où se trouve le titre de *fils adoptif* était déchirée.

— L'INDUSTRIE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE LIGUÉE AVEC L'INDUSTRIE COMMERCIALE ET MANUFACTURIÈRE. Tome Ier, *troisième partie. Finances.* Par Saint-Aubin. 104 pages, imprimées chez Cellot, rue des Grands-Augustins.

Cette *troisième partie* est indiquée dans le n° 714 du *Journal de la Librairie*, paru le 1er mars 1817.

Telles étaient les trois publications déjà faites sous le même titre, lorsque Saint-Simon changea ce titre et répandit le prospectus suivant.

— PROSPECTUS. L'INDUSTRIE, OU DISCUSSIONS POLITIQUES, MORALES ET PHILOSOPHIQUES, *dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendants*, avec cette épigraphe : *Tout par l'industrie, tout pour elle.* 2 pages in-4°, imprimées chez C.-L.-F. Panckoucke. Avril 1817.

Ce *prospectus* a été reproduit en entier dans le *Censeur européen* (t. II, p. 371 à 373). Nous ne croyons pas devoir le passer sous silence :

Le XVIIIe siècle n'a fait que détruire ; nous ne continuerons point son ouvrage : ce que nous entreprenons, au contraire, c'est de jeter les fondements d'une construction nouvelle ; c'est de poser et de traiter en elle-même la question des intérêts communs, jusqu'ici laissée pour ainsi dire intacte ; c'est de faire que la politique, la morale et la philosophie, au lieu de s'arrêter éternellement à des contemplations oiseuses et sans pratique, soient ramenées enfin à leur véritable occupation, qui est de constituer le bonheur social ; c'est de faire, en un mot, que la liberté ne soit plus une abstraction, ni la société un roman,

La société tout entière repose sur l'industrie. L'industrie est la seule garantie de son existence, la source unique de toutes les richesses et de toutes les prospérités. L'état de choses le plus favorable à l'industrie est donc par cela seul le plus favorable à la société. Voilà tout à la fois et le point de départ et le but de tous nos efforts.

Mettre dans son jour véritable l'importance de l'industrie, l'influence politique qu'elle peut exercer et qui lui appartient, l'avertir elle-même de ses intérêts, lui faire connaître de plus en plus la

nature de ses forces et de ses moyens, lui montrer les obstacles qu'elle a à vaincre, la soutenir et la seconder dans ses entreprises, veiller sans cesse avec elle, d'un côté pour contenir le despotisme, de l'autre pour prévenir les révolutions ; en fortifiant l'industrie, fortifier une constitution essentiellement industrielle ; voilà notre tâche. Heureux si nous la remplissons avec succès ; nous l'entreprenons du moins avec courage.

L'ouvrage que nous annonçons ne sera pas périodique, et nous ne prenons point l'engagement de le continuer ; nous promettons seulement six volumes, qui paraîtront dans le cours d'une année, à des époques plus ou moins rapprochées.

Le prix de chaque volume in-8° est de 5 francs ; on souscrit pour le nombre de volumes qu'on veut.

Il paraîtra un volume le 1er du mois de mai prochain.

Le bureau d'administration est rue Gît-le-Cœur, n° 10.

Le premier volume annoncé parut, en effet, à l'époque dite; il fut imprimé chez Cellot, et on le trouve indiqué dans le numéro du 31 mai 1817 du *Journal de la Librairie*. Ce volume se compose des trois parties parues séparément; les deux premières parties étaient *réimprimées littéralement*, et, pour n'avoir pas à faire les frais de réimpression de la troi-

sième partie, la pagination de ces trois brochures resta distincte[1].

De ce premier volume, nous négligerons les deux brochures *sur les finances*, mais nous allons donner la brochure *politique*.

1. L'écrit de Saint-Aubin sur les finances y forme 224 pages au lieu de 291; celui d'Augustin Thierry 136 pages au lieu de 150. La réimpression fut littérale à ce point que, à la note 1 de la page 34 de la première partie (publiée en mai 1817), on lit ces mots : « On trouve en tête du *Moniteur* du 22 septembre *de cette année*, etc., » phrase qui était vraie dans l'édition de décembre 1816.

L'INDUSTRIE

OU

DISCUSSIONS POLITIQUES

MORALES ET PHILOSOPHIQUES

DANS L'INTÉRÊT DE TOUS LES HOMMES LIVRÉS A DES TRAVAUX
UTILES ET INDÉPENDANTS

Tout par l'Industrie; tout pour elle.

TOME I

SECONDE PARTIE

POLITIQUE

PAR

A. THIERRY

FILS ADOPTIF DE HENRI SAINT-SIMON

MAI 1817

L'INDUSTRIE

SECONDE PARTIE

POLITIQUE

DES NATIONS ET DE LEURS RAPPORTS MUTUELS;
CE QUE CES RAPPORTS ONT ÉTÉ AUX DIVERSES ÉPOQUES
DE LA CIVILISATION;
CE QU'ILS SONT AUJOURD'HUI, ET QUELS PRINCIPES DE CONDUITE
EN DÉRIVENT [1].

CHAPITRE I[er]

Ce que c'est qu'une nation.

Il y a des animaux qu'un penchant naturel porte à vivre en troupes; l'homme est de ce nombre. On le voit suivre sans réflexion, sans

1. Nous croyons que la politique, autrefois la propriété des cabinets, appartient maintenant aux nations; qu'aujourd'hui, les nations agissent. Nous croyons que l'opinion publique, dont on menaçait les souverains comme d'une puissance de

calcul et par instinct, la foule de ses semblables, se lier à leur fortune, s'engager dans leurs intérêts, leurs passions, leurs projets, leurs querelles. Dans tous les temps, dans tous les lieux, dans tous les états, agissant ou en repos, errant ou fixé, l'homme se montre toujours uni à d'autres hommes.

On ne peut savoir aujourd'hui quel était ce penchant, quand il agit pour la première fois ; toujours sait-on quel est, dans l'homme habitué à la vie sociale, le besoin de la compagnie d'autrui. La tristesse accompagne la solitude, et la joie le commerce des hommes : l'enfant crie lorsqu'on le quitte ; — Philoctète abandonné, pleure.

Toutefois, il y a loin encore de cet instinct de la sociabilité, de cet amour de la compagnie, à l'association, à la société : société, c'est ligue. Lorsque l'homme se rapproche d'un autre homme par instinct, il est passif, il obéit; lorsque l'homme

réaction, est désormais la force active; qu'elle ne contrôle plus seulement, qu'elle commande ; qu'elle ne règle plus seulement l'impulsion donnée, qu'elle donne elle-même l'impulsion.

Nous croyons donc qu'un écrivain qui veut être utile n'a plus à s'adresser aux princes, mais aux nations; que sa tâche n'est plus de faire entendre aux conducteurs des peuples comment ils doivent conduire les peuples, mais aux peuples quelle pourrait être leur conduite.

se ligue avec un autre homme, il est actif, il veut : il n'y a point de coalition, point de société sans un objet.

Si l'objet est passager, la société est momentanée ; si l'objet est durable, la société est constante.

Des hommes se trouvent rapprochés par hasard ; ils ne sont point associés, ils ne forment point société : un intérêt commun se produit, et la société est formée ; l'intérêt cesse d'exister, et la société est dissoute. Cet intérêt, principe de la société, c'est un danger qui menace, un besoin qui se fait sentir, une passion qui gagne.

C'est ainsi que la société, parmi les peuples chasseurs, commence et finit avec la chasse : telle était la société guerrière qui combattait devant Troie ; le siége de Troie en était l'objet ; il en était le lien ; la ville détruite, chacun revient à l'isolement, ou s'engage dans une autre société, créée par une autre entreprise. Telles étaient les sociétés offensives ou défensives qu'on a vues, dans tous les temps, se former et se détruire selon l'intérêt ou la passion du moment.

Société, *nation*, sont des mots synonymes dans tous les livres des politiques ; une *nation*, c'est donc une ligue, c'est donc une portion de

l'espèce humaine unie pour la poursuite d'un même objet, et par la volonté de le poursuivre.

Ce qu'on a appelé l'esprit national, ce n'est en effet que la volonté individuelle qui imprime à chacun son mouvement propre, dans le sens du mouvement commun. On peut définir l'esprit social, l'esprit national, le patriotisme (car tout cela est une même chose), par ces deux mots : *idem velle atque idem nolle*[1].

C'était une *nation* que le peuple de guerriers qui, par des efforts communs, défendit sa liberté contre les Perses ; et cette *nation* c'étaient tous les Grecs. C'était une *nation* que le peuple de marchands, qui, dans le XIIIe siècle, maintenait de concert son indépendance contre l'empire germanique ; et c'était l'Italie presque entière. C'était aussi une *nation* que le peuple de dévots qui se jetait sur l'Afrique pour rendre aux Sarrasins tout le mal qu'il en avait reçu ; et cette *nation*, c'était l'Europe.

Pourquoi ces *nations* n'ont-elles pas longtemps duré ? Pourquoi se sont-elles promptement dissoutes et divisées en d'autres nations partielles ? c'est que l'objet n'a point subsisté ; c'est que les

1. Mêmes désirs, même aversion.

SALLUSTE, *Catilina*.

Perses ont été défaits, les empereurs repoussés, les Sarrasins dégoûtés de leurs conquêtes.

Tout homme est enrôlé dans un parti, tout homme est d'une *nation*. Celui qui se dit concitoyen de tous les hommes n'est, à vrai dire, que le concitoyen de tous les hommes pensant comme lui. Il n'y a qu'une *nation* au monde, dont un cosmopolite soit membre, la *nation* des cosmopolites.

Ralliés que nous sommes autour de certains intérêts qui nous sont communs avec une portion de nos semblables, et qui, par cela même, nous semblent grands et importants, notre attention, fortement sollicitée par ces objets, traverse rapidement tout le détail des intérêts privés, trop imperceptibles alors pour la distraire. Des intérêts éloignés qui nous touchent en commun avec d'autres hommes, font taire devant eux des intérêts présents qui ne sont propres qu'à nous seuls, et c'est par l'impuissance où nous sommes d'y pourvoir, ou même de les sentir à la fois. Notre faiblesse commande un sacrifice; pour quiconque a porté d'abord sa vue hors de lui, le choix n'est jamais douteux.

On a fait du patriotisme une vertu pénible; mais le patriotisme est un fait, pour l'homme en

société, en entendant par ce mot l'homme associé par sa volonté libre, l'homme ligué avec des hommes de son choix. Le soin du bien-être national, l'enthousiasme de la passion nationale, font oublier au citoyen ses affections privées, son bien-être, sa vie : celui qui usait toute son attention à contempler les astres au ciel, n'en avait plus pour observer le sol où il plaçait les pieds.

Partout où il y a *nation*, il y a, par cela seul, patriotisme. On trouve des multitudes d'hommes rassemblés où l'on ne voit point de patriotisme ; c'est une preuve que ces multitudes ne sont point des *nations*.

Toutefois, le progrès des idées humaines tendant à donner plus d'assurance et plus de calme aux jugements des hommes dans la recherche de leurs intérêts ; les besoins nationaux, de jour en jour mieux sentis, doivent devenir par degrés ennemis des intérêts individuels. L'objet des associations humaines a été longtemps quelque chose d'idéal, de vague, de métaphysique ; on le voit insensiblement s'approcher de sa véritable nature, qui est le bien de chacun.

A mesure que la civilisation simplifie les intérêts sociaux, elle les étend sur un plus grand

nombre d'hommes ; elle agrandit les sociétés. Le jour que tout le genre humain sera convaincu que le seul but de l'union sociale, que le seul objet des hommes rassemblés est le plus grand bonheur de chacun en particulier, ce jour-là, il n'y aura qu'une *nation :* cette *nation*, ce sera tout le genre humain.

Nous sommes encore bien loin de ce jour. Même dans l'Europe civilisée, les objets des États sont loin d'être réduits aux simples objets de la nature humaine, la liberté et l'aisance de la vie. On croit que le corps social a des besoins extraordinaires ; on travaille sur lui de mille manières pour obtenir des résultats qui répondent à ces besoins qu'on lui suppose ; il se trouve que le besoin n'existant pas, le résultat est inutile : tout l'effort est en pure perte ; on l'épuise pour le soutenir à force d'art, tandis que pour prospérer, il ne veut qu'être laissé à lui-même.

Ces intérêts imaginaires multiplient les sociétés : il se crée divers points de ralliement, selon les fantaisies diverses, d'après lesquelles on peut juger des besoins généraux des hommes. Ceux qui croient à ces chimères s'y rallient, ils s'en font des centres d'action, et ils se portent vers de faux objets avec la même opiniâtreté que les sages

tendent vers l'objet véritable[1]. Il est souvent aussi impossible de faire préférer à un ignorant malade le médecin au charlatan qu'à un homme de sens et de savoir le charlatan au médecin.

Nation, avons-nous dit, c'est ligue ; ligue, c'est union d'efforts, Partout où il se trouve un objet où des hommes tendent de concert, là, et là seulement, il y a une *nation*.

Si donc nous voulons savoir quelles sont en Europe les *nations*, jetons hardiment les yeux au loin, sans nous laisser arrêter ou distraire par les inégalités du sol, par les différences du langage, du gouvernement, de l'habit, des manières ; et partout où nous verrons des hommes pensant et voulant de même à l'égard de ce qu'ils croient être leurs plus chers intérêts, disons sans craindre de nous tromper : ces hommes s'entendent, ils sont unis, ils sont actifs dans des vues communes ; ici il y a une *nation*.

1. L'habitude de telle ou telle manière d'être, fait bientôt qu'on ne conçoit plus qu'il soit possible d'être autrement. — L'habitude d'agir pour un certain but mène à ne pouvoir plus imaginer d'autre but que celui-là. Après la capitulation d'Yorck, un soldat écossais disait à un soldat français, en lui montrant quelques américains : « Voilà de bien sottes gens ! nous nous battons pour notre roi, nous autres, et vous pour le vôtre; mais eux, pour qui, diable ! se battent-ils ? »

(*Lettre d'un cultivateur américain*, tome III).

C'est une chose commode pour la géographie que les divisions de territoire fermées par des limites remarquables ; mais c'est tomber dans un abus de mots que de donner, sans examen, le nom de *nation* au nombre de peuples contenu entre deux mers, deux rivières, deux chaînes de montagnes. Tel prince qui dit : « La *nation* à qui je commande... » bâtit souvent d'une seule parole un édifice que toute sa puissance ne saurait élever là où les bases n'en sont point posées, une société. On n'associe les hommes que lorsqu'ils consentent : il faudrait au préalable avoir vérifié le consentement.

Voit-on dans les villes les mêmes partis, les mêmes coteries, toujours renfermés dans les mêmes quartiers, entre les mêmes rues ? Les intérêts qui ameutent les factions ne planent-ils pas au-dessus de la population tout entière ? Ne la séparent-ils pas lorsqu'elle est rapprochée, ne l'unissent-ils pas lorsqu'elle est séparée ? Les *nations* sont des partis. Tel homme vivant où il est né, a ses concitoyens loin de lui, et les étrangers à sa porte.

Les *nations* se forment d'elles-mêmes, se détruisent d'elles-mêmes, se maintiennent d'elles-mêmes. La guerre et la diplomatie ont beau faire,

ce qu'elles divisent reste uni, ce qu'elles unissent reste divisé : leur action ne change point les choses ; elle trouble seulement, et pour un temps. La diplomatie opère, et les *nations* subsistent ; la diplomatie passera et les *nations* resteront.

Qui sait de quelle *nation* sont les hommes qu'eux-mêmes ? Eux-seuls doivent être crus sur le parti auquel ils appartiennent. Un Anglais n'est pas de la même *nation* qu'un Russe : mais ce n'est pas parce que l'Angleterre est à un bout de l'Europe et la Russie à l'autre ; ce n'est pas parce que le souverain de l'Angleterre est George, et celui de la Russie Alexandre ; c'est pour d'autres raisons que celles-là ; car tel Anglais pourrait bien aussi se dire étranger de *nation* avec tel autre habitant de l'Angleterre.

CHAPITRE II

De l'idée attachée au mot d'*étranger*.

Il y a des peuples auxquels le mot d'*étranger* ne rappelle qu'une idée, celle d'une proie à manger[1]. Tout le genre humain a passé par ce premier état de barbarie.

1\. .... Qui pectora, brachia, vultum
Crediderint genus esse *cibi*.
JUVÉNAL, *Sat.* XV.

Pour d'autres peuples, un *étranger*, c'est un homme qu'on maltraite, qu'on dépouille, qu'on tue sans scrupule. Cette coutume règne encore aujourd'hui sur les trois quarts du monde habité. C'est le second état de la barbarie humaine.

Voler les troupeaux, enlever les femmes de ses voisins, détrousser les voyageurs, c'était, dans les temps héroïques de la Grèce, l'occupation la plus noble de tout homme puissant et courageux[1].

Chez un grand nombre d'anciennes peuplades, il était selon le droit qu'un *étranger* fût tué. Dans la langue romaine, le même mot répondit longtemps aux deux idées d'ennemi et d'étranger[2].

Il est assez curieux de voir la morale des Tartares érigée en droit des gens par les jurisconsultes de Rome : « Les peuples, dit Pomponius, avec lesquels nous n'avons ni amitié ni alliance, ne sont point nos *ennemis*. Cependant, si une chose qui nous appartient tombe entre leurs mains, ils en sont propriétaires ; les

1. Latronicia nullam habent infamiam, quæ extrà fines cujusque civitatis fiunt, atque hæc juventutis exercendæ causâ fieri prædicant.

(César, livre VI, *Mœurs des Gaulois.*)

2. Hostis. (Cicéron.)

hommes libres deviennent leurs esclaves ; et ils sont dans les mêmes termes à notre égard[1]. »

Selon les coutumes gothiques ou féodales, au premier pas qu'on faisait sur les terres d'un seigneur étranger, on devenait son esclave ; et il ne fallait pas voyager loin pour cela. Au temps de l'invasion des Normands, les habitants des provinces maritimes de France s'enfuirent dans l'intérieur du royaume pour échapper à ces pirates ; ils fuyaient le pillage et la servitude, partout ils les rencontrèrent ; les seigneurs n'étaient pas plus humains que les Normands[2].

Peu à peu ces dispositions hostiles envers les *étrangers* ont cessé d'être regardées comme conformes à la raison et à la justice ; les lois en ont été purgées. Le préjugé de haine des nations, pour tout ce qui n'était pas elles, est descendu des classes élevées dans les classes inférieures ; on a trouvé qu'il était digne de la populace seule d'insulter un *étranger* ; le temps viendra où la populace elle-même trouvera cela indigne d'elle.

La route de la civilisation est une route étroite. Tous les hommes n'y marchent point de front ;

1. *Esprit des lois*, livre XXI, chap. XIV.
2. ROBERTSON, *Introduction à l'histoire de Charles V*, note XXIV.

ils se suivent, ils vont à la file. Il y a toujours des premiers et des derniers. La colonne s'avance tout entière ; mais à chaque nouveau pas qu'elle fait, le premier rang seul se trouve en avant du chemin battu; la place qu'il quitte est occupée par le second, qui cède la sienne au troisième, et ainsi jusqu'à la dernière place, qui demeure vide, et qui doit le demeurer toujours.

Aussi, chaque âge de l'espèce humaine offre des traces des âges précédents. Selon le cours ordinaire des choses, il n'y a guère dans un siècle que la tête du genre humain qui se conduise d'après les lumières du siècle ; le vulgaire conserve pour règle la science des siècles antérieurs, et encore y a-t-il des rangs dans le vulgaire, et des degrés de cette science qui leur correspondent.

Il y a eu, dans la science religieuse, trois degrés qui en ont marqué le progrès : l'idolâtrie, le polythéisme et le théisme. Lorsque le genre humain pensant, c'est-à-dire la moindre partie du genre humain, a passé de l'idée de causes matérielles à l'idée de causes intelligentes, le vulgaire est resté où il était, il a gardé l'idolâtrie ; et le Jupiter qu'on venait de placer au ciel est demeuré pour lui fixé dans son temple. Quand, plus

tard, dans les têtes pensantes, l'idée d'une cause unique intelligente, d'un seul Dieu, a chassé l'idée de plusieurs dieux, les deux autres croyances successivement abandonnées des sages, se sont partagé le vulgaire ; elles se le partagent encore. Tandis qu'un chrétien s'adresse au seul Dieu, un autre chrétien invoque les dieux inférieurs, les anges, les bienheureux ; un troisième porte ses dieux dans sa poche.

Il en est de même pour toutes les sortes d'opinions ; l'impression que réveille aujourd'hui le mot d'*étranger* dans les hommes est bien diverse, selon la condition de chacun.

Pour celui qui a eu part aux derniers progrès de la raison humaine, pour celui qui est à la hauteur du siècle, pour l'homme philosophe, tout homme éclairé est un associé de travail ; c'est un membre de la même société que lui, un homme dont les efforts concourent avec les siens, et vers un but commun, le bien-être et la liberté de tous les hommes.

Aux yeux de l'homme du monde, qui va moins avant dans les choses, qui ne s'arrête guère qu'à l'agréable et aime surtout les jouissances de la vie, un *étranger* poli est un hôte aimable, qu'un jour, peut-être, il sera heureux de rencontrer.

Comme il cherche, avant tout, l'aisance, il voudrait qu'elle fût partout, pour être sûr de la trouver partout; la facilité du commerce, les grâces de l'esprit, les commodités du luxe, sont des fruits qu'il aimerait à voir croître au loin autour de lui, parce qu'il sait bien que lui-même aurait part au profit de cette culture. Rien ne le fatigue autant que la grossièreté et la misère ; ses vœux seraient que tous les hommes fussent riches et aimables. Il prodigue à l'*étranger* cette politesse délicate et attentive, qu'il pourra recevoir de lui à son tour. Il ne le distingue de ses compatriotes qu'en lui témoignant plus d'égards.

Pour le peuple[1], c'est tout autre chose. Un *étranger* est d'abord un méchant homme : voilà le sentiment. Puis, c'est un homme qui a intérêt à nuire, et à qui il faut nuire pour se préserver ; c'est un homme qui veut nous vendre ses marchandises sans acheter les nôtres, et par là nous épuiser d'*argent*. C'est un homme dont il faut ruiner l'industrie pour qu'il n'ait plus rien à vendre et tout à acheter, et qu'alors ce soit nous à notre tour qui l'épuisions d'*argent*. Voilà le raisonnement.

1. Le *peuple* ici, c'est la classe commune (vulgus).

Quant au sentiment et à la raison, le peuple est là-dessus, comme on voit, à peu près au point où étaient, il y a plus de deux mille ans, les jurisconsultes romains.

Le peuple vit en commun avec les honnêtes gens[1], dans les mêmes murs et sous les mêmes lois ; le peuple fait nombre dans la population ; mais fait-il nombre dans la nation ? La nation, n'est-ce pas ceux qui pensent, qui jugent, qui sentent d'accord avec l'intérêt public ? Le peuple fait bande à part tant qu'il reste peuple ; tant que sa voix est contre la raison acquise, sa voix est nulle. Pourtant, si l'on regarde la conduite de la politique, il y a encore bien des États où c'est la voix du peuple qui décide.

CHAPITRE III

De l'objet des nations.

L'homme, dans l'état sauvage ou primitif, a beaucoup à démêler avec les hommes et peu avec les choses. Aussitôt qu'il sent le besoin, l'idée d'un homme s'offre à lui ; c'est un compagnon ou

1. C'est-à-dire ceux qui pensent, ceux qui pensent par eux-mêmes, ceux dont la raison n'est point hébétée par l'ignorance, ni faussée par le contact, par la vue du pouvoir.

un concurrent, c'est un ami ou un ennemi. Car, lorsqu'il est difficile d'acquérir, il y a besoin d'efforts réunis, et lorsqu'il y a peu à obtenir en comparaison des besoins, il y a toujours trop de prétendants. Les premières impressions du sauvage, celles qui entrent le plus avant dans son âme, parce qu'elles sont liées à toutes les autres, ce sont l'affection et la haine.

Ces sentiments, éprouvés par instinct, sont retenus et fortifiés par l'habitude; ils se portent souvent jusqu'au dernier degré de l'enthousiasme, jusqu'à l'oubli de tout intérêt, même de la conservation personnelle. La haine a ses dévouements comme l'amitié; tout ce qui appartenait à l'ennemi est détruit, au lieu d'être enlevé; les prisonniers sont massacrés, au lieu d'être faits esclaves; et quelquefois, le vainqueur meurt épuisé de faim et de fatigue, sur des cendres et des cadavres.

Dans un état plus avancé, avec une plus grande capacité d'observation et de jugement, l'homme se met plus en relation avec les choses, et, à mesure qu'il fait plus d'attention à elles, il sent moins et calcule davantage. Ses communications avec les hommes deviennent moins brusques, moins irréfléchies; il les subordonne à des ré-

sultats personnels, il songe à se faire des instruments de ceux dans lesquels il n'aurait vu d'abord que des appuis ou des obstacles.

La première tendance à l'opposition et à l'hostilité se conserve encore, mais l'intérêt la modifie. Le vainqueur sait se contenir; il fait trêve à ses ravages, il épargne les fruits de la terre, il réserve l'esclave qu'il exploitera pour lui; il s'entoure, autant qu'il peut, de machines à nourrir l'homme. Pour lui, il combat encore par le besoin d'agir, par le besoin de posséder davantage, et il se repose[1].

Le premier mobile de la conduite d'une nation à l'égard des autres, ce fut la haine furieuse, aveugle, désintéressée; le second, ce fut le plaisir et l'intérêt du despotisme.

1. Quoties bella non ineunt, non multùm venatibus, plus per otium transigunt dediti somno ciboque.

(Tacite, *Mœurs des Germains.*)

Florus dit la même chose des anciens Gaulois.

Toujours placé entre la ruine et la conquête, l'homme barbare donne au repos tous les moments de relâche. Il ne peut s'abaisser aux objets de l'industrie ni à un travail mécanique. Cet animal de proie est un dormeur : le guerrier se livre au sommeil, tandis que les femmes ou des esclaves lui préparent son repas.

(Fergusson, *Essai sur l'histoire de la société civile*, 2e partie.)

C'est dans ce dernier état qu'on a trouvé les peuplades sauvages de l'Amérique.

C'est ainsi que Tacite nous dépeint les Germains.

Tel était, avec plus d'art, de moyens, de civilisation, l'esprit national des républiques de l'antiquité.

Les idées de gloire et de grandeur dans le despotisme[1] étaient le mobile des États de la Grèce. Conquérir le monde pour la gloire de le vaincre, pour l'intérêt de l'exploiter, c'était l'objet de la ville de Rome.

Peu à peu vinrent les lumières ; à la suite des lumières, les besoins ; à la suite des besoins, l'industrie. L'industrie, calme et patiente, amortit cette chaleur de sang qui poussait les hommes sans cesse au dehors ; la vie se porta au dedans ; pour produire une grande action sur les choses, ce fut sur soi-même qu'on agit.

Le caractère des peuples de l'antiquité était essentiellement militaire[2]. Ce qu'il y avait de travail paisible était rejeté hors de la nation et abandonné aux esclaves. La grande industrie,

1. Maximam gloriam in maximo imperio.
(SALLUSTE, *Catilina*.)

2. Il faut regarder les Grecs, dit Montesquieu, comme une

c'était la guerre ; avec l'épée on produisait, par l'épée se grossissaient les richesses de l'État et des particuliers.

Cet ordre de choses devait finir avec l'état moral qui l'avait produit et qui le maintenait ; un autre devait lui succéder, conforme à cette direction intérieure, qui remplaçait dans l'homme son ancienne tendance à se jeter hors de lui. La révolution se fit dans le XII[e] siècle.

Par l'affranchissement général des communes dans toute l'Europe, l'industrie paisible, qui, chez les anciens, était hors de l'État[1], entra dans

société d'athlètes et de combattants. (*Esprit des lois,* liv. IV, chap. VIII.)

Ce caractère est aussi celui de toute société grossière et indépendante.

Vita omnis in studiis militaris rei consistit. (César, liv. VI, *Mœurs des Gaulois.*)

« Je suis un guerrier et non pas un marchand » répondit un Américain au gouverneur du Canada, qui lui proposait des marchandises en échange de quelques prisonniers qu'il avait faits. (Fergusson, *Essai sur l'histoire de la société civile,* livre III.)

1. Xénophon doute que le commerce soit d'aucun avantage à l'État. (*Hieron.*)

Platon l'exclut entièrement de sa république. (*Lois,* livre IV.)

Aristote veut que les artisans et les laboureurs soient esclaves.

Romulus ne permit que deux sortes d'exercices aux gens libres, la guerre et l'agriculture (et c'est le seul législateur de

l'État, et en devint une partie active, de passive qu'elle était d'abord.

A cet événement se rattachent à la fois l'époque de la liberté des services [1] et l'époque de la paix, devenues un objet de la politique [2]; deux chan-

l'antiquité qui ait toléré cette dernière profession). Les marchands, les ouvriers, ceux qui tenaient une maison à louage, les cabaretiers, n'étaient pas du nombre des citoyens. (Denis d'Halicarnasse, cité par Montesquieu.)

L'Ecclésiastique, après avoir passé en revue tous les genres d'arts et de métiers et ceux qui les exercent, l'écrivain, le laboureur, le berger, l'architecte, le sculpteur, le peintre, le forgeron, le potier, poursuit ainsi :

Sine his omnibus non ædificatur civitas,
Sed in ecclesiam non transilient.

Ils ne franchiront point les barrières qui les séparent de l'État. (*Ecclésiastique*, chap. XXXVIII.)

1. Chez les peuples anciens, toute profession qui mettait un homme dans des rapports de service à l'égard de l'État le rendait libre; toute profession qui le mettait, dans ces rapports, à l'égard d'un autre homme, le rendait par force dépendant de celui-ci. Ainsi, l'industrie publique donnait la liberté, l'industrie privée l'esclavage.

Chez les peuples modernes, les choses tendent à ce que toute industrie soit libre, à ce que nulle profession de la vie privée n'implique aucune espèce de dépendance forcée.

2. La paix n'était, pour les anciens, qu'un temps d'inaction et de préparation à la guerre : ils faisaient la paix dans la vue de réparer, de recueillir leurs forces pour une nouvelle guerre, et jamais la guerre dans la vue d'obtenir une longue paix.

La guerre de vingt-cinq ans, qui vient de se terminer, n'a pu être soutenue qu'en persuadant aux peuples que la paix en était l'objet, que, sans elle, la paix était impossible. Voilà l'esprit des nations modernes.

gements, d'où sont venues en Europe toutes les révolutions passées, et d'où sortiront toutes celles qui sont encore à naître.

« Dans les siècles grossiers, dit Fergusson, « le commerçant est borné dans ses vues, trom« peur, avide, mercenaire; mais, à mesure que « son art avance et fait des progrès, ses vues « s'étendent, ses principes se fixent; il devient « exact, intègre, libéral. Dans les temps de cor« ruption, lui seul a toutes les vertus; l'État « trouve en lui le plus éclairé et le plus respec« table de ses membres[1]. »

Voilà l'histoire des nations européennes depuis la naissance de l'industrie parmi elles.

D'abord, la petitesse des vues et des combinaisons, rendant les peuples timides, ils virent partout des concurrents, et toujours leurs concurrents comme des obstacles. L'intérêt jaloux crut que s'en défaire ou les éluder, ce serait réussir. Il y eut de grandes querelles pour de petits motifs, de l'astuce, des intrigues, rien de franc, rien d'ouvert, rien de noble, parce qu'il n'y avait rien de grand.

C'est là le tableau que présentent, depuis cinq

1. Fergusson, *Essai sur l'histoire de la société civile*, IIIe partie, chap. IV.

siècles, les relations des peuples entre eux. L'intérêt sans lumière donna naissance à une sorte de politique tortueuse, basse, fausse dans ses principes, funeste dans ses résultats, dont la première maxime était : Nuis, et tu prospéreras. Machiavel n'a point créé la doctrine qui porte son nom, il n'a fait que réduire en système ce qu'il voyait pratiquer.

La politique de Louis XI, de Ferdinand le Catholique, de Charles V, est devenue, après eux, l'héritage de bien des princes et même de bien des nations, qui s'imaginaient de bonne foi que ce qui avait réussi à quelques-uns par des causes particulières, était d'un succès infaillible pour tous. Par trop s'occuper de brouiller les affaires d'autrui, on perdait de vue les siennes. Les bras qui détruisaient chez l'étranger ne produisaient pas au-dedans. L'argent qu'on jetait à l'ennemi avec chaque boulet de canon ne revenait pas donner de la vie à l'industrie nationale. Pour appauvrir les autres, on s'appauvrissait soi-même ; on devenait formidable et malheureux.

L'industrie étendue, l'industrie éclairée, est essentiellement morale. « A la Chine, où le vol,
» la fraude et la corruption règnent dans toutes
» les classes du peuple, on trouve, chez le gros

» négociant, de la bonne foi et de l'honneur.
» C'est que, tandis que les autres n'ont pour
» règle de conduite qu'une police faite pour des
» brigands, lui, il puise ses principes dans la
» *raison de commerce*, dans les maximes de
» l'humanité[1]. »

Les nations ont été d'abord des soldats se battant loyalement, et barbares avec noblesse ; puis elles sont devenues de petits marchands occupés à se disputer des places pour leurs petites boutiques, au lieu de songer à les garnir, et volant leurs pratiques pour avoir plus à leur vendre : elles sont aujourd'hui de riches négociants, ayant de vastes comptoirs, de nombreux ateliers, de grands capitaux accumulés ; ce nouvel état est bien différent de l'autre, mais les mœurs qu'il commande sont aussi bien différentes. Les nations tiendront-elles maintenant leur esprit plus bas que leur fortune ?

CHAPITRE IV

De l'existence nationale.

Que Carthage soit détruite ![2] Rome ne peut durer si Carthage reste debout : tel était le re-

1. FERGUSSON, *Essai sur l'histoire de la société civile*, IIIe partie, chap. IV

2. Delenda est Carthago.

frain du vieux Caton, toutes les fois qu'il parlait dans le Sénat.

Que Carthage soit détruite! Cette exclamation a bien des fois retenti en France dans des discours ou des écrits *patriotiques*, et alors Carthage voulait dire l'Angleterre ; bien des fois elle a retenti en Angleterre, et alors Carthage, c'était la France.

On vient de voir dernièrement, en 1815, dans les actes publics de la coalition conduite par l'Angleterre contre la France, ces paroles, ou du moins le sens de ces paroles : « Que la France « subsiste, qu'elle subsiste grande et libre, son » existence est nécessaire à l'Europe. »

Cette étrange différence de langage mérite qu'on en recherche la raison.

On a longtemps considéré les États comme des corps qui devaient se maintenir de leur seule et propre énergie, vivre de leurs propres moyens sans rien devoir à ce qui se trouvait hors d'eux, sans rien attendre de l'extérieur, qu'inimitié, opposition, obstacles[1].

D'après cette manière de voir, l'art de la poli-

1. Civitatibus maxima laus est quàm latissimas circùm se, vastatis finibus, solitudines habere. Hoc proprium virtutis existimant expulsos agris finitimos cedere, neque quem-

tique était de développer au plus haut degré la force intérieure du corps social, de lui donner une surabondance de vie qui le forçât continuellement d'agir, d'agir contre le dehors, pour prévenir toute action contre lui-même. On ne concevait point d'accord simple et naturel entre un État et d'autres États ; il y avait des alliances, mais point de paix.

De là, toutes ces institutions trouvées si nécessaires chez les anciens, par lesquelles se nourrissaient dans les citoyens la valeur guerrière, l'égoïsme patriotique, la haine des étrangers, l'aversion pour le repos, l'amour de la gloire et des conquêtes.

Tous les peuples ayant ainsi une espèce de force centrifuge par laquelle ils agissaient continuellement les uns sur les autres, nul ne pouvait se conserver qu'en se mettant avec tous en équilibre, qu'en employant tous ses efforts à roidir le ressort de sa force expansive : c'était pour lui le seul moyen de salut, c'était la seule garantie de sa durée.

quam propè se audere consistere; simul hoc se tutiores arbitrantur.

(César, livre VI, *Mœurs des Gaulois.*)

Voilà le type des premières maximes de politique extérieure.

Mais cette tension d'esprit où il fallait continuellement se tenir, est un état violent que l'espèce humaine peut bien supporter dans un certain période de sa vie, mais dont elle devient de de jour en jour moins capable ; après un certain temps, à un certain degré d'avancement, la fatigue gagnait, le ressort se relâchait, la force devenait moins active, l'équilibre se détruisait, et l'État était bientôt englouti par un autre plus nouveau, qui s'usait bientôt lui-même par sa propre durée.

C'est là le caractère distinctif de toutes les révolutions qui ont changé l'état des anciens peuples. Parmi les États républicains de l'antiquité, Rome était le plus récent ; il a englouti tous les autres ; il est tombé, le dernier de tous, sous des peuples si nouveaux pour la politique, qu'ils n'avaient pas même de lois.

Ce fut dans les derniers temps de la république que le relâchement de la vigueur nationale commença à se faire sentir dans Rome. Des Grecs y venaient en foule[1] pour instruire la jeunesse ;

1. .... Non possum ferre, Quirites,
Græcam urbem.

JUVÉNAL, *Sat.* III.

on se plaignit qu'ils affaiblissaient le nerf de la vertu romaine, on eut raison. Ces Grecs apportaient avec eux le goût des arts et de la science, et surtout la philanthropie, fruit de l'école de Socrate et de Platon. Cela n'était guère propre à nourrir la passion de la guerre et le patriotisme exclusif.

Cette doctrine de l'amour des hommes faisait de grands progrès dans la Grèce, et aussi la Grèce n'était plus libre ; ce fut le fils de celui qui l'asservit, ce fut Alexandre, qui, le premier, la proclama comme une doctrine politique. Il fit déclarer, par un édit, que tous les gens de bien étaient parents[1].

La doctrine chrétienne parut ensuite, qui pu-

1. La police ou forme d'Estat tant estimée que Zénon a imaginée, tend presque toute à ce poinct en somme, que nous, c'est-à-dire les hommes en général, ne vivions poinct divisés par villes, peuples et nations, ains que nous estimions tous les hommes nos bourgeois et nos citoyens, et qu'il n'y ait que une sorte de vie, comme il n'y a qu'un monde. Zénon a escript cela comme un songe ou comme une idée de police ou de lois philosophiques, qu'il avait imaginé et formé dans son cerveau. Mais Alexandre a mis à réelle exécution ce que l'autre avait figuré par escript. Il commanda à tous les hommes vivans d'estimer la terre habitable être leur pays, et son camp en être le château et le donjon, tous les gens de bien parens les uns des autres, et les meschans seuls estrangers.

(Plutarque, *de la fortune d'Alexandre*, traduction d'Amyot.)

blia que tous les hommes sont frères ; mais elle ne se borna pas à l'annoncer, elle leur ordonna, au nom d'un maître commun, que tous ils se traitassent en frères.

La religion payenne faisait un devoir du patriotisme ou de l'égoïsme national;. la religion chrétienne fit un devoir de la philanthropie : c'était à la fois dogme contre dogme, institution contre institution.

Le dogme de la fraternité des hommes fut le signal auquel se rallièrent toutes les âmes passionnées ; toutes s'enrôlèrent sous la religion qui le proclamait. C'est alors qu'on vit de grands sacrifices et de beaux dévouements. Il y avait à lutter contre la vieille politique romaine, contre la puissance de l'Empire qui soutenait les dieux de la patrie, les dieux qui avaient détruit Carthage[1] : les chrétiens périssaient, mais ils ne cédaient pas ; ce furent les Empereurs qui cédèrent.

On a beaucoup parlé de Julien, et l'on n'a jamais dit ce qu'il y avait à dire de lui. Julien fut un prince qui se mit aux prises avec l'esprit humain, et qui tenta de l'arrêter. L'expérience a fait voir plus d'une fois que les princes n'ont pas

1. Hic cultus in leges meas orbem redegit.
(Discours de Symmaque).

toujours un grand succès dans ces sortes d'entreprises.

Le Christianisme gagna, et les hommes devinrent frères en théorie ; ils étaient encore loin de l'être en pratique.

L'homme est capable de se conduire, ou par ses sentiments, ou par ses idées ; ce sont là deux mobiles de nos actions. Toutes les fois que nous agissons sans un motif bien justement apprécié par nous, bien clairement perceptible pour les autres, c'est un sentiment qui nous fait agir ; et c'est une idée qui nous détermine quand le motif a été apprécié et peut être défini. Pour que notre action soit forte et durable, ces deux puissances motrices ont besoin de concourir et de s'aider.

Dans les citoyens de l'antiquité, le sentiment patriotique était réveillé sans cesse et fixé, pour ainsi dire, par la vue toujours présente de la servitude, de la mort, qui étaient là, à la porte de la ville, prêtes à s'y précipiter si le passage était forcé. Ces intérêts physiques entraient pour quelque chose dans l'amour de la patrie.

Dans les familles, le sentiment filial ou fraternel est nourri et alimenté tous les jours par un échange mutuel de bons offices. Sans la communauté des besoins et la réciprocité des services,

les liens de la famille seraient trop faibles pour qu'elle restât unie.

Or, le christianisme pouvait bien créer entre les hommes le sentiment de la fraternité, mais il n'en créait point en même temps l'intérêt, et, à cause de cela, le but fut manqué.

Dans le commencement, l'enthousiasme de la nouveauté, la persécution même, donnaient de la trempe aux âmes ; on ne songeait point à l'intérêt ; plus tard, dans le repos, on y songea, on le chercha et on ne le trouva point, ou du moins on le trouva plus faible que les vieilles habitudes d'isolement. C'était un espoir vague, éloigné, confus, une sorte de bien-être métaphysique, indéfinissable, hors de la portée de la vie.

La vertu chrétienne fit des prodiges d'humanité, comme la vertu païenne avait fait des prodiges de patriotisme, parce que, dans tous les siècles, il y a de grandes âmes ; mais dans le cours ordinaire de la vie sociale, l'intérêt personnel n'excitant point les peuples chrétiens à la philanthropie, comme il excitait les peuples païens au patriotisme, l'amour de tous les hommes ne fut point chez les premiers ce qu'avait été chez les autres l'amour d'un petit nombre, la seule base des mœurs et la règle habituelle des actions.

C'est par la multiplication des besoins et des travaux divers que la fraternité des hommes peut devenir un objet de pratique. La véritable société chrétienne est celle où chacun produit quelque chose qui manque aux autres, lesquels produisent tout ce qui lui manque. L'intérêt d'union, c'est l'intérêt des jouissances de la vie ; le moyen d'union, c'est le travail.

Ce n'est point dans les plus beaux temps de la ferveur chrétienne, que des nations liguées contre une nation qui les avait toutes insultées, ont proclamé que l'existence de leurs ennemis leur était précieuse ; c'est aujourd'hui, c'est dans un temps où l'on se plaint que le christianisme est oublié. Une ligue de peuples chrétiens a signalé son zèle par ses dévastations et ses cruautés ; une ligue de peuples industrieux a servi ses intérêts en épargnant la nation dont elle avait à se venger[1] : rendons grâce aux lumières qui nous rendent meilleurs.

1. L'*intérêt* et l'*humanité*, pour tout esprit droit, ne sont que deux noms d'une même chose.

L'intéressé cherche son bien-être ; son bien-être, par la nature des choses, se trouve dans le bien-être d'autrui, c'est là, et non point ailleurs, qu'il ira le chercher, s'il est sage. Le désintéressé court après le *beau moral ;* le *beau moral*, où se trouve-t-il ? nulle part que dans l'esprit de l'homme qui y

CHAPITRE V

De la sûreté nationale.

C'était pour leur *sûreté* que les Lacédémoniens faisaient la chasse des Ilotes, c'était pour leur *sûreté* que les Romains faisaient la chasse des Barbares.

C'est aussi pour leur *sûreté* que les États d'aujourd'hui nourrissent ces multitudes armées qui en consomment la substance. On dit que ce sont des remparts pour l'État. Avant d'examiner si l'État a besoin de remparts, on peut demander pourquoi ces remparts de l'État ne se trouvent pas aux confins de l'État, comme les murs aux bornes d'une ville, afin d'avoir là, en face, l'étranger, et derrière, la nation ; pourquoi au contraire ils sont le plus souvent placés au centre, autour de la capitale, autour du siége de l'administration suprême, ayant là, en face, la nation, et derrière, le gouvernement. Est-ce que le gouvernement serait la nation? est-ce que la nation serait l'étranger?

L'homme a un besoin invincible d'agir ; chez

aspire, c'est-à-dire dans le mal comme dans le bien d'autrui, selon sa complexion et son humeur.

lui, la résistance même n'est point passive ; détruire pour ne point être détruit, conquérir pour n'être point conquis, voilà les relations des peuples. Il n'y a qu'action et réaction continuelle dans tout le mouvement de ce monde.

Mais s'il y a toujours action, l'action se modifie et se compose diversement selon les circonstances ; l'effet que l'on veut produire se mesure à l'effet que l'on craint d'éprouver ; l'intérêt d'un État se règle en grande partie sur les intérêts faux ou vrais des États qui l'entourent ; son intention suit leurs intentions.

Si l'on en juge par les faits, l'intérêt qui occupe aujourd'hui les peuples européens, ce n'est pas la guerre, c'est la *politique*[1] ; ce n'est pas de se jeter sur les peuples voisins pour se nourrir de leurs dépouilles, c'est d'empêcher qu'un peuple intérieur qu'ils nourrissent ne les dépouille eux-mêmes.

Une nation, prise à part des autres, n'a donc point maintenant ce besoin d'être guerrière,

1. Nous ne voulons pas dire, comme on peut le voir, que les peuples s'inquiètent davantage des affaires de cour, des intrigues des cabinets, de leurs manœuvres, de leurs petites vues secrètes; mais bien qu'ils s'intéressent aux choses qui les regardent, à leur bien-être, à ce qui peut l'assurer : c'est là la politique des nations.

qu'elle aurait naturellement au milieu de nations intéressées à la guerre ou passionnées pour elle. Désormais, un peuple qui voudra s'autoriser à une action militaire, doit alléguer d'autres raisons que sa *sûreté*, d'autres intérêts que son existence.

S'il y a dans quelques-unes des nations européennes des intérêts qui leur commandent la guerre, c'est ce que nous ne pouvons décider d'abord, c'est ce que l'examen suivant doit montrer.

Le premier intérêt de toute nation, de tout individu, c'est d'avoir des principes et d'y conformer sa conduite : une conduite qui n'est point assujettie à des règles fixes ne peut être qu'une suite d'hésitations, d'inconséquences, de démarches contradictoires. Les principes d'une nation, ce sont les bases établies de son organisation sociale ; là doit se rapporter toute sa politique.

Il y a trois nations en Europe, dont l'organisation repose sur des bases entièrement semblables, et, conséquemment, qui ont les mêmes principes : ce sont l'Angleterre, la France et la Hollande. Si leurs principes sont les mêmes, leur conduite politique doit être la même, car elle doit nécessairement dériver des principes. Quels sont les prin-

cipes de ces trois peuples, ou bien quelle est l'essence de leur constitution sociale?

L'organisation sociale de l'Angleterre a pour objet la liberté civile et l'industrie : ces deux objets s'y confondent de manière que l'industrie et la liberté sont à la fois cause et effet, moyen et résultat l'une à l'égard de l'autre. C'est la sûreté garantie à chacun de sa personne et de ses propriétés, qui ouvre carrière à l'activité industrielle, et c'est par les fruits de l'industrie que chacun, ne dépendant que de lui-même et de son travail, devient capable de vouloir et de maintenir sa liberté personnelle.

Or, cette organisation fondée sur l'industrie et sur la liberté existe aussi à la fois dans la France et dans la Hollande.

Pour un peuple dont l'industrie est l'objet, le premier de tous les intérêts c'est d'être en paix, car la guerre empêche de produire et d'acheter ; elle interrompt toutes les communications, ferme toutes les routes aux échanges[1]. Le second intérêt,

1. Faire la guerre pour favoriser le *commerce*, c'est aller directement contre son but, c'est tomber dans une contradiction. Le commerce ne se gagne point, ne se retient point par

c'est que les peuples voisins soient en paix entre eux, afin qu'ils se trouvent toujours en état de remplir leurs engagements contractés.

L'action d'un peuple industrieux la plus conforme à ses intérêts, c'est donc qu'il se tienne en paix et qu'il maintienne la paix autour de lui.

Pour un peuple dont la liberté est l'objet, le plus grand fléau c'est la guerre. Toute organisation militaire, dans une nation, pèse sur la nation de tout le poids qu'elle pèse sur le dehors; chaque homme enrôlé est un instrument de plus dans la main du pouvoir. En temps de guerre,

les armes ; il est le prix de l'industrie, et c'est par l'industrie qu'on le conserve : toute guerre est nuisible à l'industrie, car elle arrête la production ; elle est donc nuisible au commerce.

D'ailleurs, qu'est-ce que le commerce extérieur pour un État, en comparaison du commerce intérieur, du commerce domestique, dont, certes, on ne peut pas dire qu'il ait besoin de la guerre ? Le commerce extérieur de l'Angleterre, selon les calculs de Pitt, ne rapporte pas plus de 10 millions sterling ; s'imagine-t-on que c'est pour protéger ce commerce, que l'Angleterre entretient sa marine, que c'est pour s'assurer un revenu annuel de 10 millions qu'elle en dépense par an plus de 60? Il se peut qu'il y ait des têtes anglaises qui pensent ainsi; mais ce serait faire injure au bon sens humain que de croire que, durant tant d'années, avec la liberté des débats et de la presse, un pareil établissement de marine eût pu continuer d'être soutenu par le gouvernement de la Grande-Bretagne, s'il n'y eût pas eu d'autres motifs que le commerce, comme, en effet, il y en avait d'autres.

les lois conservatrices de la liberté sont suspendues ; à la faveur de la diversion, des abus s'introduisent, les abus existants se fortifient, ils se font respecter parce qu'on craint de s'affaiblir, si l'on y touche : à chaque nouvelle guerre, les anciens stathouders de la Hollande mettaient un pied en avant sur la liberté du peuple : et si la réforme du parlement est encore demandée en Angleterre, la seule cause en est l'état de guerre.

La liberté comme l'industrie chez les modernes, ne peut donc subsister que par la paix.

Et de même que pour un peuple industrieux, il n'y a d'action utile sur les autres peuples que d'y propager son industrie, de même aussi pour un peuple libre, la seule action utile à sa liberté, c'est qu'il la propage [1].

C'est là tout l'intérêt d'action des trois peuples que nous avons désignés, c'est là toute leur politique.

Cet intérêt commun les unit par la force des

1. Une nation libre ne peut trouver d'appui que dans des nations libres comme elle. Tout gouvernement absolu, ou qui tend à l'être, est pour elle un ennemi, sous quelques dehors qu'il se cache. Et cette vérité est bien vieille, car on la trouve déjà dans Tite-Live.

Liberi populi aliorum libertatis causam libenter agunt ; reges, *serva* omnia et *subjecta* imperio suo esse volunt.

(Tite-Live, livre XXXVIII.)

choses : il fait de chacun d'eux un allié naturel des autres ; il fait de tous ensemble un peuple de peuples, dont l'objet est le repos, la liberté, l'industrie, en un seul mot, la civilisation de l'Europe.

Et cette confédération est assez forte pour se maintenir et agir en sûreté ; le reste des nations s'unirait pour l'empêcher, qu'elles ne le pourraient pas.

Mais le reste des nations ne peut s'unir, parce qu'il n'y a point aujourd'hui d'intérêt présent commun à toutes : le reste des nations ne peut s'unir dans cette vue, parce qu'il y en a plusieurs dont l'intérêt véritable est le parti contraire.

L'Allemagne se remplit peu à peu de constitutions parlementaires[1], et elle tend tout entière à ce régime. L'Italie fait des efforts pour y venir : l'Espagne en a fait et elle en fera : voilà donc encore trois nations liées ensemble par le sentiment d'un besoin commun ; c'est une confédéra-

1. La monarchie *parlementaire* de l'Angleterre, de la France, de la Hollande, est une sorte de régime *industriel ;* la république *parlementaire* des États-Unis est aussi une sorte de régime *industriel ;* mais il y a de grandes différences entre ces deux formes de gouvernement dans leurs rapports avec l'industrie. Nous traiterons plus tard de ces différences.

L'Europe fait son entrée dans le régime *industriel* par la monarchie *parlementaire.*

tion nouvelle, dont l'objet est d'obtenir ce que la première a pour objet de maintenir.

La conduite politique de l'Angleterre, de la France et de la Hollande considérées comme un corps à part, à l'égard de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne considérées comme un autre corps à part, doit être de les protéger dans la recherche de leur liberté; de leur prêter l'appui de leur force contre tout obstacle du dehors, et le secours de leurs lumières contre tout obstacle qui serait en elles-mêmes.

La conduite de celles-ci à l'égard des premières, c'est de se ménager, par tous les moyens possibles, et le soutien de leur puissance, et l'intimité de leur commerce.

Enfin leurs relations mutuelles doivent être, par la force de leurs besoins communs, les relations de citoyens d'un même peuple, de membres d'un même corps, l'union, le concert, l'amitié.

La vérité est simple et claire ; l'erreur est obscure ; elle se replie sur elle-même, et s'embarrasse pour échapper. Ces grands intérêts des nations sortent, d'eux-mêmes, de la nature des choses; pour les découvrir, il ne faut que les chercher. Mais il y a des fantômes d'intérêts,

intérêts de préjugés, intérêts de famille, intérêts de personnes, qui s'élèvent comme un nuage au-dessus de la vieille Europe, et arrêtent le regard qui voudrait percer jusqu'au vrai. C'est dans ces ténèbres que la politique du jour va puiser ses lumières ; et les peuples hébétés d'entendre toujours parler de leur intérêt, s'imaginent à la fin, que c'est bien de leur intérêt qu'on parle. Il ne manque pas de grands esprits, qu'on doit du moins croire tels, car tous les jours ils embrouillent de grandes affaires, qui prouvent, au besoin, aux nations que leur intérêt le plus sacré est que le *domaine* soit arrondi, et la couronne riche et enviée ; que tel prince qui n'était qu'un sot, s'étant laissé battre il y a trois cents ans, les enfants de ceux qui l'ont battu sont nos ennemis naturels, et qu'il est de notre honneur de nous ruiner pour les punir d'avoir été braves [1] ; que la liberté est dangereuse et l'industrie méprisable, ou bien qu'il faut réserver pour soi sa liberté et

1. Qu'est-ce que les haines nationales ? C'est le souvenir de vieilles hostilités, dont les causes ont depuis longtemps disparu, et où les nations, presque toujours, n'ont figuré que comme instruments. Une misérable querelle de succession entre deux princes a produit la haine de la France et de l'Angleterre. Des efforts faits de part et d'autre pour arriver au but ridicule d'un monopole exclusif, ont produit la haine de l'Angleterre et de la Hollande. Les folles conquêtes de

son industrie, et se garder bien d'en rien laisser passer aux autres. Voilà ce qu'ils disent, et lorsqu'on leur demande pourquoi ils mentent si impudemment à la bonne foi et au bon sens, ils répondent : nous sommes payés pour cela.

Par le fait, l'Angleterre, la France et la Hollande forment une confédération; par le fait, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne en forment une autre; par le fait, ces deux confédérations prises ensemble forment un corps d'États, un système où chaque partie a ses rapports nécessaires et déterminés, qui la rattachent aux autres. La force n'entrant pour rien dans ces rapports, nul de ces États n'a besoin d'une force qui lui soit propre; il doit seulement concourir pour sa part à la force commune, laquelle, destinée à protéger le corps entier, est nécessairement reléguée aux extrémités.

Louis XIV ont produit la haine de la Hollande contre la France. Que reste-t-il aujourd'hui de ces rivalités ? Rien; et les passions vivent encore !

Les soldats qui servaient la querelle d'Édouard et de Philippe pouvaient se haïr; ils pouvaient, par des propos violents, exprimer la violence de leur haine : que nous importe cela maintenant ? S'il y a un mot qu'un Anglais, qu'un Français qui pense doive porter aujourd'hui dans le cœur et sur les lèvres, c'est ce beau mot du comte d'Oxford : « De deux peuples ne faisons qu'un peuple d'amis » : *ex duabus gentibus, faciamus unam gentem amicissimam.*

La barbarie seule est conquérante ; c'est contre la barbarie que la force est encore utile, comme une barrière qui lui coupe le chemin. Où finit la civilisation, où commence la grossièreté inculte, là doivent être les remparts de l'Europe, et les seuls remparts en Europe.

Il n'y a, dans les limites du territoire européen, tel qu'on le mesure maintenant, qu'un seul État en deçà duquel soient posées les bornes de la véritable Europe, c'est la Russie. Rousseau croyait qu'il viendrait infailliblement un jour où les Tartares se jetteraient sur la Russie, et la pousseraient contre l'Europe, comme les peuples du Nord, dans leurs invasions, chassaient vers l'Empire romain tout ce qui se rencontrait sur leur passage. Aujourd'hui on redoute la puissance toujours croissante du gouvernement russe.

La ville du gouvernement russe, *Pétersbourg,* est une ville européenne ; la ville de la nation russe, Moscow, est une ville très-asiatique : la population entière est divisée entre ces deux points de ralliement : tout ce qui tient plus à la cour qu'aux provinces, est dans le parti de l'Europe contre l'Asie ; tout ce qui tient plus aux provinces qu'à la cour, est dans le parti de l'Asie contre l'Europe.

Chaque seigneur féodal en Russie est presque un souverain étranger à l'égard du chef de l'empire; chaque paysan, vivant sur les terres d'un seigneur, est sujet dépendant du seigneur : l'empire n'a de dépendants immédiats que ses délégués et ses soldats : pour lui, compter ses armées, c'est compter ses sujets.

L'Empire russe n'a que deux moyens de se soutenir, la puissance militaire, et des liaisons en Europe. En même temps que ces liaisons lui donneront la force, elles lui donneront la civilisation, autre genre de force qui lui est plus utile encore que l'autre, car elle dénature la barbarie, quand la première ne fait que la contenir.

L'action du gouvernement russe et de la civilisation aura-t-elle subjugué la *Moscovie*, avant que celle-ci ait pu se rallier, subjuguer l'Empire et se jeter sur l'Europe? voilà la question.

Quoi qu'il puisse arriver, la conduite que doit tenir l'Europe à cet égard n'est point douteuse. L'Empire russe lutte au sein de la *Moscovie* pour la civilisation européenne, il faut l'y soutenir; l'Empire russe pourrait vouloir se déborder sur l'Europe : pour échapper à cette lutte et subsister sans combattre il faut lui opposer des digues qui le contiennent.

CHAPITRE VI

Des systèmes politiques.

Depuis que l'isolement national a cessé d'être absolu en Europe, par la généralisation des idées dans les peuples, l'Europe a formé constamment un *système politique;* c'est-à-dire que toujours il y a eu des rapports réglés entre les nations qui la composent. Les rapports ont varié, les *systèmes* ont changé de nature.

Le christianisme, par le seul fait de son universalité en Europe, a produit le premier *système* européen. Ce système n'établissait entre les peuples que des rapports vagues de sentiment, sans intérêt positif ni d'union ni d'opposition, ce qui abandonnait leurs relations actives au flux et au reflux des opinions et des passions. Mais aussi tous les États se trouvaient placés dans une situation fixe de dépendance à l'égard d'un État particulier dont la volonté agissait sur les volontés de tous les autres, c'était l'État romain. Lorsqu'il se présentait un objet commun à poursuivre, l'autorité de la cour de Rome pouvait réunir fortement l'Europe et en faire un seul corps, mais seulement pour un temps, et tant

que subsistait l'objet : dans le cours ordinaire des choses, l'individualité prévalait. On a vu, en effet, dans le *système catholique*, toutes les nations européennes, rapprochées violemment par une opinion partie de Rome, agir de concert et d'un mouvement commun, puis après, retomber comme auparavant dans la personnalité.

Ce *système* commença d'exister au VIII[e] siècle, lorsque toute l'Europe occidentale fut catholique ; il finit au XV[e], lorsque, par la Réforme, elle se partagea en deux sectes rivales.

Cette division, une fois fixée, produisait, par le fait, une autre espèce de *système* européen. L'intérêt de la Réforme unissait les États protestants, et en faisait une confédération à part ; l'intérêt du papisme unissait les États catholiques, et en faisait une autre confédération à part : ces deux ligues étaient nécessairement ennemies par la nature de leurs intérêts opposés ; mais aussi chacune d'elles était d'autant plus unie en elle-même, que cette inimitié était plus forte. Ainsi il y avait à la fois rapprochement nécessaire et désunion nécessaire. C'était la paix privée, garantie par la guerre publique.

Le *système* de l'unité religieuse est tombé quand l'intérêt religieux a cessé d'être un ; le

système de l'équilibre religieux est tombé dès que l'intérêt politique a prévalu sur l'intérêt religieux.

L'intérêt politique, longtemps débattu, est fixé enfin par le résultat de la Révolution française et ramené à sa véritable nature ; c'est l'intérêt de la liberté civile et l'intérêt de l'industrie nationale : de là résulte, par le fait, un *système politique* en Europe.

C'est un fait, comme nous l'avons dit, que l'Angleterre, la France et la Hollande vivent sous le régime parlementaire, sous le régime *industriel :* or, personne ne peut nier que ce régime ne doive s'établir plus complétement et plus solidement en Europe, à mesure qu'il y sera plus généralement établi. Donc, l'Angleterre, la France et la Hollande ont entre elles un intérêt commun, l'intérêt de propager le régime parlementaire.

C'est un fait que l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne désirent pour elles le régime parlementaire : donc l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ont aussi entre elles un intérêt commun.

Voilà donc deux confédérations formées par deux intérêts séparés, comme les deux confédérations du *système d'équilibre ;* mais il y a

cette différence, que la confédération protestante et la confédération catholique avaient entre elles un intérêt d'opposition, tandis que les deux confédérations politiques ont entre elles un intérêt de rapprochement et d'union, l'une ayant besoin d'être protégée par l'autre, l'autre ayant besoin de protéger celle-là. Voilà tout le *système* présent de l'Europe. Quant aux autres peuples, ils sont neutres ou ennemis ; ils ne pourront entrer en ligne de compte qu'en entrant dans l'intérêt de la liberté et de l'industrie.

Ce *système* existe, car les rapports des nations existent tels que nous venons de dire : mais qu'on agisse d'après ces rapports, que même seulement on les reconnaisse, c'est trop vouloir, nous n'y prétendons pas.

On regarde l'Europe, on y voit des empires, des royaumes, des principautés, des seigneuries, et point de nations : tout cela est combiné ensemble au hasard, uni ou divisé par de vieilles amitiés, de vieilles haines d'habitude, de vieilles prétentions, des alliances de famille, des parentés, des mariages. Au travers de ce chaos, comment est-il possible de voir un ordre? Tous ces personnages qui occupent le haut du théâtre cachent les peuples derrière leurs larges man-

teaux ; et le fracas de leurs querelles, et le fracas de leurs alliances étouffent la voix qui s'élève pour attester les intérêts des hommes.

Si nous voulions parler aux nations qui sont derrière la scène, nous leur dirions de s'ordonner en silence selon leurs intérêts véritables, et de ne prendre parti pour les personnages qu'autant que nous prenons parti pour les héros de nos théâtres : les acteurs laissés à eux-mêmes ne soutiendraient pas longtemps leurs rôles, et la scène serait bientôt vide : alors, ce serait aux nations de figurer.

A voir les choses d'un œil ferme, la guerre n'a plus de place dans le système intérieur de l'Europe, elle n'y existe plus que comme une action du corps entier sur le dehors ; et pourtant il y aura encore des guerres intestines : il y aura des guerres, parce qu'il y a encore des soldats ; mais les soldats ne sont point les peuples : on pourra voir aux prises soldats contre soldats, nations contre soldats, mais non plus nations contre nations.

Ces troubles même et ce tumulte hâteront le moment de l'ordre et du repos ; les soldats et leurs chefs, comme les guerriers de Cadmus, se

détruiront les uns par les autres, ils mourront; mais les nations vivront et vivront libres.

CHAPITRE VII

De la richesse nationale.

Dans toute association formée pour une entreprise d'industrie quelconque, c'est par les capitaux placés dans l'entreprise et par l'industrie des associés qui travaillent sur ces capitaux, que se produit le profit ou la *richesse*. La société recueille de la *richesse*, des *valeurs produites*, en proportion de ses capitaux et de son industrie.

Ces valeurs ainsi produites composent le revenu de l'entreprise; ce revenu se distribue entre chacun des associés, dont la part obtenue forme le revenu particulier. La part ou le revenu de chacun individuellement se mesure au taux des capitaux ou des services industriels qu'il a mis en commun. Plus de capitaux, plus d'industrie apportés donnent nécessairement une plus grande part, un revenu plus considérable. Ce moyen d'obtenir davantage est infaillible, et il est le seul.

Une nation n'est autre chose qu'une grande

société d'industrie. L'entreprise sociale a pour objet la satisfaction des besoins de tous; la *richesse*, qui satisfait aux besoins de tous, s'y produit, comme dans l'entreprise particulière, par le concours des capitaux et de l'industrie publique.

Le revenu national est divisé entre tous les citoyens, et la part de chacun est son revenu privé. Chaque citoyen reçoit d'autant plus en partage qu'il a plus contribué à la production, qu'il a engagé plus de capitaux et exercé plus d'industrie.

La réunion de tous ceux qui travaillent dans un pays est une grande société industrielle qui embrasse toutes les sociétés industrielles renfermées dans les bornes du pays. La réunion de tous ceux qui travaillent dans le monde est aussi une grande société d'industrie qui embrasse à la fois toutes les sociétés nationales; l'entreprise est la même : c'est toujours de produire.

Par la nature des choses, et comme il arrive dans toute entreprise industrielle, le revenu de l'univers se produit par le concours de l'industrie et des capitaux de tous les peuples. Par la nature des choses, il se partage, et, d'un cours naturel, va se rendre dans chaque peuple, en proportion

des capitaux et de l'industrie qu'il a mis en commun.

Les capitaux et l'industrie, voilà donc les organes naturels de la création des *richesses ;* un peuple qui les possède s'enrichit nécessairement ; un peuple qui ne les a pas reste nécessairement pauvre.

Mais ces organes sont délicats ; ils ne veulent point qu'on les touche ; ils se développent et agissent d'eux-mêmes, tout instrument qu'on y applique les blesse, toute force étrangère qu'on fait venir à leur aide, loin d'ajouter à leur force, la paralyse ; loin de servir à leur action, la trouble et la déconcerte.

Nous avons dit que la somme de *richesse* produite par le genre humain travaillant se partageait entre chaque peuple selon ses capitaux et son industrie ; que ce partage se faisait de soi-même, nécessairement et d'une manière exacte.

Supposons maintenant qu'une nation voulût se rendre le partage plus favorable, obtenir plus en apportant moins, faire entrer dans son revenu privé une part du revenu public destinée à une autre nation : en d'autres termes, *s'enrichir* da-

vantage sans accumuler plus de capitaux productifs, sans exercer plus d'industrie productive.

Pour cela il faut une force, et une force physique, c'est-à-dire des armes et des bras ; car on doit s'attendre à une résistance de la part des autres nations : or, ici déjà, le calcul est en défaut. On a cru qu'on laisserait intacts son industrie et ses capitaux, et que seulement on aurait un moyen de plus ; point du tout, c'est un moyen qui se crée aux dépens des deux autres : il faut perdre sur le travail productif le travail des hommes qu'on emploie, perdre sur les valeurs capitales le salaire de ces hommes et le prix des machines de guerre.

La force une fois créée, il s'agit de l'appliquer. On bâtira sans doute la première application sur le raisonnement suivant :

« C'est la concurrence des vendeurs qui fixe
» à son point le prix d'un produit ; en nous dé-
» livrant de la concurrence et en débitant seuls,
» nous ferons hausser à volonté le prix de notre
» marchandise, nous multiplierons à volonté les
» profits de notre commerce. »

Ayant ainsi raisonné, et se fiant à ce raisonnement, on cherchera l'espèce de produits dont le monopole pourrait être le plus facile et le plus

sûr. Les denrées coloniales étant données par un seul pays et d'un usage universel dans le monde, c'est sur elles que la vue s'arrêtera.

De deux choses on fera l'une : ou l'on s'emparera du pays afin de l'exploiter pour son compte, ou l'on en gardera toutes les avenues, afin de s'en réserver exclusivement le commerce.

Ce plan ne s'exécutera point sans la dépense d'une armée, de cantonnements dans le pays pour cette armée, de flottes pour garder les passages, de flottes pour protéger les vaisseaux de transport, d'une administration civile pour gouverner le pays ou pour y maintenir les conditions du commerce, etc., etc.

Toutes les sommes nécessaires pour ces frais énormes seront prises sur les capitaux productifs, dont le décroissement fera nécessairement décroître en même proportion la somme du revenu national; mais la difficulté est petite si l'on doit gagner plus à l'entreprise qu'on ne dépense à ces apprêts, si le monopole, en un mot, remplit le vide avec excès. Mais si le monopole n'est qu'un leurre...

La marchandise mise en vente sans concurrence de vendeurs hausse de prix, nul doute à cela; mais à mesure que son prix s'élève, le

nombre des acheteurs diminue : que le prix s'élève de plus en plus, et bientôt plus de demande, plus de vente, plus de profit pour le monopoleur, à moins qu'il ne fasse redescendre la marchandise au niveau de son prix naturel; peut-être un peu moins bas : mais est-ce bien là ce qu'on s'était promis? Est-ce pour ce résultat mesquin qu'on s'est accablé de dépenses? Qu'on s'est fait des ennemis? Qu'on s'est fermé une partie du chemin qui conduit sûrement à la richesse?

Pour qu'un peuple monopoleur vît réaliser ses espérances, il faudrait, quand il fait hausser le prix d'un produit, qu'il donnât en même temps aux autres peuples le moyen de le payer plus cher. Si le monopoleur n'a pas le pouvoir de créer chez les autres *la richesse*, pour la faire refluer chez lui, le monopole n'est qu'un sot calcul, comme c'est un calcul immoral.

Un autre raisonnement serait celui-ci :

« La concurrence des producteurs fait que » chacun est exposé continuellement à perdre » les débouchés de ses produits; un débouché » assuré, exclusif, donnerait à la fois de la sé- » curité et de gros bénéfices, à la faveur du » monopole. »

La pratique est simple. On s'assure la possession de différents points du globe, on y établit, sous une administration dépendante de soi, une réunion de consommateurs que l'on grossit autant que l'on peut ; cela s'appelle une colonie. On ferme les entrées de la colonie à tout produit étranger, on gêne par des vexations les étrangers qui veulent vendre et les colons qui veulent acheter. Ces vexations n'ont lieu qu'au moyen d'armées, de flottes, de douanes, c'est-à-dire encore de dépenses énormes.

En supposant qu'on réussisse, on vend seul à la colonie ; on lui vend plus haut que le prix naturel ; cet excès rend le bénéfice plus grand : voilà l'avantage. Les sujets de la métropole ont fait un bénéfice aux dépens des colons.

Mais les colons sont aussi sujets de la métropole ; c'est donc un impôt levé par une partie des sujets sur l'autre ; la perte détruit donc le gain ; le bénéfice est donc nul, non pas, il est vrai, pour l'individu qui l'a fait, mais pour l'État [1].

« Le vendeur, se dira-t-on encore, prélève sur » l'acheteur les profits de sa vente ; ce qu'il

1. En retour, la métropole s'oblige à acheter exclusivement des colons leurs denrées. Ainsi, elle leur donne un mono-

» gagne, l'acheteur le perd ; gagner beaucoup » sur les autres et leur laisser peu gagner sur » soi ; vendre beaucoup et acheter peu, ce serait » avoir tout l'avantage du commerce. »

D'après cela, il y a deux choses à faire : d'abord de fermer, autant qu'on pourra, la voie aux produits étrangers, et de l'élargir aux produits nationaux.

On s'entourera donc d'une armée de visiteurs, de douaniers, de soldats ; on aura un système réglé d'impôts, d'amendes à lever sur chaque produit de l'étranger, afin de ne recevoir de ces produits que ce qu'on voudra bien en recevoir ; cela est facile à organiser. Il suffit d'arracher aux travaux utiles et honnêtes vingt mille hommes, dont on fera des officiers et des soldats du fisc, c'est-à-dire des ennemis armés de tous les intérêts des citoyens laborieux, aux dépens de qui ils vivront : vingt mille hommes qu'on vouera à la haine et au mépris publics, qu'on dépravera en les avilissant.

pole sur elle : ils en profitent, ils lui vendent aussi *plus haut que le prix.*

Est-ce pour leur bien mutuel que la métropole et la colonie sont liées l'une à l'autre ? Mais chacune d'elles est vexée à cause de l'autre ; mais chacune d'elles perd dans les marchés qu'elle fait avec l'autre : pour qui donc est l'avantage ? Probablement pour ceux qui *réglementent.*

Mais si l'on peut contraindre par la force les marchands étrangers à ne pas vendre aux nationaux ; si l'on peut contraindre les nationaux à ne pas acheter de l'étranger, comment contraindre l'étranger à acheter des marchands nationaux? La violence est ici hors de propos, l'attrait seul peut agir : c'est une faveur qu'on désire ; le seul moyen de l'obtenir, c'est de la payer.

On paye donc l'étranger pour qu'il veuille bien s'approvisionner des denrées nationales ; et cette absurdité n'est point une supposition, c'est une mesure continuellement suivie : les gratifications données aux marchands qui exportent, les primes, les remboursements de droits, *draw-backs*, comme on les appelle en Angleterre, ne sont autre chose que des gratifications pour les acheteurs étrangers ; car le négociant qui les reçoit peut, sans perte pour lui-même, donner sa marchandise dans l'étranger au-dessous du prix qu'elle lui coûte, au-dessous des frais de production, ce qu'il ne manque jamais de faire pour s'assurer la préférence ; le négociant y trouve encore son compte, mais la nation?...

Ce n'est pas tout, venons aux résultats. Par les mesures prohibitives, on a privé toutes les autres nations d'une portion plus ou moins

grande des profits de leur industrie agricole, manufacturière et commerciale ; on a arrêté en elles un certain accroissement de *richesse :* Cela va à l'objet, dira-t-on peut-être ; mais qu'on sache donc que cet accroissement de richesse aurait produit une plus grande demande des denrées qu'on exporte ; que cette plus grande demande aurait produit de nouveaux débouchés qu'on s'est fermés soi-même.

La nation dont on a prohibé les marchandises usera à son tour de représailles ; elle prohibera les vôtres, elle vous privera aussi, à son égard, de tout commerce extérieur, de ce commerce extérieur pour lequel vous aviez pris toutes ces peines et prodigué tant de dépenses.

Vouloir tout conduire, tout soumettre à des règles, à des calculs, c'est la plus grande des folies humaines. Le commerce se développe de lui-même et par une force intérieure, comme les corps de la nature ; presser le développement par une action étrangère, c'est l'arrêter, c'est tuer le corps.

Qu'on regarde comment les choses se passent dans le cours ordinaire de la vie et dans le commerce des individus, et l'on y verra comme dans un miroir toutes les circonstances diverses

des transactions et du commerce des peuples. Où il n'y a point de *richesse,* l'homme industrieux végète, quoiqu'il n'ait pas un seul concurrent ; où il y a de l'opulence, il *s'enrichit*, malgré la concurrence de mille industrieux comme lui. C'est là le fait le plus général et le plus certain de tous les faits du commerce.

Aussitôt qu'un marchand a amassé un petit capital dans le fond de quelque province où l'on produit peu, s'y établit-il en faisant ce raisonnement qu'on a tout à vendre à qui n'a rien ? Il y a plus de bon sens dans son intérêt ; il va où l'on produit beaucoup, parce que là seulement on achète beaucoup, dans une ville grande et riche, à Paris, à Londres, à Amsterdam.

Les pauvres habitants de l'Auvergne et de la Savoie accourent en foule à Paris pour y acquérir un pécule : voit-on les habitants de Paris émigrer en Auvergne pour y chercher la fortune ?

Les nations veulent-elles des faits tirés d'elles-mêmes ? Il y en a en foule qui se présentent. La Russie, depuis sa naissance, il y a cent cinquante ans, a eu des rapports constants de commerce avec les deux nations les plus riches de l'Europe, la Hollande et l'Angleterre. La Russie en est-elle devenue plus pauvre, ou bien y a-t-elle

gagné ? Est-ce de ses voisins sauvages et pauvres, des Tartares ou des Samoyèdes, qu'elle a tiré et qu'elle tire encore des capitaux pour ses établissements d'industrie ? C'est en commerçant avec l'Angleterre que les États-Unis ont acquis de quoi conquérir leur liberté sur l'Angleterre.

Plus il y a de peuples riches, plus il y a de moyens de richesse pour les peuples. C'est une vérité évidente en politique, que chacun est personnellement intéressé à la prospérité de tous ; que ce que chacun gagne tourne au profit de tous, et ce que chacun perd, au détriment de tous.

Du travail, de l'économie, voilà les deux puissances productives des *richesses*. La force est un ingrédient étranger qui corrompt tout s'il se glisse, qui produit la détresse par l'immoralité[1]. Le monopole, les colonies, les prohibitions ont ensanglanté les terres et les mers, dévoré les fruits et les aliments de l'industrie ; et quels profits jamais en a-t-on tirés ?

1. Vous ne pouvez vous suffire à vous-mêmes, chaque jour vous en devenez moins capables, chaque jour vous avez plus besoin des autres. Il y a pour vous deux partis : c'est de les contraindre ou de les attirer. Il y a deux états où vous pouvez les mettre à votre égard : c'est qu'ils vous rendent service à regret, ou qu'ils viennent d'eux-mêmes au-devant de vos besoins. Que l'intérêt choisisse.

La seule guerre d'Amérique a grevé l'industrie et le commerce de l'Angleterre de 9,143,913 liv. sterling, ou 210,309,999 liv. de rentes ; il en est résulté la liberté de l'Amérique, c'est-à-dire un bien que l'Angleterre pouvait obtenir sans frais et avec gloire.

A force de guerres, de crimes, de profusions dans l'Inde, l'Angleterre y a fondé un royaume ; ce royaume, dont les contributions, selon M. de Humboldt, sont de 43,000,000 sterl., rapporte à l'Angleterre un revenu net de 3,000,000 sterl.

Qu'on lise l'histoire de toutes les colonies, de tous les établissements lointains, de tous les peuples, on verra les mêmes faits se reproduire ; de grandes pertes, de grandes infamies, pour un misérable gain, pour la centième partie de ce que donne le commerce honnête, le commerce libéral, le commerce qui porte l'aisance et le bonheur dans tous les lieux où il pénètre.

Le travail de la production des *richesses* dans une nation est un travail intérieur ; il est tout entier dans l'action du peuple sur soi-même : toute espèce d'action sur les autres peuples, dans la vue d'acquérir, est une mauvaise spéculation, hors dans un seul cas : c'est lorsqu'on va leur porter, leur enseigner l'industrie. L'industrieux

consomme et paye ; l'ignorant grossier a peu de besoins, et quand il a besoin, il vole.

On a appelé plus d'une fois l'attention des peuples européens sur de vastes étendues de terre placées aux portes de l'Europe, qui sont incultes et qui s'offrent à produire. Les côtes de l'Afrique n'attendent que des capitaux pour donner en abondance toutes ces denrées que, selon la remarque de M. Say, on appelle mal à propos *coloniales*, et qui sont des produits des tropiques[1]. Ce serait un grand objet d'intérêt national, d'intérêt européen, d'intérêt de l'humanité, car ces trois mots veulent dire la même chose, que d'y fonder des établissements de culture. Nous n'entendons point par là qu'on y fasse croître, comme on l'a fait ailleurs, avec le coton et le sucre, l'esclavage, les vexations et la misère, mais le travail libre, se nourrissant lui-même, et jouissant de ses fruits en même temps qu'il en fait jouir.

Qu'est-ce que l'homme demande aux hommes ? La liberté ; la liberté de disposer de ses bras, de son industrie, de ses biens. Fais chacun aussi libre que tu veux l'être ; voilà toute la morale. Sois juste, sois bon, aime les hommes, ce sont

1. *Traité d'économie politique*, t. I, p. 289.

des préceptes trop vagues et qui trop facilement viennent s'accommoder avec nos passions déréglées. La justice, c'est le droit, et le droit, tout d'un coup, fait d'un homme la propriété d'un autre homme. J'agis selon mes droits, je te vends, je suis juste. Je puis te tuer, et je te fais mon esclave; je puis prendre pour moi tout ton bien, et je t'en laisse la vingtième partie, je suis bon envers toi. J'aime mon cheval, mais j'aime la chasse, je crève mon cheval. J'aime mes sujets, mais j'aime la gloire....

Tout homme qui n'est pas idiot ou perclus, n'a besoin que de liberté pour vivre. « La protection, » disent quelques-uns, est nécessaire ; la pro- » tection c'est la sûreté garantie ; la garantie de » la sûreté est dans un pouvoir supérieur ; plus » le pouvoir est grand, plus la sûreté est grande ; » ce qu'il y a de meilleur pour les hommes, » c'est d'être soumis à un pouvoir. » Ce raisonnement revient à celui-ci : « Tout homme a à » craindre l'approche des autres hommes ; des » murs et une porte de fer entre lui et les autres, » sont une garantie contre cette crainte ; plus la » prison sera étroite, plus la garantie sera sûre ; » le premier besoin des hommes, c'est la pri- » son. »

On conçoit que parmi les sauvages de la Tartarie, un homme ait besoin de sûreté contre les autres; qu'il ait besoin d'être protégé, d'être resserré pour son bien ; mais, en France, mais, en Angleterre, mais, en Europe, est-ce que l'approche de l'homme serait un sujet de crainte pour l'homme? Est-ce que partout où il y a des besoins communs, le premier intérêt de chacun n'est pas, au contraire, que nulle puissance ne s'interpose entre lui et ses semblables? Est-ce que partout où l'on travaille, tout homme travaillant n'est pas en sûreté sous la protection de son industrie?

CHAPITRE VIII

De la valeur nationale.

Lorsqu'un homme, avec de petits moyens physiques, exerce une grande action ou surmonte de grands obstacles physiques, on attribue cette puissance à une force morale, qui existe en lui et qu'on appelle *valeur*.

Lorsqu'une nation, petite et faible en apparence, en domine d'autres qui semblent plus grandes et plus puissantes, ou leur résiste avec succès, on reconnaît aussi dans cette nation une force

morale intérieure qui lui fait produire ces effets disproportionnés à ses moyens; on dit qu'elle a de la *valeur*.

La valeur est la plus haute qualité des peuples, c'est elle aussi qu'on a le plus vantée. Sparte, une simple ville, faisant trembler l'empire persan; les communautés de la Lombardie, de simples villes aussi, tenant tête à tout l'empire germanique; quelques poignées de fabricants et de pêcheurs réfugiés dans les marais de la Batavie, et soutenant là, de pied ferme, le double choc des flottes et des armées de Philippe II, voilà les traits les plus admirés de l'histoire, voilà les effets de la *valeur*.

La *valeur*, comme toutes les qualités morales, ne se manifeste que par des faits extérieurs; mais ces faits, qui découvrent qu'elle existe, ne découvrent point comment elle existe, ce qu'elle est, d'où elle provient, quelle en est l'essence, le principe, la cause. Si tel peuple a eu de la *valeur*, c'est une question d'histoire; il suffit, pour y répondre, de dire ce qu'a fait ce peuple. D'où venait à tel peuple sa *valeur?* c'est une question de politique. Pour la résoudre, il faut entrer dans l'examen des circonstances, du caractère, des occupations, des institutions de ce peuple.

Si l'on veut aller plus loin et se demander d'où vient, en général, la *valeur* dans un peuple, ce qui la donne, ce qui la fortifie, il faut rassembler les faits particuliers du moral de chaque peuple qui répondent à cette qualité, et les comparer tous ensemble; si aucun fait important n'est omis, le résultat de la comparaison sera la solution du problème.

Rousseau s'est beaucoup étudié à faire sentir qu'il y a, dans certaines nations, une *valeur* personnelle indépendante de tout appareil extérieur de puissance, et ne devant rien ni à la richesse, ni au nombre du peuple.

« Sparte n'était qu'une ville, et cette ville » donna des lois à la Grèce, dont elle devint » la capitale, et fit trembler l'Asie[1]. »

« La monarchie de Cyrus fut conquise avec » trente mille hommes, par un prince plus pauvre » que le moindre des satrapes de Perse. »

« Deux fameuses républiques se disputèrent » l'empire du monde; l'une était très-riche, » l'autre n'avait rien, et ce fut celle-ci qui dé- » truisit l'autre. L'empire romain, à son tour, » après avoir englouti toutes les richesses de

1. ROUSSEAU, *Gouvernement de Pologne.*

» l'univers, fut la proie de gens qui ne savaient
» pas même ce que c'était que richesse[1]. »

Rousseau cite ces traits comme des exemples de *valeur nationale*. Il trouve les causes de cette valeur dans l'énergie des mœurs guerrières, dans l'exercice continuel des armes, dans ces institutions qui rappelaient incessamment à chaque citoyen la patrie, c'est-à-dire des hommes qu'il devait défendre, et d'autres hommes qu'il devait combattre.

Les sciences, les arts, les métiers, toutes les occupations tranquilles qui ôtent à la fois le temps de se livrer aux exercices de la guerre, en dégoûtent et en rendent moins capable, lui semblent les seules causes du déclin de la *valeur* dans les peuples. Partout où il voit le travail sédentaire et les mœurs paisibles naître et se développer, il n'aperçoit plus que des lâches et des esclaves.

« Voyez l'Égypte, cette contrée célèbre, d'où
» Sésostris partit autrefois pour conquérir le
» monde ; elle devient la mère de la philosophie
» et des beaux-arts, et, bientôt après, la con-
» quête de Cambyse, puis celle des Romains, et
» enfin des Turcs. »

1. ROUSSEAU, *Discours sur les sciences et les arts.*

« Voyez la Grèce, jadis peuplée de héros qui
» vainquirent deux fois l'Asie, l'une devant
» Troie et l'autre dans leurs propres foyers ; les
» lettres naissantes n'avaient point encore porté
» la corruption dans le cœur de ses habitants,
» mais le progrès des arts et le joug du Macédo-
» nien se suivirent de près. »

Ces faits sont exacts et la conclusion est juste, si on ne la fait pas trop générale. Qu'il se produise dans une nation, par les exercices et la passion de la guerre, un certain développement de force intérieure qui s'arrête aussitôt que d'autres exercices, et une autre passion succède ; que, dans une lutte militaire, les études militaires fassent beaucoup pour l'avantage, cela ne saurait être contesté ; mais qu'il ne se développe de force nationale, qu'il ne se produise de *valeur* dans un peuple que par l'exercice de la guerre ; que des hommes élevés pour la science militaire, pour les passions militaires, l'aient toujours emporté sur des hommes animés par d'autres passions et formés à d'autres études, c'est ce qu'on peut nier ; c'est ce qu'on peut nier en se reposant aussi sur des faits.

Au XIIe siècle, l'empire germanique était le plus grand, le plus belliqueux empire de l'Eu-

rope ; c'était le plus peuplé de cette noblesse qui n'avait d'étude et d'amusement que la guerre, dont le corps, continuellement exercé, supportait les fatigues les plus dures et le fardeau d'une armure plus épaisse et plus pesante qu'aucune armure de l'antiquité, et qui, invulnérable sous ce rempart de fer, renversait et foulait aux pieds des rangs entiers, sans péril pour elle-même.

Dans ce temps-là, la Lombardie était peuplée de marchands, de fabricants, de gens d'art et de métier, rassemblés en communautés dans les villes, et exerçant paisiblement leur industrie, sans aucune science des armes, sans troupes que quelques compagnies irrégulières entretenues plutôt pour la police que pour la défense de la cité.

Ces communautés, fondées sur les terres de l'empire germanique s'étaient rendues franches et indépendantes, soit par force, soit par accord ; cette franchise était leur ressource, car elle nourrissait leur industrie. Un des princes les plus belliqueux, Frédéric Barberousse, s'arma, en 1154, pour leur ravir leur liberté et reconquérir sur elles les anciens droits de l'Empire.

Frédéric et les princes, ses vassaux, condui-

sirent successivement, du fond de l'Allemagne en Italie, sept armées formidables, au moins un demi-million d'hommes. Après que les six premières expéditions eurent été détruites, après vingt-deux ans d'efforts soutenus, la septième fut battue complétement en 1176 aux portes de la Lombardie[1].

Frédéric II, qui renouvela la guerre en 1236, vit une seconde fois les forces de l'Empire se briser contre la ligue des bourgeois de la Lombardie.

Ainsi, d'un côté, la nation la plus guerrière de l'Europe ; de l'autre, la plus pacifique ; d'un côté dés chevaliers, de l'autre des marchands, sont aux prises, non pas dans un seul combat, mais dans cent combats, durant l'espace de trente années ; les chevaliers ont l'avantage du nombre, et ce sont les marchands qui l'emportent ; la *valeur* est dans les marchands.

Ce n'étaient pas des guerriers que ces fabricants flamands qui fondaient, dans le XVIe siècle, une république sur des sables, où il leur fallait se défendre chaque jour contre la mer et contre

1. A *Lignano*, à quinze milles de Milan. Voyez l'*Histoire des républiques italiennes du moyen âge*, par M. SISMONDE-SISMONDI, t. II.

l'Espagne. Ils n'avaient jamais manié que les outils de leur travail ; ils avaient passé leur vie à l'ombre de leurs ateliers ; ils n'avaient ni habitude, ni science, ni passion des armes ; ils étaient donc *faibles d'âme* comme de corps ; et pourtant, l'empire de Charles-Quint, soutenu de tous les trésors des deux Indes et de la politique de Philippe II ; ces bandes militaires qui avaient détruit les forces de la France en Italie, ne prévalurent point contre cette peuplade chétive, qui, loin de céder à ses tyrans, gagnait sur eux, au contraire, et se nourrissait de leurs dépouilles.

Sans compter la puissance et les ressources, était-ce dans la Grande-Bretagne, ou dans ses colonies d'Amérique, qu'il y avait, en 1769, le plus d'esprit guerrier, d'habitude, de science des armes ? L'Angleterre venait de s'essayer, dans la guerre de Sept-Ans, contre des États plus redoutables, en apparence, que les planteurs et les marchands de ses colonies ; et cependant les colonies conquirent et soutinrent leur liberté.

Lorsque la nation française fut attaquée, en 1792, par une ligue de tous les rois de l'Europe, qu'était-ce que ce peuple français qu'on attaquait ? Ce n'était pas le peuple belliqueux, le peuple élevé pour les armes, le peuple savant dans la

guerre ; car ce peuple, c'était la noblesse, et la noblesse n'était plus la nation ; elle était, au dehors, unie à l'ennemi, ou bien emprisonnée au dedans.

Restaient les hommes de profession civile, les *bourgeois;* des négociants, des légistes, et ce furent eux qui défendirent le territoire envahi.

Qu'un peuple de soldats, élevé parmi les armes, vivant dans l'État comme dans un camp, dont tous les jeux sont des combats, exercé depuis l'enfance à supporter la faim et la fatigue, accoutumé à n'estimer que la victoire et à ne mépriser que les vaincus, se rie d'une multitude inhabile à la guerre, traînée par force à la suite d'un homme, sans nulle passion qui l'excite à combattre ; que trois mille Spartiates fassent trembler cent mille Perses, cela peut bien se concevoir : cette *valeur* des citoyens de Sparte nous paraît naturellement provenir de leur éducation, de leurs travaux, de leurs mœurs.

Mais qu'une peuplade de négociants et d'artistes, élevés pour le comptoir ou l'atelier, dont la tête a été exercée aux dépens des bras, ou les doigts aux dépens de tout le corps ; qui ne sait point souffrir la faim, parce que son travail lui donne à vivre ; qui ne connaît de lutte que l'émulation de

l'industrie, de but que l'accroissement de ses relations de commerce ; que cette peuplade résiste au choc d'une multitude avide de pillage et de gloire, vigoureuse, habituée aux dangers, ignorant tout hors combattre ; que cent mille Allemands soient arrêtés ou détruits par une poignée de Milanais ou de Florentins, cela ne se conçoit plus autant. Cette *valeur* qui contraste si fort en apparence avec les mœurs et l'éducation, d'où vient-elle ? D'où vient-elle, sinon de ces mœurs et de cette éducation même ?

On connaît les vertus de la guerre, on ne connaît point celles de l'industrie. La passion de l'indépendance paisible a de quoi tremper les âmes, aussi bien que la passion de l'indépendance guerrière. D'un citoyen soldat, celle-ci fait un héros ; mais l'autre fait davantage, elle fait un héros d'un citoyen qui n'était pas même soldat.

Le premier sentiment qu'éprouve l'homme guerrier, l'homme qui se destine à combattre, c'est qu'il y a d'autres hommes à qui il doit nuire. Le premier sentiment qu'éprouve l'homme industrieux, l'homme qui se destine à *produire*, c'est qu'il y a d'autres hommes à qui il sera utile.

Et, de même, la première impression que le guerrier fait sentir à ceux qui l'entourent, c'est le besoin d'échapper à son action, c'est la crainte. La première impression que fait éprouver l'industrieux, c'est le besoin d'avoir part aux fruits de son travail, c'est l'amitié.

De là vient à tous les deux le sentiment de leur force et la confiance dans leur force. Je suis fort, dit le guerrier; partout les hommes tremblent à mon nom : je suis fort, dit l'industrieux; partout les hommes embrassent mon intérêt. Personne n'osera m'attaquer, dit l'un ; tous me défendront, dit l'autre[1].

Or, c'est cette confiance dans ses forces qui est le principe de la *valeur;* le guerrier peut sentir sa force dans le nombre de ceux qu'il épouvante ; l'industrieux, dans le nombre de ceux

1. Un peuple guerrier peut avoir pour soutiens, ou des compagnons de brigandage, et ceux-là sont tout prêts à tomber sur lui s'il y a là plus de gain à faire ; ou des sujets, et ceux-là, qui ne le servent que par force, sont tout prêts à rompre leurs liens ; ou des mercenaires, et ceux-là sont tout prêts à le quitter pour quiconque voudra payer leur sang plus cher. Le peuple industrieux seul a des amis ; et c'est une force qui ne trompe jamais.

Non exercitus præsidia sunt, verum amici, quos neque armis cogere, neque auro parare queas (SALLUSTE).

Nations industrieuses suivez cette maxime : comptez sur vos amis et non sur des soldats.

qu'il intéresse. La *valeur* n'est pas plus étrangère à l'industrieux qu'à un guerrier.

Et ce sentiment, principe de la *valeur*, doit être plus vif encore dans celui-là. Un ennemi qui s'élève contre le guerrier lui en suscite d'autres qui se taisaient par crainte d'être seuls, et que l'exemple encourage ; un ennemi qui s'élève contre l'industrieux ne lui suscite que des défenseurs; il trouve des amis, comme dit un publiciste, au sein même de ses ennemis[1].

Un seul avantage peut-être revendiqué en faveur du militaire, c'est qu'il a deux mobiles pour exciter en lui la *valeur*, l'amour du brigandage ou de la conquête, et l'amour de la liberté; tandis que l'industrieux n'en a qu'un, c'est le dernier.

Il n'y a que l'ignorance même qui puisse prétendre aujourd'hui que l'industrie est incapable de nourrir l'indépendance. On n'a vu, dans nos temps modernes, la liberté prendre racine que chez les nations industrieuses, en Italie, en Hollande, en Angleterre[2].

1. M. Benjamin de Constant.

2. Dans l'antiquité on croyait tout le contraire de ce que nous avançons ici, et des faits, tous contraires à ceux que nous citons, venaient confirmer cette façon de penser. En théorie ou quant aux opinions, en pratique ou quant aux faits,

Il n'y a que l'ignorance même qui puisse pré-

la *civilisation* des anciens était donc l'opposé de la nôtre : or, c'est là précisément ce que nous voulons faire sentir.

Le travail était, selon les anciens, la marque et la source de la servitude ; l'oisiveté l'était de l'indépendance. « Vous » faites un *vice* de la paresse dit un Lacédémonien dans Plu- » tarque ; sachez donc que c'est ce *vice* qui fait les hommes » libres. » (*Apophtegmes des Lacédémoniens.*)

« C'était un des mots de Socrate, que l'oisiveté est sœur » de la liberté ; et il disait pour preuve, que les Indiens et » les Perses, gens fainéants, étaient braves et libres, tandis » que les Phrygiens et les Lydiens, laborieux et adroits au » travail, étaient esclaves. » (ÆLIEN, liv. X, chap. XIV.)

Aristote et Cicéron ont pensé la même chose : Is liber non est, dit le dernier, qui non aliquando nihil agit.

Otez aujourd'hui le travail d'industrie, ôtez les sciences, les arts, les spéculations à un homme pouvant vivre sans ce travail ; que lui reste-t-il pour employer sa vie ? Deux objets : ce qu'on appelle la *gloire* et ce qu'on appelle les *honneurs*.

Pour aller à la gloire, il s'enrôlera parmi les agents militaires du pouvoir ; pour aller aux honneurs, il s'enrôlera parmi ses agents civils ; il se fera *instrument :* il perdra sa liberté. Pour atteindre à la gloire, il cherchera la guerre, il la voudra ; il la voudra contre sa nation ; et sa nation a besoin de la paix : pour atteindre aux honneurs, il se joindra au pouvoir, il l'aidera à s'agrandir, à se faire plus sentir à la nation ; et la nation a besoin d'être libre : il cessera d'être citoyen.

Que quiconque veut être aujourd'hui vraiment libre, vraiment citoyen, *travaille.*

Les passe-temps de l'homme oisif, chez les anciens étaient favorables, au contraire, à ses devoirs de patriote, à ses intérêts d'homme libre. L'état demandait qu'il fût guerrier, et les jeux publics l'exerçaient au courage : il luttait dans l'amphithéâtre. Pour maintenir la liberté de sa patrie, sa liberté propre, il devait être fier, dur, tyrannique ; et la vie domestique l'y exerçait encore : il faisait fouetter ses esclaves.

tendre que la puissance est le partage exclusif des nations guerrières : ce sont, au contraire, les peuples les moins guerriers, qui, dans l'Europe moderne, ont exercé le plus d'action et montré le plus de force, à proportion de leurs moyens ; c'est Venise qui affermait ses guerres au rabais ; c'est la Hollande, c'est l'Angleterre qui envoyait à ses alliés des subsides au lieu d'hommes, et les chargeait ainsi de tous les combats ; c'est l'Amérique, qui longtemps n'a pas eu un vaisseau de guerre. Il est vrai qu'il en arrivait autrement dans l'antiquité ; mais que nous fait l'antiquité ? Que nous importent ces exemples, quand nous avons des exemples de notre temps, des exemples domestiques?

Certes dans un état de choses où la guerre occupe beaucoup d'hommes et l'industrie un petit nombre, la nation qui produit est nécessairement écrasée, car alors elle ne trouve point d'amis. Mettez un homme riche et industrieux aux prises avec un voleur, au milieu d'un camp de Tartares, qu'arrivera-t-il? Les assistants seront pour le voleur, et le volé sera assailli par cent brigands au lieu d'un. Mais aussi, mettez le même homme aux prises avec le même voleur sur une place de Paris ou de Londres, c'est le voleur,

à son tour, qui restera seul, qui sera assailli, renfermé, pendu. Au milieu de peuples guerriers, le peuple industrieux *vaut* moins que le peuple guerrier ; au milieu de peuples industrieux, il *vaut* plus, il est le plus fort ; comme, dans une nation d'honnêtes gens, l'honnête homme est plus fort que le brigand.

Carthage contre Rome n'a point trouvé d'alliés, d'alliés du moins capables de la défendre ; la Hollande contre l'Espagne a trouvé l'Angleterre. Carthage luttant aujourd'hui aurait pour elle la plus grande force qu'il y ait au monde, cette force qu'elle avait contre elle et qui l'a perdue, les mœurs et le génie du siècle.

La destinée de toute puissance, a dit un publiciste[1], dépend de la proportion qu'il y a entre son esprit et son époque : c'est là ce que doivent avoir constamment devant les yeux les nations et ceux qui les conduisent. L'expérience est un bon conseiller ; mais il faut savoir l'interroger, et ne point lui obéir en aveugle : car alors elle nuit au lieu de servir ; au lieu de guider, elle fourvoie. Il y a des temps où par un retour singulier, ce qui était possible cesse de l'être ; où

1. M. Benjamin de Constant,

ce qui était sage et utile devient funeste et insensé. Sachons bien connaître quel est l'état de choses où nous sommes, et nous saurons quel esprit, quelles mœurs, quels soins nous conviennent.

Il est vrai que, dans toute l'antiquité, les peuples guerriers ont toujours prévalu contre les peuples industrieux et commerçants, soit qu'ils voulussent leur résister ou les soumettre. Il est vrai encore, que, dans le moyen âge, la même chose s'est reproduite, et que les descendants belliqueux et grossiers des Vandales et des Germains ont repoussé de l'Europe la nation maure, la plus riche, la plus industrieuse, la plus savante de ce temps.

Mais il est vrai aussi que depuis ce dernier acte de la prééminence guerrière, que depuis les croisades qui n'en ont été que la suite, cette force nationale qui se manifeste par une grande action ou par une grande résistance, *la valeur,* a été le propre des nations les plus avancées dans l'industrie, et que les peuples guerriers, à leur tour ont été les vaincus.

Les plus grands exemples de puissance dans chaque siècle, depuis le XIIe, sont donnés par des nations commerçantes ; ce sont-elles, et non

plus les autres, que l'on voit, ainsi que Rome, croître de rien, et grandir au milieu des obstacles, jusqu'à un développement qui étonne.

Au XIIIe siècle la fameuse ligue anséatique se maintient et domine dans le Nord, malgré les princes et les seigneurs, tandis que la ligue lombarde résiste dans le Midi à toutes les forces de l'Empire.

Au XIVe siècle, Venise, sans territoire, se place au niveau des premiers États de l'Europe; elle établit sa suprématie sur l'Italie entière, ce que l'Empire germanique avait en vain tenté.

Au XVe siècle, Venise était si puissante qu'elle occupait seule les yeux de l'Europe, qu'elle était le centre de la politique. En 1508, se forma contre elle la ligue de Cambrai. « Jamais, dit Voltaire, tant de rois ne s'étaient unis contre l'ancienne Rome. » Venise ne succomba point.

Au XVIe siècle, se fonde sur des sables à demi submergés la république des Provinces-Unies; à peine établie, elle cesse de résister à l'Espagne et l'attaque; elle lui enlève ses possessions des Grandes-Indes.

Au XVIIe siècle, l'Angleterre, par sa révolution, se constitue un État essentiellement commercial: c'est de là que date sa grandeur.

Au XVIIIe siècle, toute cette puissance anglaise vient se briser contre les colons révoltés. On sait depuis quel temps existe la république des États-Unis, et quel rôle elle joue à présent.

On pourrait renouer à cette série de faits la France, résistant à tous les gouvernements de l'Europe confédérés, et l'Angleterre ensuite, résistant au dernier Gouvernement français, qui poussait contre elle seule presque toutes les forces de l'Europe.

CHAPITRE IX

De l'esprit guerrier.

Que la nation la plus utile aux autres nations soit la plus libre, la plus riche, la première, voilà le terme où se dirigent les choses. Il y a maintenant assez de faits à la portée de l'examen, assez d'expériences reproduites, pour que la certitude de ce fait universel puisse être universellement reconnue. Il y a donc aujourd'hui une vérité politique comme une vérité physique; il y a donc un signe commun de ralliement, une règle commune de conduite pour les peuples.
» L'élévation ou l'abaissement journalier des
» eaux de l'Océan n'ont pas été plus régulière-

» ment assujettis au cours de l'astre qui nous » éclaire durant la nuit, que le sort de la *liberté* » et de *la puissance, depuis six siècles,* aux » progrès de l'*industrie* et de l'*esprit* d'*indus-* » *trie*[1]. »

Il est vrai que la terre tourne; mais, pour qu'on le croie, il faut être éclairé; il faut s'être dérobé par la réflexion à l'illusion et au préjugé des sens. Il est vrai qu'une nation prospère de tout ce qu'elle ajoute à la prospérité des autres, et dépérit de ce qu'elle leur fait perdre; mais, pour reconnaître ici l'évidence, pour y conformer sa conduite, il faut s'être élevé à une hauteur de raison supérieure aux petites vues de l'intérêt mal entendu, à une hauteur de sentiment au-dessus des petites haines, des petites espérances, des petites ambitions qui travaillent les hommes et les peuples ordinaires. Tous les peuples s'avancent vers cette perfection morale, mais lentement, mais d'un pas inégal.

Les plus avancés découvrent déjà quelque chose du but, bien qu'ils soient loin encore de l'apercevoir tout entier. A chaque nouveau progrès, ceux qui voient verront davantage, et le

1. ROUSSEAU, *Discours sur les sciences et les arts.*

nombre des clairvoyants s'augmentera. C'est ainsi que peu à peu disparaîtront toutes les violences, toutes les guerres, fruit du besoin mal éclairé. Si chacun arrive à sentir fortement que le plus utile à tous a le plus d'avantages, que devient l'ambition ? Une émulation de bons offices.

C'était avec grande raison que les législateurs de l'antiquité interdisaient les arts d'industrie aux citoyens de leurs républiques. L'industrie est l'ennemie de la guerre. Tout ce qu'on gagne en valeur industrielle, on le perd en valeur militaire. Quelques-unes des nations de l'Europe l'ont déjà éprouvé et peut-être malgré elles. Le premier peuple moderne qui afferma par entreprise ses guerres à des mercenaires comme les peuples de l'antiquité affermaient à des mercenaires l'entretien de leurs routes, de leurs bâtiments et de tous les travaux de l'intérieur[1], donna en Europe le signal de la dégradation de l'état guerrier.

Dans les États de l'antiquité, la nation faisait la guerre, c'était là son emploi; elle avait des machines qui la nourrissaient, qui cultivaient, qui bâtissaient pour elle. Dans les États moder-

1. .... ædem... flumina, portus,
siccandam eluviem........

JUVÉNAL, *sat. III.*

nes, le travail des nations, c'est de produire, c'est d'accroître en repos leurs commodités et leurs jouissances ; elles ont des machines qui combattent pour elles [1].

Dans les premiers des États anciens, qui tous étaient militaires, le commerce était si méprisé, qu'on faisait peu de cas des troupes de mer, parce qu'elles avaient quelques rapports aux expéditions du commerce. Dans les premiers des États modernes, qui tous ont été industrieux et commerçants, on n'a estimé de la profession guerrière que ce qui avait quelque rapport à la profession de commerçant ; on n'a estimé que les troupes de mer.

A Rome, on ne destinait à la marine que ceux qui n'étaient pas assez considérables pour avoir place dans les légions ; les gens de mer étaient ordinairement des affranchis[2]. A Venise, au contraire, les commandements de mer étaient les seuls qu'un citoyen distingué voulût exercer ; les généraux de terre, c'étaient ces *condottieri*, qui

1. Aristote appelle les gens d'art et de métier des *instruments nécessaires ;* ce sont des *instruments* que nos soldats, mais sont-ils bien *instruments nécessaires ?*

2. *Esprit des lois*, liv. XXI, chap. XIII.

se louaient à la République avec les bandes qu'ils conduisaient.

En Hollande, en Angleterre, on faisait cas d'un marin et non d'un soldat [1].

» Autant la Grande-Bretagne, dit un auteur » anglais [2], a surpassé les autres pays de l'Eu- » rope dans le commerce et les arts d'industrie, » autant ses habitants semblent avoir perdu de » leur humeur guerrière et de leur admiration » pour le talent militaire. Hors ceux qui, par leur » naissance, sont encore soumis en quelque sorte » au vieil esprit, aux vieilles mœurs de la che- » valerie, tout peuple est à une extrême distance » de toute idée et de tout sentiment guerrier. A » ses yeux, la profession des armes est la dernière » des professions. Lorsque le fils d'un commer- » çant s'engage dans l'armée, on le plaint comme » perdu pour tout travail utile et honnête ; même » parmi la noblesse, à moins que quelques-uns » des fils ne montrent une préférence marquée » pour la vie militaire, c'est seulement ceux qui

1. En Angleterre, quand une bouteille a été vidée, on dit assez plaisamment, pour la faire enlever : *Put this land officer beside,* mettez de côté cet officier de terre.

2. MILLAR's (John) *historical view of the English government,* vol. IV.

» ont le moins d'aptitude pour les emplois civils, » qu'on destine au service de terre ou de mer. »

Millar écrivait ainsi avant 1792. Depuis ce temps, il nous faut l'avouer, les choses paraissent avoir bien changé de face. Toutes ces nations, qui se déshabituaient de la guerre et des *mœurs guerrières*, ont rétrogradé par un mouvement soudain et sont revenues à cette politique militaire des anciens, qu'elles réformaient en elles.

Durant les vingt-cinq dernières années, il n'y a pas un État en Europe qui n'ait soutenu plus d'une guerre; pas une nation qui n'ait été armée; pas une qui n'ait fait preuve d'enthousiasme dans son action militaire.

Ce sont là des faits, et ces faits semblent contre nous, contre cette tendance des peuples que nous avons signalée, par laquelle ils se défont de *l'esprit guerrier*, à mesure qu'ils avancent en industrie. L'industrie ne s'est point arrêtée dans son progrès et la guerre s'est réveillée plus furieuse que jamais.

Cette objection peut cependant se résoudre. Les faits sont vrais, mais de quelle valeur sont-ils? C'est là toute la question; c'est à quoi l'on ne peut répondre qu'en approfondissant les causes.

Tout mouvement commun à une partie de l'espèce humaine, de quelque nature qu'il soit, donne naissance à ces deux questions : s'il est spontané, c'est-à-dire si le principe du mouvement réside dans la masse, qui se meut librement et de son impulsion propre ; s'il est communiqué, c'est-à-dire si le principe du mouvement est au dehors ; si la masse obéit aveuglément ou malgré elle, à une force extérieure qui la pousse ; en d'autres termes, il ne faut point confondre ensemble l'action d'un nombre d'hommes agissant par sa volonté, son intérêt ou sa conviction propre, et l'action d'un nombre d'hommes agissant par la volonté de son gouvernement, c'est-à-dire d'un plus petit nombre, ayant à part son esprit, son intérêt, son opinion.

Un peuple ou plusieurs peuples ensemble, agissant d'un mouvement spontané, c'est-à-dire par leur volonté pure, dans la vue d'un intérêt qui les excite se dirigeront infailliblement dans le sens de l'esprit humain ; car dans l'état de commerce mutuel où vivent entre eux les peuples en Europe, la pensée de chacun sur ce qui touche son bien-être, ne peut manquer de dériver de l'exemple ou de l'opinion de ceux qui l'entourent, de l'opinion européenne, de l'opinion du siècle.

Toute révolution, quand elle est vraiment nationale, est un élément nécessaire de la grande révolution de l'espèce humaine.

Mais un peuple, agissant comme instrument de ceux qui le gouvernent, exerce nécessairement une action qui n'a nul rapport fixe et déterminé avec le cours général des choses; il agit pour ou contre le cours général des choses, pour ou contre la civilisation, pour ou contre les grands intérêts humains, pour ou contre ses vrais intérêts, selon l'intérêt ou les passions de ce petit nombre qui le dirige.

Cela posé, si, dans le grand mouvement qui a agité l'Europe depuis 1792, il y a des mouvements purement nationaux, contraires à cette direction vers l'esprit de repos allié à l'esprit d'industrie, que nous avons présentée comme la véritable direction où marche l'espèce humaine, le lecteur devra douter; mais si l'on trouve, au contraire, que les nations quand elles ont agi d'elles-mêmes, ont toujours agi selon cette tendance, il faudra qu'il tombe d'accord avec nous. Quant aux gouvernements, qu'ils aient fait marcher pour ou contre cette tendance des troupes d'hommes contraints ou trompés par eux, cela ne peut rien prouver ni pour, ni contre nous.

Un régime constitutionnel, un régime libéral, dans le vrai sens moderne de ce mot, n'est autre chose, ainsi que nous l'avons dit, qu'un régime fondé sur l'industrie, *commercial government* commé l'appelle un auteur anglais[1].

Or c'était ce régime commercial, et par cela même pacifique au dehors, que la nation française voulait constituer chez elle par sa révolution en 1789. L'acte public et constitutionnel par lequel le peuple français déclara qu'il s'interdisait toute guerre offensive, en est la preuve évidente. Tel était le but de la révolution, telle en devait être la fin.

Contre cette volonté nationale de la France, s'éleva la coalition de Pilnitz. Ce fut une coalition de princes, et seulement de princes. Parmi les sujets mêmes des coalisés, les Français eurent des partisans, en Hollande, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Angleterre.

Ici, à l'origine de la scission de l'Europe, à la formation des partis, le signe de ralliement est bien manifeste de part et d'autre; d'un côté pour la liberté, pour l'industrie, pour la paix, sur qui elles se fondent, est la nation française, et avec elle tout ce qu'il y a d'éclairé parmi les

1. Millar.

autres nations ; de l'autre côté, sont les rois et les armées : puisqu'ils sont dans le parti contraire, leur signal est l'opinion contraire ; ils combattent pour l'arbitraire et pour la *guerre*.

La France, violemment pressée de toutes parts, fut contrainte à une réaction violente. Dans le feu, dans l'action, dans l'orgueil du succès, elle ne sut point se contenir ; elle se jeta hors de la route, elle se fit conquérante. Un gouvernement militaire fut le premier résultat de cet égarement.

Ce que voulait d'abord la France, c'était d'être industrieuse et libre ; pour s'être laissée emporter au plaisir de vaincre, elle devint conquérante et esclave. Le chef de l'armée, devenu chef de l'État, fit de l'État son camp, et de la nation, son armée ; les Français, rejetés incessamment hors de la France par cette force intérieure qui s'était créée au centre, furent les brigands de l'Europe[1] ; mais ce n'était pas leur volonté qui les dénaturait ainsi, c'était une volonté étrangère : le peuple sain, le peuple éclairé murmurait, mais il ne résistait pas.

C'était à l'Europe de délier la France, comme la France avait voulu délier l'Europe. On voyait

1. Raptores orbis. TACITE, *Agricola*.

comme dans les temps de barbarie, chaque nation rentrer en elle-même, s'isoler, se fortifier, pour sauver son existence menacée; plus de commerce, plus de paix, plus de civilisation.... La cause de la civilisation ligua les peuples de l'Europe contre le gouvernement de la France, en 1814 et en 1815.

Dans ces deux coalitions nationales, les princes ne figurent point comme mobiles; l'impulsion vient des peuples; les nations marchent, les rois suivent. Le mouvement se donne en Allemagne, tandis que Napoléon est encore l'allié de plus d'un gouvernement d'Allemagne. Au milieu de cette expédition pour la civilisation européenne, ce sont les rois qui ont voulu se modérer, et composer avec l'ennemi; ce ne sont pas les peuples : les peuples ne composent point lorsqu'il s'agit de leur liberté.

Ainsi donc, ce fut pour la liberté, pour l'industrie, pour la paix, pour le régime constitutionnel qui en est la garantie, que la nation française exerça, au commencement, son activité guerrière; elle fut *guerrière* contre la *guerre*. Ce fut contre la France conquérante malgré elle, contre la France étendant sur ses voisins le joug militaire qu'elle ne pouvait secouer, contre la

guerre aussi, que les nations se sont levées en armes.

Ainsi donc, toutes les fois que les peuples ont été librement en action, ce fut toujours en faveur de cet ordre de choses que nous avons signalé comme le vrai but où la civilisation nous conduit. S'il y a eu quelque action contraire, ce ne sont point les nations qui l'ont produite et dirigée.

La civilisation ne s'est donc point démentie : cette direction de l'esprit humain vers un système d'ordre où la paix et les arts paisibles fussent au premier rang, cette direction si manifestement marquée dans le cours des choses depuis six siècles, ne s'est donc nullement arrêtée ; elle s'est continuée au milieu de vingt-cinq années d'activité guerrière ; elle s'est continuée par cette activité même ; car toujours l'un des deux partis n'a combattu que pour elle : elle est aujourd'hui dans sa force.

Qu'on observe en effet l'Europe, qu'on regarde quel est à présent l'objet de tous les esprits, quel travail les occupe tous : c'est l'établissement de ce régime où tendait la révolution française, où elle vient de se terminer, de ce régime dont la

paix est le fondement et l'essence, du *gouvernement commercial*[1].

Mais, dans les choses humaines, le bien n'arrive jamais pur et sans mélange de maux. Cette action militaire, deux fois exercée contre la civilisation, a contraint, la première fois, une nation seule, la seconde fois toutes les nations de l'Europe ensemble, à une réaction militaire. Le besoin éprouvé de la force guerrière, l'habitude des armes dans les peuples devenus soldats par intérêt, l'avantage senti d'une organisation militaire dans le temps qu'on était aux prises, tout cela a laissé des vestiges que le cours des choses doit effacer, mais qui peuvent retarder le cours des choses.

C'est de là que vient l'opinion, si fort exagérée maintenant, de l'importance des armées et des établissements de guerre ; de là vient que, dans les États où le gouvernement a tout pouvoir, une grande partie du peuple reste enrôlée, et que, dans les États les plus libres, les gouvernements entretiennent encore des forces énormes, sous le prétexte de n'être point inégaux.

Et les Gouvernements pensent sans doute

1. Voyez chap. V.

tirer un grand parti de cette nécessité factice[1] ?

Mais les nations dont la guerre et les soldats ruinent la liberté et épuisent la substance ; les nations qui se souviennent que, si deux fois elles ont dû s'arracher à leurs travaux, à leurs loisirs, à leur patrie, et s'armer, comme les barbares, des instruments de la destruction, c'est qu'elles avaient à repousser la guerre et les soldats ; les nations industrieuses, les nations sages, les nations libres, que feront-elles ?...

CHAPITRE X

De l'esclavage moderne.

Il y avait dans les États de l'antiquité une classe d'hommes qui étaient un objet de commerce, qui ne pouvaient disposer de leurs corps et quitter, à leur volonté, le lieu où ils étaient fixés ; à qui il était interdit de contracter de soi-même aucune obligation civile, de faire un tes-

1. Que de machines de déception ne sont pas mises en jeu pour fermer l'oreille des peuples à la voix de la raison, qui leur crie : Est-ce la liberté que vous voulez ? Faites que les autres soient libres. Est-ce la richesse ? Soyez industrieux et faites que les autres le deviennent. Est-ce la force ? Soyez utiles à beaucoup d'autres. Est-ce la gloire ? Rendez de grands services au monde.

tament, de se marier; qui étaient jugés sans forme et condamnés sans appel. Ces gens s'appelaient des *esclaves*.

Il y a maintenant dans tous les États une classe d'hommes qu'on achète et qu'on vend; qui ne peuvent disposer de leur corps ni s'éloigner d'un lieu assigné; qui ne peuvent de leur seule volonté se marier; qui sont jugés sans forme et condamnés sans appel : quel nom donnera-t-on à ces hommes, autre que le nom d'*esclaves?*

Chez les anciens, il y avait des grades parmi les *esclaves;* il y avait le régent de la bande, *servus actor,* puis les inspecteurs, les surveillants, qui donnaient des ordres arbitraires à tout ce qui était au-dessous d'eux, et obéissaient aux ordres arbitraires de tout ce qui était au-dessus ; cela faisait des degrés dans la servitude, selon le degré du commandement. Le chef suprême des *esclaves* était le moins *esclave* de tous, mais il était encore *esclave*... au-dessus de lui était le maître.

Il y a de même aujourd'hui des grades et des rangs parmi les *esclaves;* il y a des commandants en chef, des commandants subalternes, tous plus ou moins esclaves, selon leur grade,

et de même, au plus haut degré de cette hiérarchie, on ne trouve aussi que le moindre degré d'*esclavage,* mais toujours l'*esclavage :* au-dessus, est le maître.

Chez les anciens, un *esclave* pouvait sortir de la condition d'*esclave,* et entrer dans la vie civile avec l'autorisation et sauf le bon plaisir du maître. Chez nous, les *esclaves* peuvent aussi rentrer dans la condition civile, pourvu que le maître y consente. Autrefois, les *esclaves* d'un haut rang, les esclaves en grade, avaient à cet égard, plus de facilités que les autres; aujourd'hui, c'est aussi la même chose.

La morale des hommes suit leur condition. La vertu des *esclaves,* c'est d'être dévoués au maître, c'est de le servir contre qui que ce soit et aux dépens de la vie. Tel était le plus haut degré de la vertu dans les *esclaves* anciens, et cela rendait souvent les maîtres dangereux à la liberté d'autrui. Telle est aussi la vertu la plus haute aux yeux des *esclaves* modernes, et cela, de même qu'autrefois, rend leurs maîtres fort à craindre.

Le dévouement n'est pas le propre de l'esclave ; l'homme libre se dévoue aussi ; mais l'*esclave* se dévoue à ses maîtres, le citoyen à ses égaux ;

le premier à ceux dont il veut gagner la faveur; le second à des hommes dont il ne prétend rien.

La même condition qu'on appelait l'esclavage dans l'antiquité, se retrouve, dans les États modernes, avec toutes les particularités qui en faisaient le caractère. L'*esclavage* subsiste donc. L'*esclavage* subsiste comme dans l'antiquité, mais ce n'est plus la même espèce d'hommes qui est *esclave*.

Être *esclave*, c'est vivre sous l'arbitraire, au sein d'une société d'hommes qui vivent sous des lois.

On sait quels hommes étaient esclaves chez les anciens; c'étaient les hommes de métier et de commerce, tous ceux qui professaient l'industrie paisible. Il suffit de regarder autour de soi, pour voir qui sont maintenant les *esclaves;* ce sont les hommes militaires, tous ceux qui professent l'industrie ennemie de l'industrie paisible.

CHAPITRE XI

De l'honneur natio al.

Ce que l'homme tient le plus à *honneur*, c'est

sa force. La force qu'il sent en lui la première, celle dont les organes se développent d'abord, est la force physique ; c'est de cette espèce de force qu'il aime aussi à se prévaloir d'abord, c'est en elle qu'il met d'abord son *honneur*.

Dans un âge plus avancé, une autre force se développe, la force morale; c'est de cette force alors que l'homme s'enorgueillit, il aime surtout à paraître habile.

« Si je voulais me vanter de quelque chose, » disait un prince tartare, c'est de cette sagesse » que j'ai reçue de Dieu, et de mon talent d'é- » crire [1]. » Celui qui parlait ainsi à cinquante ans, aurait dit, vingt ans plus tôt : « Je remercie » Dieu de cette vigueur qu'il m'a donnée, et de » mon talent à dresser un cheval et à manier la » lance. »

Ce qui est vrai des hommes est vrai des peuples ; en eux, se développe d'abord la force physique; leurs grands hommes sont des héros, et eux ils sont soldats. Plus tard, leurs grands hommes sont des sages, et eux ils sont industrieux.

C'est à ces traits qu'il faut juger de l'âge d'un

1. Fergusson, *Essai sur l'histoire de la société civile.*

peuple : la Russie n'a produit que des gens de guerre, la Russie est encore dans l'enfance.

Toutes les nations de l'Europe n'ont longtemps tiré vanité que de leurs généraux et de leurs victoires ; c'était là ce que chacune enviait aux autres. L'Espagne aurait acheté de tout ce qu'elle avait l'*honneur* d'avoir produit Bayard, et la France l'*honneur* de la journée de Pavie. Aujourd'hui, si un peuple envie quelque chose au peuple anglais, ce n'est ni son général, ni sa victoire de Vaterloo : c'est sa liberté, son industrie, les grands hommes d'État, les grands savants qui sont sortis de lui : c'est là qu'est l'*honneur* d'une nation mûre, l'*honneur* d'une nation d'hommes faits.

Lutter de corps, c'est le propre des enfants, ou bien des hommes qui restent enfants malgré l'âge. Les hommes formés, les hommes vraiment hommes, ne luttent que des forces de l'esprit.

Les nations de l'Europe sont maintenant à l'âge d'homme ; toute lutte corporelle n'est plus pour elles un exercice ; leur *honneur* n'est plus dans leurs bras.

Les objets présents de dispute, de concurrence, d'ambition, de gloire, au lieu d'un peu de fumée à payer de beaucoup de sang, ce sont

tous les biens de l'humanité à produire au sein de la paix; nos facultés à perfectionner, nos sciences à agrandir, nos jouissances à multiplier. Les peuples doivent désormais placer là tout leur *honneur*.

C'est par l'émulation que se développent les plus nobles facultés de notre nature; que l'émulation ne cesse point d'agir et d'exciter les hommes; mais ce n'est plus par des coups d'épée qu'elle doit se signaler; une nouvelle arène est ouverte où les combats sont sans violence et la lutte sans danger.

Loin que ces rivalités paisibles aient rien de commun avec le tumulte des armes et la fureur des guerriers, l'aspect seul des guerriers est importun; plus on les tiendra éloignés, plus les efforts qu'ils gênent seront grands et utiles. Si les nations de l'Europe ont encore à faire la guerre, c'est pour bannir la guerre du sein de l'Europe.

Un jour que le sénat de Rome était divisé sur l'une des plus hautes questions d'État, et que chaque orateur déployait son énergie pour faire triompher son éloquence et son parti, deux gladiateurs se battaient à la porte pour l'*honneur* et pour un dîner. Ces braves entendant la

dispute, crurent le sénat disposé à se battre; chacun d'eux, aussitôt, s'élance au milieu de la salle, voulant prendre parti dans l'assemblée, et vider ainsi les deux querelles à la fois. A leur aspect, la discussion s'arrête, et le sénat, tout d'une voix, ordonne aux licteurs de chasser plus loin ces misérables.

CHAPITRE XII

Du bonheur national.

Donnez au chasseur le gibier, au joueur l'argent, afin que l'un n'ait plus besoin de fatiguer son corps, l'autre de tourmenter son âme, tous deux riront de ce bon office; l'un remettra sa fortune au hasard, pour être encore inquiet et agité, l'autre lâchera le cerf dans la plaine pour avoir encore des fatigues.

Ce que nous appelons plaisir, ce que nous appelons peine, n'occupe dans la vie qu'un bien petit espace. Inventer, exécuter, diriger, poursuivre, attendre, réfléchir: voilà où la plus grande part s'emploie. Le mouvement est bien plus important pour nous que la jouissance qui en est l'objet, et l'oisiveté un mal bien plus réel que la douleur qu'elle prétend fuir. Être

heureux, pour l'homme, c'est d'abord agir, et puis jouir.

Dans le travail de la combinaison d'un plan, dans le travail de l'exécution, nous avons le sentiment de nos forces, nous les sentons se développer, nous jouissons de nous-mêmes ; et c'est là sans doute la plus grande des jouissances : cette jouissance finit au repos, elle renaît avec l'activité ; aussi le repos n'est-il désiré presque toujours que pour réparer nos forces trop tôt épuisées.

L'activité de l'homme, de même que ses dispositions intérieures, est ou personnelle ou sociale : l'activité personnelle n'a de rapport qu'à nous seuls ; l'activité sociale se rapporte à un cercle plus ou moins grand de nos semblables. La première s'exerce sur des intérêts étroits et bornés, les seuls intérêts individuels ; l'autre embrasse des intérêts étrangers, qu'elle mêle et confond avec ceux-ci.

Il est remarquable que ce soit l'activité personnelle, celle qui touche le plus intimement à notre intérêt propre, qui nous procure le moins de bonheur ; nous le sentons si bien, que c'est la tendance habituelle de notre nature d'aspirer à l'activité sociale. Les affaires privées ne sont

du goût que de ceux qui ne se reconnaissent pas le talent de s'élever au delà. Le désir des emplois n'est que le désir d'exercer nos facultés sur un plus grand théâtre, d'avoir à régler des intérêts plus étendus que les intérêts personnels, de faire, en quelque sorte, de notre intérêt privé l'intérêt commun de beaucoup d'hommes.

C'est ce plaisir d'être occupé à de grandes affaires, d'être actif dans de grandes opérations, d'être engagé dans de grands mouvements, qui fait rechercher avec tant d'ardeur les postes les plus pénibles dans les États. Le profit des charges, si le travail était une peine, ne serait pas suffisant pour y attirer; mais c'est le travail aussi qu'on désire : le travail ne rapporterait rien, il faudrait l'acheter même, qu'il y aurait peut-être autant d'hommes empressés à l'obtenir.

Les citoyens des États républicains de l'antiquité n'étaient si jaloux de leurs droits de membres actifs de l'État, que parce que ces droits étaient pour eux la plus grande source de *bonheur*. Ils les achetaient au prix de tout ce qu'on appelle des jouissances dans la vie privée[1]. Que

1. Il n'y avait pour un Spartiate *ni propriété ni liberté per-*

voulait dire ce Lacédémonien lorsqu'il répondait au Satrape qui lui étalait son luxe et sa mollesse : « Va ! tu ne connais pas nos plaisirs ? »

Plus la sphère où l'on agit s'étend, plus le plaisir de l'action est vif. Être le mobile de tous les mouvements d'une grande masse d'hommes, avoir en main tous leurs intérêts, ne rien faire, ne rien penser qui ne porte coup au loin autour de soi, c'est là le grand attrait du pouvoir ; c'est à cause de cet attrait que la place de ministre est si enviée, et qu'on a jugé à propos de rendre celle de roi inaccessible.

L'action de l'homme public, dans un État, s'arrête aux bornes de l'État ; l'action du philosophe, du savant, de l'artiste, ne s'arrête qu'aux bornes de la civilisation humaine. Ceux dont le sentiment continuel est que l'opinion qu'ils pro-

sonnelle. Écoutons Plutarque : « Un chacun commandoit non- » seulement à ses propres enfants, à ses propres serviteurs, » et disposoit de ses propres biens ; ains aussi à ceux de son » voisin, ne plus ne moins qu'aux siens propres, et s'en ser- » voit comme de choses communes entre eulx. Et il falloit que » les jeunes gens révérassent non-seulement leurs pères et » se rendissent subjects à eulx ; ains aussi à tous autres » vieilles gens. Et si un enfant, ayant esté chastié par un » autre, l'alloit rapporter à son père, c'estoit honte au père » s'il ne lui donnoit encore d'autres coups. »

...... « il leur estoit interdict de voyager en pays estran- » gier. » (PLUTARQUE, *Sommaire des Institutions des Lacédémoniens,* trad. d'Amyot.).

fessent doit former l'opinion de quiconque pense dans le monde; que les passions qu'ils éprouvent et qu'ils peignent, parlent à l'âme de quiconque est capable de sentir; que leurs découvertes font naître pour tout le genre humain, et des besoins, et des jouissances nouvelles, ceux-là sont sans doute de tous les hommes ceux qui trouvent le plus de *bonheur* dans leur travail. Combien aussi ces sortes de travaux, ces sortes de postes ne font-ils pas de jaloux? Mais on n'a pas besoin d'en défendre les approches,

.... Pauci,
Dis geniti, potuêre.

Les poëtes se disaient autrefois plus grands que les princes, et les premiers après les dieux; cet orgueil qu'on a vu souvent se reproduire dans les hommes livrés aux travaux de l'intelligence, n'est autre chose que l'expression de ce contentement de soi-même, de ce sentiment de force personnelle qu'éprouve un esprit qui se sent en relation avec tous les esprits, une âme qui agit sur toutes les âmes. La sphère de l'homme privé, c'est sa famille; la sphère de l'homme public, c'est l'État; la sphère du philosophe,

c'est l'Univers : ne comparez rien à son *bonheur* s'il sait l'apprécier et en jouir.

Autrefois cette noble jouissance n'était permise qu'à ceux qui se livraient aux spéculations de l'esprit ; eux seuls pouvaient servir à la fois l'intérêt du monde entier, l'intérêt de tous les peuples avec l'intérêt de la patrie. Il n'en était pas ainsi pour l'homme public, pour le citoyen : tout ce qu'il faisait pour sa nation, il le faisait contre toutes les autres ; son âme était par nécessité rétrécie, ses vues bornées, son *bonheur* limité par les bornes de son pays : il lui fallait que la patrie s'étendit, car, hors de la patrie, il n'y avait plus d'hommes pour lui.

Étendre la patrie, en poser si loin les frontières, qu'on ne trouvât partout que des concitoyens, c'était là sans doute qu'aspiraient les âmes nobles de la république romaine, en voulant conquérir le monde [1]. Mais, par combien de

1. « Son dessein n'était pas de courir et fourrager l'Asie » comme feroit un capitaine de larrons ains estoit sa volonté » de rendre toute la terre habitable subjecte à mesme raison, » et tous les hommes citoyens d'une mesme police. »

Telles étaient, selon Plutarque, les vues d'Alexandre, et l'objet de ses expéditions guerrières.

Ce fut un genre de gloire que les Empereurs romains affectèrent, que de donner des citoyens à la *République,* en même temps que des sujets à l'État. On a trouvé des médailles

sentiments pénibles ne fallait-il pas qu'ils achetassent ce plaisir d'être en relation avec plus d'hommes ! Il leur fallait vaincre ceux à qui ils voulaient se faire entendre, à qui ils voulaient rendre communes leurs lumières et leurs vertus ; il fallait les vaincre, leur imposer le poids de cette terrible maxime, *Væ victis* [1] !

Le citoyen industrieux n'a pas besoin, s'il jette les yeux hors de sa nation, de trouver des vaincus pour trouver des concitoyens; il en trouve partout où il y a des hommes industrieux comme lui. Que l'homme d'État ne craigne pas désormais d'agrandir ses vues et son âme; qu'il ne craigne pas que son *bonheur* s'accorde mal avec son devoir; le bien de sa patrie est le bien de l'Europe, le bien de l'Europe est le bien de sa patrie.

Tout ce qui se produit de richesses et de liberté au dedans d'une nation, est gagné pour celles qui l'entourent; tout ce qui s'en produit autour d'elle, est gagné pour elle-même. Citoyens, travaillez pour le monde, le monde travaille pour vous.

frappées en l'honneur d'Antonin, avec le titre d'*Ampliator civium*.

1. *Malheur aux vaincus !*

Vos armes, se sont les arts et le commerce ; vos victoires, ce sont leurs progrès ; votre patriotisme, c'est la bienveillance et non la haine. Voulez-vous joindre à ces vertus douces les vertus fortes et mâles auxquelles le Lacédémonien se formait en combattant ? O citoyens ! vous avez des ennemis plus acharnés que les Perses, l'ignorance et ceux qu'elle fait vivre.

Le second volume de l'INDUSTRIE parut aussi en 1817. Il forme un volume in-8° de 346 pages, imprimé chez C. L. F. Panckoucke.

Les 105 premières pages étaient de Saint-Simon ; elles étaient suivies de plusieurs pièces, notamment d'une *Histoire des progrès de l'industrie*, par J. A. Chaptal, et d'un travail intitulé *les Trois Époques*, signé M. ***, travail précédé de *Considérations préliminaires* que nous croyons être de Saint-Simon, et suivi d'une *Conclusion* qui est certainement de lui. Nous extrayons, de ce volume de 346 pages, ce qui est dû à la plume de Saint-Simon.

DÉCLARATION DE PRINCIPES

A nos yeux, la société est l'ensemble et l'union des hommes livrés à des travaux utiles; nous ne concevons point d'autre société que celle-là.

La société a deux ennemis qu'elle craint et qu'elle déteste dans une mesure parfaitement égale; l'anarchie et le despotisme.

La constitution est la seule barrière que doive respecter la pensée de l'écrivain politique ; contre elle et hors d'elle point de travaux utiles; dans les limites qu'elle prescrit, la plus entière liberté ne saurait nuire; cette liberté est la propriété de l'écrivain, comme la constitution elle-même est la propriété de la nation et du gouvernement.

OBJET DE L'ENTREPRISE

Les hommes livrés à l'industrie, et dont la collection forme la société légitime, n'ont qu'un besoin, c'est la liberté: la liberté pour eux, c'est de n'être point gênés dans le travail de la production, c'est de n'être pas troublés dans la jouissance de ce qu'ils ont produit.

L'homme est naturellement paresseux: un

homme qui travaille n'est déterminé à vaincre sa paresse que par la nécessité de répondre à ses besoins, ou par le désir de se procurer des jouissances. Il ne travaille donc que dans la mesure de ses besoins et de ses désirs. Mais, dans l'état de société, les jouissances qui le sollicitent étant très-multipliées, et beaucoup plus nombreuses que ses facultés productives, il est forcé de donner une partie de ce qu'il peut produire, en échange de certains produits qu'il n'obtient pas directement de son travail. Cette nécessité (qui s'est convertie pour lui en une source de richesses) est la seule qu'il reconnaisse, la seule à laquelle il consente à se soumettre: c'est-à-dire, que l'homme industrieux, comme tel, n'est véritablement soumis qu'à une seule loi, celle de son intérêt.

Mais il y a autour de la société, il circule dans son sein une foule d'hommes parasites[1] qui ayant les mêmes besoins et les mêmes désirs que les

1. Il y a actuellement en France beaucoup moins de désœuvrés qu'il n'y en avait avant la révolution; il y en a beaucoup moins en Angleterre qu'en France, beaucoup moins en Amérique qu'en Angleterre ; le nombre de désœuvrés a toujours diminué en raison directe des progrès de la civilisation, de manière qu'on peut entrevoir une époque à laquelle il n'y aura plus dans la société d'hommes volontairement désœuvrés.

autres, n'ont pu surmonter comme eux la paresse naturelle à tous, et qui, ne produisant rien, consomment ou veulent consommer comme s'ils produisaient. Il est de force que ces gens-là vivent sur le travail d'autrui, soit qu'on leur donne, soit qu'ils prennent; en un mot, il y a des fainéants, c'est-à-dire des voleurs[1].

Les travailleurs sont donc exposés à se voir privés de la jouissance qui est le but de leur travail. De ce danger résulte pour eux un besoin d'une espèce particulière, lequel donne lieu à un travail distinct des autres, celui qui a pour but d'empêcher la violence dont l'oisiveté menace l'industrie.

Aux yeux de l'industrie, un gouvernement n'est autre chose que l'entreprise de ce travail. La matière du gouvernement, c'est l'oisiveté; dès que son action s'exerce hors de là, elle devient arbitraire, usurpatrice et par conséquent tyrannique et ennemie de l'industrie; il fait le mal que son but est d'empêcher. Puisqu'on travaille pour soi, on veut travailler à sa manière. Toutes les fois qu'une action supérieure et étran-

1. Les fainéants qui ne sont point voleurs se font mendiants; cette dernière classe n'est guère moins méprisable et moins dangereuse que la première.

gère à l'industrie se mêle à la sienne et prétend la gouverner, elle l'entrave et la décourage. L'action de l'industrie cesse dans la proportion exacte de la gêne qu'elle éprouve[1]; si les industrieux sont susceptibles d'être gouvernés, ce n'est pas en tant qu'industrieux.

L'action du gouvernement étant jugée un service utile à la société, la société doit consentir à payer ce service.

Pendant que le navigateur parcourt les mers, il ne cultive pas les champs; pendant que celui qui gouverne veille à la sûreté de ceux qui produisent, il ne produit pas. Mais le navigateur, aussi bien que celui qui gouverne, payent leur part de travail utile. L'un et l'autre méritent leur part dans les produits; celle du navigateur s'apprécie facilement par la concurrence; celle du gouvernement que doit-elle être?

La solution de ce problème est sur toute chose ce qui intéresse l'industrie; car si elle ne fait pas les sacrifices nécessaires, le service languira, et la sûreté dont elle a besoin ne sera pas complète.

1. Si l'industrie a fait, depuis l'affranchissement des communes, de continuels progrès, c'est que l'action du Gouvernement s'est de moins en moins exercée sur elle.

D'un autre côté, si faute de données suffisantes pour apprécier la valeur du service, elle le paye beaucoup plus qu'il ne devrait l'être, il en résulte pour elle un double inconvénient. D'abord elle retire à ses occupations productives une partie des capitaux dont elles ont besoin pour prospérer ; et de l'autre, elle donne au gouvernement un excès de force et d'action qui ne peut manquer de s'étendre jusqu'à elle et de s'exercer à son détriment.

L'industrie a besoin d'être gouvernée le moins possible, et pour cela il n'est qu'un moyen, c'est d'en venir à être gouvernée au meilleur marché possible.

Qu'on cherche dans la société industrielle l'homme de tous le moins pourvu d'intelligence, un homme dont les idées ne s'étendent pas au delà de ses affaires domestiques, et après lui avoir appris que l'impôt levé sur lui est en grande partie le salaire d'un travail qui lui procure la tranquillité et qui empêche qu'il ne soit inquiété dans la jouissance de ses propriétés, qu'on lui pose cette question:

S'il était possible de faire que vous eussiez pour peu d'argent ces mêmes avantages que vous

payez aujourd'hui si cher, ne seriez-vous pas de cet avis ?

Et s'il était clair à vos yeux qu'en payant votre tranquillité moins cher, elle dut par cela même se trouver plus complète et mieux assurée, ne seriez-vous pas encore plus partisan du bon marché ?

La réponse de cet homme n'est pas douteuse. Hé bien, lui dirons-nous, c'est là ce que nous voulons vous procurer, c'est là ce que toute la société désire naturellement comme vous, c'est là ce que nous voulons avec elle, et c'est le but de notre entreprise.

C'est en Amérique, c'est en combattant pour la cause de la liberté industrielle, que j'ai conçu le premier désir de voir fleurir dans ma patrie cette plante d'un autre monde ; ce désir a depuis dominé toute ma pensée. Sans cesse, en étudiant la marche des choses, je m'assurais davantage que les progrès de la civilisation n'avaient pas d'autre terme ; et ce terme de véritable liberté, de véritable bonheur public, je l'appelais de toute l'ardeur de mes vœux ; chaque événement qui me paraissait y conduire était pour moi une joie nouvelle, et une nouvelle espérance. La révolution française éclata, elle parut d'abord

toute industrielle, mais elle perdit bientôt ce caractère, et tant d'efforts généreux, qui devaient produire la liberté, n'obtinrent que la tyrannie des jacobins et le despotisme militaire. Un temps plus heureux a commencé à nous luire, un gouvernement s'est enfin établi, qui a déclaré vouloir pour base de sa puissance, la puissance même de l'opinion, et *la France dès lors a été rendue au sens commun, c'est-à-dire à la discussion libre de ses communs intérêts.*

Pour que cette discussion fût aussi complète qu'elle peut l'être, pour qu'elle pût donner des résultats à la fois sûrs et importants, une condition me parut préalablement nécessaire, et cette condition, je la crois remplie.

Nous avons reconnu dans la société deux ordres de travailleurs, ceux qui produisent et ceux qui veillent pour les producteurs. Il en est un troisième, ce sont les hommes qui font profession de méditer sur les intérêts généraux de la société, ce sont les écrivains politiques ; or, c'est le gouvernement qui est en possession d'administrer les intérêts généraux de la société, c'est donc avec le gouvernement que cette classe de travailleurs se trouve naturellement en rapport.

Cet état de choses serait sans inconvénient si

le gouvernement n'avait jamais recours aux écrivains que comme à un conseil dont les lumières peuvent éclairer et faciliter ses travaux. Mais il n'en est pas ainsi; l'intérêt des gouvernements n'est pas tout entier dans les intérêts généraux. Cet intérêt même, dans un sens, est, par sa nature, opposé à ceux-là[1]; aussi sont-ils bien moins empressés de consulter sur ce qui convient, et ce qu'il serait bon de faire, que de faire trouver bon ce qu'ils ont fait ou ce qu'ils veulent faire; aussi les voit-on s'occuper et employer toute leur influence, non pas à faire parler l'opinion, mais à la former; à chercher non des gens qui discutent, mais des gens qui approuvent et qui démontrent; non des conseillers, en un mot, mais des avocats.

Les écrivains, dira-t-on, n'obéissent qu'à la conviction, ils ne servent que la vérité, la conduite du gouvernement n'est approuvée et secondée par eux que quand ils la jugent conforme aux intérêts des gouvernés. Nous le croyons, nous savons même que les écrivains qui travaillent

1. L'industrie veut être gouvernée le moins possible, et les gouvernants veulent nécessairement gouverner le plus possible; l'industrie veut payer le moins possible, et les gouvernants veulent obtenir d'elle le plus d'argent possible.

sous les yeux et sous l'influence du gouvernement, ne travaillent ou du moins ne prétendent jamais travailler que pour la société tout entière, qu'ils se croiraient offensés qu'on pensât d'eux le contraire ; mais nous n'en croyons pas moins que les gouvernés doivent sentir mieux que personne ce qu'ils veulent et ce qui les intéresse. Nous croyons que le gouvernement est un intermédiaire au moins inutile entre ceux qui méditent sur les intérêts publics et ceux qui les sentent ; entre les écrivains politiques et l'industrie.

La chose donc qui m'a paru nécessaire, c'était qu'il existât un moyen d'annuler cet intermédiaire inutile et souvent dangereux ; c'était que des rapports s'établissent directement entre l'industrie et les gens de lettres ; c'était que les hommes libéraux, les hommes qui pensent que les gouvernements n'existent que pour les gouvernés, non les gouvernés pour les gouvernements, n'eussent pas à attendre comme unique retour d'un courage utile, que l'abandon et la misère : c'était en un mot, de constituer à côté de la faveur et de la protection du pouvoir, une protection et une faveur nationales.

Or, c'est là ce que l'industrie a désiré en formant

l'entreprise que nous déclarons[1], c'est avec ce caractère qu'elle s'y présente, c'est là ce qu'elle apporte comme *sa mise personnelle* dans l'association qu'elle propose, dans *la ligue de l'industrie commerciale et manufacturière avec l'industrie littéraire et scientifique.*

L'industrie fait cause commune avec la littérature politique.

D'une part, des travaux, de l'autre, des sacrifices, voilà les éléments de leur union ; c'est la condition, le lien de leur communauté. L'industrie l'a senti et se promet de montrer à la littérature l'estime qu'elle fait de ses services.

Nota. — Des détails seront donnés dans le

1. Quand on dit l'industrie, chacun sait bien de reste qu'on n'entend parler que de quelques maisons des plus importantes, qui poussées par le sentiment de l'intérêt commun font personnellement des sacrifices qu'elles jugent utiles au bien de tous ; c'est toujours ainsi que l'utilité commune a été servie, c'est encore pour la servir aujourd'hui le seul moyen qui existe.

L'industrie n'est qu'un seul et vaste corps dont tous les membres se répondent et sont pour ainsi dire solidaires ; le bien et le mal de chaque partie affecte toutes les autres ; ce n'est partout qu'un intérêt, qu'un besoin, qu'une vie. Mais si le sentiment appartient au corps entier, c'est la tête seule qui pense pour tout le corps, c'est là que se forment les révolutions, que les besoins se prononcent, que les volontés se déclarent.

volume suivant sur l'organisation de l'entreprise[1].

CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET PHILOSOPHIQUE

LETTRES

DE Henri SAINT-SIMON

A UN AMÉRICAIN

PREMIÈRE LETTRE

Objet de cette correspondance. — Aspect imposant de l'Amérique affranchie. — Sagesse et modération des fondateurs de la liberté américaine. — Les castes privilégiées.

Vous désirez, Monsieur, savoir ce qui se passe sur le vieux continent; vous me demandez de vous faire connaître la marche que suit l'esprit

1. Saint-Simon entend évidemment parler ici de l'entreprise des six volumes qu'il a promis, dans son prospectus, de publier dans l'intérêt de l'industrie. (Voyez p. 13 et 14 du présent volume.)

européen; vous m'offrez, en retour, des renseignements semblables sur l'Amérique; votre proposition me plaît autant qu'elle me flatte, les idées dont j'aurai à vous entretenir étant mon occupation habituelle.

Ce projet, que vous avez conçu, d'établir une correspondance philosophique, dont le but soit de constater les progrès de l'esprit humain, dans l'ancien monde et dans le nouveau, me paraît une idée très-heureuse. Il en doit résulter des rapprochements neufs, utiles, et qui faciliteront singulièrement l'éclaircissement des questions politiques les plus importantes. La comparaison journalière de l'état de la civilisation entre deux pays dont les habitants ont des mœurs très-différentes, quoiqu'ils soient également éclairés; entre deux pays dont les habitants se trouvent dans des circonstances à un tel point dissemblables, qu'on peut les regarder comme absolument opposés, sous le rapport le plus capital, puisque l'un de ces deux pays manque de population, tandis que l'autre en est surchargé: cette comparaison agrandira nécessairement le cercle des idées politiques.

Puisque nos lettres, (comme vous le désirez) doivent être imprimées à mesure qu'elles seront

écrites, je vais, dès ce moment, me mettre en rapport avec le public, en lui disant qui je suis, et ce que je pense.

D'après la position sociale dans laquelle le hasard de la naissance m'avait placé, l'usage fixait irrévocablement l'état que je devais embrasser en entrant dans le monde. Je me trouvais voué à la carrière militaire.

Dans l'année qui suivit mon entrée au service, la France se déclara en faveur des insurgents américains, et je profitai de cette circonstance pour passer en Amérique où j'ai fait cinq campagnes.

Je me suis trouvé au siége d'York ; j'ai contribué d'une manière assez importante à la prise du général Cornwalis et de son armée ; je puis donc me regarder comme un des fondateurs de la liberté des États-Unis, car c'est cette opération militaire qui, en déterminant la paix, a fixé d'une manière irrévocable l'indépendance de l'Amérique.

Depuis mon retour en France, j'ai toujours suivi avec la plus grande attention et avec le plus vif intérêt, la marche des événements politiques qui se sont rapidement succédés dans votre patrie, et qui ont jusqu'à présent directement tendu

à établir chez vous le plus bel ordre social et le plus simple qui ait jamais existé.

Il me serait impossible de vous exprimer l'effet qu'ont produit sur moi, pendant les premières années de votre existence nationale, les nouvelles que vos vaisseaux, délivrés d'entraves et décorés de leur nouveau pavillon, ont successivement apportées dans notre Europe, devenue vieille, et qui avait un si grand besoin d'être rajeunie.

La conduite qu'a tenue Washington et ceux qui ont contribué avec lui à déterminer votre insurrection, à combiner vos efforts et à les diriger vers le grand but, vers l'affranchissement complet de la domination anglaise, est l'objet continuel de mon admiration. Grâce à l'usage qu'ils ont fait des pouvoirs que vous leur avez confiés; grâce à l'attitude calme que vous avez prise dès le premier moment, et que depuis vous avez conservée, grâce surtout aux lumières du siècle et aux progrès antérieurs que votre mère patrie avait déterminés dans la civilisation, il a été donné en politique une grande leçon à l'espèce humaine.

Ce qui avait passé jusqu'à présent pour des rêves, ce qui avait été relégué dans la classe des fictions, s'est donc enfin réalisé. On a vu les

fondateurs de votre liberté user des pouvoirs dont ils se trouvaient investis, pour établir avec toute la solidité possible et dans sa mesure exacte, la liberté individuelle. On a vu la liberté publique et particulière se constituer en même temps ; on a vu marcher de front la prospérité nationale et l'amélioration du sort individuel des membres composant la nouvelle société ; on a vu enfin, dans cette société, et la population, et les richesses, et les lumières s'accroître journellement et avec une rapidité jusqu'alors sans exemple.

Si j'ai senti, Monsieur, avec tant de vivacité, si je sens encore si vivement aujourd'hui des événements qui se sont passés il y a plus de trente ans, et à plus de deux mille lieues de mes foyers, des événements qui n'étaient pour moi que d'un intérêt en quelque sorte accessoire, jugez combien profondément j'ai dû être remué par les mouvements politiques qui ont eu lieu depuis dans ma patrie et sous mes yeux.

Il est toujours pénible, il est souvent périlleux, le travail d'une nation qui se rajeunit ! Le peuple qui subit cette métamorphose se trouve, pendant qu'elle s'opère, caduc sous un rapport, enfant sous un autre.

Les institutions françaises étaient usées; elles

n'agissaient plus comme des ressorts, comme des rouages organiques dont le jeu facilite les mouvements du corps politique; elles avaient perdu leur force, leur harmonie et leur action : elles n'existaient plus que comme une masse inerte superposée à la nation, qu'elles écrasaient comme d'un poids énorme. Les fonctions publiques étaient multipliées, la plus grande partie des emplois étaient devenus héréditaires, et les familles qui s'en trouvaient en possession, dociles à la loi qui rend l'homme essentiellement paresseux, quand les circonstances ne le forcent pas au travail, avaient accumulé de génération en génénération, une telle incapacité, qu'en 1789, l'habitude d'obéir était la seule barrière qui retînt encore les gouvernés.

Les corporations avaient perdu toute leur force; la division par castes n'offrait plus d'avantages, et ses inconvénients s'étaient énormément accrus.

Une nation divisée en plusieurs castes, et dans laquelle se sont formés des corps privilégiés, peut être comparée, ce me semble à une troupe qui serait partagée en corps d'élite et en basses compagnies. Les troupes d'élite sont, dit-on, les gardiennes du feu sacré; ce sont elles

qui créent l'esprit de corps et qui l'entretiennent: elles sont plus susceptibles d'être conduites par le sentiment de l'honneur. Leur exemple excite le courage jusque dans les derniers rangs; elles inspirent une telle confiance, et en même temps un désir si puissant de les imiter, que même les plus timides deviennent braves en combattant à leurs côtés, et qu'une armée soutenue par elles semble tout entière une troupe d'élite ; enfin le désir d'entrer dans ces compagnies devient un objet d'ambition pour tous les soldats, animés par la noble émulation de s'y voir bientôt appelés.

D'autres prétendent, contre cette opinion, que si, malheureusement, comme il peut arriver, on se trouve obligé de faire agir séparément la troupe ordinaire et les compagnies d'élite, on acquiert bientôt la certitude qu'en faisant sortir les plus braves des basses compagnies, on les a réduites à un épuisement réel, comme un homme à qui l'on aurait tiré le plus pur de son sang.

Mais ce n'est pas là la question où je dois entrer. Je suppose donc que, par l'effet de circonstances quelconques ces compagnies d'abord choisies dans tous les corps pour former la troupe d'élite, se trouvent devenues inférieures à la

troupe ordinaire ; qu'arriverait-il ? Il faudrait de deux choses l'une, ou renoncer tout à fait aux troupes d'élite ; ou si l'on voulait en avoir à toute force, se décider à un nouveau choix pour les recomposer.

Or, à mon avis, une nation dont les premières castes, dont les corporations privilégiées, dont les fonctionnaires publics sont devenus inférieurs en sentiments, en capacité et en instruction au gros du peuple, cette nation, dis-je, se trouve dans le même cas qu'une troupe dont les grenadiers, les chasseurs auraient perdu leur supériorité réelle à l'égard des soldats des basses compagnies.

Et il est vrai de dire que, en 1789, le clergé, la noblesse et les fonctionnaires publics de la nation française ne se distinguaient pas du gros des Français en lumière, en énergie, en élévation d'âme et en toute espèce de sentiments généreux. Les pouvoirs qu'ils continuaient à exercer sur la nation étaient à leurs propres yeux des bénéfices sans charges et dont la propriété ne pouvait leur être contestée ; leurs idées sur la légitimité de leurs droits politiques étaient absurdes ; ils concevaient bien les obligations de leurs concitoyens à leur égard, mais nullement leurs obligations à l'égard de leurs concitoyens.

J'ai dit qu'en 1789 la nation française offrait à la fois le spectacle de la caducité et de l'enfance. La caducité, nous venons de le voir, était le partage de ceux qui gouvernaient, c'était le peuple qui était un enfant.

Les Français, qui n'étaient ni nobles, ni prêtres, ni fonctionnaires publics, c'est-à-dire, la nation française, avaient été élevés dans la croyance qu'ils n'avaient aucun droit de se mêler des affaires d'État ; qu'ils n'étaient même aucunement propres à combiner des idées d'un ordre aussi élevé. On les avait tellement familiarisés avec cette opinion, ils s'en étaient tellement imbus, qu'ils tournaient en ridicule tout gouverné qui s'avisait de raisonner sur les intérêts publics, et de dire ce qu'il pensait sur la conduite que devait tenir le gouvernement, ou sur les mesures qu'il devait prendre.

Étrange abus des abstractions, que celui au moyen duquel les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la nation étaient parvenus à se persuader qu'ils n'étaient pas nés pour travailler à leur propre bonheur, mais pour servir à celui de quelques autres ; que ce n'était point eux-mêmes, mais leurs chefs, qui pouvaient juger de ce qui leur convenait !

Déjà, monsieur, dans les pages précédentes, ma plume a voulu plusieurs fois esquisser le tableau des maux que les Français se sont faits à eux-mêmes, et récapituler les extravagances auxquelles ils se sont livrés, les atrocités qu'ils ont commises pendant le cours de la révolution; mon cœur s'y est opposé; il répugne au souvenir de ces scènes d'horreur, dont j'ai été le témoin.

Quel besoin aurais-je en effet d'arrêter ma pensée à des souvenirs si déchirants, et de redire les malheurs dont ma patrie a été la victime pendant plus de vingt-cinq ans, si cet examen d'une époque à la fois digne d'horreur et de pitié n'était qu'une description stérile et vide d'instruction; s'il ne me servait, au moyen d'une analyse approfondie des causes et des effets, à établir cette démonstration consolante, que les maux dont nous avons été accablés pendant un quart de siècle, ne peuvent se reproduire d'ici à un grand nombre d'années, d'ici à plusieurs siècles; ou plutôt que les progrès de la science politique en rendent le retour à jamais impossible, si, en un mot, cette analyse ne me donnait les moyens de prouver aux Français qu'ils sont enfin entrés dans la route véritable, et qu'ils peuvent y marcher avec confiance.

DEUXIÈME LETTRE

Esprit et mœurs du peuple américain à l'époque de la déclaration d'indépendance. — Régime social qui devait résulter de cet esprit. — Esprit et mœurs du peuple français en 1789.

Pendant mon séjour en Amérique, Monsieur, je m'occupais beaucoup plus de science politique que de tactique militaire. La guerre en elle-même ne m'intéressait pas, mais le but de la guerre m'intéressait vivement, et cet intérêt m'en faisait supporter les travaux sans répugnance ; je veux la fin, me disais-je souvent, il faut bien que je veuille les moyens.

Le dégoût pour le métier des armes me gagna tout à fait quand je vis approcher la paix. Je sentis clairement quelle était la carrière que je devais embrasser, la carrière à laquelle m'appelaient mes goûts et mes dispositions naturelles. Ma vocation n'était point d'être soldat : j'étais porté à un genre d'activité bien différent, et je puis dire contraire. Étudier la marche de l'esprit humain, pour travailler ensuite au perfectionnement de la civilisation, ce fut le but que je me proposai. Je m'y vouai dès lors sans partage, j'y consacrai ma vie entière, et dès lors ce nou-

veau travail commença à occuper toutes mes forces. Le reste du temps que j'ai séjourné en Amérique, je l'ai employé à méditer sur les grands événements dont j'étais témoin; j'ai cherché à en découvrir les causes, à en prévoir les suites; je me suis attaché surtout à étudier les conséquences qui pourraient en résulter pour mon pays.

J'entrevis dès ce moment que la révolution d'Amérique signalait le commencement d'une nouvelle ère politique, que cette révolution devait nécessairement déterminer un progrès important dans la civilisation générale, et que sous peu de temps elle causerait de grands changements dans l'ordre social qui existait alors en Europe. J'étudiais attentivement les circonstances où les habitants de l'Amérique se trouvaient placés; je les comparais à celles qui dominaient dans l'Ancien Monde: je les voyais essentiellement différentes, et j'en concluais que la civilisation ne suivrait pas la même marche sur les deux hémisphères.

Les remarques que je fis alors ne paraissant pas encore à présent dépourvues d'intérêt, ces remarques étant même, j'ose le dire, les points sur lesquels il serait le plus désirable que se fixât

aujourd'hui l'opinion publique, je vais en reproduire quelques-unes.

Je remarquai donc :

1° Que dans ce pays la tolérance était portée au plus haut degré, qu'elle y était absolument illimitée, puisqu'aucune religion n'y était dominante, puisqu'aucune n'y était protégée d'une manière particulière ; puisqu'aucun dogme religieux n'y était réputé dogme de l'État ; puisqu'il existait dans ces contrées une multitude de religions distinctes, puisque toutes celles qui se présentaient étaient également admises, puisque chacun était libre d'en inventer de nouvelles et de chercher à faire des prosélytes ; puisqu'entre toutes ces religions, quelles qu'elles fussent, toute espèce de controverse était permise.

2° Qu'il n'existait aucun corps privilégié, point de noblesse, nul reste de féodalité, puisque la féodalité n'y avait jamais existé[1] ; que la nation enfin n'était point divisée en castes ; qu'elle formait un corps politique composé de parties homogènes.

3° Qu'il n'y avait dans le pays aucune famille

1. Elle existait au Canada.

qui se trouvât en possession, depuis plusieurs générations, des principaux emplois publics; que, par conséquent, personne n'y considérait l'occupation de gouverner comme son patrimoine, et qu'enfin l'opinion était disposée à se déclarer ouvertement contre tout citoyen, quel qu'il fût, qui oserait prétendre à un droit exclusif de remplir les charges de l'État.

4° Que le caractère de l'un des premiers fondateurs des colonies anglaises dans le Nouveau Monde, le célèbre Penn, était le caractère dominant de la nation américaine; que cette nation se montrait en général essentiellement pacifique, industrieuse et économe.

J'ai conclu de ces observations que les Américains établiraient chez eux un régime infiniment plus libéral et plus démocratique que celui sous lequel vivaient les peuples européens; que leur esprit national ne serait point l'esprit militaire; que dans la constitution qu'ils se donneraient, dans toutes les lois, tous les règlements qu'ils feraient, ils s'attacheraient à protéger l'agriculture, le commerce et tous les genres d'industrie; que le but constant de leur législation serait de garantir à tous les citoyens indistinctement, et même à tous les étrangers, leur liberté indivi-

duelle, et la jouissance entière de leurs propriétés, de quelque nature qu'elles fussent ; que l'opinion publique, ainsi que les lois, ne considéreraient les fonctions militaires que comme des occupations passagères, accidentelles, auxquelles tous les citoyens sont obligés de se livrer quand les circonstances l'exigent, mais qui ne sont point de nature à devenir la profession particulière et unique d'une partie importante de la population, et qui doivent encore moins être considérées comme donnant à ceux qui les exercent des droits aux premières magistratures.

J'en ai conclu que sous d'autres rapports non moins importants, les Américains s'éloigneraient dans leur marche de la direction suivie en Europe.

Le plus grand homme d'État en Europe, celui du moins qui passe pour le plus habile, qu'on estime, qu'on avance, qu'on élève le plus, c'est toujours celui qui trouve un moyen d'augmenter es revenus de l'impôt, sans trop faire crier les imposés. Je sentis qu'en Amérique le plus grand homme d'État serait celui qui trouverait le moyen de diminuer le plus possible les charges du peuple, sans faire souffrir le service public. Le peuple, ou les gouvernés de l'ancien monde se

sont soumis à l'opinion qu'il fallait, pour le bien général, que les fonctionnaires fussent chèrement payés, de gros salaires étant jugés nécessaires pour la représentation ; je sentis que les Américains penseraient tout autrement, et que les fonctionnaires publics auraient d'autant plus de part à leur estime, qu'ils étaleraient moins de luxe, qu'ils seraient d'un abord plus facile, et plus simples dans leurs mœurs.

J'ai pensé enfin qu'il y aurait cette différence dans les principes fondamentaux de l'organisation sociale, entre l'ancien et le nouveau continent, que, en Amérique, occuper les emplois publics serait regardé comme une charge onéreuse, acceptée par devoir et par soumission à la volonté générale, tandis que, au contraire, en Europe, avoir part au gouvernement, c'était exercer un droit, un droit se transmettant par héritage, un droit tenant lieu de patrimoine, parce qu'il donnait la richesse.

Que le peuple français, en 1789, était loin de se trouver capable de fonder un pareil ordre social ! Son incapacité avait pour première source son ignorance en politique, qui était complète, absolue. Les affaires publiques étaient pour lui comme les affaires du ciel ; fait-il beau, on se

réjouit ; fait-il sombre, on s'attriste sans que jamais on s'avise de vouloir influencer l'allure du temps.

De même quand la chose publique prospérait, les Français étaient gais ; si elle venait à souffrir, ils se chagrinaient, ils adressaient tout bas leurs vœux au ciel et le conjuraient d'inspirer à leurs maîtres la sagesse et le discernement dans l'exercice de la puissance. Si le mal devenait plus grave et que les pauvres gens se trouvassent enfin trop rudement froissés, c'était encore d'en haut qu'ils imploraient du secours, c'était encore à Dieu, le seul juge des rois, qu'ils demandaient de punir un jour leurs oppresseurs, se reposant sur la justice de l'autre monde, pour réparer les torts et venger les mauvais traitements qu'ils étaient condamnés à souffrir dans ce monde-ci.

Personne, je le répète, ne s'occupait des affaires d'État que d'une manière toute passive ; personne ne se considérait autrement que comme faisant partie d'une masse inactive, d'un corps sans faculté, et qui devait rester muet, immobile devant le pouvoir, quels que fussent ses bévues et ses torts.

Vouloir gouverner l'État, d'un quatrième

étage, était la plaisanterie du temps, la plaisanterie à la mode. Ceux sur qui elle tombait directement, les roturiers laïcs, (qui, en général, n'habitaient pas les premiers étages,) étaient ceux qui la répétaient le plus; ils se l'appliquaient joyeusement à eux-mêmes; ces hommes pourtant étaient la seule classe productive de la nation, ils étaient la nation française; la nation française avait donc un sentiment bien profond, bien déclaré, de sa nullité en politique.

Les Français avaient eu leurs États-Généraux; mais ils ne les avaient jamais vus réunis que de loin en loin. Le temps de ces réunions avait toujours été d'une très-courte durée, et la partie de la nation nommée le Tiers-État n'y avait, en général, trouvé d'autre avantage que celui de porter directement au pied du trône quelques humbles doléances. Ces droits politiques laissés à la nation française par le bon plaisir de ses rois, et exercés aussi selon leur bon plaisir, n'étaient assurément pas d'une importance assez grande pour occuper beaucoup les esprits.

Encore était-ce quelque chose: c'était comme une entrée préparée à la nation quand le temps et les progrès des lumières l'auraient avertie de ses intérêts et des soins qu'elle pouvait en

prendre ; mais cette ressource même lui manqua enfin. Depuis longtemps les États-Généraux ne se réunissaient plus ; de violentes distractions les avaient même fait entièrement perdre de vue, à peine songeait-on encore à cette ancienne action politique dont on avait eu au moins l'apparence ; bref, l'habitude en était détruite, les souvenirs en étaient effacés dans les esprits, et cette absence d'habitude et de souvenirs mettait le comble à ce que j'appelle l'ignorance de la nation française.

Si, en 1789, toute tradition n'eût pas été perdue à cet égard, s'il eût encore subsisté dans l'esprit des Français quelque trace d'une action politique qu'ils eussent autrefois exercée, on les aurait vus alors, s'appuyant sur des bases convenues, réclamer tout d'abord leurs anciens droits et compter sans doute pour un grand succès de les reconquérir sur le pouvoir ; que s'ils eussent manifesté quelques prétentions plus ambitieuses, ces prétentions assurément seraient restées bien en deçà de celles qui furent mises en avant [1].

1. C'est Louis XIV qui le premier a dit : Je suis l'État et ce mot fut le signal de l'anéantissement de tout droit politique dans le peuple. C'est Louis XIV qui a créé ce déficit, que vingt banqueroutes de contrôleurs généraux n'avaient point

Le peuple batave et le peuple britannique se sont trouvés, à plusieurs époques, sous la verge du despotisme; mais comme ils avaient des principes sûrs, comme ils connaissaient en même temps et leurs droits et les prérogatives du pouvoir, leurs esprits étaient, par l'effet du mécontentement, toujours actifs autour de ces idées bien nettement arrêtées, en sorte que, d'un côté, si l'arbitraire dans le gouvernement pouvait comprimer leur activité politique, jusqu'au point de la rendre nulle pour un temps, il ne pouvait point l'anéantir, encore moins en faire perdre la mémoire, et, de l'autre côté, quand l'occasion se présentait à eux de relever la tête, le but de leurs efforts était fixe et déterminé, leur plan était fait d'avance, c'étaient leurs droits méconnus à revendiquer et des garanties nouvelles à obtenir contre de semblables usurpations. Si donc le peuple français, en 1789, s'est insurgé tumultuairement, la cause en est qu'il n'avait aucun moyen légal de faire connaître ses vœux, aucun moyen régulier de déclarer utilement son opinion sur les

encore pu combler en 1789 : c'est donc Louis XIV qui a causé cette révolution, c'est sur lui qu'il faut rejeter les maux qu'elle a faits à nous tous et aux Bourbons.

réformes qu'il désirait, sur le renouvellement des institutions dont il sentait le besoin.

Si les Français ont proclamé les droits de l'homme, la cause en est que les esprits, depuis longtemps, étaient déshabitués des droits de citoyen ; c'est que, ne pouvant redemander un bien qu'ils ne connaissaient plus, ils se sont livrés aux désirs vagues et indéfinis d'un bien imaginaire; c'est que ignorants en politique, ils en ont appelé à la nature ; c'est que dans les emportements de leurs vœux, ne rencontrant aucunes bornes connues, il n'était pas naturel qu'ils s'en créassent d'abord à eux-mêmes. Que les limites des champs disparaissent tout à coup, il n'y aura plus de propriété ; chacun voudra tout envahir.

Mais cette ignorance de la nation française, quelque profonde qu'elle fût, n'était peut-être pas encore le plus vicieux des éléments dont se composait son incapacité; les esprits étaient bien loin d'être *table rase,* et s'ils n'avaient aucune provision en idées justes et utiles, en revanche, il ne leur manquait rien en idées fausses et nuisibles ; l'erreur les avait sillonnés dans toutes les directions et les rendait pour longtemps encore incapables de recevoir la vérité.

Le clergé, après avoir ouvert aux peuples un recours contre les rois, dans l'autorité des papes, vicaires de Dieu, juges suprêmes des puissances de la terre, le clergé subjugé à son tour par le pouvoir temporel, s'en était fait l'instrument; il enseignait l'obéissance passive [1].

1. Il serait curieux d'examiner avec plus de détail la conduite et la doctrine du clergé, depuis sa première institution jusqu'à nos jours. Cet espace de temps peut se partager en plusieurs époques bien distinctes.

Première époque. — Depuis l'origine du christianisme jusqu'au baptême de Constantin.

Dans ce temps, le clergé n'était point un corps séparé du reste des fidèles. Les chrétiens étaient une portion du peuple insurgée contre toutes les institutions existantes, tant politiques que religieuses; chaque troupe se choisissait ses chefs et se réservait le droit d'en changer à volonté. La puissance était dans les peuples.

Deuxième époque. — Depuis Constantin jusqu'à Charlemagne.

Les prêtres ou anciens πρεσβύτεροι, commencent à faire un corps à part; il y a un clergé; ce clergé travaille à se combiner, à se fondre dans les institutions politiques et religieuses des Grecs, dans l'empire d'Orient, et chez les barbares, dans les pays occidentaux où les missionnaires chrétiens avaient réussi.

Troisième époque. — Depuis Charlemagne jusqu'au grand schisme.

L'évêque de Rome, rendu indépendant de l'Empire et prince souverain, s'empare de tout le clergé chrétien; il s'en sert comme d'un instrument pour prêcher et enseigner partout « que le pape est le représentant de Dieu, ayant toute sagesse comme Dieu; qu'il est l'arbitre naturel de tous les différents des rois entre eux, ou des rois avec leurs peuples. » Ainsi les papes ouvrirent au peuple un recours contre l'injustice des

Les universités, d'abord soumises au clergé, devenues ensuite dépendantes de la puissance temporelle, tenant à la fois à ces deux juridictions diverses, n'avaient point une doctrine politique qui leur fut propre.

Mais, par l'enseignement de la littérature ancienne auquel, dans les divers temps, elles se livraient d'une manière plus exclusive, elles inspiraient, elles nourissaient une admiration outrée pour l'antiquité, pour les hommes célèbres qu'elle avait produits, et pour ses institutions.

princes ; cette doctrine fut mise en pratique, et des rois se laissèrent juger et condamner par la cour de Rome.

Quatrième époque. — Depuis le grand schisme jusqu'à la réforme.

Le saint-siége est transporté à Avignon. Dès lors le pouvoir papal séparé de Rome, de la ville éternelle, de la domination du monde, perd de la magie que ce souvenir y attachait. Les conciles, les universités, les gouvernements l'attaquent de toutes parts. Le clergé lui-même, tout en essayant toujours de soumettre le temporel au spirituel, veut limiter l'autorité de son chef suprême, qui commence à lui peser. Ainsi cette grande organisation, élevée contre la puissance laïque, se dissout et tombe d'elle-même.

Cinquième époque. — Depuis la réforme.

Le clergé catholique perd la moitié de l'Europe. Son autorité ainsi restreinte, il se trouve par le fait, inégal en force avec les rois ; aussi il ne lutte plus, et pour se maintenir il se fait leur esclave.

Il veut paraître nécessaire à leur pouvoir ; il leur crie que le trône se fonde sur l'autel ; on lui conserve ses biens, et il enseigne en retour, que les rois sont l'image de Dieu.

Que pensait le monde de ces deux natures d'instruction? Quelles idées devait y trouver un jeune homme à son début.

C'était le ton général de faire des plaisanteries sur le pape, sur les moines, sur les abbés, sur les prélats, sur tout le clergé, tandis qu'on ne parlait des rois qu'avec le langage du respect et du dévouement, et cependant le clergé prêchait l'obéissance la plus entière, et cependant le clergé donnait à l'autorité royale la base sacrée de la religion; contradiction véritable. On ne s'apercevait pas que l'on minait d'un côté ce que de l'autre on s'efforçait de soutenir [1].

1. D'où il faut conclure que si le trône était respecté, s'il était fort dans l'opinion, cette force et ce respect ne lui venaient point du clergé et de sa doctrine d'obéissance passive, parce qu'on ne se conduit pas d'après les principes et d'après les leçons de maîtres qu'on méprise. Il est vrai de dire au contraire, que c'était dans la haine pour le clergé, dans le sentiment de la tyrannie qu'il avait exercée, et dont les rois avaient brisé le joug, que le trône avait sa principale force, l'esprit d'opposition subsistant encore même après la lutte terminée.

Au reste, ce fondement, sur lequel reposait l'autorité de la couronne, n'en était ni plus solide, ni plus durable; car si d'un côté, le clergé n'exerçant plus d'action était devenu ridicule, à mesure qu'il avait cessé d'être redoutable, de l'autre, les peuples n'ayant plus le même intérêt à se liguer avec le trône, puisque leur ennemi était vaincu, les liens qui les unissaient devaient insensiblement s'affaiblir et se relâcher: et déjà subsistait un principe de séparation et de lutte entre les sujets et les rois.

Les leçons de l'Université devaient fructifier d'avantage. On estimait, on accueillait dans le monde, on désirait voir dans un jeune homme qu'y s'y présentait, non pas la connaissance des institutions de sa patrie, celle des choses et des hommes de son temps, mais la science des temps antiques, mais les souvenirs d'un passé qui n'était plus bon à rien, qui n'avait aucun rapport avec le présent.

Du reste, ce qu'on souhaitait au jeune débutant, ce n'était pas d'être fort habile, mais d'avoir de chauds protecteurs; ce n'était pas du talent, mais du crédit. Ce qu'on l'aidait à obtenir, ce n'était pas une influence utile à la nation et qu'il dût employer à préparer de sages réformes, mais au contraire une autorité funeste à ses concitoyens, pour lesquels il devenait un fléau de plus. Ce qu'on lui montrait enfin comme le comble du succès, ce n'était point l'état social à améliorer, la liberté de ses compatriotes à protéger, mais au contraire des hommes à dominer, mais des abus à fortifier et à multiplier pour augmenter les avantages de la domination.

Telles étaient, pour ainsi dire, les trois sortes d'instruction qu'avaient reçues les Français qui commencèrent la révolution. Celle que leur avait

donnée le clergé allait tout droit à en faire des esclaves, et elle fut aussi, comme elle devait l'être naturellement, la moins puissante sur les esprits et sur les mœurs ; celle de l'Université ne pouvait que les rendre fous, en les passionnant pour des chimères, et ce ne fut pas la moins efficace; celles qu'ils trouvaient en entrant dans le monde les tournait à l'ambition, à l'égoïsme, à la cupidité et à l'amour du commandement ; et nous verrons les conséquences de cette sagesse de nos pères.

NOTA. — Nous avons retranché les troisième, quatrième et cinquième lettres, elles ne sont plus aujourd'hui de nature à être publiées. (*Note de Saint-Simon.*)

SIXIÈME LETTRE

Une passion a commencé la révolution française. — La révolution ne peut se terminer que par une autre passion. — Objet véritable de la révolution. — Nous entrons dans une révolution commune à toute l'espèce humaine.

Si j'examine quelle est la passion qui a opéré la révolution française ; et quelle classe de la société l'a éprouvée le plus fortement, je vois que c'est l'égalité et que les hommes de la dernière classe ont été le plus vivement poussés par leur

ignorance, comme par leur intérêt, à s'y livrer avec violence. L'effet de la passion de l'égalité a été de détruire l'organisation sociale qui existait au moment de son explosion. Je demande maintenant si, une fois que tout est détruit, une autre passion n'est pas nécessaire pour activer les travaux d'une construction nouvelle ; ou bien, je demande, en d'autres mots, si c'est par une passion ou par la modération, qu'une révolution peut se terminer?

Les habitudes contractées sous les anciennes institutions, opposent de grands obstacles à l'établissement d'un régime vraiment nouveau. Un pareil établissement exige de grands travaux philosophiques et de grands sacrifices pécuniaires. Une passion seule a la force de déterminer les hommes à de grands efforts.

La modération n'est point une force active ; elle est essentiellement timide, et loin d'avoir rien en soi qui puisse rompre les habitudes contractées, elle ne tend qu'à nous y retenir.

Ce que la modération conseille, c'est de chercher un accord entre des habitudes contractées sous des institutions arbitraires et théologiques, et des idées et des institutions libérales et industrielles ; or, ces dernières, par la force des choses,

sont exclusives ; et il n'y aura rien de fait, tant qu'elles n'auront pas pris le dessus, tant qu'elles ne seront pas tout à fait débarrassées de ces éléments étrangers, de cette rouille qui gêne leurs ressorts.

On exagère, quand on dit que la révolution française a complété la ruine des pouvoirs théologiques et féodaux ; elle ne les a pas anéantis ; seulement, elle a diminué beaucoup la confiance qu'on avait dans les principes qui leur servaient de base ; de telle sorte qu'aujourd'hui, ces pouvoirs n'ont plus assez de force et de crédit pour servir de lien à la société. Dans quelles idées trouverons-nous donc ce lien organique, ce lien nécessaire ? Dans les idées industrielles, c'est là, et là seulement que nous devons chercher notre salut et la fin de la révolution.

Oui, Monsieur, selon moi, le but unique où doivent tendre toutes les pensées et tous les efforts, *c'est l'organisation la plus favorable à l'industrie;* à l'industrie entendue dans le sens le plus général et qui embrasse tous les genres de travaux utiles, la théorie comme l'application ; les travaux de l'esprit comme ceux de la main, l'organisation la plus favorable à l'industrie, c'est-à-dire un gouvernement où le pouvoir politique

n'ait d'action et de force que ce qui est nécessaire pour empêcher que les travaux utiles ne soient troublés, un gouvernement où tout soit ordonné pour que les travailleurs, dont la réunion forme la société véritable, puissent échanger entre eux directement, et avec une entière liberté, les produits de leurs travaux divers ; un gouvernement tel, enfin, que la société, qui seule peut savoir ce qui lui convient, ce qu'elle veut et ce qu'elle préfère, soit aussi l'unique juge du mérite et de l'utilité des travaux ; et conséquemment, que le producteur n'ait qu'à attendre que du consommateur seul le salaire de son travail, la récompense de son service, quel que soit le nom qu'il lui plaise de choisir.

Au reste, nous ne voulons que faciliter et éclairer la marche nécessaire des choses. Nous voulons que les hommes fassent désormais sciemment, par des efforts plus directs et avec plus de fruit, ce qu'ils ont fait jusqu'ici, pour ainsi dire à leur insçu, d'une manière lente, indécise et trop peu fructueuse.

Lors de l'affranchissement des communes, nous voyons la classe industrielle, après avoir racheté sa liberté, parvenue à se créer un pouvoir politique. Ce pouvoir consiste à n'être plus impo-

sée que de son consentement. Elle s'agrandit et s'enrichit peu à peu, elle devient en même temps plus importante; et son existence sociale est améliorée sous tous les rapports: tandis que les classes que l'on peut appeler théologiques et féodales perdent continuellement en considération et en pouvoir réel, d'où je conclus que la classe industrielle doit continuer à gagner et envahir enfin la société tout entière.

C'est là que vont les choses, c'est là que nous allons, et ces institutions vieilles, qui déjà n'ont plus la force de soutenir ce qu'elles avaient élevé, tomberont à jamais et s'effaceront elles-mêmes.

Il y a des révolutions qui ne sont d'abord que particulières et nationales; il y a des révolutions partielles et qui portent seulement sur quelqu'une des institutions sociales. Ces révolutions successives concourent à déterminer plus tard une révolution générale.

Sous le rapport philosophique, depuis que les Arabes ont introduit en Europe la culture des sciences d'observation, et sous le rapport politique, depuis l'affranchissement des communes, l'esprit humain a évidemment marché vers une révolution générale, c'est-à-dire qu'il s'est ache-

miné vers la constitution d'un état de choses dans lequel son existence doit éprouver une grande et générale amélioration.

Dans la chaîne des événements, qui se sont succédés depuis les deux époques mémorables que je viens de citer, on remarque comme chaînons plus saillants que tous les autres, la révolution de Luther, la révolution d'Angleterre sous Charles Ier, celle de l'expulsion des Stuarts, la révolution d'Amérique et celle de France; et voici selon moi, que le moment est venu où va s'opérer la révolution générale, la révolution commune à tous les peuples civilisés, en quelque lieu de la terre qu'ils habitent.

Les gouvernements ne conduiront plus les hommes, leurs fonctions se borneront à empêcher que les travaux utiles ne soient troublés. Ils n'auront plus à leur disposition, que peu de pouvoirs et peu d'argent, car peu de pouvoir et peu d'argent suffisent pour atteindre ce but. Les fonds nécessaires pour les travaux d'une utilité plus ou moins étendue, seront fournis par des souscriptions volontaires, et les souscripteurs surveilleront eux-mêmes la manière dont leurs fonds seront employés et administrés.

SEPTIÈME LETTRE

Trois divisions dans l'opinion publique. — Leur différent caractère. — Double entreprise du parti libéral. — Ce qu'il a fait. — Ce qui lui reste à faire.

J'essayerai, Monsieur, dans cette lettre, de vous faire connaître la marche que l'esprit humain suit en France dans ce moment; pour atteindre ce but, j'examinerai les principales opinions politiques qui s'y manifestent. Il y en a trois qui me paraissent renfermer toutes les autres. Je vais analyser chacune d'elles séparément. Je donne à ces trois opinions les noms de *stationnaire*, de *rétrograde* et de *libéral*.

Les gens que j'appelle stationnaires sont ceux qui, se parant mal à propos du titre de raisonnables, veulent amalgamer au nom de la modération, les institutions anciennes avec les nouvelles; ils ne s'aperçoivent pas que c'est une entreprise absurde, que de tenter la fusion de ces contraires; ils ne s'aperçoivent pas que tout pouvoir placé entre des mains armées, que toute considération fondée sur des titres d'une origine féodale s'opposent directement aux progrès de l'industrie; que l'industrie ne peut ni ne veut capituler à ce sujet, et qu'il est impossible que

la révolution se termine autrement que par l'établissement du gouvernement le plus favorable à l'industrie.

L'opinion stationnaire est celle de tous les hommes qui, trouvant leur position supportable, et ayant peu d'activité dans l'âme, désirent pardessus tout de la tranquillité et de la stabilité. Ils abhorrent le changement; ce sont des malades qui se condamnent volontiers à un état de langueur et de dépérissement qui les conduit à la mort, plutôt que de se résoudre à un régime actif qui les rendrait à la santé. Ces hommes, dont l'esprit ne peut s'élever jusqu'à la considération des conditions nécessaires à l'établissement d'un ordre de choses déterminé, sont prêts à consentir à de grands sacrifices pour garder les choses telles qu'elles sont, et les fixer d'une manière invariable au point où elles se trouvent.

L'opinion stationnaire, quoiqu'elle soit celle de la très-grande majorité, ne peut être et n'est dans le fait qu'un élément fort peu considérable de l'opinion publique, car étant de sa nature purement passive, tout ce qu'elle peut faire, c'est de gêner l'action des autres.

Une observation qui peut-être vous paraîtra assez piquante, c'est que cette opinion, qui devait

être la plus fixe de toutes, est au contraire la plus variable. Les autres marchent constamment vers un but, et agissent d'après un fonds d'idées arrêtées ; celle-ci agit d'après toutes les idées qu'on lui présente. Elle se traîne à la suite de toutes les autres pour les enrayer, si j'ose le dire, et c'est précisément en s'opposant aux changements, qu'elle change. Elle se montre toujours prête à saisir et à fixer ce qui est survenu ; peu lui importe la nature et le but du changement ; il existe, cela suffit, il faut qu'il existe toujours : étrange amour du repos, qui nous tient sans cesse en éveil, et qui, dans l'appréhension d'un travail inutile, nous condamne au travail des Danaïdes.

Les personnes que j'appelle rétrogrades soutiennent, par leurs discours et par leurs écrits, que la société se trouve dans un état de dislocation et de désorganisation effrayant ; elles disent qu'un tel état est le plus funeste de tous ; elles démontrent qu'il ne saurait durer, et elles concluent qu'il est d'autant plus urgent de constituer ce qu'elles appellent un ordre de choses solide, que de nouveaux jacobins peuvent à tout moment se montrer, et s'emparer du gouvernement[1].

1. L'esprit humain est bien faible et bien borné. Nous

Ils examinent ensuite tous les gouvernements qu'on a tenté d'introduire depuis 1789; ils disent que l'expérience a prouvé qu'aucun de ces gouvernements n'était bon, puisque tous ont croulé peu de moments après qu'ils ont été établis, et ils concluent que le parti le plus sage serait de revenir à l'ancien régime, à une forme de gouvernement qui a duré tant de siècles sans éprouver, pendant toute la durée de sa longue existence, aucune secousse très-violente, aucun ébranlement général. Ils conviennent que ce régime n'était pas sans inconvénient; mais ils disent d'une part, que toute institution humaine

passons notre vie à craindre beaucoup ce que nous avons peu à redouter, et à ne point nous défier des dangers dont nous sommes le plus menacés. Un enfant se brûle, dès ce moment la mère tremble aussitôt qu'elle le voit approcher du feu, tandis que c'était avant l'accident qu'elle aurait dû prendre des précautions; car l'expérience acquise par l'enfant devient pour lui la meilleure sauvegarde.

L'histoire fourmille de preuves que la prévoyance des peuples n'est ni plus étendue, ni dirigée avec plus de sagacité que celle des individus.

Aujourd'hui que la garde nationale est organisée dans toute la France; que cette milice, essentiellement libérale, est surtout composée de propriétaires; qu'au nombre des officiers qui la commandent, on trouve partout les principaux agriculteurs, les plus gros manufacturiers, les plus riches négociants; aujourd'hui que les prolétaires sont partout désarmés, comment peut-on craindre le retour des jacobins?

est de sa nature imparfaite, et de l'autre, qu'on peut remédier aux abus.

Il y a un fait qui prouve que cette opinion rétrograde entre pour beaucoup dans la composition de l'opinion publique, qu'elle y joue un rôle beaucoup plus important que ne l'imaginent ceux qui professent l'opinion libérale.

Le *Journal des Débats*, dont l'opinion est évidemment dans une direction rétrograde, est, en France, la feuille qui a le plus grand nombre d'abonnés. Les ouvrages de M. Chateaubriand sont ceux dont on fait le plus grand débit. Il en est absolument de même en Angleterre, où le *Times* est le journal qui compte le plus de lecteurs.

Le célèbre Colomb employa bien des années à préparer son expédition, à se procurer des vaisseaux, à composer son équipage ; enfin, il mit à la voile. Pendant les premiers jours de sa navigation, la joie fut générale à son bord ; mais le regret d'avoir quitté une terre dont on connaissait tous les avantages, commença à combattre, chez quelques-uns, l'espoir de découvrir un nouveau continent ; les inquiétudes s'accrurent à mesure que la navigation se prolongeait, c'est-à-dire à mesure qu'on approchait du terme. Enfin

le moment qui précéda le cri de terre, fut précisément celui où se trouvaient le plus de personnes disposées à virer de bord.

Tout le XVIIIe siècle a été employé par les philosophes français à préparer une révolution : cette révolution a commencé en 1789, et pendant ses premiers efforts, toute la nation, à de légères exceptions près, s'est montrée joyeuse et pleine de confiance.

Depuis 1793, la nation française est entrée dans un état de désorganisation qui, à mes yeux, n'a pas encore cessé. Pendant ce temps, elle a donné des exemples mémorables de toutes les vertus, ainsi que de tous les crimes; elle s'est assurée une place remarquable dans l'histoire par l'importance des victoires qu'elle a remportées, comme par celle des défaites qu'elle a essuyées. Les Français, occupés de la recherche d'un nouveau principe, d'une nouvelle base d'organisation, ont poussé toutes les expériences jusqu'à leurs dernières limites.

L'inquiétude s'est emparée de beaucoup de propriétaires qui cherchent, dans l'opinion des rétrogrades, à trouver la preuve qu'il serait possible de revenir sur ses pas, en cas que l'on eût manqué le but.

Je passe à l'examen de l'opinion libérale. J'appelle parti *libéral*, celui qui a tendu à faire que le gouvernement n'eut de pouvoir et d'argent à sa disposition, que ce qu'il est utile à la nation de lui en confier.

Le parti des libéraux a commencé dans le XVIIIe siècle. Pour avoir une idée claire du point où il en est, de l'influence qu'il a dans l'opinion publique, et de ce qui lui reste à faire pour la déterminer entièrement en sa faveur, il est nécessaire que je récapitule la marche qu'il a suivie. Je vous présenterai d'autant plus volontiers cette récapitulation, qu'elle me paraît propre à donner une acception claire au mot *libéral*, chose qui a été entreprise sans succès par un grand nombre d'écrivains.

Ce sont les libéraux qui ont préparé la révolution, en dévoilant dans leurs écrits les vices de l'ancien gouvernement. Ce sont eux qui ont excité ce grand élan du peuple, dont le souvenir se rattache à tant de maux et à tant de biens, qui ont proclamé les principes généraux que l'Assemblée Constituante a déclarés devoir servir de base à la politique intérieure et extérieure de la nation française.

Si la France avait été une île, sa révolution

n'aurait pas causé tous les malheurs qu'elle a entraînés, et personne ne reprocherait aux libéraux le sang qui a coulé: reproche bien injuste, car le parti libéral abhorre l'emploi de la force, et il a été plus victime qu'aucun autre de l'usage atroce que tous les autres partis en ont fait. Si la France, dis-je, avait été une île, sa révolution n'aurait été qu'une discussion plus ou moins vive, plus ou moins longue, sur des objets d'un intérêt commun entre les Français, sur la meilleure forme du gouvernement ; et les nouvelles institutions auraient remplacé les anciennes, sans que la violence se fût trouvée nécessaire pour opérer ce changement[1].

1. La situation continentale de la France avait bien, pour les Français, de grands inconvénients, sous certains rapports; mais, à d'autres égards, elle leur offrait de grands avantages. Les malheurs que cette situation devait entraîner pour eux sont enfin terminés ; ils approchent du moment où ils recueilleront les avantages qui y étaient attachés.

Si la France avait été une île, sa révolution aurait bien certainement été plus courte et moins violente ; elle aurait coûté beaucoup moins de sang et fait infiniment moins de malheureux ; mais cette révolution n'eût été qu'une révolution bâtarde, qu'une révolution incomplète, qu'une révolution qui n'aurait point mis les Français à l'abri d'en éprouver d'autres, plus tard.

Les Français ont éprouvé une terrible révolution, mais ils n'en essuieront qu'une. Leurs voisins, en se mêlant de leurs affaires, les ont fort embrouillées ; mais le parti qu'ils ont pris de se mêler de la discussion qui s'est établie en

Mais la France était loin d'être isolée ; elle avait des voisins, des voisins puissants. Ces voisins étaient encore sous le joug de la féodalité et de la superstition. Le clergé et la noblesse française firent un appel aux puissances voisines [1] ; ils invoquèrent leurs secours contre les libéraux ; ils leur firent entendre que les coups qui seraient portés au clergé et à la noblesse française, porteraient sur tout le clergé, sur toute la noblesse européenne. Les armées allemandes ne tardèrent pas à s'ébranler ; elles vinrent fondre sur la France, c'est-à-dire sur les libéraux français qui n'eurent d'autre ressource que de passionner la populace en faveur de la révolution, et de l'exalter au point de lui faire prendre les armes pour chasser les phalanges de la féodalité et de la superstition qui avaient déjà violé le territoire français.

Les libéraux eurent le dessus contre le clergé

France, sur la meilleure forme de gouvernement, les a rendus parties intéressées ; ils se trouveront forcés d'admettre, pour leur propre compte, le résultat de cette discussion.

1. La minorité du clergé et de la noblesse était composée d'hommes qui s'étaient faits libéraux, et qui, par conséquent, avaient cessé d'appartenir au parti des privilégiés. Je ne crois pas, par cette raison, devoir distinguer, dans mon récit, la majorité de la minorité de la noblesse ; la majorité se trouvait former à elle seule la totalité du corps des privilégiés.

et la noblesse, non-seulement de France, mais même de toute l'Europe ; car les armées qui combattaient pour les privilégiés, furent battues par les armées françaises [1]. Mais si les libéraux eurent le dessus à l'égard des privilégiés, ils eurent le dessous à l'égard des prolétaires ignorants qu'ils avaient armés, et qui s'emparèrent du gouvernement. Les libéraux ne tardèrent pas à éprouver qu'il pouvait exister une chose mille fois pire que l'ancien régime. L'expérience leur fit voir que le gouvernement de la classe ignorante était le plus fâcheux de tous. Heureusement que le pouvoir ne peut rester longtemps concentré dans de pareilles mains.

A partir de cette époque, les libéraux ont successivement eu à lutter contre Robespierre, le Directoire et Bonaparte. Ils se sont vu décimer

1. Pendant quelques années les Français ont cherché la gloire dans la carrière militaire, et, heureusement pour l'honneur du siècle, de grandes défaites ont suivi de près leurs nombreuses victoires.

Dans l'état de civilisation actuel, aucun succès militaire ne peut être durable. La force physique ne peut plus jouer qu'un rôle subalterne dans la société humaine. Il n'existe plus, heureusement pour les nations, comme pour les individus, qu'un seul moyen d'obtenir de la gloire, c'est de concevoir, c'est d'exécuter des travaux utiles ; et la gloire est d'autant plus grande, que les travaux faits procurent des avantages plus grands et plus généraux.

tour à tour par tous ces gouvernements révolutionnaires qu'ils ont fini par culbuter.

L'entreprise des libéraux a été, dès son origine, la combinaison de deux projets liés ensemble par la nature des choses ; mais ces deux entreprises, qui ne pouvaient pas marcher l'une sans l'autre, peuvent bien être examinées séparément. C'est ce que je vais faire.

Les libéraux ont voulu premièrement renverser les institutions féodales et théologiques, détruire les croyances superstitieuses, changer les mœurs et les habitudes qui avaient été imposées par les privilégiés aux hommes qui cultivent l'industrie, aux *vilains,* comme ceux-ci les ont appelés.

Ils ont en cela complétement réussi ; car toutes les troupes soldées de l'Europe n'ont pas été une force suffisante pour rétablir l'ancien régime en France ; car aujourd'hui même que la France se trouve sous la tutelle des autres gouvernements européens, les tentatives faites par le clergé et par la noblesse française pour recouvrer leur ancienne fortune et leur ancienne importance, sont toutes sans succès ; car ceux qui se sont mis à la tête de cette entreprise n'ont fait qu'ajouter, aux pertes dont ils voulaient se

relever, eux et leur caste, la perte de cette considération personnelle que leurs talents leur avaient acquise.

Ce que j'ai entendu par le second objet du parti libéral, c'est le plan d'un nouveau système d'ordre qui vînt remplacer l'ancien ; c'est l'établissement d'une administration des intérêts communs organisée selon la sagesse et les lumières du siècle.

Dans cette seconde sorte d'entreprise, les libéraux n'ont point encore eu le même succès que dans la première. Ils ont fait beaucoup, à certains égards, et sous d'autres rapports, très-peu de chose, presque rien.

On trouve, dans un grand nombre d'ouvrages produits par les publicistes français, depuis le commencement de la révolution, une multitude de principes et d'idées qui peuvent servir à l'organisation d'un nouveau système politique ; mais la conception générale de ce système n'a pas encore été produite.

Ce qu'il faut surtout au parti libéral, c'est que, par un coup de force, il change le champ de la discussion, qu'il contraigne ses adversaires à venir sur son terrain, au lieu de rester sur le leur, qu'au lieu de les poursuivre toujours dans

leurs retranchements, il les attende dans les siens.

Cicéron disait qu'il ne concevait pas comment deux augures pouvaient se regarder sans rire. Ce propos, dans la bouche d'un homme tel que lui, prouve que déjà, de son temps, les institutions religieuses des peuples de l'antiquité étaient complétement usées; mais ces institutions, quoique très-usées, subsistèrent encore bien des années; elles subsistèrent jusqu'à l'époque où les fondateurs de la religion chrétienne, après avoir mis en avant la croyance en un seul Dieu et l'amour de tous les hommes, travaillèrent à développer, à organiser en quelque sorte cette nouvelle doctrine, sans plus s'occuper de celle qui venait de périr pour les esprits éclairés, et qui dominait encore dans la pratique.

Ce que Cicéron disait des idées religieuses, depuis longtemps on le dit de nos institutions politiques, et ces institutions subsistent encore; elles subsisteront jusqu'au moment où on aura produit une nouvelle conception d'organisation sociale, une conception de nature à frapper d'évidence tous les esprits droits; jusqu'au moment où, perdant de vue les anciennes idées, on

travaillera directement à établir un système politique, en lui donnant cette conception pour base.

HUITIÈME LETTRE

Recherche d'un principe général en politique.

Il s'agit donc, Monsieur, de trouver un nouveau système d'organisation politique.

A quel point en est ce travail?

S'il suffisait d'avoir rassemblé un grand nombre de matériaux, on peut dire que tout serait fini. Il y a des idées acquises et en grand nombre; ces idées ont même une sorte de liaison; mais la condition la plus importante est-elle remplie? A-t-on un principe fondamental? Un principe convenu et auquel on se trouve conduit par les vérités découvertes et d'où l'on puisse déduire ces mêmes vérités : voilà ce qui manque, voilà ce qu'il faut faire.

De tous ceux qui ont mis la main à l'œuvre, les savants qui ont écrit sur l'économie politique me semblent avoir fait les travaux les plus utiles et le traité d'économie politique de M. Say me

paraît le livre dans lequel se trouve le plus grand nombre d'idées positives coordonnées.

Cet auteur, si justement renommé, est, à mon avis, celui de tous qui a le plus approché du terme, sans toutefois l'avoir atteint.

Voici les deux premières pages de son discours préliminaire. Elles renferment toute la conception de l'auteur : c'est l'idée la plus générale, et, si je puis m'exprimer ainsi, la philosophie de son ouvrage.

« Une science ne fait de véritables progrès que » lorsqu'on est parvenu à bien déterminer le » champ où peuvent s'étendre ses recherches » et l'objet qu'elles doivent se proposer; autre- » ment, on saisit çà et là un petit nombre de » vérités, sans en connaître la liaison, et beau- » coup d'erreurs sans en pouvoir découvrir la » fausseté.

» On a longtemps confondu la *politique* pro- » prement dite, la science de l'organisation des » sociétés, avec l'*économie politique*, qui en- » seigne comment se forment, se distribuent et » se consomment les richesses. Cependant les » richesses sont essentiellement indépendantes » de l'organisation politique. Sous toutes les » formes de gouvernement un État peut prospé-

» rer, s'il est bien administré. On a vu des nations » s'enrichir sous des monarques absolus; on en a » vu se ruiner sous des conseils populaires. Si » la liberté politique est plus favorable au déve- » loppement des richesses, c'est indirectement » de même qu'elle est plus favorable à l'in- » struction.

» En confondant dans les mêmes recherches » les principes qui constituent un bon gouver- » nement, et ceux sur lesquels se fonde l'ac- » croissement des richesses, soit publiques, soit » privées, il n'est pas étonnant qu'on ait em- » brouillé bien des idées au lieu de les éclaircir. » C'est le reproche qu'on peut faire à Stewart, » qui a intitulé son premier chapitre : *du gou-* » *vernement du genre humain* ; c'est le re- » proche qu'on peut faire à la secte des *écono-* » *mistes* dans presque tous ses écrits, et à » J.-J. Rousseau dans l'*Encyclopédie*.

» Il me semble que depuis Adam Smith on » a constamment distingué ces deux doctrines, » réservant le nom d'*économie politique* à la » science qui traite des richesses, et celui » de *politique* seule pour désigner les rapports » qui existent entre le gouvernement et le

» peuple, et ceux des gouvernements entre » eux. »

On voit clairement ici que M. Say fait deux choses distinctes et séparées de la politique et de l'économie politique; d'un autre côté, ceux qui ont lu son ouvrage, ou entendu ses leçons publiques, savent quelle importance il suppose à la science qu'il traite, et combien de fois il revient à dire qu'elle seule a donné à la morale et à la politique ce que l'une et l'autre ont de sûr et de positif.

Cette contradiction prouve que l'auteur a senti vaguement, et comme malgré lui, que l'économie politique est le véritable et unique fondement de la politique; mais qu'il ne l'a pas vu d'une manière assez sûre, puisqu'il le fait entendre, il est vrai, dans les détails de son ouvrage, mais qu'il le nie dans ses considérations générales.

Quoi qu'il en soit, son travail a rendu les plus grands services. Son ouvrage renferme tout ce que l'économie politique a découvert et démontré jusqu'ici; c'est, présentement, le *nec plus ultrà* de cette science en Europe [1].

1. Avant Smith, l'économie politique, encore dans l'enfance, s'était présentée adroitement comme auxiliaire des gouvernements, et confondue avec la politique ; devenue plus forte par

Voici, ce me semble, les vérités les plus générales, et, par conséquent, les plus importantes qui s'y trouvent dans un grand jour :

1° Que la production des choses utiles est le seul but raisonnable et positif que les sociétés politiques puissent se proposer, et, conséquemment, que le principe *respect à la production et aux producteurs*, est infiniment plus fécond que celui-ci : *respect à la propriété et aux propriétaires;*

2° Que le gouvernement nuit toujours à l'industrie quand il se mêle de ses affaires ; qu'il lui nuit même dans le cas où il fait des efforts pour l'encourager; d'où il suit, que les gouvernements doivent borner leurs soins à préserver l'industrie de toute espèce de troubles et de contrariétés ;

3° Que les producteurs de choses utiles étant les seuls hommes utiles dans la société, ils sont

le pouvoir de la vérité, et par l'autorité du sens commun, elle a enfin pris un caractère plus franc et plus décidé, elle s'est déclarée indépendante de la politique.

Un peu plus de courage encore, un peu plus de philosophie, et bientôt l'économie politique sera portée à sa place véritable ; en commençant, elle s'était appuyée sur la politique, et la politique s'appuiera sur elle, ou plutôt elle sera elle seule toute la politique. Ce moment n'est pas loin.

les seuls qui doivent concourir à régler sa marche ; qu'étant les seuls qui payent réellement l'impôt, ils sont les seuls qui aient droit de le voter ;

4° Que les hommes ne peuvent jamais diriger leurs forces les uns contre les autres sans nuire à la production ; que les guerres donc, quel qu'en soit l'objet, nuisent à toute l'espèce humaine ; qu'elles nuisent même aux peuples qui restent vainqueurs ;

5° Que le désir, de la part d'un peuple, d'exercer un monopole sur les autres peuples, est un désir mal conçu, parce qu'un monopole ne pouvant être acquis et maintenu que par la force, il doit diminuer la somme des productions du peuple même qui en jouit;

6° Que la morale gagne de fait en même temp que l'industrie se perfectionne ; que cette observation est vraie, soit qu'on envisage les rapports de peuple à peuple ou les relations entre les individus ; que, par conséquent, l'instruction à répandre, que les idées à fortifier dans tous les esprits, à rendre partout dominantes, sont celles qui tendent à augmenter dans chacun l'activité à produire, et le respect pour la production d'autrui.

7° Que toute l'espèce humaine ayant un but et des intérêts communs, chaque homme doit se considérer uniquement, dans les rapports sociaux, comme engagé dans une compagnie de travailleurs.

Nous avons là, je crois, Monsieur, le sommaire de tout ce qu'on peut appeler les faits observés de la science politique. Mais, quelle idée générale résulte de ces faits ? A quel point commun nous conduisent-ils ? car c'est là seulement que nous pouvons trouver, que nous trouverons nécessairement le principe de toute la politique.

Il est un ordre d'intérêts senti par tous les hommes, les intérêts qui appartiennent à l'entretien de la vie et au bien-être. Cet ordre d'intérêts est le seul sur lequel tous les hommes s'entendent et aient besoin de s'accorder, le seul où ils aient à délibérer, à agir en commun, le seul donc autour duquel puisse s'exercer la politique et qui doive être pris pour mesure unique dans la critique de toutes les institutions et de toutes les choses sociales.

La politique est donc, pour me résumer en deux mots, *la science de la production,* c'est-à-dire la science qui a pour objet l'ordre de choses le plus favorable à tous les genres de productions.

Un principe est un point de départ. Si ce point que nous venons de reconnaître, et où nous avons été conduits par des faits ; si ce point, dis-je, est réel et bien marqué, la politique dès-lors n'est plus dans le vague des conjectures ; elle n'est plus livrée au caprice des circonstances ; son sort n'est plus attaché à celui d'un pouvoir, d'une forme, d'un préjugé ; son terrain est connu ; sa manière est appréciée ; et la science des sociétés a désormais un principe ; elle devient enfin une science positive[1].

Que les politiques philosophes prennent tout ce qu'il y a de vérités particulières démontrées ; qu'ils les appliquent l'une après l'autre à ce principe que nous venons d'en faire naître ; et, en les priant d'abord de juger le principe par ces vérités

1. On ne saurait trop se défier des mots, quand on travaille sur des idées, et nous croyons ici devoir éveiller l'attention du lecteur sur ce mot de *principe*, dans la crainte qu'il ne le confonde (comme c'est l'ordinaire) avec celui de *précepte*. Nous ne disons pas que la politique, parvenue à ce point, ait un précepte, nous disons seulement qu'elle a un principe. Il est possible que ce principe devienne un précepte, mais ce n'est pas l'affaire du philosophe ; le principe une fois découvert et dégagé, le reste se fait nécessairement de soi-même. Si le principe est vrai, il se convertira naturellement en précepte, et le fond trouvera sa forme : s'il est faux, il ne déterminera la direction d'aucun esprit, et la forme ne lui donnerait pas une vertu qu'il n'aurait pas eue lui-même.

qui leur appartiennent, nous leur demanderons ensuite de juger ces vérités par le principe que nous leur présentons : nous leur demanderons si ces vérités ne reçoivent pas du principe une nouvelle force, et comme une autre existence ; nous leur demanderons enfin si ce principe n'est pas le plus général, le plus vrai qui ait jamais été posé, et, par conséquent, le plus fécond en résultats sûrs et utiles. Au reste, on ne crée pas un principe ; on l'aperçoit et on le montre. Celui que je viens d'établir n'est pas le résultat de mes travaux ; il est dû à ces écrivains, à ces savants dont j'ai parlé. Dans leurs traités divers, ils l'ont établi indirectement, sans le chercher et sans le voir. Je ne l'ai point établi, mais je l'ai cherché, je l'ai vu, et je le proclame.

Vous me direz, sans doute, Monsieur, que je n'ai fait ici que la moitié du travail ; et, qu'après être monté au principe par l'observation des faits, je dois redescendre ensuite à des expériences de ce principe, et soumettre ainsi mon opération à sa preuve. Je le pense comme vous ; mais comme cette dernière partie de ma tâche n'est autre chose, selon moi, que la discussion de toutes les questions politiques ; comme ces questions-là sont celles qui m'occupent, je

ne dirai rien désormais qui ne soit un développement et une application de ce principe, que, pour le moment, je me contente d'avoir posé.

NEUVIÈME LETTRE

Le gouvernement exposé à périr par ceux dont il avait tout espéré, doit son salut à ceux dont il croyait avoir tout à craindre.

Vous ne trouverez sans doute pas, Monsieur, sans intérêt, de jeter un coup d'œil sur la marche des choses politiques, depuis la dernière crise qui a agité la France.

Après la fuite de Bonaparte et le retour du Roi, le parlement qui avait été créé dans l'interrègne n'étant point reconnu par le gouvernement, il en convoque un nouveau. Il use de toute son influence pour ne laisser entrer à la chambre des communes que des hommes dévoués à la cause royale, et naturellement le plus grand nombre se trouva appartenir aux classes ci-devant privilégiées, dont l'existence semblait s'associer aux vieux souvenirs de la royauté.

Le gouvernement avait compté qu'une chambre ainsi constituée s'empresserait de répondre à tous ses besoins. Mais les hommes qui la com-

posaient avaient des pertes à réparer, des fortunes à refaire, de l'importance à reconquérir ; en un mot, ils avaient à se rasseoir dans la position d'où la révolution les avait fait déchoir ; ainsi un autre intérêt que celui du gouvernement se trouva en jeu ; cet intérêt étant personnel fut plus vivement senti, il eut la priorité, et le dévouement cette fois se trouva en défaut.

L'affaire qui devait les occuper et qui les occupa, ce fut celle des classes privilégiées, ce fut de chercher partout, pour eux, au moins les débris qui restaient, et point du tout de donner au gouvernement. Il n'y avait donc pas de leur côté une volonté suffisante pour tirer le gouvernement d'affaire.

Indépendamment de la volonté, il leur manquait encore deux choses : l'une d'avoir en main les ressources, l'autre de savoir puiser dans les ressources qui pouvaient exister ailleurs. Les ressources n'étaient pas dans leurs mains, car véritablement ce ne sont pas les nobles qui ont les capitaux disponibles ; les convenances de leur état les conduisent plus généralement à des dettes qu'à des économies.

Ils ne pouvaient non plus puiser dans les ressources qui existaient hors d'eux : d'abord parce

qu'ils ne les soupçonnaient pas, leurs idées en finances ne sortant guère de l'impôt et des mesures du gouvernement, c'est-à-dire des mesures arbitraires et violentes, ils n'étaient pas gens à inventer le crédit. D'un autre côté, leurs prétentions déclarées avaient inspiré des craintes et excité de la défiance, l'opinion s'aigrissait contre eux; c'est assez dire qu'ils ne pouvaient rien. On ne va pas au secours de celui qui menace, on ne donne pas à celui qui veut prendre.

Le gouvernement ne tarda pas à s'éveiller; il reconnut bientôt qu'une pareille conduite, bien loin de le tirer d'affaire et de lui créer des ressources, ne pouvait, au contraire, que lui ôter celles qu'il avait déjà, l'engager dans de nouveaux embarras, et le pousser enfin nécessairement à sa ruine dernière.

De jour en jour, sa position devenait plus critique; il se trouvait placé entre des nécessités urgentes et une chambre dont il ne sortait rien pour lui que de nouveaux dangers et des motifs de désespoir.

Se délivrer de cette chambre fut alors le besoin le plus vif et le plus pressant. On se hâta d'obtenir par la ruse quelques mois d'existence; une ordonnance termina la session.

Le gouvernement, livré alors à lui-même et sentant tout le malaise de sa position, n'imagine, en dernier résultat, qu'un seul expédient, c'est de former un conseil extraordinaire, qu'il appelle commission consultative du budget. Il lui présente ce problème à résoudre : *sauver l'État et le gouvernement.*

Soit sagesse, soit hasard, il se trouva que l'industrie était de la délibération. A son tour, elle présente ses idées qui, après de longs débats, sont adoptées pour servir de matière à la discussion.

Ce projet, discuté avec chaleur, éveille l'attention du gouvernement. Il commence à ne plus désespérer de son salut ; mais alors il reconnaît que la chambre est en opposition avec le système qui se produit ; l'ordonnance du 5 septembre casse le parlement et en convoque un autre [1].

On se rallie de toutes parts autour de l'opinion préférée et qui a entraîné le gouvernement. L'industrie, animée d'une confiance toute nouvelle, ne craint pas de déclarer que le gouvernement

1. On trouvera à la suite de ces lettres un extrait de l'opinion de M. Laffitte, membre de la commission consultative du budget ; c'est lui qui proposa le système de crédit.

peut compter sur elle, et que son existence cessera promptement d'être en péril, s'il consent à adopter les mesures qu'on lui propose.

Ce point est emporté sans peine, et bientôt les promesses de l'industrie se réalisent comme par enchantement. Un emprunt est ouvert, il se remplit avec empressement [1].

Permettez-moi, Monsieur, d'arrêter votre attention sur ce fait pour en apprécier la valeur et en étudier les conséquences. Jusqu'ici le gouvernement avait conçu son système de finances et fait ses budgets ; il avait gardé la capacité politique comme lui appartenant exclusivement. Dans les circonstances embarrassantes, il avait accaparé la gloire de sauver l'État ; ici l'industrie a fait son plan, l'État s'est sauvé lui-même.

Que devient dès-lors ce préjugé que la capacité de gouverner est dans les gouvernants, quand, dans la circonstance la plus difficile qui se soit jamais présentée, on voit les gouvernés, comme

1. Voyez à la fin de ces lettres :

1° Un extrait de l'opinion de M. Laffitte sur le budget, comme député de la ville de Paris ;

2° L'extrait de deux brochures de M. Casimir Perrier, sur l'emprunt ouvert par le gouvernement ;

3° L'extrait d'une brochure publiée par M. B***, négociant.

gouvernés et à part des gouvernants, se tracer eux-mêmes des règles de conduite et montrer à leurs guides la seule route qu'ils aient à suivre.

Oui, tout ce que n'avait pu la mauvaise humeur excitée dans les peuples par le sentiment de leurs maux et par les vexations de l'arbitraire, tout ce que n'avaient pu ni la critique la plus violente, ni les attaques redoublées de la philosophie, se trouve fait aujourd'hui et gagné enfin par ce dernier succès, qu'on peut appeler une première victoire.

Quel obstacle s'oppose désormais à la puissance de l'industrie, c'est-à-dire à l'établissement complet de la liberté? Aucun, si ce n'est l'intérêt même de l'industrie et de la liberté qui est toujours dans la modération et jamais dans une activité turbulente.

DIXIÈME LETTRE

Des rapports entre les gouvernants et les gouvernés. — Puissance de l'industrie, son but, sa marche et ses moyens.

Les rapports, Monsieur, entre les gouvernés et les gouvernants, depuis l'affranchissement

des communes, se sont peu à peu convertis en de simples rapports pécuniaires; et, si on examine l'état présent des choses, on reconnaîtra facilement que tout en est réduit là : qu'un gouvernement est admis, il est vrai, comme un besoin, comme un service nécessaire, mais qu'il n'est admis que comme tel, sinon dans les formes polies du langage, au moins dans le débat des intérêts.

Avant l'époque dont nous parlons, ce sentiment était nul. La société était régie d'après des principes qu'elle n'avait pas faits, qu'elle avait reçus. Ce temps a été celui du despotisme et de l'esclavage.

Enfin, l'industrie a commencé à se sentir, et la liberté a pris naissance. Les communes ont marchandé et acquis certaines franchises, c'est-à-dire qu'elles ont payé à leurs gouvernants le droit de ne plus être gouvernés sur tel ou tel point.

Par ces premières acquisitions, l'industrie, devenant plus libre et, par suite, plus riche, avait toujours de nouvelles raisons et de nouveaux moyens pour acheter des libertés nouvelles, et, de leur côté, les gouvernants étant, par leur nature, essentiellement improductifs, essentiel-

lement consommateurs, avaient aussi des raisons toujours renaissantes de vendre quelque nouvelle portion de leur pouvoir arbitraire[1].

Cette allure des choses s'est continuée régulièrement en France, jusqu'à l'époque de 1789.

A cette époque, le gouvernement, dans un grand embarras de finances, convoque, pour se tirer d'affaire, les états généraux, et il arrive alors ce qui arrivera toutes les fois qu'un gouvernement embarrassé sera obligé de recourir directement à la volonté des gouvernés pour en obtenir des ressources. Il arrive qu'une révolution s'opère en faveur de l'industrie, ou du moins que l'industrie entreprend de déterminer une révolution en sa faveur. L'occasion était favorable, on se trouvait en mesure et en force de racheter une si grande portion d'arbitraire, qu'on allait avoir de liberté tout ce qu'il est possible d'en obtenir ; mais il se trouva malheureusement que ce ne furent pas les communes proprement dites, que ce ne furent pas les industrieux

1. Dans les derniers temps, avant la révolution, on pouvait acheter des charges qui donnaient la noblesse ; ainsi, les personnes qui s'étaient enrichies dans l'industrie pouvaient acheter non-seulement des franchises, mais même du despotisme.

qui agitèrent la question. (On avait alors, si je puis m'exprimer ainsi, le préjugé des lumières.) Les intéressés ne sentirent pas assez combien il leur importait de traiter eux-mêmes leurs intérêts ; et, croyant devoir recourir à des gens plus capables, ils prirent des avocats ; ils envoyèrent plaider pour eux, non des hommes qui fussent avec eux en communauté d'intérêt, mais de ceux qui font métier de traiter les affaires des autres et qui se passionnent beaucoup moins pour des réalités et pour des choses que pour des idées et des abstractions. Aussi, ne tarda-t-on pas à entendre déclamer sur le droit imprescriptible de la liberté, ce qui amena tout naturellement cette conclusion féconde en désordre : « Pourquoi délibérer sur le prix de ce qui nous appartient ? pourquoi payer ce qui est à nous ? pourquoi demander ce qu'on peut prendre ? »

Alors, le sentiment de la liberté se trouvant dégagé de toute entrave, s'abandonne à son impétuosité, et tout le gouvernement est envahi.

Je ne parle point de toutes les crises plus ou moins violentes qui ont suivi celle-là ; c'est un dédale dont il serait trop long d'éclairer tous les détours.

Ne considérant donc que le seul fait de la

révolution, elle a, selon moi, établi deux choses importantes : la première, qu'être gouverné c'est une chose gênante, car on ne brise pas ce dont on n'est pas contrarié, et il est de fait, quoi qu'on en dise, que la révolution française est bien l'action générale des gouvernés ; la seconde, que l'absence de tout gouvernement est un mal encore pire, et l'expérience dispense ici de toute raison.

Le résultat positif de ces deux faits donnés par la révolution, est donc celui-ci, qui n'est que ces deux faits-là mêmes, combinés et s'éclairant l'un l'autre :

« Un gouvernement est un besoin, c'est-à-dire « un mal nécessaire. »

Quand il a été démontré qu'un mal est incurable, la pensée ne tend plus à le guérir, mais seulement à le rendre le moins sensible qu'il se peut. Or, comment les gouvernés sentent-ils ce mal qu'on appelle gouvernement ? Si, comme nous l'avons dit au commencement de cette lettre, les rapports entre les gouvernants et les gouvernés ne sont plus que des rapports pécuniaires, il est évident que le gouvernement n'est plus senti par les gouvernés que comme un service qu'il faut payer, et que sentir le moins possible le gouver-

nement se réduit à le payer le moins possible.

L'industrie, par sa nature, se dirige toujours vers ce but. Mais il est une chose qu'elle redoute plus encore que l'administration la plus coûteuse, c'est le désordre, et, dans les dernières circonstances, elle a vu que le désordre était inévitable si elle ne procurait à l'administration qui se trouvait établie, les moyens de se soutenir. Elle s'est donc accommodée aux temps, elle a ajourné la question, et, par ses sacrifices, elle s'est ménagé le moyen de s'assurer plus tard des économies.

Mais, pour avancer sûrement dans cette voie, pour ne point agir d'une manière ou timide ou hasardée, il ne suffit pas de désirer vaguement le plus d'économie possible, il faut trouver le plus d'économie praticable, il faut avoir des vues arrêtées sur la manière dont on doit procéder pour établir ces économies. Or, cette question ne saurait trop être débattue et éclaircie avant l'époque utile pour agir, c'est-à-dire avant la discussion du prochain budget.

Nota. Nous donnerons les réponses à mesure qu'elles nous viendront d'Amérique.

Au surplus, l'intérêt que nous agitons appartient à tous les pays et à tous les hommes ; en publiant ces lettres, nous avons l'intention d'entrer en correspondance avec toutes les personnes qui s'occupent des mêmes questions.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES[1]

Comment se fait-il que l'industrie ait si longtemps et si constamment marché de progrès en progrès ; que la classe des hommes utiles ait sans cesse gagné sur les classes parasites de la société ; que les grandes secousses politiques aient toujours été marquées par de nouvelles conquêtes industrielles ; et que l'industrie n'ait jamais pris sa devise, n'ait jamais levé son étendard ; que son action, au lieu de se produire et de se déclarer au grand jour, avec la confiance de la morale et de la force, se soit toujours développée comme secrètement et dans le silence de la crainte ?

C'est que pendant tout ce temps il a existé et qu'il existe même aujourd'hui une véritable et

1. Voyez ce que nous avons dit page 127 de ce volume.

singulière contradiction entre les principes de la société et sa conduite; entre ce qu'elle vante et ce qu'elle pratique; entre ce qu'elle respecte et ce qu'elle recherche.

Il n'y a point de société sans idées communes, sans idées générales : chacun aime à sentir le lien qui l'attache aux autres, et qui sert de garantie à l'union réciproque. Ces idées générales, vraies ou fausses, gouvernent tant qu'elles subsistent; elles exercent la plus grande influence sur la conduite nationale.

Or, tandis que le sentiment de l'intérêt social agissait par sa propre force, tandis que les arts industriels qui soutiennent la société allaient toujours se perfectionnant et accumulant les richesses, véritable et unique fondement de toute importance et de toute valeur politique; d'un autre côté, les idées dominantes, ou en un mot l'opinion, couvrait de sa défaveur ces utiles et constants efforts. Les industrieux eux-mêmes, complices des préventions les plus ennemies de leurs intérêts, n'osaient se livrer franchement à une direction que l'honneur et la religion semblaient désapprouver de concert et condamner au mépris.

En effet, tant que ces deux mots *honneur* et

noblesse ont été synonymes, c'est-à-dire pendant tout le règne des idées féodales, loin que les travaux industriels attirassent la considération, ils l'écartaient : on prisait dans le monde, non pas l'homme qui s'enrichissait, mais celui qui s'était trouvé riche en naissant, et savait largement dépenser les revenus de ses domaines héréditaires. La noblesse, c'est-à-dire l'oisiveté dans l'opulence, était la seule condition honorée, la seule enviée ; et le roturier enrichi par son travail, au lieu de porter avec orgueil les livrées de sa fortune, s'en cachait comme d'une honte, se hâtait d'acheter quelque titre féodal, prenait au moins des airs de grand seigneur, et faisait toute son étude de voiler ainsi, sous un appareil menteur, ce qu'il avait de vrai mérite, de droits réels à l'estime des hommes, ses talents et ses services.

Les idées religieuses n'étaient guère moins fausses et embrouillées que les idées de la politique humaine. Car, en même temps que le travail était imposé comme devoir, il était déconsidéré comme œuvre servile et comme instrument de fortune. Le mépris des richesses et des jouissances passagères étant un précepte tout aussi rigoureux que l'autre ; le salut ne pouvant

être emporté qu'à force de privations et par le jeûne de toutes choses ; ce n'était sûrement pas un encouragement bien vif au travail que cette indifférence prescrite et professée, pour les avantages qu'il donne; ce n'était pas sûrement un état de choses bien propre à faire naître dans les industrieux le sentiment de leur importance, que celui où ils étaient regardés comme les artisans des folies mondaines et de la corruption du siècle, comme des gens dont les efforts rebelles tendaient à établir sur la terre un bonheur que le ciel interdit à l'homme déchu.

De là, tant de couvents, tant d'ordres de fainéants religieux.

Il est vrai que le besoin, que le sentiment journalier de l'intérêt présent ne laissait pas le grand nombre s'endormir dans l'oisiveté, et que ces idées générales, quel que fût leur pouvoir, ralentissaient peu l'activité intérieure de l'industrie; mais il faut avouer que la société, soumise qu'elle était à cette influence, ne se trouvait guère en mesure d'arborer l'étendard industriel, quand la pensée en serait venue.

Se soulever tout à coup contre une opinion dominante, même funeste et absurde, c'est presque toujours un scandale à la fois dangereux et

inutile; la vérité a un ennemi trop difficile à vaincre dans l'habitude des esprits. Quand on a vécu longtemps avec certaines idées, et que ces idées se trouvent combattues, on se croit menacé soi-même, et les hommes de la crédulité la plus facile pour tout le reste, sont alors ceux qui résistent le plus obstinément à l'évidence nouvelle.

D'ailleurs, il ne suffit pas de détruire le mensonge, il faut à la pensée de l'homme un point d'appui; si vous ne lui faites accepter la vérité, vous ne lui ôtez point son erreur; ou bien alors vous le livrez aux égarements du désespoir : c'est là ce que la révolution a fait, ou plutôt ce qui a fait la révolution.

Depuis longtemps le vice des anciennes idées générales se faisait sentir; depuis longtemps leur empire était devenu gênant; on s'en voulait de ne pas secouer ce despotisme moral qu'on appelait déjà préjugé, mais qu'on subissait encore, faute d'avoir mieux.

Des philosophes, plus hardis que sages, portèrent à cette opinion vieillie des coups prématurés, des coups, toutefois, faciles et décisifs : le système des idées générales s'écroula tout entier et la société fut dissoute.

Les esprits, n'ayant plus rien de convenu entre eux, se séparèrent et devinrent ennemis ; ce fut la lutte de tous les caprices et le combat de toutes les imaginations.

Au défaut d'idées communes, on se rallia à des sentiments généraux. Les passions nationales se créèrent, l'égalité et la gloire militaire enivrèrent tour à tour les esprits, et le despotisme trouva bientôt sa place.

Le despotisme s'est enfin détruit de ses propres mains ; et ramenée après tant de cruelles agitations au point de son départ, la nation française s'est estimée heureuse de trouver sur la côte quelques débris rendus par la tempête ; mais qu'elle ne s'abuse pas, ce qu'elle a quitté alors ne saurait plus lui servir ; et les idées générales qui gouvernaient autrefois ne reprendront jamais leur première autorité. Il faut à l'opinion sociale une base nouvelle, comme il fallait à la société une nouvelle constitution.

Si la féodalité n'est plus dans le gouvernement prenons garde qu'elle ne soit encore dans les esprits des gouvernés.

Que les abstractions cèdent enfin le pas aux idées positives ; que la morale du sens commun, que la politique industrielle et sensible remplacent

décidément une morale de caprice, une politique de révélation.

Avant la révolution, l'industrie n'avait pas assez de confiance pour prendre le rôle qui lui convient, pour lever son étendard et marcher à la tête de la civilisation. La crise révolutionnaire une fois déclarée, il n'était plus temps, et les esprits se trouvaient trop agités, trop étourdis, pour que les idées calmes et paisibles eussent pu se produire.

Aujourd'hui qu'il n'existe plus aucun de ces obstacles, et que l'industrie, entrée dans la constitution, y exerce de droit l'action la plus forte, une occasion favorable se présente à elle. La seule chose qu'elle ait à craindre, c'est de rester trop timide, et de se laisser conduire encore par d'autres bannières que les siennes; qu'elle ne consulte donc qu'elle même et qu'elle agisse; la constitution ne s'alarmera point de ses efforts; car rien n'est plus constitutionnel que l'industrie, et la constitution elle-même n'est bonne que parce qu'elle est industrielle.

CONCLUSION

Pendant que la théologie et la féodalité se disputaient l'empire, l'industrie se trouva, par cette diversion, dans une liberté plus grande, et ce fut le peuple qui gagna aux querelles de ses maîtres.

On disputa, on raisonna, et l'instruction augmentant la confiance, on commença à lever de hardis regards sur ces fantômes d'abord si effrayants.

L'esprit d'opposition et de critique se fortifia de jour en jour ; la liberté eut son parti, sa marche et ses conquêtes, jusqu'au moment où, par une secousse épouvantable, elle emporta le dernier retranchement du pouvoir, et effaça jusqu'aux plus légères traces de la féodalité et de la théocratie politique. Mais pourquoi notre révolution a-t-elle été sanglante, horrible, inhumaine ? Pourquoi ce grand travail pour la liberté n'a-t-il produit que de nouvelles formes de servitudes ?

C'est que l'industrie s'étant laissé distraire de sa marche, et qu'oubliant sa propre discipline, elle s'était, depuis longtemps, alliée à une tactique étrangère.

Cet esprit d'opposition et de critique dont nous venons de parler, flattant l'impatience de l'industrie, elle s'y livra avec un plaisir extrême; tout ce qui tendait à affaiblir ses rivaux lui paraissant, par cela seul, utile à sa cause, et ce fut là son erreur, car aussitôt l'objet de la société se perdit de vue. Au lieu du besoin réel et senti, ce fut un désir vague et illimité, un besoin imaginaire qui présida aux entreprises libérales. On voulut trop et avec trop d'ardeur pour vouloir avec méthode et avec précision; l'amour de la liberté se convertit peu à peu en haine du pouvoir; enfin, on ne songea bientôt plus à s'établir et à se fortifier sur le terrain conquis, mais à le ruiner, à le livrer aux flammes :. ce qui n'aurait dû être qu'une lutte d'intérêt, se déclara une guerre d'extermination. Ce fut, il est vrai, le pouvoir qui succomba, mais la liberté ne se fonda point, on avait oublié la base : la base de la liberté, c'est l'industrie.

C'est avec l'industrie et par elle que le besoin et l'amour d'être libre ont pris naissance; la liberté ne peut croître qu'avec elle, ne peut se fortifier que par elle.

Si cette vérité, si ancienne dans les faits, si neuve encore par la pensée, se fût trouvée dans

les esprits, au lieu de tous les songes menteurs de l'antiquité, jamais nous n'aurions entendu proclamer cette bêtise sanguinaire : *l'égalité ou la mort.*

Si l'industrie s'était tenue à son rang, qu'elle ne se fût pas laissée séduire et entraîner par une philosophie téméraire, par une philosophie sans principes, et qui devait la servir si loin au delà de ses vœux, la liberté eût fait des progrès moins rapides, en apparence, mais du moins plus sûrs; la révolution eût été moins éclatante, mais plus utile, moins criminelle et plus heureuse.

Essentiellement paisible, essentiellement morale, ce n'est qu'avec réserve, avec ménagement, que l'industrie recherche la liberté ; car la liberté n'est utile, n'est possible que quand elle est juste, c'est-à-dire nécessaire.

Telle nous la voyons dans les premiers temps, payer et acquérir une franchise après l'autre, à mesure que le besoin s'en faisait sentir ; telle nous l'eussions vue jusqu'au bout, agrandir légalement son domaine ; et respectant comme des droits sacrés la vieille prescription des pouvoirs, racheter par capitulation tout l'inventaire de la féodalité politique et religieuse, racheter les privilèges et les dîmes, racheter les titres et l'auto-

rité du clergé et de la noblesse, racheter l'arbitraire enfin tout entier, et jusqu'à la légitimité même, si jamais on était venu au point de la trouver gênante et oppressive. Ainsi, la liberté se fût constituée régulièrement et sans secousses, en resserrant de plus en plus le terrain du despotisme; au lieu que cette direction une fois quittée, la liberté n'eut plus de motifs, et elle devint extravagante; elle n'eut plus de raison, et elle devint impossible.

Voilà notre histoire depuis les troubles révolutionnaires jusqu'aujourd'hui. Ne connaissant plus ni les conditions de la liberté, ni la liberté même, partout où elle s annonçait, nous nous portions là avec toute l'ardeur de l'espérance; et de là, toujours sortait pour nous quelque nouvelle organisation de servitude. Si nous voulons être libres, créons nous-mêmes notre liberté et ne l'attendons jamais d'ailleurs.

La révolution nous a mal servis, craignons qu'elle ne nous serve mal encore et qu'un mauvais succès ne devienne pour nous un motif de désespoir. L'objection de nos malheurs, cette arme si puissante dans la main de notre ennemi, brisons-la, rendons-la du moins inutile, et, séparant dans nos esprits la liberté de la révolu-

tion, laissons à la révolution toutes ses folies, et rendons à la liberté son honneur, sa confiance et sa force, en lui rendant son principe.

Sachons bien ce que nous voulons, pour qu'on ne puisse plus nous donner le change. Tant que nous resterons dans ce vague des idées où nous a réduits si longtemps l'esclavage de la presse, et dont nous semblons nous accommoder encore, que sommes-nous, sinon un butin pour le premier maître qui voudra s'emparer de nous? L'amour de la liberté ne suffit pas à un peuple pour être libre, il lui faut surtout la science de la liberté.

La science de la liberté a ses faits et ses généralités comme toutes les autres; mais cette science n'est pas connue, à peine est-elle soupçonnée d'un petit nombre; toutefois, jusqu'au jour où elle sera devenue populaire, la liberté n'aura qu'une force et qu'une existence empruntées; elle ne vivra pas de sa propre vie, elle sera presque nulle.

C'est le défaut d'idées générales qui nous a perdus, nous ne renaîtrons véritablement que par des idées générales; les anciennes sont tombées de vétusté et ne peuvent se rajeunir, il nous en faut de nouvelles.

Cette tâche, qui appartenait aux philosophes du XVIIIe siècle, ils ne l'ont point remplie. Depuis eux, la foule des esprits se traînent à leur suite, vivent sur les idées de leurs maîtres, et ne supposent rien au delà.

Nous avons senti le besoin de rompre cette léthargie des écrivains politiques, le besoin surtout de déplacer l'attention, et de montrer à la philosophie la nouvelle tâche que lui impose un nouveau siècle, le siècle industriel.

Ici se termine ce que nous voulions extraire des deux premiers volumes de l'INDUSTRIE. C'est après la publication de ces deux premiers volumes, parus en mai 1817, que Saint-Simon adressa aux journaux une LETTRE et un PROSPECTUS dans lequel il parlait d'une *morale terrestre*. La LETTRE était ainsi conçue :

Messieurs,

Je crois avoir trouvé une bonne idée, et je m'empresse de vous la communiquer : c'est à mes yeux un devoir pour chacun de nous de faire connaître le plus promptement possible à ses confrères les découvertes qu'il peut faire.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur :

HENRI SAINT-SIMON.

Un rédacteur du *Journal des Débats* (numéro du 7 juin 1817), avec cette outrecuidance qui caractérise la sottise satisfaite d'elle-même, répondit :

« M. Henri de Saint-Simon est un *publiciste* qui, nous » faisant l'honneur de nous croire des publicistes de sa » force, a l'honnêteté de nous appeler ses *confrères*, et nous » adresse la lettre suivante : »

Puis, après avoir reproduit la lettre ci-dessus de Saint-Simon, il consacre une colonne entière à persiffler ce qu'il n'a pas compris ; le tout est signé Z.

Quant au Prospectus, Saint-Simon l'avait adressé aussi à Châteaubriand, et il avait préparé un tirage à part dont nous allons transcrire une première épreuve que nous possédons :

SAINT-SIMON A CHATEAUBRIAND.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous envoyer, le 4 de ce mois (juin 1817), une copie de la circulaire suivante, que j'ai adressée à Messieurs les publicistes :

Ici se trouve la lettre que nous avons donnée ci-dessus.

*Opinion qui sera émise dans le troisième volume de l'*Industrie.

L'entreprise philosophique dont Bayle a commencé l'exécution, était, par sa nature, une entreprise double, c'est-à-dire, elle se compo-

sait de deux parties, ou, si on veut, de deux tâches qui étaient l'une et l'autre également difficiles à remplir, qui exigeaient autant de temps l'une que l'autre, qui nécessitaient chacune les mêmes soins, le même genre d'efforts, et qui ne pouvaient être accomplies que l'une après l'autre.

L'examen de la manière dont la première de ces tâches a été remplie doit donc servir de guide à ceux qui désirent entreprendre la seconde.

La première entreprise consistait à renverser l'édifice que le clergé avait employé des siècles à construire.

Le clergé avait forgé presque toutes les idées qui se trouvaient alors en circulation, et il les avait liées entre elles, de manière à former un système théologique général ; ou plutôt il avait réduit le système de nos idées à n'être qu'un système de théologie : c'était une bien grande entreprise que celle de rompre un enchaînement qu'on avait mis tant de peine, de temps et de soin à former : cela exigeait la révision entière des idées, et par conséquent l'examen séparé de chacune d'elles.

Un récit détaillé de la manière dont ce travail a été conduit serait certainement fort utile, et

cela deviendra nécessairement le sujet d'un ouvrage intéressant : mais, pour le moment, je dois me borner à l'indication des principales conditions qui ont été remplies.

1° Tous les genres de littérature ont concouru à ce but philosophique, de manière que la théologie s'est vue attaquée, à la fois, de tous côtés, à toutes les hauteurs, chez toutes les classes et dans tous les esprits. Qu'on parcoure les ouvrages qui ont été écrits dans le XVIIIe siècle, depuis les traités de Condillac jusqu'aux recueils de chansons, et on verra dominer partout l'esprit *anti-théologique*.

2° Les écrivains philosophes n'ont point été abandonnés à leurs propres forces : ils ont eu pour soutiens le roi de Prusse, l'impératrice de Russie, le roi de Pologne, et (sous plusieurs rapports) Ganganelli lui-même, tout pape qu'il était. En un mot on peut dire que, pendant le XVIIIe siècle, les hommes de tous les rangs qui se sont trouvés pourvus de quelque capacité et de quelque énergie, ont concouru à *l'œuvre philosophique*.

3° Après avoir travaillé chacun de son côté, les écrivains du XVIIIe siècle se sont réunis en un seul atelier philosophique, et ils ont fait

en commun, un ouvrage général, une encyclopédie, à laquelle on aurait pu donner le nom d'*anti-théologie* générale.

Voilà, par aperçu, la manière dont la première tâche a été remplie, et cette tâche avait pour but la désorganisation du système théologique. Voyons maintenant comment on doit procéder à l'exécution de la seconde, qui aura pour objet l'organisation d'un système de morale terrestre [1]. Il est aisé de voir que cette seconde tâche exige absolument le même travail que la première : car, dans l'une comme dans l'autre, chaque idée doit être considérée et discutée séparément ; dans la première, il s'agissait d'effacer l'impression théologique que chacune d'elles avait reçue ; dans la seconde, il s'agira d'imprimer à chacune le cachet du sens commun.

1. Les philosophes du XVIIIe siècle sont parvenus à faire généralement admettre l'opinion que chacun devait être libre de professer et de faire enseigner à ses enfants la religion qu'il préférait.

Les philosophes du XIXe siècle feront sentir la nécessité de soumettre tous les enfants à l'étude du même code de morale terrestre, puisque la similitude des idées morales positives est le seul lien qui puisse unir les hommes en société, et qu'en définitive le perfectionnement de l'état social n'est autre chose que le perfectionnement du système de morale positive.

On peut donc, on doit donc regarder comme certain :

1° Que les écrivains de tous les genres, depuis les philosophes proprement dits, jusqu'aux chansonniers, auront pour but commun dans le XIXe siècle, de rendre toutes les idées positives.

2° Que les personnes qui exerceront le plus d'influence sur l'opinion publique, par la considération et par la fortune dont elles jouiront, concourront à l'*œuvre philosophique* du XIXe siècle [1].

3° Qu'il arrivera une époque à laquelle les écrivains du XIXe siècle réuniront leurs efforts pour travailler à un ouvrage général, qui sera l'*encyclopédie des idées positives*.

Enfin je pense que les travaux philosophiques nécessaires pour l'exécution de la seconde tâche, emploieront la totalité du XIXe siècle, et que ce ne sera pas avant la fin de ce siècle, que l'établissement d'un régime vraiment

1. Dans le XVIIIe siècle, les rois, les princes et les nobles, étaient les personnages les plus considérales ; dans le XIXe, ce seront les personnes qui obtiendront de grands succès dans les travaux industriels, qui exerceront la principale influence sur la masse du peuple.

positif, industriel et libéral, sera praticable ; mais plus ces travaux s'activeront, et plus les ministères actuellement existants en Europe seront forcés de se conduire d'une manière conforme aux intérêts des peuples et des rois.

Maintenant, si on me demande quand les travaux philosophiques du XIXe siècle commenceront, je répondrai : ils commenceront dès que l'industrie en manifestera le désir et en donnera les moyens. Et si on me demande ensuite, quand l'industrie se prononcera à cet égard, je répondrai : ce sera peu après l'époque où quelques hommes énergiques possédant de grandes fortunes ou de grands talents, emploieront leurs moyens à lui faire *vouloir* ce qu'elle a tant d'intérêt à désirer.

Réflexion philosophique.

Si les Hollandais, trouvant leur système de digues inférieur en solidité à ce qu'il pourrait être, l'avaient abandonné pour se livrer à de nouvelles constructions ; si ensuite (cet ouvrage à peine commencé) quelques inondations intérieures avaient absorbé leur attention au point de leur faire négliger entièrement le soin de

leurs grandes digues, on trouverait certainement leur conduite bien folle, puisqu'elle les exposerait à être submergés à la première élévation extraordinaire de l'Océan.

En politique, les Français ne sont pas moins fous.

La conservation des propriétés est le grand objet de la politique. La seule digue que les propriétaires puissent opposer aux prolétaires, c'est un système de morale. Les Français ont abandonné leur ancien système de morale, parce qu'ils ont trouvé qu'il n'était plus suffisamment solide ; et, au lieu de travailler avec ardeur à le remplacer par un meilleur, ils laissent depuis plus de vingt-cinq ans, absorber toute leur attention par des discussions de petite politique.

Les négociants sont, de tous les propriétaires, les plus intéressés à l'établissement du nouveau système de morale : car ils sont ceux dont les propriétés sont le plus exposées au pillage ; ils sont donc ceux qui doivent travailler avec le plus d'ardeur à la construction de cette nouvelle digue.

Par Henri SAINT-SIMON.

Le *Censeur européen* (t. III p. 193 à 208) donna une analyse du t. II de l'*Industrie*; et le *Constitutionnel*, dans son numéro du 24 juin 1817, lui consacra un article signé B. (Benaben.) Saint-Simon réclama contre la partie de cet article qui se rapportait au PROSPECTUS et écrivit à son auteur une lettre qui fut insérée dans le numéro du 29 juin, lettre dans laquelle il lui reproche :

D'avoir critiqué publiquement une lettre qui n'était point faite pour être publiée.

Il termine en disant :

Je publierai incessamment et j'aurai l'honneur de vous faire passer une petite brochure où je m'efforcerai d'éclaircir d'abord les points les plus importants de cette question philosophique (celle de la morale), la seule philosophique, j'ose le dire, qui se soit présentée depuis l'établissement du Christianisme.

Cette brochure aura pour titre *la morale du* XIXe *siècle*, no 1 ; elle se trouvera chez Gide, libraire, rue Saint-Marc, et chez Delaunay, au Palais-Royal.

J'ai l'honneur, etc.

SAINT-SIMON.

M. Benaben répondit par une autre lettre insérée dans le *Constitutionnel* du 2 juillet 1817, lettre écrite en termes fort convenables d'ailleurs, et qui se termine ainsi :

« Vous nous annoncez une *morale du* XIXe *siècle*, et c'est

» à moi que vous attribuez l'honneur d'en avoir hâté l'émis-
» sion. Vos lecteurs, Monsieur, seront loin de m'en faire un
» crime. Quant à moi, qui avais pensé jusqu'ici que la mo-
» rale est essentiellement une, vous jugez avec quel intérêt
» je lirai un livre dont le titre ne m'a pas moins surpris que
» n'aurait fait celui de *géométrie du* XIXe *siècle* [1].

BENABEN.

1. En jetant un coup d'œil sur le passé de l'humanité, M. Benaben aurait compris ce qui lui a si complétement échappé. (*Note des éditeurs.*)

Paris. Imprimerie Paul Dupont, rue Jean-Jacques-Rousseau, 41.

ŒUVRES

DE

SAINT-SIMON & D'ENFANTIN

PRÉCÉDÉES DE DEUX NOTICES HISTORIQUES

XIX[e] VOLUME

ŒUVRES

DE

SAINT-SIMON

PUBLIÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

INSTITUÉ PAR ENFANTIN

POUR L'EXÉCUTION DE SES DERNIÈRES VOLONTÉS

TROISIÈME VOLUME



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

1869



OEUVRES

DE

SAINT-SIMON

SUITE DE 1817

Il n'est pas à notre connaissance que la brochure annoncée par Saint-Simon, sous le titre de la *Morale du* XIX[e] *siècle*, ait jamais paru; mais il publia, en juillet et août 1817, une série de circulaires relatives à la constitution de l'INDUSTRIE.

— PREMIÈRE CIRCULAIRE. A toutes les personnes occupées de travaux utiles et indépendants.— A toutes celles qui désirent franchement la prospérité de l'industrie, avec l'épigraphe : « *Tout par l'industrie, tout pour elle.* » 3 pages in-4°.

Il engage les savants et les industriels, les théoriciens et les praticiens, à changer en coalition les luttes qui existent entre eux, afin de faire concourir tous les hommes utiles à l'amélioration de leur sort commun. Un *post-scriptum* est ainsi conçu :

P. S. Nous aurons l'honneur de vous faire

parvenir incessamment un premier développement des idées contenues dans cette lettre.

L'entreprise que nous proposons étant d'un intérêt général et commun à tous les peuples, nous vous prions de la faire connaître à vos correspondants ; nous nous empresserons de vous remettre un aussi grand nombre d'exemplaires que vous le jugerez à propos, tant de la présente lettre que des écrits que nous aurons l'honneur de vous envoyer successivement, *et des deux volumes de l'*Industrie *déjà publiés.*

Notre bureau est établi à Paris, rue Richelieu, nº 115.

En même temps Saint-Simon s'occupait à réunir l'argent nécessaire aux publications qu'il annonçait.

— Une SECONDE CIRCULAIRE donne la liste des personnes qui ont souscrit, ce sont :

MM.	le duc de La Rochefoucault .	1,000 fr.
	Vital Roux.	150
	Flory	500
	Périer frères	1,000
	Perregaux	1,000
	Ternaux et fils	300
	Gabriel Delessert	200

MM.	Hottinguer.	500 fr.
	D. André et Cottier	300
	La Fayette	200
	Ardouin	300
	C. G. Barillon	300
	Davilliers aîné	300
	Saulty.	300
	Roy.	150
	Guérin de Foncin et Cie . .	300
	Guiton et Cie	100
	Hervé, ancien négociant . .	500
	F. A. Caron.	500
	Chaptal fils.	200
	Vassal	150
	Bartholdi	150
	H. Hentsch Blanc et Cie . .	300
	le duc de Broglie	200
	J.-J. Bérard et fils.	150
	Busonil et Goupy.	150
	Boucherot et Cie	150

— Une autre lettre intitulée aussi SECONDE CIRCULAIRE, mais conçue dans des termes différents, était adressée à *toutes les personnes qui font profession de cultiver les sciences dont s'occupe la première classe de l'Institut.* Saint-

Simon y reproduisait la liste des souscriptions ci-dessus.

En septembre 1817 parut le *premier cahier* du *troisième volume* de l'INDUSTRIE, 40 pages in-4° imprimées chez J. Smith, rue Montmorency, 16.

Ce premier cahier du t. III est indiqué dans le numéro du 4 octobre 1817, du *Journal de la Librairie.*

Le *second* et le *troisième cahiers* [1] parurent en septembre, et le *quatrième* en octobre.

Ces quatre cahiers furent accompagnés de circulaires distinctes pour les deux classes d'individus auxquelles s'adressait l'ouvrage.

C'est dans le quatrième cahier que Saint-Simon ébauche la question d'une morale terrestre. Sa publication détermina le plus grand nombre des souscripteurs à adresser au ministre de la police la lettre suivante, que nous empruntons au *Journal des Débats* du vendredi 31 octobre 1817.

« Paris, 30 octobre 1817.

» *A Son Excellence monseigneur le Ministre, secrétaire*
» *d'État du Roi, au département de la police générale.*

» MONSEIGNEUR,

» Il a paru des distributions d'un ouvrage intitulé *l'Industrie* ou *Discussions politiques, morales et philosophiques,*
» par M. H. Saint-Simon, dans lesquelles nous avons re-
» marqué avec étonnement une liste de *prétendus souscrip-*

1. Ces trois cahiers avaient été, croyons-nous, rédigés par Auguste Comte. (*Note des éditeurs.*)

» *teurs,* ce qui semblerait indiquer que ceux qu'on désigne » ainsi partagent les opinions publiées par l'auteur et en » ont encouragé la publication.

» Nous nous empressons de déclarer à Votre Excellence » qu'aucun de nous n'a eu connaissance de ces écrits avant » leur publication; qu'il n'y a eu de notre part aucune sous- » cription tendant à encourager des ouvrages dont nous » sommes fort éloignés de partager les principes.

» M. Saint-Simon s'est présenté chez chacun de nous, il y » a *environ un an,* en nous annonçant qu'il avait l'intention » de publier des observations sur les progrès du commerce » et de l'industrie qu'il a fait paraître alors; sa situation » pécuniaire ne lui permettant pas d'en faire la dépense, » nous avons cédé à ses instances réitérées, en exerçant à » son égard un acte de pure libéralité.

» Nous supplions Votre Excellence de vouloir bien or- » donner que notre désaveu formel soit consigné dans les » journaux.

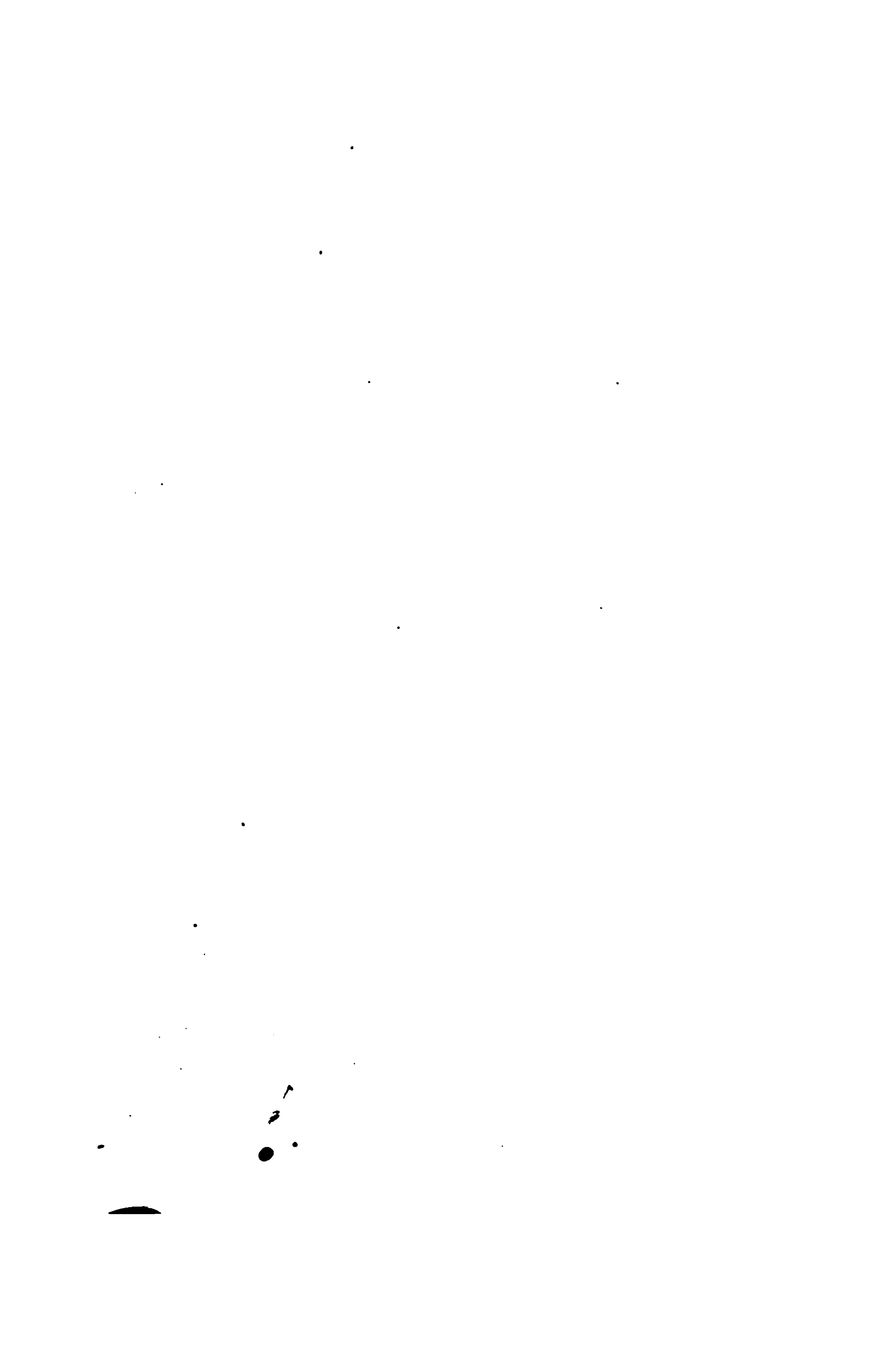
» Nous sommes avec respect, Monseigneur,

» Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

» *Signé :* VITAL-ROUX, D. ANDRÉ et FRANÇOIS COTTIER, BARILLON, VASSAL, HENTSCH BLANC et Ce, HOTTINGUER, GROS-DAVILLIERS, BARTOLDI, G. DELESSERT, GUÉRIN DE FONCIN et Ce, PÉRIER frères, » etc.

MM. Laffitte (Peregaux) et Ternaux refusèrent de signer cette ridicule épître, qui montre la timidité des hommes dont Saint-Simon était réduit à mendier le concours.

Nous allons, en reproduisant le quatrième cahier du tome III, mettre les lecteurs à même de juger combien était grande la timidité des signataires de la lettre que nous venons de transcrire.



L'INDUSTRIE

OU

DISCUSSIONS POLITIQUES

MORALES ET PHILOSOPHIQUES

DANS L'INTÉRÊT DE TOUS LES HOMMES LIVRÉS A DES TRAVAUX UTILES ET INDÉPENDANTS

PAR

Henri SAINT-SIMON

Tout par l'Industrie; tout pour elle.

TOME II

1817

FAUTE A CORRIGER

DANS LE TOME I DE L'INDUSTRIE.

Page 21, ligne 19, au lieu de : *ennemis,* lisez : *moins ennemis.*

PROGRAMME

DE

TRAVAUX QUI SERONT EMPLOYÉS

DANS L'OUVRAGE QUI A POUR TITRE

L'INDUSTRIE

ARTICLE SIXIÈME

CONSIDÉRATIONS A L'APPUI DES IDÉES PRÉSENTÉES DANS LES DEUX ARTICLES PRÉCÉDENTS

PREMIÈRE CONSIDÉRATION

SUR LA RÉFORME PARLEMENTAIRE

Il vient de paraître, en Angleterre, un excellent ouvrage de Jérémie Bentham, sur la réforme parlementaire. Les raisonnements par lesquels l'auteur prouve la nécessité, l'urgence de cette réforme, sont tellement solides, qu'ils semblent

devoir porter la conviction dans tous les esprits, et devoir déterminer la réunion des vœux de tous les hommes sensés de l'Angleterre, vers l'extirpation radicale des abus énormes dont fourmille le mode de représentation du peuple anglais. Cependant il en sera très-probablement de cet écrit comme de tant d'autres publiés dans le même sens, sur ce sujet éternel de la polémique anglaise : les arguments de Bentham sont excellents, et, malgré cela, la réforme n'aura pas lieu. Pourquoi ? Quels sont les obstacles qui s'opposent à l'amélioration du système représentatif de l'Angleterre ? Que faut-il faire pour lever ces obstacles ? Comme il nous semble que le moyen de rendre possible la réforme du parlement anglais, d'anéantir les objections des hommes qui veulent empêcher cette réforme, consiste précisément dans notre manière de considérer la monarchie représentative, nous croyons utile d'entrer à ce sujet dans quelques développements, heureux si notre travail indique aux patriotes anglais la condition qui leur manque pour obtenir le succès de leurs efforts !

§ I.

Motifs pour la réforme parlementaire.

Il est évident, aux yeux de tout le monde, que la nation anglaise est mal représentée par la Chambre des communes ; ou, pour parler plus exactement, vu la manière dont cette Chambre est formée, la nation n'est pas représentée du tout. Non de droit, mais de fait, il se trouve que le pouvoir exécutif nomme la majorité des membres de la Chambre, et qu'il s'en sert pour donner à l'arbitraire une extension dont il n'oserait s'aviser sans cet instrument ; de telle sorte que le système représentatif qui, naturellement, doit étendre et garantir la liberté, s'est changé actuellement, pour les Anglais, en un moyen de despotisme. On ne sera pas surpris qu'en Angleterre les intérêts des gouvernés ne soient plus représentés, si l'on veut bien considérer que le plus grand nombre des membres de la Chambre des communes sont élus directement par le gouvernement lui-même, par des pairs et par les propriétaires des bourgs pourris (rotten boroughs), c'est-à-dire de bourgs jadis très-peuplés, mais qui, maintenant, sont réduits à une

seule propriété, et continuent cependant, par un abus inconcevable, à envoyer le même nombre de députés au parlement. C'est ce qu'on verra par le tableau suivant de la formation de la Chambre des communes, tiré de l'*Histoire des bourgs d'Angleterre*, par Olfied, édition de 1816, tome IV, page 300.

		Membres des communes.
87 pairs, en Angleterre et Galles, élisent	218	
21 pairs, en Écosse, élisent	31	300
36 pairs, en Irlande, élisent	51	
90 propriétaires de bourgs (bourgs pourris), en Angleterre et Galles, élisent ..	137	
14 propriétaires, en Écosse, élisent	14	171
19 propriétaires, en Irlande, élisent.....	20	
Membres élus par le gouvernement lui-même, comme propriétaire		16
Membres élus par le peuple (seules nominations qui soient indépendantes, mais où le gouvernement exerce encore une grande influence de séduction)		171
Total des membres de la Chambre des communes		658

Un pareil tableau ne prouve-t-il pa , avec la dernière évidence, la nécessité d'une réforme radicale dans le mode de représentation du peuple anglais ? Et cet abus, si grave en lui-même, est la source de tous ceux dont fourmille le gouvernement de l'Angleterre; en vain cher-

cherait-on à faire supprimer le *sine cures*, les lois d'exception, l'énormité des impôts, etc. Si la formation de la Chambre des communes a lieu de la même manière, ces abus, expulsés aujourd'hui, reparaîtront demain. C'est dans la composition du parlement qu'est la cause du despotisme et de tout son cortége d'abus ; la réforme parlementaire est donc le véritable remède, le seul qui attaque le mal à sa source. Tout autre serait nécessairement précaire et infructueux.

§ II.

Obstacles à la réforme parlementaire.

Les inconvénients du mode actuel de représentation du peuple anglais, l'utilité et la nécessité d'une réforme parlementaire sont parfaitement démontrés dans l'écrit des patriotes anglais, et surtout dans l'ouvrage de Bentham que nous avons principalement en vue. Il est impossible de se refuser à l'ensemble de ses preuves, dont nous ne venons de donner qu'une légère idée. Comment se fait-il donc que la nation anglaise ne se porte pas avec ardeur vers la réforme parlementaire ?

Que les hommes qui s'engraissent des abus du

gouvernement anglais veuillent empêcher de toutes leurs forces l'extirpation de ces abus, cela se conçoit aisément ; qu'ils aient jusqu'à un certain point les moyens de s'opposer à une réforme, en éblouissant les esprits par des déclamations de collége, en usant du pouvoir qui est entre leurs mains pour écraser leurs adversaires, en corrompant les uns, effrayant les autres, etc., on le conçoit encore; mais, au fait, ces hommes ne sont pas l'industrie, et c'est pourtant dans l'industrie que résident, en dernière analyse, toutes les forces réelles de la société. Si donc la réforme n'a pas lieu, c'est que l'industrie n'en veut pas. Et pourquoi ? N'en voit-elle pas la nécessité ? Cela est impossible : les raisonnements sont trop palpables, les objections sont trop absurdes. Il y a donc, dans l'état des choses, quelque obstacle à la réforme du parlement anglais, obstacle qui fait que l'industrie la redoute, tout en reconnaissant ses avantages. Cet obstacle, c'est la crainte des révolutions, crainte raisonnable, crainte fondée, dans l'état présent des esprits. L'industrie anglaise sent que, si on laissait se développer l'impulsion réformatrice, elle se porterait non-seulement sur la constitution de la Chambre des communes, mais

encore sur la royauté. C'est ce que la classe industrielle de l'Angleterre a vu par l'exemple récent de la révolution française. Aussi, depuis le commencement de cette révolution, l'opposition à la réforme parlementaire a-t-elle été toujours croissant dans la classe aisée de l'Angleterre, laquelle, trouvant sa position supportable, bien qu'elle la juge susceptible d'être améliorée, ne pense pas que ce qu'elle peut gagner à la réforme parlementaire balance ce qu'elle peut perdre par l'effet d'une révolution. Certes, il serait bien étonnant que le ministère anglais n'eût pas saisi un prétexte aussi imposant que l'exemple de notre révolution, pour réduire au silence les partisans de la réforme parlementaire. Aussi, n'y a-t-il pas de déclamation qu'il n'ait épuisée sur ce sujet; aussi, dans ses discours au parlement, dans les pamphlets de ses libellistes, dans les amplifications de ses avocats de toute espèce, cet exemple revient toujours comme un épouvantail pour intimider les patriotes. Mais, malgré la nullité de tous les sophismes ministériels, malgré la mauvaise foi de leurs comparaisons et les vices de leurs déductions, il est cependant vrai de dire que, dans l'état actuel de l'opinion publique en Angleterre, une réforme parlementaire amène-

rait le renversement de la royauté, et, par conséquent, une révolution. Or, c'est là ce qui peut arriver de plus fâcheux ; car, après bien des malheurs, on en reviendrait au point de départ, et la royauté se reconstituerait comme cela est arrivé en France et en Angleterre, parce que l'époque n'est pas encore venue de se passer de l'institution royale.

Si donc l'industrie anglaise repousse la réforme parlementaire, on doit l'attribuer à ce qu'elle sent que cette réforme ne pourrait se faire actuellement sans ébranler la royauté.

§ III.

Moyen de lever les obstacles qui s'opposent à la réforme parlementaire.

Pour que la réforme parlementaire soit possible, il y a donc une condition indispensable à remplir, que n'a pas reconnue Bentham : c'est de faire que la royauté soit constituée dans l'opinion assez fortement pour qu'il devienne évident qu'on peut réformer le parlement sans toucher au trône. Il faut reconnaître que l'institution de la royauté est utile, indispensable à l'époque présente ; que la monarchie représentative est le régime qui convient le mieux actuel-

lement, comme étant celui qui est nécessaire pour opérer la transition du régime entièrement arbitraire qui a existé au régime tout à fait libéral qui existera plus tard.

Que les libéraux anglais se persuadent que la royauté est aujourd'hui un élément forcé de nos institutions, élément qui n'en peut disparaître que dans l'avenir; qu'ils reconnaissent l'impossibilité de le supprimer, le danger qu'il y aurait à le tenter ; et qu'en conséquence de cette opinion bien arrêtée sur la nécessité actuelle du trône, ils aient la ferme volonté de la maintenir ; alors il n'y a plus d'obstacle à la réforme parlementaire. L'industrie, ne craignant plus de révolution, se laissera diriger par la conviction qu'elle a des avantages de la réforme ; les partisans des abus, dépouillés de leur dernier argument, seront à leur tour réduits au silence.

Ainsi, en considérant la monarchie représentative comme un régime transitoire, indispensable à notre époque, on rend possible l'amélioration des institutions dont ce régime se compose ; laquelle, sans cette manière de voir, ne pourrait être tentée sans qu'il ne s'ensuivît des révolutions. En résumé, il est impossible aujourd'hui de supprimer entièrement l'arbitraire ; il faut donc

le constituer pour qu'il soit possible de le limiter. Les patriotes anglais doivent donc s'attacher à produire et à fortifier l'opinion transitoire, à faire considérer le gouvernement parlementaire comme un passage indispensable vers le régime industriel, et la royauté comme un élément nécessaire de ce gouvernement transitoire. Alors l'industrie ne craindra plus les efforts politiques, et secondera les efforts des bons citoyens de l'Angleterre.

DEUXIÈME CONSIDÉRATION

SUR LE PASSAGE DU POLYTHÉISME AU THÉISME.

Ce n'est point aujourd'hui pour la première fois que le genre humain se trouve au moment de la transition d'un régime social à un autre fondé sur un système philosophique différent. Une transition semblable a déjà eu lieu à peu près pendant la durée du gouvernement impérial des Romains. La révolution philosophique qui s'est opérée alors a consisté dans le passage du polythéisme au théisme. Cette révolution une fois terminée, le théisme une fois organisé, il en est résulté une révolution politique correspon-

dante, laquelle a consisté dans le passage de l'ancien ordre social qui existait chez les Grecs et chez les Romains, à celui qui s'est établi chez les peuples modernes.

En méditant sur cette époque de transition, la seule qui nous soit connue, on voit se confirmer cet important principe, indiqué d'avance par la raison, et sans lequel on ne peut rien faire de vraiment grand et utile en politique, savoir : Que tout régime social est une application d'un système philosophique, et que, par conséquent, il est impossible d'instituer un régime nouveau, sans avoir auparavant établi le nouveau système philosophique auquel il doit correspondre. Ici nous voyons que l'ordre social qui a existé chez les Grecs et chez les Romains était une application du polythéisme ; que celui qui lui a succédé, dans l'Europe moderne, était une conséquence du théisme ; et que pour passer de l'un à l'autre, on a commencé par passer du polythéisme au théisme. La révolution philosophique remonte jusqu'à Socrate, et se termine par les travaux d'ensemble des philosophes platoniciens de l'école d'Alexandrie, qui avaient embrassé le christianisme ; la révolution politique commence alors et se termine à l'époque de Charlemagne,

où le théisme reçut l'application la plus générale dont il était susceptible, tous les peuples de l'Europe civilisée étant devenus chrétiens par l'influence des conquêtes de Charlemagne.

Cette transition a été bien orageuse. Les maux qu'elle a engendrés peuvent être rapportés à deux causes principales.

D'abord les peuples qui possédaient quelques lumières étaient en minorité par rapport aux peuples tout à fait barbares : et même parmi les peuples éclairés, la classe qui était au courant des connaissances acquises se composait d'un très-petit nombre d'individus ; la masse des hommes était d'une ignorance grossière. Dès lors il fut impossible de s'opposer aux terribles invasions des barbares du Nord, qui vinrent fondre sur l'Occident au moment de la transition, au moment où la lutte des deux systèmes portait la confusion dans les idées, l'anarchie dans la société.

En second lieu, la nature même des deux systèmes en présence s'opposait essentiellement à ce que la transition fût possible. L'un et l'autre, en effet, étaient trop absolus, trop raides, pour qu'il fût possible de ménager un passage insensible entre les deux. Il fallait embrasser tout à fait

ou le polythéisme ou le théisme ; adopter l'un des deux systèmes sans abjurer entièrement l'autre était une chose impossible, on ne voyait point de milieu, et, en effet, il n'y en avait pas. Ainsi, quand même un homme de génie aurait pu concevoir alors un plan pour opérer graduellement la transition, il aurait été chimérique de songer à l'exécuter.

La transition qui s'opère actuellement se compose, comme la précédente, de deux autres: l'une philosophique, l'autre politique. La première consiste dans le passage du système théologique au système terrestre et positif ; la seconde, dans le passage du régime arbitraire au régime libéral et industriel.

La révolution philosophique a déjà commencé depuis bien longtemps ; car on doit en rapporter l'origine à la culture des sciences positives, introduite en Europe par les Arabes, il y a plus de dix siècles. Pour compléter cette révolution, il ne nous reste qu'une chose à faire : ce sont les travaux d'ensemble, nécessaires pour organiser le système positif, dont les éléments existent isolés.

La transition sous le rapport politique peut être regardée comme datant de la réformation

de Luther. Quoiqu'elle ait été bien moins funeste que la transition du polythéisme au théisme , cependant elle a produit jusqu'ici de grands malheurs ; elle a été le principe de la guerre de Trente Ans, des deux révolutions de l'Angleterre au dix-septième siècle , et de la révolution française.

Mais pourquoi toutes ces calamités ? Parce que jusqu'à présent on n'a jamais su où on en était de la civilisation, d'où il est résulté qu'on a voulu toujours au delà de ce qui était possible ; parce que, en un mot, on n'a jamais reconnu que l'on se trouvait à une époque de transition.

Aujourd'hui, nous sommes en état de le voir; et cela suffit pour nous garantir désormais des catastrophes ; car, en fait de calamité politique, il n'y a de réelles que celles qui sont imprévues ; les hommes assez sages pour prévoir le mal sont capables de s'en préserver. Ayant reconnu que nous sommes à une époque de transition, nous nous faisons un plan pour qu'elle s'opère de la manière à la fois la plus prompte, la plus facile et la plus paisible ; par là, nous coupons court à tous les maux. Le passage du polythéisme au théisme n'a été si funeste que parce qu'il n'a pas été dirigé d'après un plan, parce que la

nature des choses s'opposait à ce qu'il le fût. Aujourd'hui, les progrès de l'esprit humain nous ont mis à même de bien voir où nous en sommes, où nous tendons ; et, par suite, de diriger notre marche de la manière la plus avantageuse. Voilà la grande supériorité de l'époque actuelle sur la première époque de transition. Elle consiste en ce qu'il nous est possible de savoir ce que nous faisons ; et c'est là, dans toutes les époques de la société, la chose la plus difficile. Ayant la conscience de notre état, nous avons celle de ce qu'il nous convient de faire. Nous voyons que nous sommes arrivés à la dernière période de la transition ; qu'il ne nous reste plus que des travaux philosophiques à exécuter, pour que le régime libéral se constitue ; mais nous voyons aussi que jusqu'à ce que ces travaux soient complets, et que leurs résultats soient adoptés, il doit s'écouler beaucoup de temps. Pendant cet intervalle, ce serait folie que de chercher à établir le régime industriel ; il nous faut donc un régime transitoire, et ce régime, c'est la monarchie représentative ; celui-là seul est susceptible de nous amener paisiblement au nouvel ordre social.

Nota. Aujourd'hui les choses en sont au point, en Angleterre et en France, où la royauté

ne peut plus avoir d'existence assurée que par la volonté des partisans du régime purement industriel. Il n'est nullement de l'intérêt des rois de s'appuyer sur les partisans des vieilles institutions ; la civilisation est progressive et non pas rétrograde ; la stabilité des trônes ne peut donc avoir de garantie réelle que dans la volonté des hommes qui veulent avancer , et non dans celle des hommes qui veulent reculer. Mais la volonté des libéraux, en faveur du maintien de la royauté, ne peut exister que par l'effet de leur conviction que cette institution leur est utile pour préparer l'établissement complet du régime qu'ils désirent. Or, cette utilité est bien réelle : tant que les partisans du régime purement industriel ne la sentiront pas, tant qu'ils ne voudront pas fermement le maintien de la royauté, l'état des choses restera précaire, et il y aura, dans tous les partis, un malaise politique général. Nous sommes donc persuadés que les travaux les plus utiles auxquels les publicistes puissent actuellement se livrer sont ceux qui mettront à la portée du plus grand nombre de personnes libérales la démonstration de l'utilité présente de la royauté. C'est là, selon nous, une chose capitale à faire ; car, dès ce moment, ce ne sera plus le gouvernement

qui tolérera les libéraux, ce seront, au contraire, les libéraux qui protégeront le gouvernement. Alors, seulement alors, la société sera dirigée dans le sens de la marche de la civilisation. Ce changement de rôle, entre les dirigeants et les dirigés, est de là plus grande importance ; car le nouvel ordre de choses ne se trouvera avoir réellement le dessus sur l'ancien, qu'à l'époque où le gouvernement existant aura pour appui principal la volonté de ceux qui travaillent à établir le régime industriel. Cette protection est une manière polie de commander. Tant que les gouvernants protégent les savants (de théorie et d'application), on reste dans le régime ancien ; mais du moment que les savants protégent les gouvernants, on commence réellement le régime nouveau.

L'époque de la transition du polythéisme au théisme nous prouve combien ce changement de rôle est important. Dès que les premiers chrétiens eurent établi la maxime: *Rendez à César ce qui appartient à César,* la lutte cessa entre eux et les gouvernants, et, dès ce moment, ils eurent le dessus. Une fois qu'ils eurent posé ce principe, ils devinrent les protecteurs du gouvernement, et par conséquent ils dominèrent.

TROISIÈME CONSIDÉRATION

SUR LA MORALE.

INTRODUCTION.

Dans tous les temps et chez tous les peuples on trouve, entre les institutions sociales et les idées morales, une correspondance constante, d'après laquelle on ne peut douter qu'il n'existe, entre la morale et la politique, une liaison de causalité. Et, en effet, la politique est une conséquence de la morale. Celle-ci consiste dans la connaissance des règles qui doivent présider aux rapports entre l'individu et la société, pour que l'un et l'autre soient le plus heureux qu'il est possible. Or, la politique n'est autre chose que la science de celles d'entre ces règles qui sont assez importantes pour qu'il soit utile de les organiser , et en même temps assez claires, assez universellement adoptées, pour que l'organisation en soit possible. Ainsi, la politique dérive de la morale, et les institutions d'un peuple ne sont que les conséquences de ses idées.

Si cela est, comme on n'en peut douter, il importe à la question que nous traitons de jeter un

coup d'œil sur l'état actuel de la morale, sur le caractère qu'elle doit avoir à présent, sur les perfectionnements qu'il est possible d'y apporter aujourd'hui. Nous avons cherché à établir dans les articles précédents, que notre politique actuelle doit être essentiellement transitoire; que ce n'est pas à nous qu'il est réservé d'instituer le régime industriel; mais que nous devons en préparer l'établissement par de grands travaux philosophiques, dont nous avons indiqué plus haut la nature et la nécessité; et, en conséquence, que jusqu'au moment où ces travaux seront complétement terminés, et leurs résultats généralement adoptés, le seul régime qui nous convienne, c'est la monarchie représentative. Mais combien ces idées seront fortifiées, si nous reconnaissons que notre morale elle-même ne peut être que transitoire! Cela étant établi, on ne peut plus douter que la politique, dérivant de la morale, ne doive par conséquent être transitoire aussi.

C'est pourquoi nous croyons utile de présenter les considérations suivantes sur la morale, comme étant à l'appui des idées que nous avons émises dans les articles précédents, sur la nécessité d'un régime transitoire.

§ I.

Il n'y a point de société possible sans idées morales communes. La morale faisant connaître les moyens de bonheur que fournissent à l'homme les relations avec ses semblables est le lien nécessaire de la société; car, à moins que la force ne s'en mêle, il ne peut y avoir, entre les hommes, d'association durable si chacun d'eux ne pense que l'association lui est utile. L'origine de la morale se confond donc nécessairement avec celle de la société; aussi, l'une ne nous est pas plus connue que l'autre. Nous voyons seulement qu'il n'y a pas de peuplade, si grossière qu'elle soit, chez laquelle on ne trouve quelques idées morales.

La plus ancienne époque sur laquelle nous ayons des notions dont l'exactitude soit suffisamment probable est celle des républiques grecques. L'état de la morale, chez ces peuples, est le premier que nous connaissions avec quelque détail. On avait fait quelques pas; mais la morale était encore bien imparfaite. Elle était assez avancée pour maintenir la paix et la charité entre les hommes d'une même peuplade, mais

son empire ne s'étendait pas plus loin. Tout ce qui portait le nom d'étranger, c'est-à-dire tout homme qui ne faisait point partie de la peuplade, était regardé comme ennemi, et traité en conséquence ; et, sous ce rapport, ces Grecs, tant admirés dans les colléges, n'étaient guère plus civilisés que les tribus sauvages du nord-ouest de l'Amérique. En outre, d'un bourg à l'autre on changeait de divinités, et cette multitude de dieux nationaux qui se querellaient avec autant d'animosité que les hommes s'opposait essentiellement à l'union des individus. Comme si ce n'était pas assez de tout cela pour perpétuer la discorde, il arriva aussi que, dans la même peuplade, les philosophes enseignèrent chacun des principes de morale tout différents.

Dans cet état de la morale, ce qu'il y avait de plus urgent à faire pour la perfectionner, c'était de détruire le polythéisme, et de remplacer toutes les idées surnaturelles particulières par une seule croyance générale, dans laquelle tous les hommes pussent s'accorder. C'est ce que conçut Socrate, et cette entreprise, continuée par ses successeurs, fut terminée par l'établissement du christianisme. La religion chrétienne fit faire ainsi un grand pas à la civilisation, en

réunissant tous les hommes par la croyance d'un seul Dieu, et par le dogme de la fraternité universelle. Par ce moyen, il fut possible d'organiser une société plus vaste, et de réunir tous les peuples en une famille commune.

Depuis le perfectionnement apporté par le christianisme dans la morale, cette science n'a pas fait de pas très-important, et elle est restée, pendant dix-huit siècles, dans un état presque absolu de stagnation.

§ II.

Quels sont les grands pas que la morale doit faire encore pour atteindre complétement son but, qui est le plus grand bonheur possible de l'espèce humaine? Voilà ce que nous devons examiner d'abord ; il nous sera ensuite plus facile de reconnaître ce qu'il est possible d'entreprendre aujourd'hui pour l'avancement de la morale.

Il reste deux choses capitales à faire en morale : remplir les lacunes qu'elle présente et lui donner de nouvelles bases.

Les idées morales laissent encore deux grandes lacunes : l'une par rapport aux devoirs réci-

proques des gouvernants et des gouvernés, l'autre qui se rapporte aux relations de peuple à peuple.

Pour ce qui concerne le premier objet, il est bien passé en maxime générale que les gouvernants doivent travailler pour le bonheur des gouvernés; mais un principe n'est pas une science : un axiome aussi vague ne suffit point pour tracer les devoirs de l'homme public, car quelque chose que fasse un administrateur, il se persuade toujours très-facilement qu'il opère dans l'intérêt de ses administrés. Et si l'on prétendait qu'il suffit de ce principe pour constituer la science des obligations qu'impose la qualité d'homme public, autant vaudrait soutenir que la morale est toute faite dès qu'on a établi qu'elle doit avoir pour but le bonheur des hommes. D'ailleurs, il est clair que les devoirs des gouvernants ne peuvent être soumis à aucune règle morale, tant que le gouvernement est considéré comme devant diriger la société. Entre l'homme qui dirige et l'homme qui est dirigé, quelle morale peut-il y avoir? L'un doit commander, l'autre doit obéir, voilà tout. Ainsi, il ne sera possible de remplir cette lacune de la morale, que lorsque les hommes en seront venus à considérer le gou-

vernement non comme le directeur, mais comme l'agent, le chargé d'affaires de la société; lorsque les limites de ses fonctions seront clairement reconnues, lorsqu'il aura été établi que les gouvernements doivent uniquement s'attacher à garantir les travailleurs de l'action improductive des fainéants, à maintenir sécurité et liberté dans la production.

En second lieu, il faut établir, sur des bases plus raisonnables, plus amicales, les relations entre les peuples. Les nations en sont encore à se considérer comme nécessairement ennemies sous beaucoup de rapports; chacune s'imagine qu'elle ne peut prospérer que par le malheur des autres. Les haines nationales ont été grandement affaiblies par l'influence du christianisme, mais elles n'ont pas encore radicalement disparu; les prohibitions des produits étrangers, les guerres pour détruire le commerce d'un peuple, etc., sont autant de preuves funestes de l'existence de ces haines, de l'urgence dont il est de prouver à tous les peuples que leurs intérêts sont communs, et qu'ils doivent se traiter en frères. Or, comme nous l'avons dit dans notre deuxième article, ce perfectionnement de la morale ne peut avoir lieu que par l'influence des

idées industrielles, des véritables principes économiques.

Enfin, il reste à faire en morale un travail encore plus considérable, plus important que les deux travaux dont nous venons de donner l'idée ; car il faut refondre tout le système des idées morales ; il faut l'asseoir sur de nouvelles bases ; en un mot, il faut passer de la morale céleste à la morale terrestre. Sans discuter ici les inconvénients qu'on trouve à fonder la morale sur la théologie, il suffit d'observer que, de fait, les idées surnaturelles sont détruites presque partout ; qu'elles continueront à perdre chaque jour de leur empire, et que l'espoir du paradis et la crainte de l'enfer ne peuvent plus servir de base à la conduite des hommes. L'esprit humain a marché depuis l'établissement de la morale chrétienne ; et par l'effet de ses progrès il se trouve que le temps de la théologie est passé sans retour, et que ce serait folie de vouloir continuer à fonder la morale sur des préjugés dont le ridicule fait tous les jours justice. Les théogonies ont eu leur part, et désormais elles ne peuvent plus servir à rien. Le christianisme a fait faire un grand pas à la morale ; il serait injuste et absurde de le nier ; mais on doit reconnaître avec

la même bonne foi que son règne est fini et que le temps pendant lequel il a été utile est déjà loin de nous. L'ère des idées positives commence : on ne peut plus donner à la morale d'autres motifs que des intérêts palpables, certains et présents. Tel est l'esprit du siècle et tel sera, pour jamais, de plus en plus, l'esprit des générations futures. Voilà le grand pas que va faire la civilisation ; il consistera dans l'établissement de la morale terrestre et positive.

§ III.

Mais un aussi grand travail que celui de changer tout à fait de système de morale n'est pas l'ouvrage d'un seul jour. Il nous est bien facile de reconnaître que ce n'est pas à notre génération qu'il est réservé de vivre sous l'influence du nouveau système ; car ce système n'est point encore organisé, il n'est pas même conçu et encore moins adopté. Le travail de l'espèce, pour le produire, peut être regardé comme ayant commencé par la réformation de Luther. Chez les peuples qui ont embrassé la réforme, l'enseignement de la morale se fait d'après des principes plus positifs. Chez les autres, les institutions

morales sont restées soumises à tout l'ancien empire de la théologie ; mais, néanmoins, les progrès de l'esprit humain y ont amené de même la chute des vieilles idées et la tendance vers les idées positives. Pour passer au nouveau système, il reste à faire les travaux philosophiques nécessaires pour revoir toutes les idées, pour les asseoir sur les principes de l'industrie, pour rapporter toute la morale à la production, comme on y rapportera la politique.

Nous devons donc nous regarder comme placés à l'époque du passage de la morale théologique à la morale industrielle; nous sommes à la dernière période de la transition, à celle où doivent se faire les travaux d'ensemble indispensables pour terminer l'entreprise commencée par Luther. Voilà le rôle qui nous convient, celui qui nous est assigné par la marche de la civilisation. Nous devons faire les nouvelles idées morales ; mais devons-nous faire les nouvelles institutions morales ? Il est évident que non, par la raison toute simple qu'il faut attendre que les idées soient faites pour songer à les organiser. Ainsi, ce serait folie que de vouloir supprimer actuellement les institutions morales qui subsistent encore, c'est-à-dire les institutions religieuses. On l'a tenté

dans notre révolution ; mais aussi qu'est-il arrivé ? Que ces institutions se sont reconstituées, et qu'après beaucoup de malheurs, on en est revenu au point de départ. Il en est du sacerdoce exactement comme de la royauté : l'anéantir est impossible encore ; c'est une œuvre destinée à nos descendants, et qui s'accomplira paisiblement, d'elle-même, si nous sommes assez sages pour nous conformer à la marche de l'esprit humain et pour ne pas vouloir sauter par-dessus une génération.

Mais le sacerdoce comme la royauté peut être amélioré, s'il ne peut pas être supprimé ; nous pouvons aider la transition dans les institutions morales, comme dans les institutions politiques, si nous ne pouvons pas la brusquer. Il est impossible de remplacer tout à coup l'enseignement théologique de la morale par l'enseignement industriel; mais il est très-possible de faciliter le passage de l'un à l'autre. Comment cela peut-il se faire ? Par quel moyen, sans supprimer le sacerdoce, peut-on faire qu'il enseigne la morale d'après des principes plus positifs ? Le moyen, le voici : c'est d'obtenir de notre parlement une loi en vertu de laquelle :

« Nul ne pourra être ordonné prêtre s'il n'a

» prouvé, par un examen préalable, qu'il est au
» courant des principales connaissances ac-
» quises dans les sciences positives, c'est-à-
» dire qu'il possède les éléments des mathéma-
» tiques pures et appliquées, de la physique, de
» la chimie et de la physiologie. »

Faites qu'une pareille disposition soit adoptée, et, dès lors, les instructions sacerdotales prendront forcément un caractère positif; le prêtre cessera à peu près d'être théologien, pour devenir presque philosophe. Or, ce moyen est très-praticable; il ne fait pas la moindre violence aux institutions religieuses, il ne doit éprouver d'elles aucune opposition. On se borne à demander que les prêtres actuels soient au niveau de leur siècle comme l'étaient leurs confrères du moyen âge. Peut-on craindre que le clergé veuille s'obstiner à n'avoir pour membres que des idiots?

Que l'opinion publique se prononce en faveur du moyen transitoire que nous venons de proposer, et bientôt le parlement en fera une obligation à laquelle les prêtres ne se refuseront pas.

Nota. — Nous terminons ici la première partie du troisième volume ; la seconde se composera de considérations à l'appui des idées exposées jus-

qu'ici. Les idées que nous avons à présenter maintenant appartiennent, selon le plan que nous avons conçu, au volume quatrième. Ceci soit dit, pour que le public ne s'étonne pas de voir commencer le quatrième volume avant que la seconde partie du troisième soit mise au jour.

Non-seulement Saint-Simon commençait le tome IV avant d'avoir terminé le tome III, mais il publia le tome IV dans deux formats différents :

— L'INDUSTRIE, t. IV, *première partie*, *premier cahier;* 19 pages in-4°, de l'imprimerie de J. Smith, rue Montmorency, 16.

Ce cahier parut en octobre 1817.

1818

— L'INDUSTRIE, t. IV, *premier cahier*, 160 pages in-8°, de l'imprimerie d'Abel Lanoë. L'épigraphe : « *Tout par l'industrie; tout pour elle,* » s'y trouve comme sur les trois premiers volumes. Paris, chez Verdière, libraire, quai des Augustins, n° 27.

Le *Journal général de France,* dans son numéro du 13 mai

1818, donne une LETTRE de Saint-Simon qui prouve que ce volume parut à la fin de mai; elle est ainsi conçue :

A monsieur le rédacteur du Journal général de France.

Paris, le 12 mai 1818.

MONSIEUR,

Je suis occupé d'un travail qui a pour objet de développer les idées suivantes. Comme il m'importe d'en prendre date, afin que la propriété ne puisse m'en être contestée, je vous prie de vouloir bien l'insérer dans votre plus prochain numéro.

J'ai l'honneur d'être, etc.

SAINT-SIMON.

1° La loi qui constitue la propriété est la plus importante de toutes; c'est celle qui sert de base à l'édifice social. La loi qui établit la division des pouvoirs, et qui en règle l'exercice, n'est qu'une loi secondaire.

2° La propriété doit être constituée d'une manière telle que le possesseur soit stimulé à la rendre productive le plus qu'il est possible.

3° Le législateur doit charger ceux qui, par leurs travaux, rendent les propriétés productives, de payer l'impôt qu'elles supportent, afin de les faire jouir des droits politiques dont la loi des élections investit ceux qui acquittent les impôts directs, afin de stimuler les propriétaires à faire valoir eux-mêmes leurs capitaux.

4° Les impôts mis sur les produits des fabriques et du commerce sont acquittés par les personnes qui font valoir les capitaux employés dans ces directions industrielles, et point par les propriétaires de ces capitaux; la même mesure devrait être adoptée pour l'industrie agricole; ce serait le cultivateur qui devrait être chargé d'acquitter l'impôt auquel est assujettie la terre qu'il fait valoir.

5° Quand les Français voulurent changer la forme de leur gouvernement, ils auraient dû commencer par adopter la constitution anglaise, puisque cette constitution était le dernier pas de l'esprit humain en politique; ils auraient dû ensuite travailler au perfectionnement de cette organisation sociale qui, ayant été conçue il y a cent cinquante ans, est maintenant en arrière des connaissances acquises depuis cette époque.

6° La disposition de la constitution anglaise

la plus populaire est celle qui investit la chambre des communes du droit exclusif de voter l'impôt; le perfectionnement à faire à la constitution anglaise consiste à composer la chambre des communes de députés intéressés à mettre le plus d'économie possible dans les dépenses publiques, ce qui ne peut avoir lieu qu'en composant le corps électoral de personnes qui n'ont point d'appointements du gouvernement et qui n'ambitionnent point d'en obtenir, conditions qui ne peuvent être remplies que par les industriels.

7° La loi des élections en France est un perfectionnement imparfait, fait à la constitution anglaise. Faire payer l'impôt territorial par les cultivateurs, ce serait compléter la loi des élections, ce serait rendre la constitution des Français très-supérieure à celle des Anglais[1].

Le *Journal général de France* (numéro du 14 juin 1818) renferme un article sur le IV[e] volume de l'Industrie, publié dans le format in-8°, ce qui montre que ce volume parut à la

1. Cet extrait du *Journal général de France* avait déjà été réimprimé par Olinde Rodrigues, dans la *seconde livraison* de son édition des *Œuvres* de Saint-Simon, pages 248 à 250; in-8°, Paris, 1832.

fin de mai ou au commencement de juin 1818. Nous allons donner le tome IV complet, en intitulant *Première partie* ce qui en parut dans le format in-4°, en 1817, et *Seconde partie* le volume in-8° paru en 1818.

PREMIÈRE PARTIE

ARTICLE I

COMPARAISON ENTRE L'ÉTAT POLITIQUE DE L'INDUSTRIE EN FRANCE ET L'ÉTAT POLITIQUE DE L'INDUSTRIE EN ANGLETERRE.

INTRODUCTION

L'*Industrie* est une; tous ses membres sont unis par les intérêts généraux de la production, par le besoin qu'ils ont tous de sécurité dans les travaux et de liberté dans les échanges. Les producteurs de toutes les classes, de tous les pays, sont donc essentiellement amis; rien ne s'oppose à ce qu'ils s'unissent, et la coalition de leurs efforts nous paraît, ainsi que nous l'avons montré dans les articles précédents, la condition indispensable pour que l'industrie obtienne tout l'ascendant dont elle peut et doit jouir. Mais si tous les industriels ont les mêmes intérêts, tous

n'ont pas les mêmes moyens. Chaque genre d'industrie donne, à ceux qui l'exercent, des forces particulières. De même, les industriels de chaque pays se trouvent dans telle ou telle position plus ou moins favorable aux intérêts de l'industrie, selon le gouvernement sous lequel ils vivent. L'industrie a partout la même marche; mais, suivant les circonstances où elle s'est trouvée dans tel ou tel pays, elle a pris un caractère politique particulier, elle a obtenu telle ou telle influence dans la direction des affaires publiques: or, il nous semble que ces différences dans l'état politique de l'industrie chez les différents peuples, loin d'être un obstacle à l'union des industries nationales, sont, au contraire, pour elles, un motif nouveau de se coaliser, parce que ces diverses forces politiques de l'industrie, loin d'être essentiellement opposées, peuvent, au contraire, se combiner avec avantage pour atteindre le but d'utilité commune. C'est ce que nous allons établir en comparant l'état politique de l'industrie anglaise avec celui de l'industrie française; lesquelles sont incontestablement les deux industries les plus considérables, celles qu'il importe le plus d'unir, parce que la coalisation de leurs efforts suffit pour exécuter tout ce qui est néces-

saire à l'établissement complet et général du régime industriel.

§ I.

État politique de l'industrie anglaise.

Depuis très-longtemps, l'industrie joue un rôle politique en Angleterre, mais elle n'a obtenu une part franche, positive et assurée dans l'administration de la chose publique, qu'à l'époque et par l'effet de la révolution de 1688. Or, à cette époque, la féodalité et la théologie avaient encore un grand empire. L'industrie, ayant constitué son pouvoir politique dans un tel état de choses, a donc forcément dû se ressentir de cette influence anti-industrielle; aussi s'est-elle trouvée en subalterne dans tout ce qui touche aux grandes combinaisons politiques. Deux des trois parties du parlement anglais sont essentiellement féodales; la chambre des communes seule agit dans un esprit industriel; et ces deux parties féodales sont deux pouvoirs distincts non-seulement dans la charte et par les formes, mais encore par le fait et dans l'opinion. Les pairs, en Angleterre, jouissent d'une force particulière; tous ont de grandes possessions territoriales, des privilèges, des vas-

saux; ainsi, chacun d'eux exerce sur la chambre industrielle une action très-distincte de l'action royale, mais qui n'est pas moins opposée qu'elle aux intérêts, à la marche de l'industrie. L'industrie est donc en minorité dans le parlement anglais ; elle a toujours deux pouvoirs à combattre, et, par conséquent, elle est toujours dominée par eux dans les grandes mesures qui agissent sur la masse de la nation. Elle ne peut rien changer au plan politique général arrêté par le pouvoir royal et par le corps aristocratique. En un mot, elle n'a point de part aux combinaisons qui se rapportent aux relations extérieures ; dans tout cela, c'est l'esprit féodal qui domine. Aussi a-t-on vu que, jusqu'à présent, la politique extérieure de l'Angleterre n'a nullement été dirigée dans les intérêts de l'industrie. L'esprit qui a présidé à cette politique, c'est la manie des conquêtes, la passion de dominer; or, c'est là ce qui caractérise essentiellement la féodalité. L'esprit féodal est tout à fait guerrier ; l'esprit industriel est nécessairement pacifique. L'Angleterre, à l'égard des puissances du continent, s'est toujours montrée comme organisée pour la guerre, preuve certaine que ce n'est point l'industrie qui dirige la politique extérieure, et que la féo-

dalité y préside exclusivement. Aussi a-t-on vu, dans les occasions les plus importantes, dans la lutte avec les colonies américaines, dans la guerre avec la France, que le vœu de l'industrie était contre ces mesures ruineuses ; que c'était malgré l'industrie, malgré ses intentions exprimées par la chambre des communes, que la plupart des guerres avaient lieu. On voit donc, par le fait, que l'industrie anglaise ne dirige pas la politique extérieure du gouvernement anglais ; qu'elle ne préside point aux grandes mesures où l'on dispose de la masse de la nation, et que, dans les grandes combinaisons sociales, c'est la féodalité qui domine. Ce fait ainsi établi *à posteriori,* nous en avons donné la raison, *à priori,* dans les circonstances sous l'influence desquelles l'industrie anglaise a pris son caractère politique, influence qui fait que la féodalité se trouve en majorité dans le parlement anglais.

Mais si tel est l'état des choses, quelle est donc la force politique de l'industrie en Angleterre? Quelle part s'est-elle faite? Sa part, la voici :

La constitution anglaise a concédé à l'industrie le droit de voter l'impôt, la liberté des personnes et des pensées, le maintien des propriétés.

Ces droits, que la charte garantit, l'industrie se les est assurés de la manière la plus complète, et la féodalité ne peut point y toucher. Pour tout ce qui concerne l'administration intérieure, un citoyen anglais est vraiment un homme libre; il ne craint aucune atteinte pour sa propriété, il peut émettre sa pensée au grand jour avec une parfaite franchise; il dispose de ses facultés avec une pleine liberté. Il n'a point à redouter une arrestation illégale, une spoliation inique. Ces droits précieux que l'industrie a conquis en Angleterre, elle les défend contre toutes les usurpations, parce que tous les producteurs savent s'entendre, parce qu'une injustice qui porte sur l'un d'entre eux est ressentie et repoussée par tout le corps de la nation, par toute la classe industrielle.

Ainsi, l'industrie anglaise a tiré tout le parti possible de la position où la force des circonstances l'a placée; obligée de se resserrer dans un cercle étroit, elle s'est acquis tous les avantages auxquels elle pouvait atteindre. Elle a contracté d'excellentes habitudes nationales qui lui garantissent pour jamais la possession de ce qu'elle a su obtenir, et c'est en vertu de ces habitudes intérieures que l'industrie a prospéré en Angleterre, beaucoup plus que chez les autres nations,

quelque contraire qu'ait été la politique extérieure du gouvernement anglais aux intérêts de l'industrie.

En résumé, on voit que l'industrie anglaise n'a point pu empêcher l'action de la féodalité, relative à la masse, mais qu'elle s'est parfaitement garantie contre l'arbitraire qui pèse sur les individus.

§ II.

État politique de l'industrie française.

L'industrie française se trouve dans une position toute différente. Elle vient de se constituer à une époque où la féodalité est anéantie. Dès lors c'est elle qui a le dessus dans toute l'administration des affaires publiques. La chambre des pairs n'est nullement féodale ; elle n'est aristocratique que de nom et dans la charte, mais point du tout par le fait et dans l'opinion. Les pairs de France n'ont ni grands domaines territoriaux, ni priviléges de féodalité, ni vassaux. Il ne reste plus rien de féodal que la royauté, et, par le fait, il y a réellement deux chambres industrielles, c'est-à-dire deux chambres qui pensent et qui agissent dans le sens des intérêts de

fin de mai ou au commencement de juin 1818. Nous allons donner le tome IV complet, en intitulant *Première partie* ce qui en parut dans le format in-4°, en 1817, et *Seconde partie* le volume in-8° paru en 1818.

royal, tandis qu'elle est bien plutôt une extension du pouvoir industriel, il serait toujours vrai de dire qu'il n'y a en France que deux pouvoirs politiques distincts, celui de la royauté et celui de l'industrie. Par là, il se trouve que l'industrie française prend une part active dans les hautes combinaisons sociales, qu'elle jouit d'une influence directe sur le plan politique général, sur celui qui règle les relations extérieures, et qu'une guerre désastreuse ne peut être entreprise contre sa volonté.

Elle est donc placée dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise. Mais cette supériorité est bien compensée par les avantages qui lui manquent, et que l'industrie anglaise possède à un très-haut degré.

L'industrie n'est point constituée en France depuis assez longtemps pour qu'elle ait pu contracter encore de bonnes habitudes nationales. Elle n'a point cet esprit public, ce sentiment de la communauté d'intérêt, qui domine en Angleterre, et qui, à moins d'être produit momentanément par un excès d'enthousiasme, ne peut provenir que du temps. Chaque Français tient à sa liberté, au maintien de ses propriétés ; mais nous n'avons pas encore un sentiment de nos droits

aussi fort, aussi net, que celui qui existe dans le moindre citoyen anglais. Nous ne savons point encore lier assez intimement l'intérêt individuel avec l'intérêt de tous. En France, un acte arbitraire n'est ressenti que par celui qui en est frappé ; la masse n'imagine pas qu'il lui importe de le repousser; et même celui qui est victime d'un acte arbitraire s'y résigne paisiblement, sauf à s'en plaindre ensuite, lorsqu'il aura déjà éprouvé les plus grandes vexations [1].

1. En France, chacun dit bien qu'il ne faut obéir qu'aux lois, mais cependant personne ne songe à opposer la moindre résistance au plus petit agent de l'autorité qui vient exécuter un acte illégal. Nous n'avons pas encore cet esprit d'indépendance qui caractérise les Anglais. Chez nous, l'indépendance n'est qu'un principe ; chez les Anglais, elle est action ; et cette indépendance, ils la portent partout; en tous pays, ils sont prêts à résister à tout ce qui n'émane pas de la loi. Parmi les nombreux exemples qu'on en pourrait citer, nous nous contenterons de rapporter l'anecdote suivante qui a eu lieu en France tout récemment.

« Peu de temps avant le 20 mars, un Anglais achète l'hôtel de Noailles. A l'arrivée de Bonaparte, comme il n'avait encore payé qu'un à-compte, l'Administration se mit en devoir d'exécuter le décret impérial concernant les biens des émigrés et d'expulser l'acquéreur.

» A l'ordre de quitter les lieux, qui lui fut intimé par un huissier, l'Anglais ne répondit autre chose, sinon qu'il était chez lui, que l'acte civil qui le faisait propriétaire ne pouvait être annulé que par un autre acte civil; que telle était la loi.

» Le lendemain, un autre huissier se présente; même ré-

En résumant tout ce que nous venons de dire sur l'industrie française, nous voyons que, par l'effet de l'époque où elle s'est constituée dans le gouvernement, elle se trouve dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise, mais qu'elle n'a point encore tiré de cette position tous les avantages qu'elle en peut déduire; de telle sorte qu'à l'inverse de l'industrie anglaise elle a une influence assez importante pour empêcher l'action de l'arbitraire sur la masse, mais qu'elle n'a point encore contracté les habitudes nationales nécessaires pour se préserver de l'arbitraire relatif aux individus.

ponse que la veille, et terminée à peu près en ces termes : « Dites à ceux qui vous envoient, que je ne sors d'ici qu'en » vertu d'un jugement bon ou mauvais; qu'il me faut un ju- » gement. On dit que vous êtes libres en France, je saurai » bientôt si vous l'êtes. Je vais faire ce qu'en pareille occa- » sion je ferais en Angleterre: la maison d'un citoyen est in- » violable; ma maison sera fortifiée, mes gens armés, et on » tirera sur quiconque viendra, comme vous, Monsieur, m'y » faire violence, au nom d'une autorité qui n'est pas celle des » lois. »

« Et, en effet, la maison fut fortifiée, les portes barricadées, les gens armés. L'affaire fit du bruit, elle fut portée au conseil d'État; l'Anglais fut tranquille chez lui. »

Quel Français oserait montrer une fermeté pareille ?

Tome IV, 1er cahier.

saux; ainsi, chacun d'eux exerce sur la chambre industrielle une action très-distincte de l'action royale, mais qui n'est pas moins opposée qu'elle aux intérêts, à la marche de l'industrie. L'industrie est donc en minorité dans le parlement anglais ; elle a toujours deux pouvoirs à combattre, et, par conséquent, elle est toujours dominée par eux dans les grandes mesures qui agissent sur la masse de la nation. Elle ne peut rien changer au plan politique général arrêté par le pouvoir royal et par le corps aristocratique. En un mot, elle n'a point de part aux combinaisons qui se rapportent aux relations extérieures; dans tout cela, c'est l'esprit féodal qui domine. Aussi a-t-on vu que, jusqu'à présent, la politique extérieure de l'Angleterre n'a nullement été dirigée dans les intérêts de l'industrie. L'esprit qui a présidé à cette politique, c'est la manie des conquêtes, la passion de dominer; or, c'est là ce qui caractérise essentiellement la féodalité. L'esprit féodal est tout à fait guerrier; l'esprit industriel est nécessairement pacifique. L'Angleterre, à l'égard des puissances du continent, s'est toujours montrée comme organisée pour la guerre, preuve certaine que ce n'est point l'industrie qui dirige la politique extérieure, et que la féo-

de l'Angleterre, dans une situation précisément telle, que ce qui manque de force politique à chacune d'elles se trouve possédé par l'autre. Réunies, elles auront donc toutes les forces ; isolées, elles continueront à souffrir toutes deux de ce que leurs forces ne sont pas complètes.

La coalition de toutes les industries nationales est nécessaire pour préparer l'établissement du régime industriel. Mais cette coalition ne peut point se former soudainement sur tous les points du monde civilisé; elle doit commencer par l'union de l'industrie française et de l'industrie anglaise, celles de toutes qui ont l'intérêt le plus évident de combiner leurs efforts. Leur union est possible ; car, encore une fois, tous les industriels sont amis ; elle est avantageuse à chacune d'elles, car les forces qui manquent à l'une se trouvent dans l'autre; d'un autre côté, l'industrie, comme nous l'avons dit bien souvent, possède toutes les forces réelles. L'industrie anglaise et l'industrie française peuvent donc et doivent avoir la ferme intention de s'unir, et il est en leur pouvoir de se coaliser. Quel obstacle peut donc s'opposer à cette union? Aucun, si ce n'est l'ignorance des moyens de combiner leurs efforts.

APPENDICE

Le corps industriel se compose, comme nous l'avons établi, de deux grandes familles : celle des savants ou des industriels de théorie, et celle des producteurs immédiats ou des savants d'application. Dans tout ce que nous venons de dire, il n'a été question que des industriels praticiens. Nous pouvons faire des réflexions analogues par rapport aux industriels théoriciens.

La classe scientifique anglaise et la classe scientifique française se trouvent aussi dans une situation telle, que ce qui manque à chacune d'elles est possédé par l'autre.

L'industrie théorique française est constituée, et l'organisation du corps savant français, de l'académie des sciences est complète, sauf la philosophie qu'il n'a pas, qu'il ne pouvait avoir encore, mais qu'il aura sans doute bientôt. Que manque-t-il à ce corps pour entrer avec fruit dans la ligue industrielle générale, pour travailler à établir le régime industriel? Une seule chose! C'est d'être libre, c'est de se dégager de toute influence du gouvernement.

Cette condition, le corps savant anglais l'a

remplie. La société royale de Londres est libre; ses rapports avec la classe des producteurs immédiats sont plus directs; mais, d'un autre côté, son organisation est loin d'être aussi complète, aussi bien combinée que celle de notre institut.

Ainsi, l'industrie théorique anglaise et l'industrie théorique française, de même que les deux industries pratiques, jouissent chacune d'un avantage qui manque à l'autre. Elles ont donc, comme les industries pratiques, un puissant intérêt à se combiner.

ARTICLE II

Nous venons d'établir l'intérêt mutuel qui doit porter l'industrie anglaise et l'industrie française à se réunir, et quels avantages chacune d'elles doit retirer de la combinaison de leurs efforts. Les motifs de coalition que nous avons présentés nous paraissent très-solides, et nous ne doutons pas qu'en méditant sur ce sujet on ne trouve nos raisons convaincantes; mais nous ne craignons pas d'avancer avec la même con-

Ces droits, que la charte garantit, l'industrie se les est assurés de la manière la plus complète, et la féodalité ne peut point y toucher. Pour tout ce qui concerne l'administration intérieure, un citoyen anglais est vraiment un homme libre; il ne craint aucune atteinte pour sa propriété, il peut émettre sa pensée au grand jour avec une parfaite franchise; il dispose de ses facultés avec une pleine liberté. Il n'a point à redouter une arrestation illégale, une spoliation inique. Ces droits précieux que l'industrie a conquis en Angleterre, elle les défend contre toutes les usurpations, parce que tous les producteurs savent s'entendre, parce qu'une injustice qui porte sur l'un d'entre eux est ressentie et repoussée par tout le corps de la nation, par toute la classe industrielle.

Ainsi, l'industrie anglaise a tiré tout le parti possible de la position où la force des circonstances l'a placée; obligée de se resserrer dans un cercle étroit, elle s'est acquis tous les avantages auxquels elle pouvait atteindre. Elle a contracté d'excellentes habitudes nationales qui lui garantissent pour jamais a possession de ce qu'elle a su obtenir, et c'est en vertu de ces habitudes intérieures que l'industrie a prospéré en Angleterre, beaucoup plus que chez les autres nations,

quelque contraire qu'ait été la politique extérieure du gouvernement anglais aux intérêts de l'industrie.

En résumé, on voit que l'industrie anglaise n'a point pu empêcher l'action de la féodalité, relative à la masse, mais qu'elle s'est parfaitement garantie contre l'arbitraire qui pèse sur les individus.

§ II.

État politique de l'industrie française.

L'industrie française se trouve dans une position toute différente. Elle vient de se constituer à une époque où la féodalité est anéantie. Dès lors c'est elle qui a le dessus dans toute l'administration des affaires publiques. La chambre des pairs n'est nullement féodale ; elle n'est aristocratique que de nom et dans la charte, mais point du tout par le fait et dans l'opinion. Les pairs de France n'ont ni grands domaines territoriaux, ni priviléges de féodalité, ni vassaux. Il ne reste plus rien de féodal que la royauté, et, par le fait, il y a réellement deux chambres industrielles, c'est-à-dire deux chambres qui pensent et qui agissent dans le sens des intérêts de

l'industrie. Les membres de la chambre dite aristocratique n'ont d'autre intérêt que ceux-là ; ils ne sont point un pouvoir distinct; ils sont, à proprement parler, une extension du corps qui représente l'industrie. On peut bien les considérer, sous un certain point de vue, comme une extension du pouvoir royal, car ils en dépendent, pour la plupart, quant à leurs moyens d'existence; mais ce n'est là qu'un effet momentané, d'ailleurs peu considérable. Quand bien même il serait vrai qu'un pair qui reçoit les faveurs de la cour votera toujours dans le même sens que la royauté, il est clair que si ces faveurs sont ôtées, il votera dans le sens industriel; tandis qu'en Angleterre, un pair disgracié ne vote point nécessairement dans les intérêts de l'industrie, parce que, comme pair, il a des intérêts anti-industriels tout à fait indépendants de ceux qu'il peut avoir en qualité de courtisan.

Ainsi l'industrie française se trouve, par l'influence de l'époque où elle a pris sa part dans le gouvernement, jouer un rôle politique plus élevé que celui de l'industrie anglaise. L'industrie, en France, n'a de lutte à soutenir que contre un seul pouvoir; car, en considérant même la chambre des pairs comme une extension du pouvoir

royal, tandis qu'elle est bien plutôt une extension du pouvoir industriel, il serait toujours vrai de dire qu'il n'y a en France que deux pouvoirs politiques distincts, celui de la royauté et celui de l'industrie. Par là, il se trouve que l'industrie française prend une part active dans les hautes combinaisons sociales, qu'elle jouit d'une influence directe sur le plan politique général, sur celui qui règle les relations extérieures, et qu'une guerre désastreuse ne peut être entreprise contre sa volonté.

Elle est donc placée dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise. Mais cette supériorité est bien compensée par les avantages qui lui manquent, et que l'industrie anglaise possède à un très-haut degré.

L'industrie n'est point constituée en France depuis assez longtemps pour qu'elle ait pu contracter encore de bonnes habitudes nationales. Elle n'a point cet esprit public, ce sentiment de la communauté d'intérêt, qui domine en Angleterre, et qui, à moins d'être produit momentanément par un excès d'enthousiasme, ne peut provenir que du temps. Chaque Français tient à sa liberté, au maintien de ses propriétés ; mais nous n'avons pas encore un sentiment de nos droits

fin de mai ou au commencement de juin 1818. Nous allons donner le tome IV complet, en intitulant *Première partie* ce qui en parut dans le format in-4°, en 1817, et *Seconde partie* le volume in-8° paru en 1818.

PREMIÈRE PARTIE

ARTICLE I

COMPARAISON ENTRE L'ÉTAT POLITIQUE DE L'INDUSTRIE EN FRANCE ET L'ÉTAT POLITIQUE DE L'INDUSTRIE EN ANGLETERRE.

INTRODUCTION

L'*Industrie* est une; tous ses membres sont unis par les intérêts généraux de la production, par le besoin qu'ils ont tous de sécurité dans les travaux et de liberté dans les échanges. Les producteurs de toutes les classes, de tous les pays, sont donc essentiellement amis; rien ne s'oppose à ce qu'ils s'unissent, et la coalition de leurs efforts nous paraît, ainsi que nous l'avons montré dans les articles précédents, la condition indispensable pour que l'industrie obtienne tout l'ascendant dont elle peut et doit jouir. Mais si tous les industriels ont les mêmes intérêts, tous

n'ont pas les mêmes moyens. Chaque genre d'industrie donne, à ceux qui l'exercent, des forces particulières. De même, les industriels de chaque pays se trouvent dans telle ou telle position plus ou moins favorable aux intérêts de l'industrie, selon le gouvernement sous lequel ils vivent. L'industrie a partout la même marche; mais, suivant les circonstances où elle s'est trouvée dans tel ou tel pays, elle a pris un caractère politique particulier, elle a obtenu telle ou telle influence dans la direction des affaires publiques: or, il nous semble que ces différences dans l'état politique de l'industrie chez les différents peuples, loin d'être un obstacle à l'union des industries nationales, sont, au contraire, pour elles, un motif nouveau de se coaliser, parce que ces diverses forces politiques de l'industrie, loin d'être essentiellement opposées, peuvent, au contraire, se combiner avec avantage pour atteindre le but d'utilité commune. C'est ce que nous allons établir en comparant l'état politique de l'industrie anglaise avec celui de l'industrie française; lesquelles sont incontestablement les deux industries les plus considérables, celles qu'il importe le plus d'unir, parce que la coalisation de leurs efforts suffit pour exécuter tout ce qui est néces-

saire à l'établissement complet et général du régime industriel.

§ I.

État politique de l'industrie anglaise.

Depuis très-longtemps, l'industrie joue un rôle politique en Angleterre, mais elle n'a obtenu une part franche, positive et assurée dans l'administration de la chose publique, qu'à l'époque et par l'effet de la révolution de 1688. Or, à cette époque, la féodalité et la théologie avaient encore un grand empire. L'industrie, ayant constitué son pouvoir politique dans un tel état de choses, a donc forcément dû se ressentir de cette influence anti-industrielle; aussi s'est-elle trouvée en subalterne dans tout ce qui touche aux grandes combinaisons politiques. Deux des trois parties du parlement anglais sont essentiellement féodales; la chambre des communes seule agit dans un esprit industriel; et ces deux parties féodales sont deux pouvoirs distincts non-seulement dans la charte et par les formes, mais encore par le fait et dans l'opinion. Les pairs, en Angleterre, jouissent d'une force particulière; tous ont de grandes possessions territoriales, des priviléges, des vas-

saux; ainsi, chacun d'eux exerce sur la chambre industrielle une action très-distincte de l'action royale, mais qui n'est pas moins opposée qu'elle aux intérêts, à la marche de l'industrie. L'industrie est donc en minorité dans le parlement anglais ; elle a toujours deux pouvoirs à combattre, et, par conséquent, elle est toujours dominée par eux dans les grandes mesures qui agissent sur la masse de la nation. Elle ne peut rien changer au plan politique général arrêté par le pouvoir royal et par le corps aristocratique. En un mot, elle n'a point de part aux combinaisons qui se rapportent aux relations extérieures ; dans tout cela, c'est l'esprit féodal qui domine. Aussi a-t-on vu que, jusqu'à présent, la politique extérieure de l'Angleterre n'a nullement été dirigée dans les intérêts de l'industrie. L'esprit qui a présidé à cette politique, c'est la manie des conquêtes, la passion de dominer ; or, c'est là ce qui caractérise essentiellement la féodalité. L'esprit féodal est tout à fait guerrier ; l'esprit industriel est nécessairement pacifique. L'Angleterre, à l'égard des puissances du continent, s'est toujours montrée comme organisée pour la guerre, preuve certaine que ce n'est point l'industrie qui dirige la politique extérieure, et que la féo-

dalité y préside exclusivement. Aussi a-t-on vu, dans les occasions les plus importantes, dans la lutte avec les colonies américaines, dans la guerre avec la France, que le vœu de l'industrie était contre ces mesures ruineuses ; que c'était malgré l'industrie, malgré ses intentions exprimées par la chambre des communes, que la plupart des guerres avaient lieu. On voit donc, par le fait, que l'industrie anglaise ne dirige pas la politique extérieure du gouvernement anglais ; qu'elle ne préside point aux grandes mesures où l'on dispose de la masse de la nation, et que, dans les grandes combinaisons sociales, c'est la féodalité qui domine. Ce fait ainsi établi *à posteriori,* nous en avons donné la raison, *à priori,* dans les circonstances sous l'influence desquelles l'industrie anglaise a pris son caractère politique, influence qui fait que la féodalité se trouve en majorité dans le parlement anglais.

Mais si tel est l'état des choses, quelle est donc la force politique de l'industrie en Angleterre? Quelle part s'est-elle faite? Sa part, la voici :

La constitution anglaise a concédé à l'industrie le droit de voter l'impôt, la liberté des personnes et des pensées, le maintien des propriétés.

Ces droits, que la charte garantit, l'industrie se les est assurés de la manière la plus complète, et la féodalité ne peut point y toucher. Pour tout ce qui concerne l'administration intérieure, un citoyen anglais est vraiment un homme libre; il ne craint aucune atteinte pour sa propriété, il peut émettre sa pensée au grand jour avec une parfaite franchise; il dispose de ses facultés avec une pleine liberté. Il n'a point à redouter une arrestation illégale, une spoliation inique. Ces droits précieux que l'industrie a conquis en Angleterre, elle les défend contre toutes les usurpations, parce que tous les producteurs savent s'entendre, parce qu'une injustice qui porte sur l'un d'entre eux est ressentie et repoussée par tout le corps de la nation, par toute la classe industrielle.

Ainsi, l'industrie anglaise a tiré tout le parti possible de la position où la force des circonstances l'a placée; obligée de se resserrer dans un cercle étroit, elle s'est acquis tous les avantages auxquels elle pouvait atteindre. Elle a contracté d'excellentes habitudes nationales qui lui garantissent pour jamais la possession de ce qu'elle a su obtenir, et c'est en vertu de ces habitudes intérieures que l'industrie a prospéré en Angleterre, beaucoup plus que chez les autres nations,

quelque contraire qu'ait été la politique extérieure du gouvernement anglais aux intérêts de l'industrie.

En résumé, on voit que l'industrie anglaise n'a point pu empêcher l'action de la féodalité, relative à la masse, mais qu'elle s'est parfaitement garantie contre l'arbitraire qui pèse sur les individus.

§ II.

État politique de l'industrie française.

L'industrie française se trouve dans une position toute différente. Elle vient de se constituer à une époque où la féodalité est anéantie. Dès lors c'est elle qui a le dessus dans toute l'administration des affaires publiques. La chambre des pairs n'est nullement féodale ; elle n'est aristocratique que de nom et dans la charte, mais point du tout par le fait et dans l'opinion. Les pairs de France n'ont ni grands domaines territoriaux, ni priviléges de féodalité, ni vassaux. Il ne reste plus rien de féodal que la royauté, et, par le fait, il y a réellement deux chambres industrielles, c'est-à-dire deux chambres qui pensent et qui agissent dans le sens des intérêts de

l'industrie. Les membres de la chambre dite aristocratique n'ont d'autre intérêt que ceux-là ; ils ne sont point un pouvoir distinct; ils sont, à proprement parler, une extension du corps qui représente l'industrie. On peut bien les considérer, sous un certain point de vue, comme une extension du pouvoir royal, car ils en dépendent, pour la plupart, quant à leurs moyens d'existence; mais ce n'est là qu'un effet momentané, d'ailleurs peu considérable. Quand bien même il serait vrai qu'un pair qui reçoit les faveurs de la cour votera toujours dans le même sens que la royauté, il est clair que si ces faveurs sont ôtées, il votera dans le sens industriel; tandis qu'en Angleterre, un pair disgracié ne vote point nécessairement dans les intérêts de l'industrie, parce que, comme pair, il a des intérêts anti-industriels tout à fait indépendants de ceux qu'il peut avoir en qualité de courtisan.

Ainsi l'industrie française se trouve, par l'influence de l'époque où elle a pris sa part dans le gouvernement, jouer un rôle politique plus élevé que celui de l'industrie anglaise. L'industrie, en France, n'a de lutte à soutenir que contre un seul pouvoir; car, en considérant même la chambre des pairs comme une extension du pouvoir

royal, tandis qu'elle est bien plutôt une extension du pouvoir industriel, il serait toujours vrai de dire qu'il n'y a en France que deux pouvoirs politiques distincts, celui de la royauté et celui de l'industrie. Par là, il se trouve que l'industrie française prend une part active dans les hautes combinaisons sociales, qu'elle jouit d'une influence directe sur le plan politique général, sur celui qui règle les relations extérieures, et qu'une guerre désastreuse ne peut être entreprise contre sa volonté.

Elle est donc placée dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise. Mais cette supériorité est bien compensée par les avantages qui lui manquent, et que l'industrie anglaise possède à un très-haut degré.

L'industrie n'est point constituée en France depuis assez longtemps pour qu'elle ait pu contracter encore de bonnes habitudes nationales. Elle n'a point cet esprit public, ce sentiment de la communauté d'intérêt, qui domine en Angleterre, et qui, à moins d'être produit momentanément par un excès d'enthousiasme, ne peut provenir que du temps. Chaque Français tient à sa liberté, au maintien de ses propriétés ; mais nous n'avons pas encore un sentiment de nos droits

aussi fort, aussi net, que celui qui existe dans le moindre citoyen anglais. Nous ne savons point encore lier assez intimement l'intérêt individuel avec l'intérêt de tous. En France, un acte arbitraire n'est ressenti que par celui qui en est frappé ; la masse n'imagine pas qu'il lui importe de le repousser; et même celui qui est victime d'un acte arbitraire s'y résigne paisiblement, sauf à s'en plaindre ensuite, lorsqu'il aura déjà éprouvé les plus grandes vexations [1].

1. En France, chacun dit bien qu'il ne faut obéir qu'aux lois, mais cependant personne ne songe à opposer la moindre résistance au plus petit agent de l'autorité qui vient exécuter un acte illégal. Nous n'avons pas encore cet esprit d'indépendance qui caractérise les Anglais. Chez nous, l'indépendance n'est qu'un principe ; chez les Anglais, elle est action ; et cette indépendance, ils la portent partout; en tous pays, ils sont prêts à résister à tout ce qui n'émane pas de la loi. Parmi les nombreux exemples qu'on en pourrait citer, nous nous contenterons de rapporter l'anecdote suivante qui a eu lieu en France tout récemment.

« Peu de temps avant le 20 mars, un Anglais achète l'hôtel de Noailles. A l'arrivée de Bonaparte, comme il n'avait encore payé qu'un à-compte, l'Administration se mit en devoir d'exécuter le décret impérial concernant les biens des émigrés et d'expulser l'acquéreur.

» A l'ordre de quitter les lieux, qui lui fut intimé par un huissier, l'Anglais ne répondit autre chose, sinon qu'il était chez lui, que l'acte civil qui le faisait propriétaire ne pouvait être annulé que par un autre acte civil; que telle était la loi.

» Le lendemain, un autre huissier se présente; même ré-

En résumant tout ce que nous venons de dire sur l'industrie française, nous voyons que, par l'effet de l'époque où elle s'est constituée dans le gouvernement, elle se trouve dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise, mais qu'elle n'a point encore tiré de cette position tous les avantages qu'elle en peut déduire; de telle sorte qu'à l'inverse de l'industrie anglaise elle a une influence assez importante pour empêcher l'action de l'arbitraire sur la masse, mais qu'elle n'a point encore contracté les habitudes nationales nécessaires pour se préserver de l'arbitraire relatif aux individus.

ponse que la veille, et terminée à peu près en ces termes : « Dites à ceux qui vous envoient, que je ne sors d'ici qu'en » vertu d'un jugement bon ou mauvais; qu'il me faut un ju- » gement. On dit que vous êtes libres en France, je saurai » bientôt si vous l'êtes. Je vais faire ce qu'en pareille occa- » sion je ferais en Angleterre: la maison d'un citoyen est in- » violable; ma maison sera fortifiée, mes gens armés, et on » tirera sur quiconque viendra, comme vous, Monsieur, m'y » faire violence, au nom d'une autorité qui n'est pas celle des » lois. »

« Et, en effet, la maison fut fortifiée, les portes barricadées, les gens armés. L'affaire fit du bruit, elle fut portée au conseil d'État; l'Anglais fut tranquille chez lui. »

Quel Français oserait montrer une fermeté pareille ?

Tome IV, 1er cahier.

§ III.

Conclusion.

De ce que nous avons dit jusqu'à présent, il résulte que l'industrie anglaise et l'industrie française sont dans deux états politiques différents, qu'elles jouissent chacune d'un genre d'influence particulier dans la direction de leurs affaires respectives. L'industrie anglaise s'est préservée de l'arbitraire sur les individus, mais elle ne peut se garantir de celui qui agit sur la masse. L'industrie française, au contraire, a des garanties contre l'arbitraire relatif à la masse, et ne sait point se préserver de celui qui pèse sur les individus. Ne s'ensuit-il pas qu'il est de l'intérêt mutuel de l'industrie anglaise et de l'industrie française de se réunir, de combiner leurs forces ? Comme producteurs, les industriels de France et d'Angleterre n'ont absolument aucun motif de se haïr ; ils sont, au contraire, rapprochés par les intérêts généraux de l'industrie ; mais, de plus, en vertu de leur position politique particulière, ils ont le plus grand intérêt à se coaliser. L'industrie française et l'industrie anglaise se trouvent, à l'égard des gouvernements de la France et

de l'Angleterre, dans une situation précisément telle, que ce qui manque de force politique à chacune d'elles se trouve possédé par l'autre. Réunies, elles auront donc toutes les forces ; isolées, elles continueront à souffrir toutes deux de ce que leurs forces ne sont pas complètes.

La coalition de toutes les industries nationales est nécessaire pour préparer l'établissement du régime industriel. Mais cette coalition ne peut point se former soudainement sur tous les points du monde civilisé; elle doit commencer par l'union de l'industrie française et de l'industrie anglaise, celles de toutes qui ont l'intérêt le plus évident de combiner leurs efforts. Leur union est possible ; car, encore une fois, tous les industriels sont amis ; elle est avantageuse à chacune d'elles, car les forces qui manquent à l'une se trouvent dans l'autre; d'un autre côté, l'industrie, comme nous l'avons dit bien souvent, possède toutes les forces réelles. L'industrie anglaise et l'industrie française peuvent donc et doivent avoir la ferme intention de s'unir, et il est en leur pouvoir de se coaliser. Quel obstacle peut donc s'opposer à cette union? Aucun, si ce n'est l'ignorance des moyens de combiner leurs efforts.

APPENDICE

Le corps industriel se compose, comme nous l'avons établi, de deux grandes familles : celle des savants ou des industriels de théorie, et celle des producteurs immédiats ou des savants d'application. Dans tout ce que nous venons de dire, il n'a été question que des industriels praticiens. Nous pouvons faire des réflexions analogues par rapport aux industriels théoriciens.

La classe scientifique anglaise et la classe scientifique française se trouvent aussi dans une situation telle, que ce qui manque à chacune d'elles est possédé par l'autre.

L'industrie théorique française est constituée, et l'organisation du corps savant français, de l'académie des sciences est complète, sauf la philosophie qu'il n'a pas, qu'il ne pouvait avoir encore, mais qu'il aura sans doute bientôt. Que manque-t-il à ce corps pour entrer avec fruit dans la ligue industrielle générale, pour travailler à établir le régime industriel? Une seule chose! C'est d'être libre, c'est de se dégager de toute influence du gouvernement.

Cette condition, le corps savant anglais l'a

remplie. La société royale de Londres est libre; ses rapports avec la classe des producteurs immédiats sont plus directs; mais, d'un autre côté, son organisation est loin d'être aussi complète, aussi bien combinée que celle de notre institut.

Ainsi, l'industrie théorique anglaise et l'industrie théorique française, de même que les deux industries pratiques, jouissent chacune d'un avantage qui manque à l'autre. Elles ont donc, comme les industries pratiques, un puissant intérêt à se combiner.

ARTICLE II

Nous venons d'établir l'intérêt mutuel qui doit porter l'industrie anglaise et l'industrie française à se réunir, et quels avantages chacune d'elles doit retirer de la combinaison de leurs efforts. Les motifs de coalition que nous avons présentés nous paraissent très-solides, et nous ne doutons pas qu'en méditant sur ce sujet on ne trouve nos raisons convaincantes; mais nous ne craignons pas d'avancer avec la même con-

PRÉFACE

Nous avons démontré dans nos premiers volumes :

1° Que la *classe industrielle* est la seule classe utile ;

2° Que cette classe devient continuellement plus nombreuse, et que, s'accroissant toujours aux dépens des autres, elle doit finir par devenir la *classe unique;*

3° Que toutes les *lois*, ainsi que toutes les *mesures administratives* pouvaient être bien jugées en les considérant sous cet unique rapport: *sont-elles utiles ou nuisibles à l'industrie?* et que c'était même la seule manière de les juger sainement.

Ces démonstrations méritaient peut-être du *public* un accueil plus favorable que celui qu'elles ont reçu. Quoi qu'il en soit, ceux qui écrivent doivent s'attendre, non-seulement à porter la

prit industriel; il n'est autre chose que le résultat de l'influence de la féodalité. C'est parce que l'esprit industriel ne domine pas encore, que les haines nationales continuent à subsister. Mais, du moment que l'industrie prendra le dessus, ces haines disparaîtront pour faire place à des dispositions fraternelles, fondées sur la conscience de l'identité des intérêts. En un mot, la haine existe encore entre les industriels praticiens de France et les industriels praticiens d'Angleterre; mais cette haine n'est point produite par l'esprit industriel; elle est uniquement, de part et d'autre, le résultat de l'esprit féodal; elle a constamment diminué avec l'influence de la féodalité; elle doit disparaître entièrement quand l'esprit industriel deviendra tout à fait dominant.

Quant aux moyens de faire adopter aux deux industries nationales l'idée d'unir leurs efforts, c'est-à-dire quant aux moyens d'exécuter le projet de coalition, il semble d'abord que tout cela est bien difficile, qu'il faut beaucoup de temps et de soin pour en venir à bout. Mais si l'on veut bien y réfléchir avec nous, on verra que tout se réduit à une chose toute simple.

N'est-il pas clair que si, d'une part, les cent

bien immédiat, et de prouver à l'*industrie pratique* que l'*industrie théorique* peut la servir utilement ; d'où cette conséquence naturelle qu'il est de son intérêt de se coaliser avec elle. L'industrie pratique pourrait beaucoup sans doute pour son propre bien avec ses seules ressources, si elle les employait convenablement ; mais que ne pourrait-elle pas, en les combinant avec les efforts de l'industrie théorique ? Qu'on nous pardonne d'accorder ce dernier regret à une idée que nous abandonnons pour le moment.

Il est facile de faire un livre avec des livres ; il est plus difficile de faire un livre dans lequel soient traitées des questions neuves, même quand ces questions sont particulières. Mais faire un livre vraiment neuf, portant sur la plus générale et la plus importante des questions, c'est assurément le comble de la difficulté ; tel est le cas dans lequel nous nous trouvons. Nous croyons donc avoir quelques droits à l'indulgence des lecteurs.

---

société et les moyens d'y pourvoir. N'est-il pas bien remarquable que des industriels soient précisément les seuls qui ne discutent pas les intérêts de l'industrie? N'est-il pas bien étrange que les savants et les producteurs, qui sont les vrais intéressés dans les affaires publiques, et qui seuls ont les connaissances positives nécessaires pour en bien juger, n'osent former leur opinion sur les questions d'intérêt général, que d'après les décisions d'écrivains qui ne remplissent ni l'une ni l'autre de ces deux conditions? En vérité, un tel état de choses est trop bizarre, tranchons le mot, trop niais, pour qu'il puisse durer, pour qu'il ne cesse pas dès l'instant qu'il sera remarqué. On est donc en droit d'espérer que les industriels cesseront bientôt de traiter leurs affaires par procureurs; qu'ils se mêleront de discuter par eux-mêmes les questions d'intérêt public; qu'en un mot, de passive qu'elle a été jusqu'à présent, l'industrie deviendra active. C'est dans ce changement important que consiste, à proprement parler, le passage du régime arbitraire au régime industriel, comme nous l'avons déjà remarqué et comme il n'est pas inutile de le répéter. Tant que l'industrie se considère comme étant sous la tutelle du gouver-

ceux qui y concourent n'y trouvent point leur avantage particulier ; et c'est surtout parce que chacun verra clairement son bien dans le bien public, que le régime industriel que nous préparons doit assurer une grande prospérité à l'espèce humaine. Nous croirions n'avoir rempli qu'à demi la tâche qui nous est imposée, si nous ne prouvions pas, avec la dernière évidence, aux hommes que nous appelons à notre entreprise, que cette entreprise, loin d'exiger d'eux des sacrifices, est, au contraire, extrêmement productive. Or, c'est ce qu'il est facile de voir en observant que les fonds nécessaires pour l'exécution seront certainement beaucoup moindres que la somme des souscriptions qui seront faites par l'industrie européenne tout entière, qui est intéressée au résultat de cette entreprise. Son but final, qui est l'établissement du régime industriel, est du plus haut degré d'intérêt pour les productions de tous les pays civilisés ; ils feront donc une bonne spéculation en souscrivant pour cette entreprise, car ce qu'ils gagneront est bien supérieur aux sacrifices qu'ils pourront faire[1].

1. Notre entreprise est absolument semblable à toutes celles qui ont un but d'utilité publique. Quand il s'agit, par

là ce que nous avons entrepris. Dans cette entreprise, comme dans les entreprises industrielles quelconques, il y a nécessairement, comme nous l'avons établi, deux parties, la théorie et la pratique. Or, de ces deux parties, nous n'en avons qu'une, c'est la théorie. La partie théorique de l'entreprise consiste à établir quel intérêt les industriels ont à s'unir, pour quel objet ils doivent s'associer, et comment doivent être combinés leurs efforts. C'est là notre tâche : les travaux que nous avons publiés ont pour but de la remplir. C'est au public de juger si ce but est atteint. Mais ce n'est là qu'une moitié du travail. La capacité philosophique n'est que l'une des deux capacités indispensables pour le succès de l'entreprise; il nous manque la capacité financière, c'est-à-dire des capitaux et des moyens de persuasion. A l'égard des membres de l'industrie d'application, par notre position, par notre genre de facultés, nous n'avons de relations naturelles qu'avec les industriels théoriciens; nos moyens n'ont d'action directe que sur eux. Pour déterminer le concours des industriels praticiens, un membre de l'industrie pratique est indispensable. Ce serait sortir du rôle qui nous est forcément assigné par

la nature des choses, par cette division nécessaire de la capacité théorique et de la capacité pratique, que de vouloir agir sur l'industrie d'application, autrement que par la publication de nos travaux. Nous avons établi qu'une souscription générale de l'industrie pratique est nécessaire pour l'exécution des travaux qui doivent préparer l'établissement du régime industriel. Or, ce concours des industriels praticiens, il n'est pas en notre pouvoir de le déterminer. Il manque donc à l'entreprise que nous avons conçue un industriel praticien, un homme qui possède des capitaux, et qui ait des relations de confiance et de crédit avec l'industrie d'application; un homme, en un mot, capable de déterminer le concours des principaux industriels praticiens, de même que nous tentons de déterminer celui des théoriciens. Le praticien que nous appelons doit, en outre, satisfaire à la condition de concevoir nettement le but et le plan de notre entreprise. Mais ce n'est pas là ce qui peut nous arrêter; car nos relations personnelles nous ont convaincu que cette capacité se trouve tout autant pour le moins dans la classe des industriels d'application que dans celle des industriels de théorie.

Notre entreprise ne peut donc marcher sans l'association d'un des membres de l'industrie pratique; nous l'appelons franchement, se présentera-t-il? Oui, car il y trouvera ce qui détermine tous les hommes : de la considération et des bénéfices pécuniaires; de la considération, nous ne nous amusons pas à le prouver; des bénéfices, c'est ce qu'il nous reste à établir.

Il n'est nullement question, pour l'associé que nous appelons, d'un généreux dévouement, de grands sacrifices à faire pour le bien public. Il s'agit tout simplement de voir clair dans une spéculation financière. Quant aux avantages qui doivent résulter pour l'humanité des travaux que nous entreprenons, nous croyons que tout homme capable de réfléchir ne peut les révoquer en doute. Mais ce n'est point uniquement cela qu'il faut considérer dans une entreprise de bien public. Travaillant à établir ce régime industriel, laissons-nous au moins diriger par les idées industrielles. L'industrie a pour principe de ne jamais se mêler d'une entreprise sans y trouver son profit, et nous nous garderons bien de vouloir faire admettre un principe contraire. Nous sommes convaincus qu'une entreprise d'utilité générale ne se fait jamais bien lorsque

APPENDICE

Le corps industriel se compose, comme nous l'avons établi, de deux grandes familles : celle des savants ou des industriels de théorie, et celle des producteurs immédiats ou des savants d'application. Dans tout ce que nous venons de dire, il n'a été question que des industriels praticiens. Nous pouvons faire des réflexions analogues par rapport aux industriels théoriciens.

La classe scientifique anglaise et la classe scientifique française se trouvent aussi dans une situation telle, que ce qui manque à chacune d'elles est possédé par l'autre.

L'industrie théorique française est constituée, et l'organisation du corps savant français, de l'académie des sciences est complète, sauf la philosophie qu'il n'a pas, qu'il ne pouvait avoir encore, mais qu'il aura sans doute bientôt. Que manque-t-il à ce corps pour entrer avec fruit dans la ligue industrielle générale, pour travailler à établir le régime industriel? Une seule chose! C'est d'être libre, c'est de se dégager de toute influence du gouvernement.

Cette condition, le corps savant anglais l'a

remplie. La société royale de Londres est libre ; ses rapports avec la classe des producteurs immédiats sont plus directs; mais, d'un autre côté, son organisation est loin d'être aussi complète, aussi bien combinée que celle de notre institut.

Ainsi, l'industrie théorique anglaise et l'industrie théorique française, de même que les deux industries pratiques, jouissent chacune d'un avantage qui manque à l'autre. Elles ont donc, comme les industries pratiques, un puissant intérêt à se combiner.

ARTICLE II

Nous venons d'établir l'intérêt mutuel qui doit porter l'industrie anglaise et l'industrie française à se réunir, et quels avantages chacune d'elles doit retirer de la combinaison de leurs efforts. Les motifs de coalition que nous avons présentés nous paraissent très-solides, et nous ne doutons pas qu'en méditant sur ce sujet on ne trouve nos raisons convaincantes; mais nous ne craignons pas d'avancer avec la même con-

Ces droits, que la charte garantit, l'industrie se les est assurés de la manière la plus complète, et la féodalité ne peut point y toucher. Pour tout ce qui concerne l'administration intérieure, un citoyen anglais est vraiment un homme libre; il ne craint aucune atteinte pour sa propriété, il peut émettre sa pensée au grand jour avec une parfaite franchise; il dispose de ses facultés avec une pleine liberté. Il n'a point à redouter une arrestation illégale, une spoliation inique. Ces droits précieux que l'industrie a conquis en Angleterre, elle les défend contre toutes les usurpations, parce que tous les producteurs savent s'entendre, parce qu'une injustice qui porte sur l'un d'entre eux est ressentie et repoussée par tout le corps de la nation, par toute la classe industrielle.

Ainsi, l'industrie anglaise a tiré tout le parti possible de la position où la force des circonstances l'a placée; obligée de se resserrer dans un cercle étroit, elle s'est acquis tous les avantages auxquels elle pouvait atteindre. Elle a contracté d'excellentes habitudes nationales qui lui garantissent pour jamais a possession de ce qu'elle a su obtenir, et c'est en vertu de ces habitudes intérieures que l'industrie a prospéré en Angleterre, beaucoup plus que chez les autres nations,

quelque contraire qu'ait été la politique extérieure du gouvernement anglais aux intérêts de l'industrie.

En résumé, on voit que l'industrie anglaise n'a point pu empêcher l'action de la féodalité, relative à la masse, mais qu'elle s'est parfaitement garantie contre l'arbitraire qui pèse sur les individus.

§ II.

État politique de l'industrie française.

L'industrie française se trouve dans une position toute différente. Elle vient de se constituer à une époque où la féodalité est anéantie. Dès lors c'est elle qui a le dessus dans toute l'administration des affaires publiques. La chambre des pairs n'est nullement féodale ; elle n'est aristocratique que de nom et dans la charte, mais point du tout par le fait et dans l'opinion. Les pairs de France n'ont ni grands domaines territoriaux, ni priviléges de féodalité, ni vassaux. Il ne reste plus rien de féodal que la royauté, et, par le fait, il y a réellement deux chambres industrielles, c'est-à-dire deux chambres qui pensent et qui agissent dans le sens des intérêts de

3° Le législateur doit charger ceux qui, par leurs travaux, rendent les propriétés productives, de payer l'impôt qu'elles supportent, afin de les faire jouir des droits politiques dont la loi des élections investit ceux qui acquittent les impôts directs, afin de stimuler les propriétaires à faire valoir eux-mêmes leurs capitaux.

4° Les impôts mis sur les produits des fabriques et du commerce sont acquittés par les personnes qui font valoir les capitaux employés dans ces directions industrielles, et point par les propriétaires de ces capitaux; la même mesure devrait être adoptée pour l'industrie agricole; ce serait le cultivateur qui devrait être chargé d'acquitter l'impôt auquel est assujettie la terre qu'il fait valoir.

5° Quand les Français voulurent changer la forme de leur gouvernement, ils auraient dû commencer par adopter la constitution anglaise, puisque cette constitution était le dernier pas de l'esprit humain en politique; ils auraient dû ensuite travailler au perfectionnement de cette organisation sociale qui, ayant été conçue il y a cent cinquante ans, est maintenant en arrière des connaissances acquises depuis cette époque.

6° La disposition de la constitution anglaise

la plus populaire est celle qui investit la chambre des communes du droit exclusif de voter l'impôt ; le perfectionnement à faire à la constitution anglaise consiste à composer la chambre des communes de députés intéressés à mettre le plus d'économie possible dans les dépenses publiques, ce qui ne peut avoir lieu qu'en composant le corps électoral de personnes qui n'ont point d'appointements du gouvernement et qui n'ambitionnent point d'en obtenir, conditions qui ne peuvent être remplies que par les industriels.

7° La loi des élections en France est un perfectionnement imparfait, fait à la constitution anglaise. Faire payer l'impôt territorial par les cultivateurs, ce serait compléter la loi des élections, ce serait rendre la constitution des Français très-supérieure à celle des Anglais[1].

Le *Journal général de France* (numéro du 14 juin 1818) renferme un article sur le IV[e] volume de l'INDUSTRIE, publié dans le format in-8°, ce qui montre que ce volume parut à la

1. Cet extrait du *Journal général de France* avait déjà été réimprimé par Olinde Rodrigues, dans la *seconde livraison* de son édition des *Œuvres* de Saint-Simon, pages 248 à 250; in-8°, Paris, 1832.

fin de mai ou au commencement de juin 1818. Nous allons donner le tome IV complet, en intitulant *Première partie* ce qui en parut dans le format in-4°, en 1817, et *Seconde partie* le volume in-8° paru en 1818.

PREMIÈRE PARTIE

ARTICLE I

COMPARAISON ENTRE L'ÉTAT POLITIQUE DE L'INDUSTRIE EN FRANCE ET L'ÉTAT POLITIQUE DE L'INDUSTRIE EN ANGLETERRE.

INTRODUCTION

L'*Industrie* est une; tous ses membres sont unis par les intérêts généraux de la production, par le besoin qu'ils ont tous de sécurité dans les travaux et de liberté dans les échanges. Les producteurs de toutes les classes, de tous les pays, sont donc essentiellement amis; rien ne s'oppose à ce qu'ils s'unissent, et la coalition de leurs efforts nous paraît, ainsi que nous l'avons montré dans les articles précédents, la condition indispensable pour que l'industrie obtienne tout l'ascendant dont elle peut et doit jouir. Mais si tous les industriels ont les mêmes intérêts, tous

n'ont pas les mêmes moyens. Chaque genre d'industrie donne, à ceux qui l'exercent, des forces particulières. De même, les industriels de chaque pays se trouvent dans telle ou telle position plus ou moins favorable aux intérêts de l'industrie, selon le gouvernement sous lequel ils vivent. L'industrie a partout la même marche; mais, suivant les circonstances où elle s'est trouvée dans tel ou tel pays, elle a pris un caractère politique particulier, elle a obtenu telle ou telle influence dans la direction des affaires publiques: or, il nous semble que ces différences dans l'état politique de l'industrie chez les différents peuples, loin d'être un obstacle à l'union des industries nationales, sont, au contraire, pour elles, un motif nouveau de se coaliser, parce que ces diverses forces politiques de l'industrie, loin d'être essentiellement opposées, peuvent, au contraire, se combiner avec avantage pour atteindre le but d'utilité commune. C'est ce que nous allons établir en comparant l'état politique de l'industrie anglaise avec celui de l'industrie française; lesquelles sont incontestablement les deux industries les plus considérables, celles qu'il importe le plus d'unir, parce que la coalisation de leurs efforts suffit pour exécuter tout ce qui est néces-

saire à l'établissement complet et général du régime industriel.

§ I.

État politique de l'industrie anglaise.

Depuis très-longtemps, l'industrie joue un rôle politique en Angleterre, mais elle n'a obtenu une part franche, positive et assurée dans l'administration de la chose publique, qu'à l'époque et par l'effet de la révolution de 1688. Or, à cette époque, la féodalité et la théologie avaient encore un grand empire. L'industrie, ayant constitué son pouvoir politique dans un tel état de choses, a donc forcément dû se ressentir de cette influence anti-industrielle; aussi s'est-elle trouvée en subalterne dans tout ce qui touche aux grandes combinaisons politiques. Deux des trois parties du parlement anglais sont essentiellement féodales; la chambre des communes seule agit dans un esprit industriel; et ces deux parties féodales sont deux pouvoirs distincts non-seulement dans la charte et par les formes, mais encore par le fait et dans l'opinion. Les pairs, en Angleterre, jouissent d'une force particulière; tous ont de grandes possessions territoriales, des priviléges, des vas-

saux; ainsi, chacun d'eux exerce sur la chambre industrielle une action très-distincte de l'action royale, mais qui n'est pas moins opposée qu'elle aux intérêts, à la marche de l'industrie. L'industrie est donc en minorité dans le parlement anglais ; elle a toujours deux pouvoirs à combattre, et, par conséquent, elle est toujours dominée par eux dans les grandes mesures qui agissent sur la masse de la nation. Elle ne peut rien changer au plan politique général arrêté par le pouvoir royal et par le corps aristocratique. En un mot, elle n'a point de part aux combinaisons qui se rapportent aux relations extérieures ; dans tout cela, c'est l'esprit féodal qui domine. Aussi a-t-on vu que, jusqu'à présent, la politique extérieure de l'Angleterre n'a nullement été dirigée dans les intérêts de l'industrie. L'esprit qui a présidé à cette politique, c'est la manie des conquêtes, la passion de dominer; or, c'est là ce qui caractérise essentiellement la féodalité. L'esprit féodal est tout à fait guerrier ; l'esprit industriel est nécessairement pacifique. L'Angleterre, à l'égard des puissances du continent, s'est toujours montrée comme organisée pour la guerre, preuve certaine que ce n'est point l'industrie qui dirige la politique extérieure, et que la féo-

dalité y préside exclusivement. Aussi a-t-on vu, dans les occasions les plus importantes, dans la lutte avec les colonies américaines, dans la guerre avec la France, que le vœu de l'industrie était contre ces mesures ruineuses ; que c'était malgré l'industrie, malgré ses intentions exprimées par la chambre des communes, que la plupart des guerres avaient lieu. On voit donc, par le fait, que l'industrie anglaise ne dirige pas la politique extérieure du gouvernement anglais ; qu'elle ne préside point aux grandes mesures où l'on dispose de la masse de la nation, et que, dans les grandes combinaisons sociales, c'est la féodalité qui domine. Ce fait ainsi établi *à posteriori,* nous en avons donné la raison, *à priori,* dans les circonstances sous l'influence desquelles l'industrie anglaise a pris son caractère politique, influence qui fait que la féodalité se trouve en majorité dans le parlement anglais.

Mais si tel est l'état des choses, quelle est donc la force politique de l'industrie en Angleterre? Quelle part s'est-elle faite? Sa part, la voici :

La constitution anglaise a concédé à l'industrie le droit de voter l'impôt, la liberté des personnes et des pensées, le maintien des propriétés.

Ces droits, que la charte garantit, l'industrie se les est assurés de la manière la plus complète, et la féodalité ne peut point y toucher. Pour tout ce qui concerne l'administration intérieure, un citoyen anglais est vraiment un homme libre ; il ne craint aucune atteinte pour sa propriété, il peut émettre sa pensée au grand jour avec une parfaite franchise ; il dispose de ses facultés avec une pleine liberté. Il n'a point à redouter une arrestation illégale, une spoliation inique. Ces droits précieux que l'industrie a conquis en Angleterre, elle les défend contre toutes les usurpations, parce que tous les producteurs savent s'entendre, parce qu'une injustice qui porte sur l'un d'entre eux est ressentie et repoussée par tout le corps de la nation, par toute la classe industrielle.

Ainsi, l'industrie anglaise a tiré tout le parti possible de la position où la force des circonstances l'a placée ; obligée de se resserrer dans un cercle étroit, elle s'est acquis tous les avantages auxquels elle pouvait atteindre. Elle a contracté d'excellentes habitudes nationales qui lui garantissent pour jamais la possession de ce qu'elle a su obtenir, et c'est en vertu de ces habitudes intérieures que l'industrie a prospéré en Angleterre, beaucoup plus que chez les autres nations,

quelque contraire qu'ait été la politique extérieure du gouvernement anglais aux intérêts de l'industrie.

En résumé, on voit que l'industrie anglaise n'a point pu empêcher l'action de la féodalité, relative à la masse, mais qu'elle s'est parfaitement garantie contre l'arbitraire qui pèse sur les individus.

§ II.

État politique de l'industrie française.

L'industrie française se trouve dans une position toute différente. Elle vient de se constituer à une époque où la féodalité est anéantie. Dès lors c'est elle qui a le dessus dans toute l'administration des affaires publiques. La chambre des pairs n'est nullement féodale ; elle n'est aristocratique que de nom et dans la charte, mais point du tout par le fait et dans l'opinion. Les pairs de France n'ont ni grands domaines territoriaux, ni priviléges de féodalité, ni vassaux. Il ne reste plus rien de féodal que la royauté, et, par le fait, il y a réellement deux chambres industrielles, c'est-à-dire deux chambres qui pensent et qui agissent dans le sens des intérêts de

Le résultat de cette mesure serait donc que l'*industrie* payerait la très-grande majorité de l'*impôt direct*, car ce qui n'est pas *impôt territorial*, ou *impôt sur* l'*industrie commerciale* et *manufacturière,* ne forme qu'une très-petite partie de l'*impôt direct*.

Or, l'industrie se trouvant par là en majorité dans les élections ne tarderait pas à se donner la majorité dans la *Chambre des Communes*, et cette Chambre possédant le grand pouvoir politique, ainsi que nous venons de l'établir, l'*industrie* se verrait bientôt maîtresse de donner à la *nation* l'organisation sociale qu'elle voudrait. Cette organisation serait nécessairement la plus favorable possible à l'*industrie*, en d'autres mots au *régime industriel*. Ainsi, par suite de la mesure que nous proposons, le *régime industriel* se trouverait naturellement établi, et les *fainéans* seraient enfin rangés au-dessous des *travailleurs*.

Nous aurions alors complétement atteint le but de tous nos vœux, le terme de tous nos efforts, et notre épigraphe : « *Tout par l'industrie, tout pour elle*, » aurait été, à la fois, la prédiction et le signal de cette heureuse révolution.

CHAPITRE III

MOYENS D'EXÉCUTION

§ Ier

Considérations générales.

La charte ayant été conçue, produite, adoptée et mise en activité avant que l'idée que nous avons trouvée se soit présentée à l'esprit des Français, nous pensons que trois mesures législatives, bien distinctes, et que nous allons examiner séparément, doivent être adoptées pour établir provisoirement et aussi immédiatement que possible l'ordre de choses favorable à la production, sauf aux pouvoirs parlementaires à se concerter ensuite pour trouver les moyens de modifier la charte et de lui donner pour base la loi qui constituera la propriété dans l'intérêt des producteurs.

Nous observerons, à l'appui de cette dernière proposition :

1° Que le roi a déclaré la charte modifiable, quand il a proposé, à sa rentrée, d'y faire des changements ; car sa déclaration, à cet égard, est résultée évidemment du fait de sa proposition;

aussi fort, aussi net, que celui qui existe dans le moindre citoyen anglais. Nous ne savons point encore lier assez intimement l'intérêt individuel avec l'intérêt de tous. En France, un acte arbitraire n'est ressenti que par celui qui en est frappé ; la masse n'imagine pas qu'il lui importe de le repousser ; et même celui qui est victime d'un acte arbitraire s'y résigne paisiblement, sauf à s'en plaindre ensuite, lorsqu'il aura déjà éprouvé les plus grandes vexations[1].

1. En France, chacun dit bien qu'il ne faut obéir qu'aux lois, mais cependant personne ne songe à opposer la moindre résistance au plus petit agent de l'autorité qui vient exécuter un acte illégal. Nous n'avons pas encore cet esprit d'indépendance qui caractérise les Anglais. Chez nous, l'indépendance n'est qu'un principe ; chez les Anglais, elle est action ; et cette indépendance, ils la portent partout; en tous pays, ils sont prêts à résister à tout ce qui n'émane pas de la loi. Parmi les nombreux exemples qu'on en pourrait citer, nous nous contenterons de rapporter l'anecdote suivante qui a eu lieu en France tout récemment.

« Peu de temps avant le 20 mars, un Anglais achète l'hôtel de Noailles. A l'arrivée de Bonaparte, comme il n'avait encore payé qu'un à-compte, l'Administration se mit en devoir d'exécuter le décret impérial concernant les biens des émigrés et d'expulser l'acquéreur.

» A l'ordre de quitter les lieux, qui lui fut intimé par un huissier, l'Anglais ne répondit autre chose, sinon qu'il était chez lui, que l'acte civil qui le faisait propriétaire ne pouvait être annulé que par un autre acte civil; que telle était la loi.

» Le lendemain, un autre huissier se présente; même ré-

En résumant tout ce que nous venons de dire sur l'industrie française, nous voyons que, par l'effet de l'époque où elle s'est constituée dans le gouvernement, elle se trouve dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise, mais qu'elle n'a point encore tiré de cette position tous les avantages qu'elle en peut déduire; de telle sorte qu'à l'inverse de l'industrie anglaise elle a une influence assez importante pour empêcher l'action de l'arbitraire sur la masse, mais qu'elle n'a point encore contracté les habitudes nationales nécessaires pour se préserver de l'arbitraire relatif aux individus.

ponse que la veille, et terminée à peu près en ces termes : « Dites à ceux qui vous envoient, que je ne sors d'ici qu'en » vertu d'un jugement bon ou mauvais; qu'il me faut un ju- » gement. On dit que vous êtes libres en France, je saurai » bientôt si vous l'êtes. Je vais faire ce qu'en pareille occa- » sion je ferais en Angleterre: la maison d'un citoyen est in- » violable; ma maison sera fortifiée, mes gens armés, et on » tirera sur quiconque viendra, comme vous, Monsieur, m'y » faire violence, au nom d'une autorité qui n'est pas celle des » lois. »

« Et, en effet, la maison fut fortifiée, les portes barricadées, les gens armés. L'affaire fit du bruit, elle fut portée au conseil d'État; l'Anglais fut tranquille chez lui. »

Quel Français oserait montrer une fermeté pareille ?

Tome IV, 1er cahier.

1° *Pourquoi les économies qui pourraient être faites n'ont pas encore été obtenues?*

La raison est que la très-grande majorité de la chambre des députés est plus intéressée au maintien et même à l'accroissement de l'impôt qu'à sa diminution, parce que la portion du revenu de la très-grande majorité des députés provenant des appointements et des gratifications qu'ils touchent, est plus considérable que celle qu'ils tirent de leurs propriétés.

Nous avons fait, avec le plus d'exactitude qu'il nous a été possible, l'aperçu comparatif des revenus que les députés de la présente session tirent de leurs propriétés et des sommes que leur produisent annuellement les appointements des places qu'ils occupent, et ces dernières sommes nous ont paru être à peu près doubles des premières; en ajoutant à cet aperçu celui relatif à la fortune des enfants de ces députés, il se trouve que la somme touchée par les députés et par leur famille, sur le trésor royal, est à peu près triple de celles qu'ils tirent de leurs propriétés. Donc leur intérêt à empêcher que la recette du trésor royal diminue est infiniment plus grand que celui qui les porte à réduire l'impôt, puisqu'en

de l'Angleterre, dans une situation précisément telle, que ce qui manque de force politique à chacune d'elles se trouve possédé par l'autre. Réunies, elles auront donc toutes les forces ; isolées, elles continueront à souffrir toutes deux de ce que leurs forces ne sont pas complètes.

La coalition de toutes les industries nationales est nécessaire pour préparer l'établissement du régime industriel. Mais cette coalition ne peut point se former soudainement sur tous les points du monde civilisé; elle doit commencer par l'union de l'industrie française et de l'industrie anglaise, celles de toutes qui ont l'intérêt le plus évident de combiner leurs efforts. Leur union est possible ; car, encore une fois, tous les industriels sont amis ; elle est avantageuse à chacune d'elles, car les forces qui manquent à l'une se trouvent dans l'autre; d'un autre côté, l'industrie, comme nous l'avons dit bien souvent, possède toutes les forces réelles. L'industrie anglaise et l'industrie française peuvent donc et doivent avoir la ferme intention de s'unir, et il est en leur pouvoir de se coaliser. Quel obstacle peut donc s'opposer à cette union? Aucun, si ce n'est l'ignorance des moyens de combiner leurs efforts.

APPENDICE

Le corps industriel se compose, comme nous l'avons établi, de deux grandes familles : celle des savants ou des industriels de théorie, et celle des producteurs immédiats ou des savants d'application. Dans tout ce que nous venons de dire, il n'a été question que des industriels praticiens. Nous pouvons faire des réflexions analogues par rapport aux industriels théoriciens.

La classe scientifique anglaise et la classe scientifique française se trouvent aussi dans une situation telle, que ce qui manque à chacune d'elles est possédé par l'autre.

L'industrie théorique française est constituée, et l'organisation du corps savant français, de l'académie des sciences est complète, sauf la philosophie qu'il n'a pas, qu'il ne pouvait avoir encore, mais qu'il aura sans doute bientôt. Que manque-t-il à ce corps pour entrer avec fruit dans la ligue industrielle générale, pour travailler à établir le régime industriel? Une seule chose! C'est d'être libre, c'est de se dégager de toute influence du gouvernement.

Cette condition, le corps savant anglais l'a

remplie. La société royale de Londres est libre; ses rapports avec la classe des producteurs immédiats sont plus directs; mais, d'un autre côté, son organisation est loin d'être aussi complète, aussi bien combinée que celle de notre institut.

Ainsi, l'industrie théorique anglaise et l'industrie théorique française, de même que les deux industries pratiques, jouissent chacune d'un avantage qui manque à l'autre. Elles ont donc, comme les industries pratiques, un puissant intérêt à se combiner.

ARTICLE II

Nous venons d'établir l'intérêt mutuel qui doit porter l'industrie anglaise et l'industrie française à se réunir, et quels avantages chacune d'elles doit retirer de la combinaison de leurs efforts. Les motifs de coalition que nous avons présentés nous paraissent très-solides, et nous ne doutons pas qu'en méditant sur ce sujet on ne trouve nos raisons convaincantes; mais nous ne craignons pas d'avancer avec la même con-

Une seconde disposition de cette loi autoriserait le cultivateur à requérir le propriétaire d'emprunter les sommes qui seraient utiles pour faire les améliorations dont la propriété serait susceptible, en hypothéquant, à cet effet, cette propriété, et à lui confier l'administration des capitaux résultant de ces emprunts.

Par une troisième disposition, cette loi stipulerait que, dans le cas où le propriétaire refuserait son consentement aux emprunts demandés par l'industriel agricole qu'il se serait associé, des arbitres seraient chargés de régler le différend et de décider si l'emprunt est utile ; cas dans lequel le propriétaire serait obligé d'y consentir.

Et nous nous croyons autorisé à conclure que cette loi aurait pour résultat un prompt accroissement de la fortune des propriétaires de terres et par conséquent une augmentation du capital territorial de la nation.

§ IV

Troisième projet de loi.

Cette troisième loi aurait pour objet de mobiliser les propriétés territoriales.

Il aurait été impossible à la France de se pro-

prit industriel ; il n'est autre chose que le résultat de l'influence de la féodalité. C'est parce que l'esprit industriel ne domine pas encore, que les haines nationales continuent à subsister. Mais, du moment que l'industrie prendra le dessus, ces haines disparaîtront pour faire place à des dispositions fraternelles, fondées sur la conscience de l'identité des intérêts. En un mot, la haine existe encore entre les industriels praticiens de France et les industriels praticiens d'Angleterre ; mais cette haine n'est point produite par l'esprit industriel ; elle est uniquement, de part et d'autre, le résultat de l'esprit féodal ; elle a constamment diminué avec l'influence de la féodalité ; elle doit disparaître entièrement quand l'esprit industriel deviendra tout à fait dominant.

Quant aux moyens de faire adopter aux deux industries nationales l'idée d'unir leurs efforts, c'est-à-dire quant aux moyens d'exécuter le projet de coalition, il semble d'abord que tout cela est bien difficile, qu'il faut beaucoup de temps et de soin pour en venir à bout. Mais si l'on veut bien y réfléchir avec nous, on verra que tout se réduit à une chose toute simple.

N'est-il pas clair que si, d'une part, les cent

premières personnes de l'industrie théorique et les cent premières personnes de l'industrie pratique en France; de l'autre, le même nombre de personnes de l'ordre correspondant en Angleterre, adoptent le projet de l'union des deux industries nationales, il est en leur pouvoir de le faire admettre par le reste de l'industrie dans les deux pays? L'opinion des principaux membres de l'industrie théorique et d'application suffit pour déterminer en un instant l'opinion publique. Si les choses ne se passent point ainsi, la raison en est que l'industrie se regarde encore comme subalterne en matière d'intérêt général, qu'elle ne forme pas son opinion d'elle-même, qu'elle laisse à d'autres qu'elle le soin de discuter ses intérêts. Quelles sont les personnes, en France et en Angleterre, qui s'occupent d'éclairer le public sur ses intérêts? Ce sont presque uniquement des hommes absolument étrangers et aux sciences théoriques et aux sciences d'application, aux connaissances positives comme aux combinaisons industrielles, des hommes qui ne font partie ni de l'industrie scientifique, ni de l'industrie pécuniaire. Voilà quels sont, à peu près, les esprits exclusivement occupés de traiter les intérêts généraux, d'examiner les besoins de la

société et les moyens d'y pourvoir. N'est-il pas bien remarquable que des industriels soient précisément les seuls qui ne discutent pas les intérêts de l'industrie? N'est-il pas bien étrange que les savants et les producteurs, qui sont les vrais intéressés dans les affaires publiques, et qui seuls ont les connaissances positives nécessaires pour en bien juger, n'osent former leur opinion sur les questions d'intérêt général, que d'après les décisions d'écrivains qui ne remplissent ni l'une ni l'autre de ces deux conditions? En vérité, un tel état de choses est trop bizarre, tranchons le mot, trop niais, pour qu'il puisse durer, pour qu'il ne cesse pas dès l'instant qu'il sera remarqué. On est donc en droit d'espérer que les industriels cesseront bientôt de traiter leurs affaires par procureurs; qu'ils se mêleront de discuter par eux-mêmes les questions d'intérêt public; qu'en un mot, de passive qu'elle a été jusqu'à présent, l'industrie deviendra active. C'est dans ce changement important que consiste, à proprement parler, le passage du régime arbitraire au régime industriel, comme nous l'avons déjà remarqué et comme il n'est pas inutile de le répéter. Tant que l'industrie se considère comme étant sous la tutelle du gouver-

aussi fort, aussi net, que celui qui existe dans le moindre citoyen anglais. Nous ne savons point encore lier assez intimement l'intérêt individuel avec l'intérêt de tous. En France, un acte arbitraire n'est ressenti que par celui qui en est frappé ; la masse n'imagine pas qu'il lui importe de le repousser ; et même celui qui est victime d'un acte arbitraire s'y résigne paisiblement, sauf à s'en plaindre ensuite, lorsqu'il aura déjà éprouvé les plus grandes vexations [1].

1. En France, chacun dit bien qu'il ne faut obéir qu'aux lois, mais cependant personne ne songe à opposer la moindre résistance au plus petit agent de l'autorité qui vient exécuter un acte illégal. Nous n'avons pas encore cet esprit d'indépendance qui caractérise les Anglais. Chez nous, l'indépendance n'est qu'un principe ; chez les Anglais, elle est action ; et cette indépendance, ils la portent partout ; en tous pays, ils sont prêts à résister à tout ce qui n'émane pas de la loi. Parmi les nombreux exemples qu'on en pourrait citer, nous nous contenterons de rapporter l'anecdote suivante qui a eu lieu en France tout récemment.

« Peu de temps avant le 20 mars, un Anglais achète l'hôtel de Noailles. A l'arrivée de Bonaparte, comme il n'avait encore payé qu'un à-compte, l'Administration se mit en devoir d'exécuter le décret impérial concernant les biens des émigrés et d'expulser l'acquéreur.

» A l'ordre de quitter les lieux, qui lui fut intimé par un huissier, l'Anglais ne répondit autre chose, sinon qu'il était chez lui, que l'acte civil qui le faisait propriétaire ne pouvait être annulé que par un autre acte civil ; que telle était la loi.

» Le lendemain, un autre huissier se présente ; même ré-

En résumant tout ce que nous venons de dire sur l'industrie française, nous voyons que, par l'effet de l'époque où elle s'est constituée dans le gouvernement, elle se trouve dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise, mais qu'elle n'a point encore tiré de cette position tous les avantages qu'elle en peut déduire; de telle sorte qu'à l'inverse de l'industrie anglaise elle a une influence assez importante pour empêcher l'action de l'arbitraire sur la masse, mais qu'elle n'a point encore contracté les habitudes nationales nécessaires pour se préserver de l'arbitraire relatif aux individus.

ponse que la veille, et terminée à peu près en ces termes : « Dites à ceux qui vous envoient, que je ne sors d'ici qu'en » vertu d'un jugement bon ou mauvais; qu'il me faut un jugement. On dit que vous êtes libres en France, je saurai » bientôt si vous l'êtes. Je vais faire ce qu'en pareille occasion je ferais en Angleterre: la maison d'un citoyen est inviolable; ma maison sera fortifiée, mes gens armés, et on » tirera sur quiconque viendra, comme vous, Monsieur, m'y » faire violence, au nom d'une autorité qui n'est pas celle des » lois. »

« Et, en effet, la maison fut fortifiée, les portes barricadées, les gens armés. L'affaire fit du bruit, elle fut portée au conseil d'État; l'Anglais fut tranquille chez lui. »

Quel Français oserait montrer une fermeté pareille ?

Tome IV, 1er cahier.

§ III.

Conclusion.

De ce que nous avons dit jusqu'à présent, il résulte que l'industrie anglaise et l'industrie française sont dans deux états politiques différents, qu'elles jouissent chacune d'un genre d'influence particulier dans la direction de leurs affaires respectives. L'industrie anglaise s'est préservée de l'arbitraire sur les individus, mais elle ne peut se garantir de celui qui agit sur la masse. L'industrie française, au contraire, a des garanties contre l'arbitraire relatif à la masse, et ne sait point se préserver de celui qui pèse sur les individus. Ne s'ensuit-il pas qu'il est de l'intérêt mutuel de l'industrie anglaise et de l'industrie française de se réunir, de combiner leurs forces ? Comme producteurs, les industriels de France et d'Angleterre n'ont absolument aucun motif de se haïr ; ils sont, au contraire, rapprochés par les intérêts généraux de l'industrie ; mais, de plus, en vertu de leur position politique particulière, ils ont le plus grand intérêt à se coaliser. L'industrie française et l'industrie anglaise se trouvent, à l'égard des gouvernements de la France et

de l'Angleterre, dans une situation précisément telle, que ce qui manque de force politique à chacune d'elles se trouve possédé par l'autre. Réunies, elles auront donc toutes les forces ; isolées, elles continueront à souffrir toutes deux de ce que leurs forces ne sont pas complètes.

La coalition de toutes les industries nationales est nécessaire pour préparer l'établissement du régime industriel. Mais cette coalition ne peut point se former soudainement sur tous les points du monde civilisé; elle doit commencer par l'union de l'industrie française et de l'industrie anglaise, celles de toutes qui ont l'intérêt le plus évident de combiner leurs efforts. Leur union est possible ; car, encore une fois, tous les industriels sont amis ; elle est avantageuse à chacune d'elles, car les forces qui manquent à l'une se trouvent dans l'autre; d'un autre côté, l'industrie, comme nous l'avons dit bien souvent, possède toutes les forces réelles. L'industrie anglaise et l'industrie française peuvent donc et doivent avoir la ferme intention de s'unir, et il est en leur pouvoir de se coaliser. Quel obstacle peut donc s'opposer à cette union? Aucun, si ce n'est l'ignorance des moyens de combiner leurs efforts.

saux; ainsi, chacun d'eux exerce sur la chambre industrielle une action très-distincte de l'action royale, mais qui n'est pas moins opposée qu'elle aux intérêts, à la marche de l'industrie. L'industrie est donc en minorité dans le parlement anglais ; elle a toujours deux pouvoirs à combattre, et, par conséquent, elle est toujours dominée par eux dans les grandes mesures qui agissent sur la masse de la nation. Elle ne peut rien changer au plan politique général arrêté par le pouvoir royal et par le corps aristocratique. En un mot, elle n'a point de part aux combinaisons qui se rapportent aux relations extérieures ; dans tout cela, c'est l'esprit féodal qui domine. Aussi a-t-on vu que, jusqu'à présent, la politique extérieure de l'Angleterre n'a nullement été dirigée dans les intérêts de l'industrie. L'esprit qui a présidé à cette politique, c'est la manie des conquêtes, la passion de dominer; or, c'est là ce qui caractérise essentiellement la féodalité. L'esprit féodal est tout à fait guerrier ; l'esprit industriel est nécessairement pacifique. L'Angleterre, à l'égard des puissances du continent, s'est toujours montrée comme organisée pour la guerre, preuve certaine que ce n'est point l'industrie qui dirige la politique extérieure, et que la féo-

dalité y préside exclusivement. Aussi a-t-on vu, dans les occasions les plus importantes, dans la lutte avec les colonies américaines, dans la guerre avec la France, que le vœu de l'industrie était contre ces mesures ruineuses ; que c'était malgré l'industrie, malgré ses intentions exprimées par la chambre des communes, que la plupart des guerres avaient lieu. On voit donc, par le fait, que l'industrie anglaise ne dirige pas la politique extérieure du gouvernement anglais ; qu'elle ne préside point aux grandes mesures où l'on dispose de la masse de la nation, et que, dans les grandes combinaisons sociales, c'est la féodalité qui domine. Ce fait ainsi établi *à posteriori,* nous en avons donné la raison, *à priori,* dans les circonstances sous l'influence desquelles l'industrie anglaise a pris son caractère politique, influence qui fait que la féodalité se trouve en majorité dans le parlement anglais.

Mais si tel est l'état des choses, quelle est donc la force politique de l'industrie en Angleterre ? Quelle part s'est-elle faite ? Sa part, la voici :

La constitution anglaise a concédé à l'industrie le droit de voter l'impôt, la liberté des personnes et des pensées, le maintien des propriétés.

Ces droits, que la charte garantit, l'industrie se les est assurés de la manière la plus complète, et la féodalité ne peut point y toucher. Pour tout ce qui concerne l'administration intérieure, un citoyen anglais est vraiment un homme libre; il ne craint aucune atteinte pour sa propriété, il peut émettre sa pensée au grand jour avec une parfaite franchise; il dispose de ses facultés avec une pleine liberté. Il n'a point à redouter une arrestation illégale, une spoliation inique. Ces droits précieux que l'industrie a conquis en Angleterre, elle les défend contre toutes les usurpations, parce que tous les producteurs savent s'entendre, parce qu'une injustice qui porte sur l'un d'entre eux est ressentie et repoussée par tout le corps de la nation, par toute la classe industrielle.

Ainsi, l'industrie anglaise a tiré tout le parti possible de la position où la force des circonstances l'a placée; obligée de se resserrer dans un cercle étroit, elle s'est acquis tous les avantages auxquels elle pouvait atteindre. Elle a contracté d'excellentes habitudes nationales qui lui garantissent pour jamais la possession de ce qu'elle a su obtenir, et c'est en vertu de ces habitudes intérieures que l'industrie a prospéré en Angleterre, beaucoup plus que chez les autres nations,

quelque contraire qu'ait été la politique extérieure du gouvernement anglais aux intérêts de l'industrie.

En résumé, on voit que l'industrie anglaise n'a point pu empêcher l'action de la féodalité, relative à la masse, mais qu'elle s'est parfaitement garantie contre l'arbitraire qui pèse sur les individus.

§ II.

État politique de l'industrie française.

L'industrie française se trouve dans une position toute différente. Elle vient de se constituer à une époque où la féodalité est anéantie. Dès lors c'est elle qui a le dessus dans toute l'administration des affaires publiques. La chambre des pairs n'est nullement féodale ; elle n'est aristocratique que de nom et dans la charte, mais point du tout par le fait et dans l'opinion. Les pairs de France n'ont ni grands domaines territoriaux, ni priviléges de féodalité, ni vassaux. Il ne reste plus rien de féodal que la royauté, et, par le fait, il y a réellement deux chambres industrielles, c'est-à-dire deux chambres qui pensent et qui agissent dans le sens des intérêts de

tion de *finance* qu'on ait encore discutée, n'est elle-même, dans le fait, qu'une question particulière dans l'économie politique, puisqu'elle n'a pour objet que de prolonger, au moyen d'un système d'anticipations perfectionnées, l'existence des *gouvernements* actuels tels qu'ils subsistent.

La question générale serait (si on la considère dans l'*intérêt national*) de chercher les moyens d'établir le gouvernement le moins coûteux et le plus favorable à la production, et (si on la considère dans l'*intérêt particulier* des *banquiers*) elle aurait pour objet de donner aux affaires le plus d'importance, d'activité et de solidité possible, puisque les *banquiers* gagnent dans la proportion de l'importance des affaires qui se font et que toutes leur passent par les mains.

CHAPITRE V

EFFETS DE LA MESURE PROPOSÉE SUR L'ADMINISTRATION ET LES FRAIS DE LA JUSTICE.

§ Ier.

Ce que coûte aujourd'hui l'*administration* de la *Justice*.

Le payement de plus de *huit mille* JUGES

royal, tandis qu'elle est bien plutôt une extension du pouvoir industriel, il serait toujours vrai de dire qu'il n'y a en France que deux pouvoirs politiques distincts, celui de la royauté et celui de l'industrie. Par là, il se trouve que l'industrie française prend une part active dans les hautes combinaisons sociales, qu'elle jouit d'une influence directe sur le plan politique général, sur celui qui règle les relations extérieures, et qu'une guerre désastreuse ne peut être entreprise contre sa volonté.

Elle est donc placée dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise. Mais cette supériorité est bien compensée par les avantages qui lui manquent, et que l'industrie anglaise possède à un très-haut degré.

L'industrie n'est point constituée en France depuis assez longtemps pour qu'elle ait pu contracter encore de bonnes habitudes nationales. Elle n'a point cet esprit public, ce sentiment de la communauté d'intérêt, qui domine en Angleterre, et qui, à moins d'être produit momentanément par un excès d'enthousiasme, ne peut provenir que du temps. Chaque Français tient à sa liberté, au maintien de ses propriétés ; mais nous n'avons pas encore un sentiment de nos droits

aussi fort, aussi net, que celui qui existe dans le moindre citoyen anglais. Nous ne savons point encore lier assez intimement l'intérêt individuel avec l'intérêt de tous. En France, un acte arbitraire n'est ressenti que par celui qui en est frappé ; la masse n'imagine pas qu'il lui importe de le repousser; et même celui qui est victime d'un acte arbitraire s'y résigne paisiblement, sauf à s'en plaindre ensuite, lorsqu'il aura déjà éprouvé les plus grandes vexations [1].

1. En France, chacun dit bien qu'il ne faut obéir qu'aux lois, mais cependant personne ne songe à opposer la moindre résistance au plus petit agent de l'autorité qui vient exécuter un acte illégal. Nous n'avons pas encore cet esprit d'indépendance qui caractérise les Anglais. Chez nous, l'indépendance n'est qu'un principe ; chez les Anglais, elle est action ; et cette indépendance, ils la portent partout; en tous pays, ils sont prêts à résister à tout ce qui n'émane pas de la loi. Parmi les nombreux exemples qu'on en pourrait citer, nous nous contenterons de rapporter l'anecdote suivante qui a eu lieu en France tout récemment.

« Peu de temps avant le 20 mars, un Anglais achète l'hôtel de Noailles. A l'arrivée de Bonaparte, comme il n'avait encore payé qu'un à-compte, l'Administration se mit en devoir d'exécuter le décret impérial concernant les biens des émigrés et d'expulser l'acquéreur.

» A l'ordre de quitter les lieux, qui lui fut intimé par un huissier, l'Anglais ne répondit autre chose, sinon qu'il était chez lui, que l'acte civil qui le faisait propriétaire ne pouvait être annulé que par un autre acte civil; que telle était la loi.

» Le lendemain, un autre huissier se présente; même ré-

En résumant tout ce que nous venons de dire sur l'industrie française, nous voyons que, par l'effet de l'époque où elle s'est constituée dans le gouvernement, elle se trouve dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise, mais qu'elle n'a point encore tiré de cette position tous les avantages qu'elle en peut déduire; de telle sorte qu'à l'inverse de l'industrie anglaise elle a une influence assez importante pour empêcher l'action de l'arbitraire sur la masse, mais qu'elle n'a point encore contracté les habitudes nationales nécessaires pour se préserver de l'arbitraire relatif aux individus.

ponse que la veille, et terminée à peu près en ces termes : « Dites à ceux qui vous envoient, que je ne sors d'ici qu'en » vertu d'un jugement bon ou mauvais; qu'il me faut un ju- » gement. On dit que vous êtes libres en France, je saurai » bientôt si vous l'êtes. Je vais faire ce qu'en pareille occa- » sion je ferais en Angleterre: la maison d'un citoyen est in- » violable; ma maison sera fortifiée, mes gens armés, et on » tirera sur quiconque viendra, comme vous, Monsieur, m'y » faire violence, au nom d'une autorité qui n'est pas celle des » lois. »

« Et, en effet, la maison fut fortifiée, les portes barricadées, les gens armés. L'affaire fit du bruit, elle fut portée au conseil d'État; l'Anglais fut tranquille chez lui. »

Quel Français oserait montrer une fermeté pareille ?

Tome IV, 1er cahier.

§ III.

Conclusion.

De ce que nous avons dit jusqu'à présent, il résulte que l'industrie anglaise et l'industrie française sont dans deux états politiques différents, qu'elles jouissent chacune d'un genre d'influence particulier dans la direction de leurs affaires respectives. L'industrie anglaise s'est préservée de l'arbitraire sur les individus, mais elle ne peut se garantir de celui qui agit sur la masse. L'industrie française, au contraire, a des garanties contre l'arbitraire relatif à la masse, et ne sait point se préserver de celui qui pèse sur les individus. Ne s'ensuit-il pas qu'il est de l'intérêt mutuel de l'industrie anglaise et de l'industrie française de se réunir, de combiner leurs forces ? Comme producteurs, les industriels de France et d'Angleterre n'ont absolument aucun motif de se haïr ; ils sont, au contraire, rapprochés par les intérêts généraux de l'industrie ; mais, de plus, en vertu de leur position politique particulière, ils ont le plus grand intérêt à se coaliser. L'industrie française et l'industrie anglaise se trouvent, à l'égard des gouvernements de la France et

de l'Angleterre, dans une situation précisément telle, que ce qui manque de force politique à chacune d'elles se trouve possédé par l'autre. Réunies, elles auront donc toutes les forces ; isolées, elles continueront à souffrir toutes deux de ce que leurs forces ne sont pas complètes.

La coalition de toutes les industries nationales est nécessaire pour préparer l'établissement du régime industriel. Mais cette coalition ne peut point se former soudainement sur tous les points du monde civilisé; elle doit commencer par l'union de l'industrie française et de l'industrie anglaise, celles de toutes qui ont l'intérêt le plus évident de combiner leurs efforts. Leur union est possible ; car, encore une fois, tous les industriels sont amis ; elle est avantageuse à chacune d'elles, car les forces qui manquent à l'une se trouvent dans l'autre ; d'un autre côté, l'industrie, comme nous l'avons dit bien souvent, possède toutes les forces réelles. L'industrie anglaise et l'industrie française peuvent donc et doivent avoir la ferme intention de s'unir, et il est en leur pouvoir de se coaliser. Quel obstacle peut donc s'opposer à cette union ? Aucun, si ce n'est l'ignorance des moyens de combiner leurs efforts.

APPENDICE

Le corps industriel se compose, comme nous l'avons établi, de deux grandes familles : celle des savants ou des industriels de théorie, et celle des producteurs immédiats ou des savants d'application. Dans tout ce que nous venons de dire, il n'a été question que des industriels praticiens. Nous pouvons faire des réflexions analogues par rapport aux industriels théoriciens.

La classe scientifique anglaise et la classe scientifique française se trouvent aussi dans une situation telle, que ce qui manque à chacune d'elles est possédé par l'autre.

L'industrie théorique française est constituée, et l'organisation du corps savant français, de l'académie des sciences est complète, sauf la *philosophie* qu'il n'a pas, qu'il ne pouvait avoir *encore*, mais qu'il aura sans doute bientôt. Que manque-t-il à ce corps pour entrer avec fruit dans la ligue industrielle générale, pour travailler à établir le régime industriel? Une seule chose! C'est d'être libre, c'est de se dégager de toute influence du gouvernement.

Cette condition, le corps savant anglais l'a

remplie. La société royale de Londres est libre ; ses rapports avec la classe des producteurs immédiats sont plus directs; mais, d'un autre côté, son organisation est loin d'être aussi complète, aussi bien combinée que celle de notre institut.

Ainsi, l'industrie théorique anglaise et l'industrie théorique française, de même que les deux industries pratiques, jouissent chacune d'un avantage qui manque à l'autre. Elles ont donc, comme les industries pratiques, un puissant intérêt à se combiner.

ARTICLE II

Nous venons d'établir l'intérêt mutuel qui doit porter l'industrie anglaise et l'industrie française à se réunir, et quels avantages chacune d'elles doit retirer de la combinaison de leurs efforts. Les motifs de coalition que nous avons présentés nous paraissent très-solides, et nous ne doutons pas qu'en méditant sur ce sujet on ne trouve nos raisons convaincantes; mais nous ne craignons pas d'avancer avec la même con-

Ces droits, que la charte garantit, l'industrie se les est assurés de la manière la plus complète, et la féodalité ne peut point y toucher. Pour tout ce qui concerne l'administration intérieure, un citoyen anglais est vraiment un homme libre; il ne craint aucune atteinte pour sa propriété, il peut émettre sa pensée au grand jour avec une parfaite franchise; il dispose de ses facultés avec une pleine liberté. Il n'a point à redouter une arrestation illégale, une spoliation inique. Ces droits précieux que l'industrie a conquis en Angleterre, elle les défend contre toutes les usurpations, parce que tous les producteurs savent s'entendre, parce qu'une injustice qui porte sur l'un d'entre eux est ressentie et repoussée par tout le corps de la nation, par toute la classe industrielle.

Ainsi, l'industrie anglaise a tiré tout le parti possible de la position où la force des circonstances l'a placée; obligée de se resserrer dans un cercle étroit, elle s'est acquis tous les avantages auxquels elle pouvait atteindre. Elle a contracté d'excellentes habitudes nationales qui lui garantissent pour jamais a possession de ce qu'elle a su obtenir, et c'est en vertu de ces habitudes intérieures que l'industrie a prospéré en Angleterre, beaucoup plus que chez les autres nations,

quelque contraire qu'ait été la politique extérieure du gouvernement anglais aux intérêts de l'industrie.

En résumé, on voit que l'industrie anglaise n'a point pu empêcher l'action de la féodalité, relative à la masse, mais qu'elle s'est parfaitement garantie contre l'arbitraire qui pèse sur les individus.

§ II.

État politique de l'industrie française.

L'industrie française se trouve dans une position toute différente. Elle vient de se constituer à une époque où la féodalité est anéantie. Dès lors c'est elle qui a le dessus dans toute l'administration des affaires publiques. La chambre des pairs n'est nullement féodale ; elle n'est aristocratique que de nom et dans la charte, mais point du tout par le fait et dans l'opinion. Les pairs de France n'ont ni grands domaines territoriaux, ni priviléges de féodalité, ni vassaux. Il ne reste plus rien de féodal que la royauté, et, par le fait, il y a réellement deux chambres industrielles, c'est-à-dire deux chambres qui pensent et qui agissent dans le sens des intérêts de

l'industrie. Les membres de la chambre dite aristocratique n'ont d'autre intérêt que ceux-là ; ils ne sont point un pouvoir distinct; ils sont, à proprement parler, une extension du corps qui représente l'industrie. On peut bien les considérer, sous un certain point de vue, comme une extension du pouvoir royal, car ils en dépendent, pour la plupart, quant à leurs moyens d'existence; mais ce n'est là qu'un effet momentané, d'ailleurs peu considérable. Quand bien même il serait vrai qu'un pair qui reçoit les faveurs de la cour votera toujours dans le même sens que la royauté, il est clair que si ces faveurs sont ôtées, il votera dans le sens industriel; tandis qu'en Angleterre, un pair disgracié ne vote point nécessairement dans les intérêts de l'industrie, parce que, comme pair, il a des intérêts anti-industriels tout à fait indépendants de ceux qu'il peut avoir en qualité de courtisan.

Ainsi l'industrie française se trouve, par l'influence de l'époque où elle a pris sa part dans le gouvernement, jouer un rôle politique plus élevé que celui de l'industrie anglaise. L'industrie, en France, n'a de lutte à soutenir que contre un seul pouvoir; car, en considérant même la chambre des pairs comme une extension du pouvoir

royal, tandis qu'elle est bien plutôt une extension du pouvoir industriel, il serait toujours vrai de dire qu'il n'y a en France que deux pouvoirs politiques distincts, celui de la royauté et celui de l'industrie. Par là, il se trouve que l'industrie française prend une part active dans les hautes combinaisons sociales, qu'elle jouit d'une influence directe sur le plan politique général, sur celui qui règle les relations extérieures, et qu'une guerre désastreuse ne peut être entreprise contre sa volonté.

Elle est donc placée dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise. Mais cette supériorité est bien compensée par les avantages qui lui manquent, et que l'industrie anglaise possède à un très-haut degré.

L'industrie n'est point constituée en France depuis assez longtemps pour qu'elle ait pu contracter encore de bonnes habitudes nationales. Elle n'a point cet esprit public, ce sentiment de la communauté d'intérêt, qui domine en Angleterre, et qui, à moins d'être produit momentanément par un excès d'enthousiasme, ne peut provenir que du temps. Chaque Français tient à sa liberté, au maintien de ses propriétés ; mais nous n'avons pas encore un sentiment de nos droits

aussi fort, aussi net, que celui qui existe dans le moindre citoyen anglais. Nous ne savons point encore lier assez intimement l'intérêt individuel avec l'intérêt de tous. En France, un acte arbitraire n'est ressenti que par celui qui en est frappé ; la masse n'imagine pas qu'il lui importe de le repousser; et même celui qui est victime d'un acte arbitraire s'y résigne paisiblement, sauf à s'en plaindre ensuite, lorsqu'il aura déjà éprouvé les plus grandes vexations[1].

1. En France, chacun dit bien qu'il ne faut obéir qu'aux lois, mais cependant personne ne songe à opposer la moindre résistance au plus petit agent de l'autorité qui vient exécuter un acte illégal. Nous n'avons pas encore cet esprit d'indépendance qui caractérise les Anglais. Chez nous, l'indépendance n'est qu'un principe ; chez les Anglais, elle est action ; et cette indépendance, ils la portent partout; en tous pays, ils sont prêts à résister à tout ce qui n'émane pas de la loi. Parmi les nombreux exemples qu'on en pourrait citer, nous nous contenterons de rapporter l'anecdote suivante qui a eu lieu en France tout récemment.

« Peu de temps avant le 20 mars, un Anglais achète l'hôtel de Noailles. A l'arrivée de Bonaparte, comme il n'avait encore payé qu'un à-compte, l'Administration se mit en devoir d'exécuter le décret impérial concernant les biens des émigrés et d'expulser l'acquéreur.

» A l'ordre de quitter les lieux, qui lui fut intimé par un huissier, l'Anglais ne répondit autre chose, sinon qu'il était chez lui, que l'acte civil qui le faisait propriétaire ne pouvait être annulé que par un autre acte civil; que telle était la loi.

» Le lendemain, un autre huissier se présente; même ré-

En résumant tout ce que nous venons de dire sur l'industrie française, nous voyons que, par l'effet de l'époque où elle s'est constituée dans le gouvernement, elle se trouve dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise, mais qu'elle n'a point encore tiré de cette position tous les avantages qu'elle en peut déduire; de telle sorte qu'à l'inverse de l'industrie anglaise elle a une influence assez importante pour empêcher l'action de l'arbitraire sur la masse, mais qu'elle n'a point encore contracté les habitudes nationales nécessaires pour se préserver de l'arbitraire relatif aux individus.

ponse que la veille, et terminée à peu près en ces termes : « Dites à ceux qui vous envoient, que je ne sors d'ici qu'en » vertu d'un jugement bon ou mauvais; qu'il me faut un ju- » gement. On dit que vous êtes libres en France, je saurai » bientôt si vous l'êtes. Je vais faire ce qu'en pareille occa- » sion je ferais en Angleterre: la maison d'un citoyen est in- » violable; ma maison sera fortifiée, mes gens armés, et on » tirera sur quiconque viendra, comme vous, Monsieur, m'y » faire violence, au nom d'une autorité qui n'est pas celle des » lois. »

« Et, en effet, la maison fut fortifiée, les portes barricadées, les gens armés. L'affaire fit du bruit, elle fut portée au conseil d'État; l'Anglais fut tranquille chez lui. »

Quel Français oserait montrer une fermeté pareille ?

§ III.

Conclusion.

De ce que nous avons dit jusqu'à présent, il résulte que l'industrie anglaise et l'industrie française sont dans deux états politiques différents, qu'elles jouissent chacune d'un genre d'influence particulier dans la direction de leurs affaires respectives. L'industrie anglaise s'est préservée de l'arbitraire sur les individus, mais elle ne peut se garantir de celui qui agit sur la masse. L'industrie française, au contraire, a des garanties contre l'arbitraire relatif à la masse, et ne sait point se préserver de celui qui pèse sur les individus. Ne s'ensuit-il pas qu'il est de l'intérêt mutuel de l'industrie anglaise et de l'industrie française de se réunir, de combiner leurs forces ? Comme producteurs, les industriels de France et d'Angleterre n'ont absolument aucun motif de se haïr ; ils sont, au contraire, rapprochés par les intérêts généraux de l'industrie ; mais, de plus, en vertu de leur position politique particulière, ils ont le plus grand intérêt à se coaliser. L'industrie française et l'industrie anglaise se trouvent, à l'égard des gouvernements de la France et

de l'Angleterre, dans une situation précisément telle, que ce qui manque de force politique à chacune d'elles se trouve possédé par l'autre. Réunies, elles auront donc toutes les forces ; isolées, elles continueront à souffrir toutes deux de ce que leurs forces ne sont pas complètes.

La coalition de toutes les industries nationales est nécessaire pour préparer l'établissement du régime industriel. Mais cette coalition ne peut point se former soudainement sur tous les points du monde civilisé; elle doit commencer par l'union de l'industrie française et de l'industrie anglaise, celles de toutes qui ont l'intérêt le plus évident de combiner leurs efforts. Leur union est possible ; car, encore une fois, tous les industriels sont amis ; elle est avantageuse à chacune d'elles, car les forces qui manquent à l'une se trouvent dans l'autre; d'un autre côté, l'industrie, comme nous l'avons dit bien souvent, possède toutes les forces réelles. L'industrie anglaise et l'industrie française peuvent donc et doivent avoir la ferme intention de s'unir, et il est en leur pouvoir de se coaliser. Quel obstacle peut donc s'opposer à cette union? Aucun, si ce n'est l'ignorance des moyens de combiner leurs efforts.

APPENDICE

Le corps industriel se compose, comme nous l'avons établi, de deux grandes familles : celle des savants ou des industriels de théorie, et celle des producteurs immédiats ou des savants d'application. Dans tout ce que nous venons de dire, il n'a été question que des industriels praticiens. Nous pouvons faire des réflexions analogues par rapport aux industriels théoriciens.

La classe scientifique anglaise et la classe scientifique française se trouvent aussi dans une situation telle, que ce qui manque à chacune d'elles est possédé par l'autre.

L'industrie théorique française est constituée, et l'organisation du corps savant français, de l'académie des sciences est complète, sauf la philosophie qu'il n'a pas, qu'il ne pouvait avoir encore, mais qu'il aura sans doute bientôt. Que manque-t-il à ce corps pour entrer avec fruit dans la ligue industrielle générale, pour travailler à établir le régime industriel? Une seule chose! C'est d'être libre, c'est de se dégager de toute influence du gouvernement.

Cette condition, le corps savant anglais l'a

remplie. La société royale de Londres est libre ; ses rapports avec la classe des producteurs immédiats sont plus directs ; mais, d'un autre côté, son organisation est loin d'être aussi complète, aussi bien combinée que celle de notre institut.

Ainsi, l'industrie théorique anglaise et l'industrie théorique française, de même que les deux industries pratiques, jouissent chacune d'un avantage qui manque à l'autre. Elles ont donc, comme les industries pratiques, un puissant intérêt à se combiner.

ARTICLE II

Nous venons d'établir l'intérêt mutuel qui doit porter l'industrie anglaise et l'industrie française à se réunir, et quels avantages chacune d'elles doit retirer de la combinaison de leurs efforts. Les motifs de coalition que nous avons présentés nous paraissent très-solides, et nous ne doutons pas qu'en méditant sur ce sujet on ne trouve nos raisons convaincantes ; mais nous ne craignons pas d'avancer avec la même con-

saux avaient été en lutte continuelle depuis l'époque de la conquête, et les deux partis avaient eu alternativement l'avantage. *Louis XI* assura la supériorité au *pouvoir royal* par des moyens atroces; mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner les *moyens ;* nous n'avons à considérer que leurs résultats.

Depuis *Louis XI* jusqu'à *Louis XIV,* les *tribunaux civils royaux* ont regardé comme le principal objet de leur institution d'envahir les *justices seigneuriales* et d'accroître le pouvoir de leur maître. Les procès des particuliers étaient leur moindre affaire, et les jugements à rendre la moins honorable de leurs fonctions.

C'est à la fin de cette époque que le corps des *avocats* s'est établi : ils ont d'abord été appelés *conseillers*; ils eurent aussi le titre d'*avocats du roi,* c'est-à-dire qu'ils furent chargés à la fois des intérêts du *roi* et de ceux des particuliers.

Nous ne prétendons pas que les *tribunaux suprêmes* ou *parlementaires* aient toujours donné gain de cause au *roi;* nous nous plaisons à reconnaître de leur part un grand nombre de jugements favorables à la *nation*, et même quelques traits d'héroïsme; mais nous persistons à dire que les *légistes*, depuis l'origine, se sont crus

prit industriel ; il n'est autre chose que le résultat de l'influence de la féodalité. C'est parce que l'esprit industriel ne domine pas encore, que les haines nationales continuent à subsister. Mais, du moment que l'industrie prendra le dessus, ces haines disparaîtront pour faire place à des dispositions fraternelles, fondées sur la conscience de l'identité des intérêts. En un mot, la haine existe encore entre les industriels praticiens de France et les industriels praticiens d'Angleterre ; mais cette haine n'est point produite par l'esprit industriel ; elle est uniquement, de part et d'autre, le résultat de l'esprit féodal ; elle a constamment diminué avec l'influence de la féodalité ; elle doit disparaître entièrement quand l'esprit industriel deviendra tout à fait dominant.

Quant aux moyens de faire adopter aux deux industries nationales l'idée d'unir leurs efforts, c'est-à-dire quant aux moyens d'exécuter le projet de coalition, il semble d'abord que tout cela est bien difficile, qu'il faut beaucoup de temps et de soin pour en venir à bout. Mais si l'on veut bien y réfléchir avec nous, on verra que tout se réduit à une chose toute simple.

N'est-il pas clair que si, d'une part, les cent

ajouter que ce qui résulte pour les *juges* qui composent actuellement ces *tribunaux*, de l'esprit qu'ils ont reçu de leurs devanciers et qui est évidemment un *esprit* de *domination,* parce que l'*institution* a été formée par les *Francs* et imposée aux *Gaulois* par leurs vainqueurs.

L'*esprit* de *civilisation* est cependant celui qui devrait animer les *tribunaux ;* l'ambition de jouer un rôle politique, c'est-à-dire de *dominer*, est celui qui les possède, et il faut que cet *esprit* de *domination* soit bien fort dans le corps des *légistes*, car depuis l'époque où les *états généraux* ont cessé de s'assembler jusqu'à la *révolution,* on les a vus, peu délicats sur les moyens, chercher à se donner de l'*importance politique*, en affectant de représenter les *états généraux,* et à ce titre, entraver autant qu'ils le pouvaient la marche du *gouvernement.*

Aujourd'hui que les établissements politiques ne leur permettent d'espérer aucun rôle important et qu'ils ne peuvent plus remuer pour le *peuple* ou plutôt au nom du *peuple,* ils se montrent voués au rétablissement de l'*ancien régime*, ce qui est assez clair pour ceux qui ont fait quelque attention à leurs jugements dans les affaires d'*opinion politique*, et ce ne sont pas seulement

société et les moyens d'y pourvoir. N'est-il pas bien remarquable que des industriels soient précisément les seuls qui ne discutent pas les intérêts de l'industrie? N'est-il pas bien étrange que les savants et les producteurs, qui sont les vrais intéressés dans les affaires publiques, et qui seuls ont les connaissances positives nécessaires pour en bien juger, n'osent former leur opinion sur les questions d'intérêt général, que d'après les décisions d'écrivains qui ne remplissent ni l'une ni l'autre de ces deux conditions? En vérité, un tel état de choses est trop bizarre, tranchons le mot, trop niais, pour qu'il puisse durer, pour qu'il ne cesse pas dès l'instant qu'il sera remarqué. On est donc en droit d'espérer que les industriels cesseront bientôt de traiter leurs affaires par procureurs; qu'ils se mêleront de discuter par eux-mêmes les questions d'intérêt public; qu'en un mot, de passive qu'elle a été jusqu'à présent, l'industrie deviendra active. C'est dans ce changement important que consiste, à proprement parler, le passage du régime arbitraire au régime industriel, comme nous l'avons déjà remarqué et comme il n'est pas inutile de le répéter. Tant que l'industrie se considère comme étant sous la tutelle du gouver-

nement et sous l'inspiration des écrivains politiques qui n'appartiennent à aucune des deux classes industrielles, elle est passive, et on reste dans l'ancien régime; mais du moment que l'industrie vient à protéger le gouvernement, qu'elle s'occupe de vouloir par elle-même, de rechercher ce qui lui convient, et qu'elle ne se meut directement que d'après sa propre impulsion, alors elle devient active, et on entre dans le régime industriel.

Si l'opinion des principaux membres de l'industrie ne détermine point l'opinion publique, cela tient donc à ce que ces hommes ne s'occupent point d'agir sur l'opinion de la masse; qu'eux-mêmes reçoivent leurs jugements d'ailleurs. Ainsi on ne peut douter que si la tête de l'industrie des deux genres, en France et en Angleterre, adopte la proposition que nous avons faite de coaliser l'industrie anglaise et l'industrie française, cette adoption suffit pour déterminer l'opinion publique dans les deux pays en faveur de cette proposition, et pour produire, par le fait, la coalition des deux industries. Tout se réduit donc à faire vouloir cette coalition aux principaux industriels théoriciens et praticiens, tant de la France que de l'Angleterre. Or, c'est

là ce que nous avons entrepris. Dans cette entreprise, comme dans les entreprises industrielles quelconques, il y a nécessairement, comme nous l'avons établi, deux parties, la théorie et la pratique. Or, de ces deux parties, nous n'en avons qu'une, c'est la théorie. La partie théorique de l'entreprise consiste à établir quel intérêt les industriels ont à s'unir, pour quel objet ils doivent s'associer, et comment doivent être combinés leurs efforts. C'est là notre tâche : les travaux que nous avons publiés ont pour but de la remplir. C'est au public de juger si ce but est atteint. Mais ce n'est là qu'une moitié du travail. La capacité philosophique n'est que l'une des deux capacités indispensables pour le succès de l'entreprise; il nous manque la capacité financière, c'est-à-dire des capitaux et des moyens de persuasion. A l'égard des membres de l'industrie d'application, par notre position, par notre genre de facultés, nous n'avons de relations naturelles qu'avec les industriels théoriciens; nos moyens n'ont d'action directe que sur eux. Pour déterminer le concours des industriels praticiens, un membre de l'industrie pratique est indispensable. Ce serait sortir du rôle qui nous est forcément assigné par

la nature des choses, par cette division nécessaire de la capacité théorique et de la capacité pratique, que de vouloir agir sur l'industrie d'application, autrement que par la publication de nos travaux. Nous avons établi qu'une souscription générale de l'industrie pratique est nécessaire pour l'exécution des travaux qui doivent préparer l'établissement du régime industriel. Or, ce concours des industriels praticiens, il n'est pas en notre pouvoir de le déterminer. Il manque donc à l'entreprise que nous avons conçue un industriel praticien, un homme qui possède des capitaux, et qui ait des relations de confiance et de crédit avec l'industrie d'application; un homme, en un mot, capable de déterminer le concours des principaux industriels praticiens, de même que nous tentons de déterminer celui des théoriciens. Le praticien que nous appelons doit, en outre, satisfaire à la condition de concevoir nettement le but et le plan de notre entreprise. Mais ce n'est pas là ce qui peut nous arrêter; car nos relations personnelles nous ont convaincu que cette capacité se trouve tout autant pour le moins dans la classe des industriels d'application que dans celle des industriels de théorie.

Notre entreprise ne peut donc marcher sans l'association d'un des membres de l'industrie pratique ; nous l'appelons franchement, se présentera-t-il? Oui, car il y trouvera ce qui détermine tous les hommes : de la considération et des bénéfices pécuniaires ; de la considération, nous ne nous amusons pas à le prouver ; des bénéfices, c'est ce qu'il nous reste à établir.

Il n'est nullement question, pour l'associé que nous appelons, d'un généreux dévouement, de grands sacrifices à faire pour le bien public. Il s'agit tout simplement de voir clair dans une spéculation financière. Quant aux avantages qui doivent résulter pour l'humanité des travaux que nous entreprenons, nous croyons que tout homme capable de réfléchir ne peut les révoquer en doute. Mais ce n'est point uniquement cela qu'il faut considérer dans une entreprise de bien public. Travaillant à établir ce régime industriel, laissons-nous au moins diriger par les idées industrielles. L'industrie a pour principe de ne jamais se mêler d'une entreprise sans y trouver son profit, et nous nous garderons bien de vouloir faire admettre un principe contraire. Nous sommes convaincus qu'une entreprise d'utilité générale ne se fait jamais bien lorsque

APPENDICE

Le corps industriel se compose, comme nous l'avons établi, de deux grandes familles : celle des savants ou des industriels de théorie, et celle des producteurs immédiats ou des savants d'application. Dans tout ce que nous venons de dire, il n'a été question que des industriels praticiens. Nous pouvons faire des réflexions analogues par rapport aux industriels théoriciens.

La classe scientifique anglaise et la classe scientifique française se trouvent aussi dans une situation telle, que ce qui manque à chacune d'elles est possédé par l'autre.

L'industrie théorique française est constituée, et l'organisation du corps savant français, de l'académie des sciences est complète, sauf la philosophie qu'il n'a pas, qu'il ne pouvait avoir encore, mais qu'il aura sans doute bientôt. Que manque-t-il à ce corps pour entrer avec fruit dans la ligue industrielle générale, pour travailler à établir le régime industriel? Une seule chose! C'est d'être libre, c'est de se dégager de toute influence du gouvernement.

Cette condition, le corps savant anglais l'a

remplie. La société royale de Londres est libre ; ses rapports avec la classe des producteurs immédiats sont plus directs ; mais, d'un autre côté, son organisation est loin d'être aussi complète, aussi bien combinée que celle de notre institut.

Ainsi, l'industrie théorique anglaise et l'industrie théorique française, de même que les deux industries pratiques, jouissent chacune d'un avantage qui manque à l'autre. Elles ont donc, comme les industries pratiques, un puissant intérêt à se combiner.

ARTICLE II

Nous venons d'établir l'intérêt mutuel qui doit porter l'industrie anglaise et l'industrie française à se réunir, et quels avantages chacune d'elles doit retirer de la combinaison de leurs efforts. Les motifs de coalition que nous avons présentés nous paraissent très-solides, et nous ne doutons pas qu'en méditant sur ce sujet on ne trouve nos raisons convaincantes ; mais nous ne craignons pas d'avancer avec la même con-

Si l'on remonte dans l'*histoire* de l'*industrie* jusqu'à l'époque des *Grecs* et des *Romains*, on trouve que chez ces *peuples*, la *classe industrielle* était complétement *esclave* de la *classe militaire*.

L'esclavage de l'*industrie* continua sous les *guerriers* du *Nord* qui détruisirent l'*empire romain*, et qui s'établirent dans l'occident de l'*Europe*, à la place des anciens maîtres ou vainqueurs.

Cette révolution, qui paraît, au premier abord, n'avoir consisté pour l'*industrie* que dans un simple changement de maîtres, fut cependant pour elle de la plus grande importance, à raison des suites heureuses de ce changement de domination.

L'esclavage de la *classe industrielle* changea de nature et devint *esclavage* de la *glèbe*, ce qui était une grande amélioration. En outre, les vainqueurs s'étant répandus dans la *campagne*, les *industriels*, qui étaient établis dans les *villes*, ne furent plus soumis à l'inspection immédiate et continue des maîtres, ce qui leur fut encore très-favorable.

Ainsi, pour ces deux motifs, la *conquête* de l'*empire romain* par les *peuples* du *nord* de

l'*Europe* produisit le premier perfectionnement notable qui ait eu lieu dans le sort de l'*industrie.*

Le second progrès de la *classe industrielle* consista dans son *affranchissement.*

Les avantages que la destruction de l'*empire romain* procura, comme nous venons de le voir, à l'*industrie,* lui ayant permis de prendre un certain développement, elle parvint graduellement au point de pouvoir racheter sa liberté. Ce rachat est le plus important de tous les pas que l'*industrie* ait faits et de tous ceux qu'elle fera par la suite. C'était le point le plus capital pour elle ; c'est le commencement de son *existence politique,* que nous allons voir se développer.

Ce *pas* important est désigné ordinairement sous le nom d'*affranchissement* des *communes;* et c'est à bon droit qu'on se sert de cette expression, car les *communes* et l'*industrie* sont une seule et même chose : les *communes*, à leur origine, étant composées, en totalité, d'*artisans* et de *négociants* qui s'étaient établis dans les villes. C'est là un *fait* très-essentiel à remarquer et qu'il ne faut jamais perdre de vue, pour se faire une idée juste de ce que nous devons entendre aujourd'hui par les *communes.*

l'industrie. Les membres de la chambre dite aristocratique n'ont d'autre intérêt que ceux-là ; ils ne sont point un pouvoir distinct; ils sont, à proprement parler, une extension du corps qui représente l'industrie. On peut bien les considérer, sous un certain point de vue, comme une extension du pouvoir royal, car ils en dépendent, pour la plupart, quant à leurs moyens d'existence; mais ce n'est là qu'un effet momentané, d'ailleurs peu considérable. Quand bien même il serait vrai qu'un pair qui reçoit les faveurs de la cour votera toujours dans le même sens que la royauté, il est clair que si ces faveurs sont ôtées, il votera dans le sens industriel; tandis qu'en Angleterre, un pair disgracié ne vote point nécessairement dans les intérêts de l'industrie, parce que, comme pair, il a des intérêts anti-industriels tout à fait indépendants de ceux qu'il peut avoir en qualité de courtisan.

Ainsi l'industrie française se trouve, par l'influence de l'époque où elle a pris sa part dans le gouvernement, jouer un rôle politique plus élevé que celui de l'industrie anglaise. L'industrie, en France, n'a de lutte à soutenir que contre un seul pouvoir; car, en considérant même la chambre des pairs comme une extension du pouvoir

royal, tandis qu'elle est bien plutôt une extension du pouvoir industriel, il serait toujours vrai de dire qu'il n'y a en France que deux pouvoirs politiques distincts, celui de la royauté et celui de l'industrie. Par là, il se trouve que l'industrie française prend une part active dans les hautes combinaisons sociales, qu'elle jouit d'une influence directe sur le plan politique général, sur celui qui règle les relations extérieures, et qu'une guerre désastreuse ne peut être entreprise contre sa volonté.

Elle est donc placée dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise. Mais cette supériorité est bien compensée par les avantages qui lui manquent, et que l'industrie anglaise possède à un très-haut degré.

L'industrie n'est point constituée en France depuis assez longtemps pour qu'elle ait pu contracter encore de bonnes habitudes nationales. Elle n'a point cet esprit public, ce sentiment de la communauté d'intérêt, qui domine en Angleterre, et qui, à moins d'être produit momentanément par un excès d'enthousiasme, ne peut provenir que du temps. Chaque Français tient à sa liberté, au maintien de ses propriétés ; mais nous n'avons pas encore un sentiment de nos droits

aussi fort, aussi net, que celui qui existe dans le moindre citoyen anglais. Nous ne savons point encore lier assez intimement l'intérêt individuel avec l'intérêt de tous. En France, un acte arbitraire n'est ressenti que par celui qui en est frappé ; la masse n'imagine pas qu'il lui importe de le repousser; et même celui qui est victime d'un acte arbitraire s'y résigne paisiblement, sauf à s'en plaindre ensuite, lorsqu'il aura déjà éprouvé les plus grandes vexations[1].

1. En France, chacun dit bien qu'il ne faut obéir qu'aux lois, mais cependant personne ne songe à opposer la moindre résistance au plus petit agent de l'autorité qui vient exécuter un acte illégal. Nous n'avons pas encore cet esprit d'indépendance qui caractérise les Anglais. Chez nous, l'indépendance n'est qu'un principe ; chez les Anglais, elle est action ; et cette indépendance, ils la portent partout; en tous pays, ils sont prêts à résister à tout ce qui n'émane pas de la loi. Parmi les nombreux exemples qu'on en pourrait citer, nous nous contenterons de rapporter l'anecdote suivante qui a eu lieu en France tout récemment.

« Peu de temps avant le 20 mars, un Anglais achète l'hôtel de Noailles. A l'arrivée de Bonaparte, comme il n'avait encore payé qu'un à-compte, l'Administration se mit en devoir d'exécuter le décret impérial concernant les biens des émigrés et d'expulser l'acquéreur.

» A l'ordre de quitter les lieux, qui lui fut intimé par un huissier, l'Anglais ne répondit autre chose, sinon qu'il était chez lui, que l'acte civil qui le faisait propriétaire ne pouvait être annulé que par un autre acte civil; que telle était la loi.

» Le lendemain, un autre huissier se présente; même ré-

En résumant tout ce que nous venons de dire sur l'industrie française, nous voyons que, par l'effet de l'époque où elle s'est constituée dans le gouvernement, elle se trouve dans une position politique plus favorable que celle de l'industrie anglaise, mais qu'elle n'a point encore tiré de cette position tous les avantages qu'elle en peut déduire; de telle sorte qu'à l'inverse de l'industrie anglaise elle a une influence assez importante pour empêcher l'action de l'arbitraire sur la masse, mais qu'elle n'a point encore contracté les habitudes nationales nécessaires pour se préserver de l'arbitraire relatif aux individus.

ponse que la veille, et terminée à peu près en ces termes : « Dites à ceux qui vous envoient, que je ne sors d'ici qu'en » vertu d'un jugement bon ou mauvais; qu'il me faut un ju- » gement. On dit que vous êtes libres en France, je saurai » bientôt si vous l'êtes. Je vais faire ce qu'en pareille occa- » sion je ferais en Angleterre: la maison d'un citoyen est in- » violable; ma maison sera fortifiée, mes gens armés, et on » tirera sur quiconque viendra, comme vous, Monsieur, m'y » faire violence, au nom d'une autorité qui n'est pas celle des » lois. »

« Et, en effet, la maison fut fortifiée, les portes barricadées, les gens armés. L'affaire fit du bruit, elle fut portée au conseil d'État; l'Anglais fut tranquille chez lui. »

Quel Français oserait montrer une fermeté pareille ?

§ III.

Conclusion.

De ce que nous avons dit jusqu'à présent, il résulte que l'industrie anglaise et l'industrie française sont dans deux états politiques différents, qu'elles jouissent chacune d'un genre d'influence particulier dans la direction de leurs affaires respectives. L'industrie anglaise s'est préservée de l'arbitraire sur les individus, mais elle ne peut se garantir de celui qui agit sur la masse. L'industrie française, au contraire, a des garanties contre l'arbitraire relatif à la masse, et ne sait point se préserver de celui qui pèse sur les individus. Ne s'ensuit-il pas qu'il est de l'intérêt mutuel de l'industrie anglaise et de l'industrie française de se réunir, de combiner leurs forces ? Comme producteurs, les industriels de France et d'Angleterre n'ont absolument aucun motif de se haïr ; ils sont, au contraire, rapprochés par les intérêts généraux de l'industrie ; mais, de plus, en vertu de leur position politique particulière, ils ont le plus grand intérêt à se coaliser. L'industrie française et l'industrie anglaise se trouvent, à l'égard des gouvernements de la France et

de l'Angleterre, dans une situation précisément telle, que ce qui manque de force politique à chacune d'elles se trouve possédé par l'autre. Réunies, elles auront donc toutes les forces ; isolées, elles continueront à souffrir toutes deux de ce que leurs forces ne sont pas complètes.

La coalition de toutes les industries nationales est nécessaire pour préparer l'établissement du régime industriel. Mais cette coalition ne peut point se former soudainement sur tous les points du monde civilisé; elle doit commencer par l'union de l'industrie française et de l'industrie anglaise, celles de toutes qui ont l'intérêt le plus évident de combiner leurs efforts. Leur union est possible ; car, encore une fois, tous les industriels sont amis ; elle est avantageuse à chacune d'elles, car les forces qui manquent à l'une se trouvent dans l'autre; d'un autre côté, l'industrie, comme nous l'avons dit bien souvent, possède toutes les forces réelles. L'industrie anglaise et l'industrie française peuvent donc et doivent avoir la ferme intention de s'unir, et il est en leur pouvoir de se coaliser. Quel obstacle peut donc s'opposer à cette union? Aucun, si ce n'est l'ignorance des moyens de combiner leurs efforts.

APPENDICE

Le corps industriel se compose, comme nous l'avons établi, de deux grandes familles : celle des savants ou des industriels de théorie, et celle des producteurs immédiats ou des savants d'application. Dans tout ce que nous venons de dire, il n'a été question que des industriels praticiens. Nous pouvons faire des réflexions analogues par rapport aux industriels théoriciens.

La classe scientifique anglaise et la classe scientifique française se trouvent aussi dans une situation telle, que ce qui manque à chacune d'elles est possédé par l'autre.

L'industrie théorique française est constituée, et l'organisation du corps savant français, de l'académie des sciences est complète, sauf la philosophie qu'il n'a pas, qu'il ne pouvait avoir encore, mais qu'il aura sans doute bientôt. Que manque-t-il à ce corps pour entrer avec fruit dans la ligue industrielle générale, pour travailler à établir le régime industriel? Une seule chose! C'est d'être libre, c'est de se dégager de toute influence du gouvernement.

Cette condition, le corps savant anglais l'a

remplie. La société royale de Londres est libre ; ses rapports avec la classe des producteurs immédiats sont plus directs ; mais, d'un autre côté, son organisation est loin d'être aussi complète, aussi bien combinée que celle de notre institut.

Ainsi, l'industrie théorique anglaise et l'industrie théorique française, de même que les deux industries pratiques, jouissent chacune d'un avantage qui manque à l'autre. Elles ont donc, comme les industries pratiques, un puissant intérêt à se combiner.

ARTICLE II

Nous venons d'établir l'intérêt mutuel qui doit porter l'industrie anglaise et l'industrie française à se réunir, et quels avantages chacune d'elles doit retirer de la combinaison de leurs efforts. Les motifs de coalition que nous avons présentés nous paraissent très-solides, et nous ne doutons pas qu'en méditant sur ce sujet on ne trouve nos raisons convaincantes ; mais nous ne craignons pas d'avancer avec la même con-

fiance que ce projet sera considéré par la plupart des personnes, par les parties intéressées même, comme une rêverie impossible à réaliser, comme une combinaison analogue à l'*impraticable paix* de l'abbé de Saint-Pierre.

Toutes les objections qu'on peut faire se réduisent à peu près à celle-ci : Il existe une haine profonde entre la France et l'Angleterre, et il faut beaucoup de temps pour changer à cet égard les habitudes des deux nations, pour leur faire adopter une disposition nouvelle essentiellement pacifique.

Quant à cette haine nationale réciproque, nous sommes loin d'en nier l'existence. Mais d'abord elle n'a pas lieu dans l'industrie théorique; les savants de France et d'Angleterre se considèrent généralement comme étant de la même famille, et s'occupent, chacun de leur côté, de réprimer tout ce qui tend à introduire la discorde entre eux. La lutte existe, il est vrai, dans l'industrie pratique, quoiqu'à un bien moindre degré qu'on ne se l'imagine ordinairement, puisque l'industrie anglaise et l'industrie française ont manifesté plus d'une fois l'une et l'autre le désir de la paix, l'aversion pour la guerre; mais cet esprit de discorde et de haine est essentiellement contraire à l'es-

prit industriel; il n'est autre chose que le résultat de l'influence de la féodalité. C'est parce que l'esprit industriel ne domine pas encore, que les haines nationales continuent à subsister. Mais, du moment que l'industrie prendra le dessus, ces haines disparaîtront pour faire place à des dispositions fraternelles, fondées sur la conscience de l'identité des intérêts. En un mot, la haine existe encore entre les industriels praticiens de France et les industriels praticiens d'Angleterre; mais cette haine n'est point produite par l'esprit industriel; elle est uniquement, de part et d'autre, le résultat de l'esprit féodal; elle a constamment diminué avec l'influence de la féodalité; elle doit disparaître entièrement quand l'esprit industriel deviendra tout à fait dominant.

Quant aux moyens de faire adopter aux deux industries nationales l'idée d'unir leurs efforts, c'est-à-dire quant aux moyens d'exécuter le projet de coalition, il semble d'abord que tout cela est bien difficile, qu'il faut beaucoup de temps et de soin pour en venir à bout. Mais si l'on veut bien y réfléchir avec nous, on verra que tout se réduit à une chose toute simple.

N'est-il pas clair que si, d'une part, les cent

premières personnes de l'industrie théorique et les cent premières personnes de l'industrie pratique en France ; de l'autre, le même nombre de personnes de l'ordre correspondant en Angleterre, adoptent le projet de l'union des deux industries nationales, il est en leur pouvoir de le faire admettre par le reste de l'industrie dans les deux pays? L'opinion des principaux membres de l'industrie théorique et d'application suffit pour déterminer en un instant l'opinion publique. Si les choses ne se passent point ainsi, la raison en est que l'industrie se regarde encore comme subalterne en matière d'intérêt général, qu'elle ne forme pas son opinion d'elle-même, qu'elle laisse à d'autres qu'elle le soin de discuter ses intérêts. Quelles sont les personnes, en France et en Angleterre, qui s'occupent d'éclairer le public sur ses intérêts? Ce sont presque uniquement des hommes absolument étrangers et aux sciences théoriques et aux sciences d'application, aux connaissances positives comme aux combinaisons industrielles, des hommes qui ne font partie ni de l'industrie scientifique, ni de l'industrie pécuniaire. Voilà quels sont, à peu près, les esprits exclusivement occupés de traiter les intérêts généraux, d'examiner les besoins de la

société et les moyens d'y pourvoir. N'est-il pas bien remarquable que des industriels soient précisément les seuls qui ne discutent pas les intérêts de l'industrie ? N'est-il pas bien étrange que les savants et les producteurs, qui sont les vrais intéressés dans les affaires publiques, et qui seuls ont les connaissances positives nécessaires pour en bien juger, n'osent former leur opinion sur les questions d'intérêt général, que d'après les décisions d'écrivains qui ne remplissent ni l'une ni l'autre de ces deux conditions? En vérité, un tel état de choses est trop bizarre, tranchons le mot, trop niais, pour qu'il puisse durer, pour qu'il ne cesse pas dès l'instant qu'il sera remarqué. On est donc en droit d'espérer que les industriels cesseront bientôt de traiter leurs affaires par procureurs; qu'ils se mêleront de discuter par eux-mêmes les questions d'intérêt public; qu'en un mot, de passive qu'elle a été jusqu'à présent, l'industrie deviendra active. C'est dans ce changement important que consiste, à proprement parler, le passage du régime arbitraire au régime industriel, comme nous l'avons déjà remarqué et comme il n'est pas inutile de le répéter. Tant que l'industrie se considère comme étant sous la tutelle du gouver-

nement et sous l'inspiration des écrivains politiques qui n'appartiennent à aucune des deux classes industrielles, elle est passive, et on reste dans l'ancien régime; mais du moment que l'industrie vient à protéger le gouvernement, qu'elle s'occupe de vouloir par elle-même, de rechercher ce qui lui convient, et qu'elle ne se meut directement que d'après sa propre impulsion, alors elle devient active, et on entre dans le régime industriel.

Si l'opinion des principaux membres de l'industrie ne détermine point l'opinion publique, cela tient donc à ce que ces hommes ne s'occupent point d'agir sur l'opinion de la masse; qu'eux-mêmes reçoivent leurs jugements d'ailleurs. Ainsi on ne peut douter que si la tête de l'industrie des deux genres, en France et en Angleterre, adopte la proposition que nous avons faite de coaliser l'industrie anglaise et l'industrie française, cette adoption suffit pour déterminer l'opinion publique dans les deux pays en faveur de cette proposition, et pour produire, par le fait, la coalition des deux industries. Tout se réduit donc à faire vouloir cette coalition aux principaux industriels théoriciens et praticiens, tant de la France que de l'Angleterre. Or, c'est

là ce que nous avons entrepris. Dans cette entreprise, comme dans les entreprises industrielles quelconques, il y a nécessairement, comme nous l'avons établi, deux parties, la théorie et la pratique. Or, de ces deux parties, nous n'en avons qu'une, c'est la théorie. La partie théorique de l'entreprise consiste à établir quel intérêt les industriels ont à s'unir, pour quel objet ils doivent s'associer, et comment doivent être combinés leurs efforts. C'est là notre tâche : les travaux que nous avons publiés ont pour but de la remplir. C'est au public de juger si ce but est atteint. Mais ce n'est là qu'une moitié du travail. La capacité philosophique n'est que l'une des deux capacités indispensables pour le succès de l'entreprise; il nous manque la capacité financière, c'est-à-dire des capitaux et des moyens de persuasion. A l'égard des membres de l'industrie d'application, par notre position, par notre genre de facultés, nous n'avons de relations naturelles qu'avec les industriels théoriciens; nos moyens n'ont d'action directe que sur eux. Pour déterminer le concours des industriels praticiens, un membre de l'industrie pratique est indispensable. Ce serait sortir du rôle qui nous est forcément assigné par

la nature des choses, par cette division nécessaire de la capacité théorique et de la capacité pratique, que de vouloir agir sur l'industrie d'application, autrement que par la publication de nos travaux. Nous avons établi qu'une souscription générale de l'industrie pratique est nécessaire pour l'exécution des travaux qui doivent préparer l'établissement du régime industriel. Or, ce concours des industriels praticiens, il n'est pas en notre pouvoir de le déterminer. Il manque donc à l'entreprise que nous avons conçue un industriel praticien, un homme qui possède des capitaux, et qui ait des relations de confiance et de crédit avec l'industrie d'application; un homme, en un mot, capable de déterminer le concours des principaux industriels praticiens, de même que nous tentons de déterminer celui des théoriciens. Le praticien que nous appelons doit, en outre, satisfaire à la condition de concevoir nettement le but et le plan de notre entreprise. Mais ce n'est pas là ce qui peut nous arrêter; car nos relations personnelles nous ont convaincu que cette capacité se trouve tout autant pour le moins dans la classe des industriels d'application que dans celle des industriels de théorie.

Notre entreprise ne peut donc marcher sans l'association d'un des membres de l'industrie pratique; nous l'appelons franchement, se présentera-t-il? Oui, car il y trouvera ce qui détermine tous les hommes : de la considération et des bénéfices pécuniaires; de la considération, nous ne nous amusons pas à le prouver; des bénéfices, c'est ce qu'il nous reste à établir.

Il n'est nullement question, pour l'associé que nous appelons, d'un généreux dévouement, de grands sacrifices à faire pour le bien public. Il s'agit tout simplement de voir clair dans une spéculation financière. Quant aux avantages qui doivent résulter pour l'humanité des travaux que nous entreprenons, nous croyons que tout homme capable de réfléchir ne peut les révoquer en doute. Mais ce n'est point uniquement cela qu'il faut considérer dans une entreprise de bien public. Travaillant à établir ce régime industriel, laissons-nous au moins diriger par les idées industrielles. L'industrie a pour principe de ne jamais se mêler d'une entreprise sans y trouver son profit, et nous nous garderons bien de vouloir faire admettre un principe contraire. Nous sommes convaincus qu'une entreprise d'utilité générale ne se fait jamais bien lorsque

ceux qui y concourent n'y trouvent point leur avantage particulier; et c'est surtout parce que chacun verra clairement son bien dans le bien public, que le régime industriel que nous préparons doit assurer une grande prospérité à l'espèce humaine. Nous croirions n'avoir rempli qu'à demi la tâche qui nous est imposée, si nous ne prouvions pas, avec la dernière évidence, aux hommes que nous appelons à notre entreprise, que cette entreprise, loin d'exiger d'eux des sacrifices, est, au contraire, extrêmement productive. Or, c'est ce qu'il est facile de voir en observant que les fonds nécessaires pour l'exécution seront certainement beaucoup moindres que la somme des souscriptions qui seront faites par l'industrie européenne tout entière, qui est intéressée au résultat de cette entreprise. Son but final, qui est l'établissement du régime industriel, est du plus haut degré d'intérêt pour les productions de tous les pays civilisés; ils feront donc une bonne spéculation en souscrivant pour cette entreprise, car ce qu'ils gagneront est bien supérieur aux sacrifices qu'ils pourront faire[1].

1. Notre entreprise est absolument semblable à toutes celles qui ont un but d'utilité publique. Quand il s'agit, par

Mais, d'un autre côté, ces souscriptions, quelque modique que soit chacune d'elles, couvriront bien au delà des frais de l'entreprise; l'excédant sera l'objet d'un partage égal entre la capacité scientifique et la capacité financière, lesquelles auront également concouru, chacune à sa manière, au succès de l'entreprise.

Ainsi, l'industriel d'application qui viendra combiner ses efforts avec les nôtres doit se regarder comme engagé dans une entreprise qui est susceptible de devenir la plus lucrative de toutes, et qui le deviendra certainement, si les efforts sont bien combinés.

En résumé général, le problème que nous avons entrepris de résoudre, et dont l'industrie désire fortement la solution, c'est l'établissement d'un régime industriel. Pour cela, nous avons établi qu'il y avait de grands travaux philoso-

exemple, de construire un pont, il faut un ingénieur et un capitaliste; ensuite, pour subvenir aux frais de l'entreprise, les entrepreneurs établissent un modique droit de passage, qui se trouve toujours procurer, en outre, des bénéfices considérables, sans que le public y perde rien, parce que les avantages que chacun tire de cette construction sont bien supérieurs à la petite rétribution qu'il donne; de sorte que le public et les entrepreneurs y gagnent tous les deux. C'est à cette condition essentielle aussi que doit satisfaire toute entreprise d'intérêt général.

phiques à exécuter, dont nous avons donné l'idée. Pour exécuter ces travaux de la manière la plus propre à remplir leur but, la coalition de tous les industriels des deux genres est indispensable. Pour déterminer cette coalition, il est nécessaire et il suffit de combiner l'industrie anglaise et l'industrie française. Or, cette question se réduit à celle de faire concourir la tête de ces deux industries, tant par rapport à la théorie que par rapport à la pratique. Voilà à quoi est amené le but de notre entreprise. Mais pour qu'elle réussisse, il faut deux sortes de capacités. Nous n'avons que la capacité scientifique; il nous manque la capacité financière. Nous l'appelons, elle viendra, car tel est son intérêt sous tous les rapports ; elle a des bénéfices pécuniaires assurés; car, avec son secours, notre entreprise doit être de toutes la plus productive. C'est d'après ces réflexions, et avec la confiance qu'elles nous inspirent, que nous attendons l'associé qui nous est nécessaire.

SECONDE PARTIE

MAI *ou* JUIN 1818

MOYEN CONSTITUTIONNEL

D'AUGMENTER LES RICHESSES DE LA FRANCE;

D'ACCROÎTRE SA LIBERTÉ AU DEDANS;

D'ASSURER SON INDÉPENDANCE A L'ÉGARD DE L'ÉTRANGER;

ET DE PROCURER AUX INDUSTRIELS

TOUS LES AVANTAGES POLITIQUES QU'ILS PEUVENT DÉSIRER.

MOYEN.

OBTENIR UNE LOI QUI METTE LES INDUSTRIELS AGRICOLES,

A L'ÉGARD DE LEURS BAILLEURS DE FONDS,

DANS LA MÊME POSITION QUE LES INDUSTRIELS FABRICANTS

ET COMMERÇANTS,

ENVERS LES PERSONNES DONT ILS FONT VALOIR LES CAPITAUX

PRÉFACE

Nous avons démontré dans nos premiers volumes :

1° Que la *classe industrielle* est la seule classe utile;

2° Que cette classe devient continuellement plus nombreuse, et que, s'accroissant toujours aux dépens des autres, elle doit finir par devenir la *classe unique;*

3° Que toutes les *lois*, ainsi que toutes les *mesures administratives* pouvaient être bien jugées en les considérant sous cet unique rapport: *sont-elles utiles ou nuisibles à l'industrie?* et que c'était même la seule manière de les juger sainement.

Ces démonstrations méritaient peut-être du *public* un accueil plus favorable que celui qu'elles ont reçu. Quoi qu'il en soit, ceux qui écrivent doivent s'attendre, non-seulement à porter la

peine de leurs erreurs, mais encore à être comptables pour les *vérités* qu'ils n'ont pas su faire valoir tout leur prix. Le *public* n'est jamais complétement injuste.

On nous reproche d'avoir, dans notre *troisième volume*, perdu le fil de notre première direction; cette direction était donc bonne, et nous trouvons jusque dans ce reproche une sorte d'éloge et d'encouragement qui nous console pour le *passé*, en nous avertissant pour l'*avenir*. Nous aimons même à croire qu'après la lecture de ce volume, le *public* reviendra à une opinion plus indulgente sur le *volume* précédent, et qu'alors notre faute ne sera plus à ses yeux qu'un *manque de méthode,* défaut dont nous sommes si loin de vouloir éviter le reproche, que plus tard nous en établirons la démonstration en relevant nous-même une autre erreur plus grave, que nous avons commise et qui a échappé au *public*.

L'*industrie pratique* a des *moyens* d'accroître son *importance politique*, qui lui sont personnels; attachons-nous à découvrir ces moyens et à trouver la manière de les utiliser; tâchons de former, avec ces seuls matériaux, des combinaisons d'une bonté en quelque façon palpable. Nous aurons le double avantage de produire un

nement et sous l'inspiration des écrivains politiques qui n'appartiennent à aucune des deux classes industrielles, elle est passive, et on reste dans l'ancien régime; mais du moment que l'industrie vient à protéger le gouvernement, qu'elle s'occupe de vouloir par elle-même, de rechercher ce qui lui convient, et qu'elle ne se meut directement que d'après sa propre impulsion, alors elle devient active, et on entre dans le régime industriel.

Si l'opinion des principaux membres de l'industrie ne détermine point l'opinion publique, cela tient donc à ce que ces hommes ne s'occupent point d'agir sur l'opinion de la masse; qu'eux-mêmes reçoivent leurs jugements d'ailleurs. Ainsi on ne peut douter que si la tête de l'industrie des deux genres, en France et en Angleterre, adopte la proposition que nous avons faite de coaliser l'industrie anglaise et l'industrie française, cette adoption suffit pour déterminer l'opinion publique dans les deux pays en faveur de cette proposition, et pour produire, par le fait, la coalition des deux industries. Tout se réduit donc à faire vouloir cette coalition aux principaux industriels théoriciens et praticiens, tant de la France que de l'Angleterre. Or, c'est

là ce que nous avons entrepris. Dans cette entreprise, comme dans les entreprises industrielles quelconques, il y a nécessairement, comme nous l'avons établi, deux parties, la théorie et la pratique. Or, de ces deux parties, nous n'en avons qu'une, c'est la théorie. La partie théorique de l'entreprise consiste à établir quel intérêt les industriels ont à s'unir, pour quel objet ils doivent s'associer, et comment doivent être combinés leurs efforts. C'est là notre tâche : les travaux que nous avons publiés ont pour but de la remplir. C'est au public de juger si ce but est atteint. Mais ce n'est là qu'une moitié du travail. La capacité philosophique n'est que l'une des deux capacités indispensables pour le succès de l'entreprise; il nous manque la capacité financière, c'est-à-dire des capitaux et des moyens de persuasion. A l'égard des membres de l'industrie d'application, par notre position, par notre genre de facultés, nous n'avons de relations naturelles qu'avec les industriels théoriciens; nos moyens n'ont d'action directe que sur eux. Pour déterminer le concours des industriels praticiens, un membre de l'industrie pratique est indispensable. Ce serait sortir du rôle qui nous est forcément assigné par

la nature des choses, par cette division nécessaire de la capacité théorique et de la capacité pratique, que de vouloir agir sur l'industrie d'application, autrement que par la publication de nos travaux. Nous avons établi qu'une souscription générale de l'industrie pratique est nécessaire pour l'exécution des travaux qui doivent préparer l'établissement du régime industriel. Or, ce concours des industriels praticiens, il n'est pas en notre pouvoir de le déterminer. Il manque donc à l'entreprise que nous avons conçue un industriel praticien, un homme qui possède des capitaux, et qui ait des relations de confiance et de crédit avec l'industrie d'application; un homme, en un mot, capable de déterminer le concours des principaux industriels praticiens, de même que nous tentons de déterminer celui des théoriciens. Le praticien que nous appelons doit, en outre, satisfaire à la condition de concevoir nettement le but et le plan de notre entreprise. Mais ce n'est pas là ce qui peut nous arrêter; car nos relations personnelles nous ont convaincu que cette capacité se trouve tout autant pour le moins dans la classe des industriels d'application que dans celle des industriels de théorie.

Notre entreprise ne peut donc marcher sans l'association d'un des membres de l'industrie pratique; nous l'appelons franchement, se présentera-t-il? Oui, car il y trouvera ce qui détermine tous les hommes : de la considération et des bénéfices pécuniaires; de la considération, nous ne nous amusons pas à le prouver; des bénéfices, c'est ce qu'il nous reste à établir.

Il n'est nullement question, pour l'associé que nous appelons, d'un généreux dévouement, de grands sacrifices à faire pour le bien public. Il s'agit tout simplement de voir clair dans une spéculation financière. Quant aux avantages qui doivent résulter pour l'humanité des travaux que nous entreprenons, nous croyons que tout homme capable de réfléchir ne peut les révoquer en doute. Mais ce n'est point uniquement cela qu'il faut considérer dans une entreprise de bien public. Travaillant à établir ce régime industriel, laissons-nous au moins diriger par les idées industrielles. L'industrie a pour principe de ne jamais se mêler d'une entreprise sans y trouver son profit, et nous nous garderons bien de vouloir faire admettre un principe contraire. Nous sommes convaincus qu'une entreprise d'utilité générale ne se fait jamais bien lorsque

vernés, ont intérêt à accroître l'*importance politique* des *industriels,* puisque, d'une part, ceux-ci sont toujours disposés à maintenir le *gouvernement* existant, et que, de l'autre, ils travaillent sans cesse à restreindre le *pouvoir* et à diminuer l'*impôt.*

2° Qu'il est également de l'intérêt des *gouvernants* et des *gouvernés* de diminuer l'*influence politique* des *légistes*, puisque, d'un côté, cette corporation est ambitieuse, révolutionnaire, toujours prête à renverser ou à envahir le pouvoir ; et que, d'un autre, quand elle ne peut pas s'emparer du pouvoir, ou qu'elle est obligée de l'abandonner, elle se montre toujours prête à servir ceux qui le possèdent contre les intérêts du *peuple ;* enfin que, dans l'un et l'autre cas, elle travaille à diminuer les libertés de la *nation*, comme à donner de l'accroissement aux charges qui pèsent sur elle.

CHAPITRE NEUVIÈME ET DERNIER.

RÉSUMÉ DE CE PREMIER CAHIER.

La seule classe de la *société* dans laquelle

Mais, d'un autre côté, ces souscriptions, quelque modique que soit chacune d'elles, couvriront bien au delà des frais de l'entreprise; l'excédant sera l'objet d'un partage égal entre la capacité scientifique et la capacité financière, lesquelles auront également concouru, chacune à sa manière, au succès de l'entreprise.

Ainsi, l'industriel d'application qui viendra combiner ses efforts avec les nôtres doit se regarder comme engagé dans une entreprise qui est susceptible de devenir la plus lucrative de toutes, et qui le deviendra certainement, si les efforts sont bien combinés.

En résumé général, le problème que nous avons entrepris de résoudre, et dont l'industrie désire fortement la solution, c'est l'établissement d'un régime industriel. Pour cela, nous avons établi qu'il y avait de grands travaux philoso-

exemple, de construire un pont, il faut un ingénieur et un capitaliste; ensuite, pour subvenir aux frais de l'entreprise, les entrepreneurs établissent un modique droit de passage, qui se trouve toujours procurer, en outre, des bénéfices considérables, sans que le public y perde rien, parce que les avantages que chacun tire de cette construction sont bien supérieurs à la petite rétribution qu'il donne; de sorte que le public et les entrepreneurs y gagnent tous les deux. C'est à cette condition essentielle aussi que doit satisfaire toute entreprise d'intérêt général.

phiques à exécuter, dont nous avons donné l'idée. Pour exécuter ces travaux de la manière la plus propre à remplir leur but, la coalition de tous les industriels des deux genres est indispensable. Pour déterminer cette coalition, il est nécessaire et il suffit de combiner l'industrie anglaise et l'industrie française. Or, cette question se réduit à celle de faire concourir la tête de ces deux industries, tant par rapport à la théorie que par rapport à la pratique. Voilà à quoi est amené le but de notre entreprise. Mais pour qu'elle réussisse, il faut deux sortes de capacités. Nous n'avons que la capacité scientifique; il nous manque la capacité financière. Nous l'appelons, elle viendra, car tel est son intérêt sous tous les rapports; elle a des bénéfices pécuniaires assurés; car, avec son secours, notre entreprise doit être de toutes la plus productive. C'est d'après ces réflexions, et avec la confiance qu'elles nous inspirent, que nous attendons l'associé qui nous est nécessaire.

SECONDE PARTIE

MAI *ou* JUIN 1818

MOYEN CONSTITUTIONNEL

D'AUGMENTER LES RICHESSES DE LA FRANCE;

D'ACCROÎTRE SA LIBERTÉ AU DEDANS;

D'ASSURER SON INDÉPENDANCE A L'ÉGARD DE L'ÉTRANGER;

ET DE PROCURER AUX INDUSTRIELS

TOUS LES AVANTAGES POLITIQUES QU'ILS PEUVENT DÉSIRER.

MOYEN.

OBTENIR UNE LOI QUI METTE LES INDUSTRIELS AGRICOLES,

A L'ÉGARD DE LEURS BAILLEURS DE FONDS,

DANS LA MÊME POSITION QUE LES INDUSTRIELS FABRICANTS

ET COMMERÇANTS,

ENVERS LES PERSONNES DONT ILS FONT VALOIR LES CAPITAUX

PRÉFACE

Nous avons démontré dans nos premiers volumes :

1° Que la *classe industrielle* est la seule classe utile;

2° Que cette classe devient continuellement plus nombreuse, et que, s'accroissant toujours aux dépens des autres, elle doit finir par devenir la *classe unique;*

3° Que toutes les *lois*, ainsi que toutes les *mesures administratives* pouvaient être bien jugées en les considérant sous cet unique rapport: *sont-elles utiles ou nuisibles à l'industrie?* et que c'était même la seule manière de les juger sainement.

Ces démonstrations méritaient peut-être du *public* un accueil plus favorable que celui qu'elles ont reçu. Quoi qu'il en soit, ceux qui écrivent doivent s'attendre, non-seulement à porter la

peine de leurs erreurs, mais encore à être comptables pour les *vérités* qu'ils n'ont pas su faire valoir tout leur prix. Le *public* n'est jamais complétement injuste.

On nous reproche d'avoir, dans notre *troisième volume*, perdu le fil de notre première direction; cette direction était donc bonne, et nous trouvons jusque dans ce reproche une sorte d'éloge et d'encouragement qui nous console pour le *passé*, en nous avertissant pour l'*avenir*. Nous aimons même à croire qu'après la lecture de ce volume, le *public* reviendra à une opinion plus indulgente sur le *volume* précédent, et qu'alors notre faute ne sera plus à ses yeux qu'un *manque de méthode,* défaut dont nous sommes si loin de vouloir éviter le reproche, que plus tard nous en établirons la démonstration en relevant nous-même une autre erreur plus grave, que nous avons commise et qui a échappé au *public*.

L'*industrie pratique* a des *moyens* d'accroître son *importance politique*, qui lui sont personnels; attachons-nous à découvrir ces moyens et à trouver la manière de les utiliser; tâchons de former, avec ces seuls matériaux, des combinaisons d'une bonté en quelque façon palpable. Nous aurons le double avantage de produire un

bien immédiat, et de prouver à l'*industrie pratique* que l'*industrie théorique* peut la servir utilement ; d'où cette conséquence naturelle qu'il est de son intérêt de se coaliser avec elle. L'industrie pratique pourrait beaucoup sans doute pour son propre bien avec ses seules ressources, si elle les employait convenablement ; mais que ne pourrait-elle pas, en les combinant avec les efforts de l'industrie théorique ? Qu'on nous pardonne d'accorder ce dernier regret à une idée que nous abandonnons pour le moment.

Il est facile de faire un livre avec des livres ; il est plus difficile de faire un livre dans lequel soient traitées des questions neuves, même quand ces questions sont particulières. Mais faire un livre vraiment neuf, portant sur la plus générale et la plus importante des questions, c'est assurément le comble de la difficulté ; tel est le cas dans lequel nous nous trouvons. Nous croyons donc avoir quelques droits à l'indulgence des lecteurs.

MOYEN CONSTITUTIONNEL

D'ACCROITRE LA FORCE POLITIQUE DE L'INDUSTRIE

ET D'AUGMENTER LES RICHESSES DE LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉTAT PRÉSENT DE LA CIVILISATION

§ Ier

De l'état présent de la civilisation.

Le tempérament, l'éducation, les circonstances, ont tant d'empire sur la conduite de la vie, que c'est rarement d'après nos lumières que nous agissons. L'impétuosité du caractère, la force des habitudes de l'enfance, les choses qui nous entourent, voilà le plus souvent ce qui nous entraîne, ce qui nous gouverne en dépit de nous, malgré les avertissements de la raison et de l'expérience.

Telle est, en peu de mots, l'histoire des hommes et des *nations*.

La *France*, et d'après son impulsion tout le reste de l'*Europe*, ont déployé le caractère le plus violemment guerrier à une époque où toutes les idées acquises devaient, en quelque sorte, rendre les guerres impossibles, à une époque où l'intérêt de tous, d'accord avec la raison commune, semblait devoir faire de la *philanthropie* une doctrine universelle et le principe de la vie nationale en *Europe*. Mais c'était à l'école de l'*ancienne barbarie* que notre jeunesse avait été formée. Les *Grecs* et les *Romains*, nos maîtres en littérature, étaient devenus aussi, on ne sait pourquoi, nos maîtres en *politique*; et de là, en grande partie, cette contradiction singulière entre les lumières et les mœurs, entre les idées et la conduite.

Nous sommes revenus aujourd'hui à des idées plus saines et rentrés dans une direction plus raisonnable; prenons garde cependant de commettre encore une faute semblable à la première, et qui n'aurait peut-être pas des conséquences moins funestes [1]. Ce n'est jamais

1. Les suites de cette erreur seraient sans doute moins violentes, mais à coup sûr elles seraient plus durables.

impunément qu'une *nation* se méprend, ou plutôt qu'elle se laisse tromper dans le travail de sa *Constitution*.

La *Constitution anglaise* fut, à juste titre, un objet d'envie et d'admiration pour nous, tant qu'égarés dans le *labyrinthe* de la *révolution*, ou enchaînés sous les yeux du despotisme, l'étourdissement de tous les esprits ou le silence de toutes les pensées ne nous permettait de rien voir, de rien produire de modéré ou de hardi; en un mot, tant que notre propre *civilisation* ne pouvait porter ses fruits; mais aujourd'hui que la révolution s'est calmée, que le *despotisme* a disparu, qu'allons-nous faire? En nous laissant aller en étourdis au même enthousiasme, à cette admiration irréfléchie qui ne laisse rien supposer au delà de la *Constitution anglaise*, peut-être allons-nous encore nous donner des entraves.

Depuis plus de cent ans que les *Anglais* ont posé les fondements de leur liberté, notre *civilisation* se préparait en silence, et il est impossible de croire que de les copier aujourd'hui, ce ne soit pas nous reporter d'un siècle en arrière, mal profiter de notre position, et nous faire esclaves, car l'esprit humain ne reste pas stationnaire. Plus de temps donne nécessairement

ceux qui y concourent n'y trouvent point leur avantage particulier; et c'est surtout parce que chacun verra clairement son bien dans le bien public, que le régime industriel que nous préparons doit assurer une grande prospérité à l'espèce humaine. Nous croirions n'avoir rempli qu'à demi la tâche qui nous est imposée, si nous ne prouvions pas, avec la dernière évidence, aux hommes que nous appelons à notre entreprise, que cette entreprise, loin d'exiger d'eux des sacrifices, est, au contraire, extrêmement productive. Or, c'est ce qu'il est facile de voir en observant que les fonds nécessaires pour l'exécution seront certainement beaucoup moindres que la somme des souscriptions qui seront faites par l'industrie européenne tout entière, qui est intéressée au résultat de cette entreprise. Son but final, qui est l'établissement du régime industriel, est du plus haut degré d'intérêt pour les productions de tous les pays civilisés; ils feront donc une bonne spéculation en souscrivant pour cette entreprise, car ce qu'ils gagneront est bien supérieur aux sacrifices qu'ils pourront faire[1].

1. Notre entreprise est absolument semblable à toutes celles qui ont un but d'utilité publique. Quand il s'agit, par

Mais, d'un autre côté, ces souscriptions, quelque modique que soit chacune d'elles, couvriront bien au delà des frais de l'entreprise; l'excédant sera l'objet d'un partage égal entre la capacité scientifique et la capacité financière, lesquelles auront également concouru, chacune à sa manière, au succès de l'entreprise.

Ainsi, l'industriel d'application qui viendra combiner ses efforts avec les nôtres doit se regarder comme engagé dans une entreprise qui est susceptible de devenir la plus lucrative de toutes, et qui le deviendra certainement, si les efforts sont bien combinés.

En résumé général, le problème que nous avons entrepris de résoudre, et dont l'industrie désire fortement la solution, c'est l'établissement d'un régime industriel. Pour cela, nous avons établi qu'il y avait de grands travaux philoso-

exemple, de construire un pont, il faut un ingénieur et un capitaliste; ensuite, pour subvenir aux frais de l'entreprise, les entrepreneurs établissent un modique droit de passage, qui se trouve toujours procurer, en outre, des bénéfices considérables, sans que le public y perde rien, parce que les avantages que chacun tire de cette construction sont bien supérieurs à la petite rétribution qu'il donne; de sorte que le public et les entrepreneurs y gagnent tous les deux. C'est à cette condition essentielle aussi que doit satisfaire toute entreprise d'intérêt général.

fiance que ce projet sera considéré par la plupart des personnes, par les parties intéressées même, comme une rêverie impossible à réaliser, comme une combinaison analogue à l'*impraticable paix* de l'abbé de Saint-Pierre.

Toutes les objections qu'on peut faire se réduisent à peu près à celle-ci : Il existe une haine profonde entre la France et l'Angleterre, et il faut beaucoup de temps pour changer à cet égard les habitudes des deux nations, pour leur faire adopter une disposition nouvelle essentiellement pacifique.

Quant à cette haine nationale réciproque, nous sommes loin d'en nier l'existence. Mais d'abord elle n'a pas lieu dans l'industrie théorique; les savants de France et d'Angleterre se considèrent généralement comme étant de la même famille, et s'occupent, chacun de leur côté, de réprimer tout ce qui tend à introduire la discorde entre eux. La lutte existe, il est vrai, dans l'industrie pratique, quoiqu'à un bien moindre degré qu'on ne se l'imagine ordinairement, puisque l'industrie anglaise et l'industrie française ont manifesté plus d'une fois l'une et l'autre le désir de la paix, l'aversion pour la guerre; mais cet esprit de discorde et de haine est essentiellement contraire à l'es-

SECONDE PARTIE

MAI *ou* JUIN 1818

MOYEN CONSTITUTIONNEL

D'AUGMENTER LES RICHESSES DE LA FRANCE;

D'ACCROÎTRE SA LIBERTÉ AU DEDANS;

D'ASSURER SON INDÉPENDANCE A L'ÉGARD DE L'ÉTRANGER;

ET DE PROCURER AUX INDUSTRIELS

TOUS LES AVANTAGES POLITIQUES QU'ILS PEUVENT DÉSIRER.

MOYEN.

OBTENIR UNE LOI QUI METTE LES INDUSTRIELS AGRICOLES,

A L'ÉGARD DE LEURS BAILLEURS DE FONDS,

DANS LA MÊME POSITION QUE LES INDUSTRIELS FABRICANTS

ET COMMERÇANTS,

ENVERS LES PERSONNES DONT ILS FONT VALOIR LES CAPITAUX

premières personnes de l'industrie théorique et les cent premières personnes de l'industrie pratique en France ; de l'autre, le même nombre de personnes de l'ordre correspondant en Angleterre, adoptent le projet de l'union des deux industries nationales, il est en leur pouvoir de le faire admettre par le reste de l'industrie dans les deux pays? L'opinion des principaux membres de l'industrie théorique et d'application suffit pour déterminer en un instant l'opinion publique. Si les choses ne se passent point ainsi, la raison en est que l'industrie se regarde encore comme subalterne en matière d'intérêt général, qu'elle ne forme pas son opinion d'elle-même, qu'elle laisse à d'autres qu'elle le soin de discuter ses intérêts. Quelles sont les personnes, en France et en Angleterre, qui s'occupent d'éclairer le public sur ses intérêts? Ce sont presque uniquement des hommes absolument étrangers et aux sciences théoriques et aux sciences d'application, aux connaissances positives comme aux combinaisons industrielles, des hommes qui ne font partie ni de l'industrie scientifique, ni de l'industrie pécuniaire. Voilà quels sont, à peu près, les esprits exclusivement occupés de traiter les intérêts généraux, d'examiner les besoins de la

peine de leurs erreurs, mais encore à être comptables pour les *vérités* qu'ils n'ont pas su faire valoir tout leur prix. Le *public* n'est jamais complétement injuste.

On nous reproche d'avoir, dans notre *troisième volume*, perdu le fil de notre première direction; cette direction était donc bonne, et nous trouvons jusque dans ce reproche une sorte d'éloge et d'encouragement qui nous console pour le *passé*, en nous avertissant pour l'*avenir*. Nous aimons même à croire qu'après la lecture de ce volume, le *public* reviendra à une opinion plus indulgente sur le *volume* précédent, et qu'alors notre faute ne sera plus à ses yeux qu'un *manque de méthode*, défaut dont nous sommes si loin de vouloir éviter le reproche, que plus tard nous en établirons la démonstration en relevant nous-même une autre erreur plus grave, que nous avons commise et qui a échappé au *public*.

L'*industrie pratique* a des *moyens* d'accroître son *importance politique*, qui lui sont personnels; attachons-nous à découvrir ces moyens et à trouver la manière de les utiliser; tâchons de former, avec ces seuls matériaux, des combinaisons d'une bonté en quelque façon palpable. Nous aurons le double avantage de produire un

nement et sous l'inspiration des écrivains politiques qui n'appartiennent à aucune des deux classes industrielles, elle est passive, et on reste dans l'ancien régime; mais du moment que l'industrie vient à protéger le gouvernement, qu'elle s'occupe de vouloir par elle-même, de rechercher ce qui lui convient, et qu'elle ne se meut directement que d'après sa propre impulsion, alors elle devient active, et on entre dans le régime industriel.

Si l'opinion des principaux membres de l'industrie ne détermine point l'opinion publique, cela tient donc à ce que ces hommes ne s'occupent point d'agir sur l'opinion de la masse; qu'eux-mêmes reçoivent leurs jugements d'ailleurs. Ainsi on ne peut douter que si la tête de l'industrie des deux genres, en France et en Angleterre, adopte la proposition que nous avons faite de coaliser l'industrie anglaise et l'industrie française, cette adoption suffit pour déterminer l'opinion publique dans les deux pays en faveur de cette proposition, et pour produire, par le fait, la coalition des deux industries. Tout se réduit donc à faire vouloir cette coalition aux principaux industriels théoriciens et praticiens, tant de la France que de l'Angleterre. Or, c'est

là ce que nous avons entrepris. Dans cette entreprise, comme dans les entreprises industrielles quelconques, il y a nécessairement, comme nous l'avons établi, deux parties, la théorie et la pratique. Or, de ces deux parties, nous n'en avons qu'une, c'est la théorie. La partie théorique de l'entreprise consiste à établir quel intérêt les industriels ont à s'unir, pour quel objet ils doivent s'associer, et comment doivent être combinés leurs efforts. C'est là notre tâche : les travaux que nous avons publiés ont pour but de la remplir. C'est au public de juger si ce but est atteint. Mais ce n'est là qu'une moitié du travail. La capacité philosophique n'est que l'une des deux capacités indispensables pour le succès de l'entreprise; il nous manque la capacité financière, c'est-à-dire des capitaux et des moyens de persuasion. A l'égard des membres de l'industrie d'application, par notre position, par notre genre de facultés, nous n'avons de relations naturelles qu'avec les industriels théoriciens; nos moyens n'ont d'action directe que sur eux. Pour déterminer le concours des industriels praticiens, un membre de l'industrie pratique est indispensable. Ce serait sortir du rôle qui nous est forcément assigné par

la nature des choses, par cette division nécessaire de la capacité théorique et de la capacité pratique, que de vouloir agir sur l'industrie d'application, autrement que par la publication de nos travaux. Nous avons établi qu'une souscription générale de l'industrie pratique est nécessaire pour l'exécution des travaux qui doivent préparer l'établissement du régime industriel. Or, ce concours des industriels praticiens, il n'est pas en notre pouvoir de le déterminer. Il manque donc à l'entreprise que nous avons conçue un industriel praticien, un homme qui possède des capitaux, et qui ait des relations de confiance et de crédit avec l'industrie d'application; un homme, en un mot, capable de déterminer le concours des principaux industriels praticiens, de même que nous tentons de déterminer celui des théoriciens. Le praticien que nous appelons doit, en outre, satisfaire à la condition de concevoir nettement le but et le plan de notre entreprise. Mais ce n'est pas là ce qui peut nous arrêter; car nos relations personnelles nous ont convaincu que cette capacité se trouve tout autant pour le moins dans la classe des industriels d'application que dans celle des industriels de théorie.

Notre entreprise ne peut donc marcher sans l'association d'un des membres de l'industrie pratique; nous l'appelons franchement, se présentera-t-il? Oui, car il y trouvera ce qui détermine tous les hommes : de la considération et des bénéfices pécuniaires; de la considération, nous ne nous amusons pas à le prouver; des bénéfices, c'est ce qu'il nous reste à établir.

Il n'est nullement question, pour l'associé que nous appelons, d'un généreux dévouement, de grands sacrifices à faire pour le bien public. Il s'agit tout simplement de voir clair dans une spéculation financière. Quant aux avantages qui doivent résulter pour l'humanité des travaux que nous entreprenons, nous croyons que tout homme capable de réfléchir ne peut les révoquer en doute. Mais ce n'est point uniquement cela qu'il faut considérer dans une entreprise de bien public. Travaillant à établir ce régime industriel, laissons-nous au moins diriger par les idées industrielles. L'industrie a pour principe de ne jamais se mêler d'une entreprise sans y trouver son profit, et nous nous garderons bien de vouloir faire admettre un principe contraire. Nous sommes convaincus qu'une entreprise d'utilité générale ne se fait jamais bien lorsque

l'impôt du timbre[1] qui augmenterait considérablement le prix de l'abonnement.

Le seul engagement que les rédacteurs contractent est celui d'avoir publié au moins 36 cahiers (formant 3 volumes) avant la fin de la présente année politique, c'est-à-dire avant la fin de la session de 1819, et 12 cahiers au moins pendant le cours de la présente session.

On va voir quelle confusion le désir d'échapper au timbre amena dans la publication de cet ouvrage.

Une *première livraison* servant de *Prospectus* parut dans les premiers jours de janvier 1819. Elle forme XVII pages imprimées chez Scherff, passage du Caire, n° 54.

Nous en extrairons seulement l'Introduction.

INTRODUCTION.

Cette introduction se composera de six *essais*,

1. En Amérique, seul pays où le peuple jouisse pleinement de ses droits, les journaux ne payent aucun impôt; ils sont même transportés gratuitement par la poste dans toute l'étendue des États-Unis.

En France, depuis quelques années, les gouvernants ont activé les communications entre eux au moyen du télégraphe, et ils ont entravé les relations entre les gouvernés, en soumettant les journaux au timbre. Cette conduite de leur part mérite d'être remarquée. (*Note de Saint-Simon.*)

esprits jusqu'au dernier degré de conviction, et ce à quoi pourtant personne n'a encore songé.

Nous attachons trop d'importance à la *forme* des *gouvernements;* il semble que toute la *politique* soit concentrée là, et qu'une fois la division des *pouvoirs* bien établie, tout soit organisé le mieux du monde.

Il y a en *Europe* deux peuples qui vivent sous le pouvoir absolu d'un seul : ce sont les *Danois* et les *Turcs*. S'il y a quelque nuance à marquer, c'est qu'en *Danemark* le despotisme est plus fort qu'en *Turquie*, puisqu'il y est légal, *constitutionnel;* et cependant, sous la même forme de *gouvernement*, quelle différence dans la condition des gouvernés ! Il n'y a pas de peuple plus malheureux, plus vexé, plus battu, en un mot, plus injustement et plus chèrement administré que le *peuple turc ;* tandis qu'il n'en est pas un seul chez qui la liberté soit, de fait, plus étendue qu'en *Danemark*, il n'y en a pas un seul, sans en excepter l'*Angleterre,* chez qui le pouvoir arbitraire se fasse moins sentir, chez qui l'administration soit moins coûteuse. D'où vient cette différence ? Ce n'est pas sans doute de la *forme* des *gouvernements*, puisque cette forme est la même de part et d'autre.

Il faut donc que la *tyrannie* ait une autre cause, et cette cause, la voici : toutes proportions gardées, le *Roi de Danemark* est le plus pauvre de tous les princes de l'*Europe;* le *Grand Seigneur* est le plus riche de tous, puisqu'il est, en *Turquie*, le seul *propriétaire*, comme le seul maître.

Cet exemple est la preuve que la loi qui constitue les pouvoirs et la forme du gouvernement n'est pas aussi importante, qu'elle n'a pas autant d'influence sur le bonheur des nations que celle qui constitue les *propriétés* [1], et qui en règle l'exercice. Qu'on n'imagine pas cependant que nous veuillons en conclure que la loi qui établit la *division* des *pouvoirs* ne soit pas essentielle; nous sommes loin de professer une pareille hé-

1. Nous ne prétendons pas dire qu'on ne se soit point occupé du *droit de propriété* dans le cours de la *Révolution*. Certainement on a discuté ce droit quand on a déclaré les biens du clergé des *domaines nationaux*, car cette décision a été le résultat d'une discussion sur le droit de propriété du *clergé;* mais l'on n'a point discuté d'une manière générale le *droit* de *propriété*, en recherchant de quelle manière la *propriété* devait être constituée pour le plus grand avantage de la *nation*. Nous prions instamment le lecteur de ne pas perdre de vue que nous avons toujours déclaré que le *désordre* nous paraît le plus grand de tous les maux, et que le maintien de l'*ordre* exige, quelque parti qu'on prenne, quelqu'avantage qui doive en résulter, qu'il ne soit jamais donné d'effet rétroactif à une loi, car, dans ce cas, les inconvénients seraient toujours au-dessus de l'utilité.

résie. Certainement, la forme du *gouvernement parlementaire* est très-préférable à toutes les autres; mais ce n'est qu'une *forme*, et la constitution de la *propriété* est le *fond;* donc c'est cette *Constitution* qui sert véritablement de base à l'édifice social.

Ainsi la *question* la plus *importante à résoudre* serait, à notre avis, celle de savoir de quelle manière la propriété doit être constituée pour le plus grand bien de la société entière, sous le double rapport de la liberté et de la richesse.

Or, c'est à cette question générale que se rattache la question que nous allons traiter ici.

Tant que les *consommateurs* se trouveront en force de majorité dans les délibérations où il s'agit de faire leur part, cette part sera toujours très-forte, aussi forte qu'ils la voudront faire, c'est-à-dire qu'en dépit de vos *formes parlementaires*, vous serez gouvernés *arbitrairement*. Dès le moment, au contraire, que les *industriels*, c'est-à-dire les gens intéressés à la liberté et à l'économie publiques, se seront emparés exclusivement du droit de voter l'impôt, alors ils ne donneront que ce qu'ils voudront bien donner, et ils seront véritablement libres d'exercer leurs droits

dans toute leur étendue. Et encore une fois, pour arriver là, que faut-il faire? Bien comprendre la nature du droit de *propriété*, et fonder ce droit de la manière la plus favorable à l'accroissement des richesses et des libertés de l'*industrie*. Or, c'est la condition que nous avons l'intention de remplir par la mesure législative exposée dans cet *écrit*, et dont nous livrons l'examen à l'opinion publique, c'est-à-dire *industrielle*.

La *déclaration des droits de l'homme*, qu'on a regardée comme la solution du problème de la *liberté sociale*, n'en était véritablement que l'énoncé. Ce problème est-il résolu? Le sera-t-il? Ce qu'il y a de sûr, c'est que ce n'est pas en organisant, en constituant ou en combinant les *trois pouvoirs*, qu'on pourra y réussir.

§ II

Différence entre les droits des industriels agricoles et les droits des industriels fabricants et commerçants, à l'égard de leurs bailleurs de fonds respectifs.

Les *bailleurs de fonds* d'une maison de commerce ou d'une manufacture sont appelés *commanditaires*, expression qui désigne le *rôle* qu'ils jouent à l'égard du *travailleur*.

Dans toute entreprise de commerce ou de fabrication, c'est le travailleur qui donne son nom à la maison, ou, si l'on veut, c'est le nom du *travailleur* qui sert de *raison* à la maison : c'est le *travailleur,* en un mot, qui est l'homme important aux yeux de la loi, ou plutôt, c'est le *travailleur* que la loi a rendu l'homme important.

Dans l'*agriculture*, le *travailleur* n'est qu'un *subalterne*, ce n'est qu'un *fermier* qui appelle son *propriétaire* son *maître.*

Dans l'industrie *commerciale* et *manufacturière,* le *travailleur* a le droit d'engager, de la manière qu'il trouve convenable pour le bien de l'entreprise qu'il dirige, les capitaux qu'il s'est chargé de faire valoir.

Dans l'*industrie agricole,* le *travailleur* n'est qu'un *locataire* qui ne peut aucunement disposer du capital confié à ses soins; il est obligé de soumettre ses moindres idées d'amélioration, ses moindres plans agricoles, aux idées et aux plans du propriétaire.

Dans l'*agriculture,* le *bailleur de fonds* n'est donc compromis au plus que pour une année d'*intérêts,* tandis que, dans les deux autres branches de l'*industrie*, la totalité des fonds

confiés par le capitaliste se trouve sans cesse compromise[1].

Le propriétaire d'une terre cultive-t-il lui-même sa propriété? C'est bien plus à sa qualité de *propriétaire* qu'à celle de *cultivateur* qu'il doit la considération dont il jouit parmi les *industriels* de sa classe.

Un négociant est-il propriétaire des fonds qu'il fait valoir? C'est bien plus sa qualité de *négociant* que celle de *capitaliste* qui lui procure de la considération dans le commerce.

§ III

Cause de la différence existant entre les droits des industriels des deux classes, à l'égard de leurs bailleurs de fonds.

Les *droits* des *industriels* livrés à la *fabrication* et au *commerce* ont été établis par un acte passé librement entre les parties, par un contrat auquel on a donné le nom de *rachat des communes.*

Les *droits* des *propriétaires d'immeubles,* qui sont les principaux *bailleurs de fonds* pour

1. Il est résulté de là que l'*industrie commerciale* et *manufacturière* a fait des progrès infiniment plus rapides que l'*industrie agricole.*

l'*industrie agricole*, ont eu pour origine la *conquête*, c'est-à-dire la loi du plus *fort*.

Les *Francs*, vainqueurs des *Gaulois*, avaient déclaré que le sol des *Gaules* leur appartenait, aussi bien que tous les produits des travaux des *Gaulois*. Ainsi, l'établissement du *droit de propriété* en *France*, les limitations de ce *droit*, la manière de l'exercer, ont été primitivement stipulés par le *vainqueur;* c'est au moins l'origine la plus ancienne à laquelle puissent remonter les titres des propriétés actuellement existantes.

Le *droit de propriété*, tel qu'il a été établi à cette époque, a été considérablement modifié depuis; mais l'esprit de la loi n'ayant pas été changé, la loi se trouve encore, malgré les nombreux changements qu'elle a subis, plus avantageuse aux représentants des *vainqueurs* qui sont leurs descendants ou ceux qui ont acquis d'eux, qu'aux descendants des *vaincus*, qui sont nécessairement les seuls représentants de ces derniers; car ils n'avaient aucun droit à céder. Or, les ayants cause des *vainqueurs* sont les *propriétaires* des terres, et les successeurs des *vaincus* sont les *cultivateurs*.

§ IV

Moyen de corriger cette différence injuste et funeste.

Quel est le moyen de procurer à l'industrie un accroissement important de *droits politiques?*

Ce moyen serait de *procurer aux industriels agricoles, à l'égard des bailleurs de fonds, les mêmes avantages dont jouissent les industriels livrés à la fabrication et au commerce, à l'égard des personnes dont ils font valoir les capitaux.*

La loi qui autorisera les *industriels agricoles* à engager les fonds qui leur seront confiés doit en même temps rendre les transports des propriétés territoriales le moins chers et le plus faciles qu'il soit possible.

La fixité que les lois existantes tendent à donner aux possessions territoriales dans les mains de leurs possesseurs actuels et de leur lignée est le plus grand de tous les obstacles à la prospérité de l'*industrie française;* elle ôte aux hommes capables les motifs d'émulation qui les stimuleraient au travail.

Nous reviendrons sur ce sujet dans un des chapitres suivants.

L'établissement du *droit de propriété* et des dispositions pour le faire respecter est incontestablement la seule base qu'il soit possible de donner à une société politique; elle ne saurait exister, même dans l'état le plus imparfait, si ce droit n'était pas consacré au moins par les usages, à défaut de lois.

Il est donc évident que, dans tout pays, la loi fondamentale est celle qui établit les *propriétés,* et les dispositions pour les faire respecter; mais de ce que cette loi est fondamentale, il ne résulte pas qu'elle ne puisse être modifiée. Ce qui est nécessaire, c'est une loi qui établisse le *droit de propriété*, et non une loi qui l'établisse de telle ou telle manière. C'est de la conservation du *droit de propriété* que dépend l'existence de la *société ;* mais non de la conservation de la loi qui a primitivement consacré ce *droit.* Cette loi dépend elle-même d'une loi supérieure et plus générale qu'elle, de cette loi de la *nature* en vertu de laquelle l'esprit humain fait de continuels progrès, loi dans laquelle toutes les *sociétés politiques* puisent le droit de modifier et de perfectionner leurs institutions; loi suprême qui défend d'enchaîner les générations à venir par aucune disposition de quelque nature qu'elle soit.

Ainsi donc ces questions :

Quelles sont les choses susceptibles de devenir des *propriétés?*

Par quels moyens les *individus* peuvent-ils acquérir ces *propriétés?*

De quelle manière ont-ils le droit d'en user, lorsqu'ils les ont acquises?

Sont des questions que les *législateurs* de tous les pays et de tous les temps ont le droit de traiter toutes les fois qu'ils le jugent convenable, car le *droit individuel* de *propriété* ne peut être fondé que sur l'utilité commune et générale de l'exercice de ce droit, utilité qui peut varier selon les temps.

Ainsi, une loi qui mette les *travailleurs agricoles* sur le même pied, à l'égard de leurs bailleurs de fonds, que les *commerçants* et les *manufacturiers* vis-à-vis des leurs; qui permette par conséquent aux premiers d'engager les capitaux qui leur sont confiés de la même manière que les seconds y sont autorisés; cette loi, disons-nous, peut être faite et doit être faite si elle est jugée utile.

La loi des *élections* a été un effet du progrès des lumières; la loi dont nous parlons, et que nous désirons voir proposer, est devenue aussi

nécessaire que celle-là. La société ne peut sortir de l'état de souffrance où elle se trouve que par cette disposition législative, bien plus importante que la *Charte*[1] elle-même ne l'a été, ainsi que nous le prouverons plus bas.

§ V

Moyen de déterminer les législateurs à rendre cette loi.

L'opinion publique a été nommée à juste titre la *Reine du monde;* elle est la force morale la plus grande qui existe, celle à laquelle toutes les autres forces humaines sont obligées de céder dès le moment qu'elle se prononce clairement. Si donc on peut déterminer l'*opinion publique* à prescrire aux *législateurs* de rendre la loi dont nous venons de parler, il est bien certain que cette loi sera rendue.

Il ne s'agit donc plus que d'éclairer l'opinion à cet égard.

Or, il n'est pas douteux que l'*industrie* n'ait

1. Nous disons ici la *Charte*, comme nous dirions toutes les constitutions données à la *France,* depuis le commencement de la Révolution, comme nous dirions celle de l'*Angleterre*, et en général toutes les constitutions qui n'ont réglé que les formes du *gouvernement,* sans s'occuper de constituer la *propriété.*

de grands moyens en ce genre. De toutes les classes de la société, les *industriels* sont ceux qui ont entre eux les rapports les plus actifs et les plus continus, soit par écrit, soit verbalement; de plus, cette classe jouit de l'avantage d'être, en quelque façon, organisée par le fait de l'influence graduelle que les *maisons* exercent les unes sur les autres, suivant leur degré d'importance dans les affaires. Enfin, elles se trouvent dans une situation telle que si une douzaine des premières *maisons industrielles de Paris* sentaient bien l'utilité pour elles de la mesure que nous proposons, leur opinion deviendrait en peu de temps commune à toute la *classe commerçante*. En effet, la première *maison de banque* de la capitale se trouve liée, au moyen de quelques échelons intermédiaires, avec les porte-balles et les moindres marchands des campagnes. Or, cette opinion une fois devenue commune à toute la classe des *commerçants* ne trouverait assurément pas d'opposants parmi les *agriculteurs*, puisque c'est pour eux que l'avantage serait le plus direct et le plus évident.

Quelles sont les forces morales ou physiques qui pourraient en *France* s'opposer à l'adoption d'une mesure qui aurait pour elle l'approbation

des *vingt millions d'hommes* dont se compose la *classe industrielle ?*

CHAPITRE II

IMPORTANCE POLITIQUE QUE CETTE LOI DONNERAIT A L'INDUSTRIE.

La loi la plus importante de toutes est sans contredit celle qui règle le *budget*, car l'argent est au corps politique ce que le sang est au corps humain. Toute partie du corps où le sang cesse de *circuler* languit et ne tarde pas à mourir ; de même toute fonction administrative qui cesse d'être payée cesse promptement d'exister. Ainsi la *loi des finances* est la *loi générale*, elle est celle dont toutes les autres dérivent ou doivent dériver. S'il en est autrement, c'est que les comptes rendus ne sont pas exacts, ou que la stipulation des dépenses n'est pas assez détaillée.

Qui fait la loi des *finances* en *France* comme en *Angleterre ;* est-ce le *Parlement?*

Non ; un seul des trois pouvoirs est chargé de cette fonction capitale, exclusivement aux deux autres : c'est la *Chambre des Communes.*

Il s'ensuit que la Chambre des Communes possède réellement à elle seule tout le pouvoir poli-

tique. Si, jusqu'à ce jour, elle n'a point fait usage de cet immense pouvoir ni en *France* ni en *Angleterre*, c'est que, jusqu'à ce jour, tant en *Angleterre* qu'en *France*, elle s'est trouvée composée, au moins pour la très-majeure partie, de personnes vouées aux intérêts du *gouvernement;* que ces personnes ont, par cette raison, suivi la direction qu'elles ont *reçue du gouvernement* et qu'elles ont voté le *budget* selon ses désirs; de là il est résulté que le pouvoir de la Chambre des Communes passe, dans l'opinion, pour très-inférieur à celui du *gouvernement,* tandis qu'il est au contraire très-supérieur aux deux autres pouvoirs parlementaires.

D'après ce que nous venons de dire, et qu'on ne peut révoquer en doute, il est évident que si la mesure que nous proposons procure à l'*industrie* le moyen de composer en *totalité* la *chambre des communes* de membres pris dans son sein, cette mesure accroîtra immensément l'*importance politique* de l'industrie des communes et la nantira du pouvoir politique suprême, sauf à elle ensuite à en faire l'usage le plus convenable; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'abandonnera plus ce pouvoir à la discrétion de la *cour,* ainsi que doivent le faire les *députés* d'aujourd'hui qui

sont pour la plupart *comtes*, *marquis* ou *fonctionnaires publics*.

Il ne s'agit donc plus que d'examiner si la mesure est bonne et doit atteindre le but que nous indiquons. Or, il est clair qu'elle l'atteindra, si elle doit donner à l'*industrie*, comme il est évident, une grande majorité dans les élections.

Quelle est la condition nécessaire pour avoir droit à élire des *députés* ?

C'est de payer une certaine quantité d'impôts directs. D'après cela, si c'étaient les *industriels* qui payassent la totalité, ou au moins la très-majeure partie de l'impôt direct, ils se trouveraient nécessairement en très-grande majorité dans les élections.

Or, dans l'*industrie commerciale et manufacturière*, ce sont les *travailleurs* qui payent l'impôt prélevé sur cette partie des produits nationaux. La mesure que nous proposons consisterait à assimiler les *industriels agricoles* aux *industriels commerciaux;* à faire par conséquent que les entreprises qu'ils dirigent le fussent sous leurs noms et que par conséquent aussi tous les impôts directs mis sur l'*agriculture* se trouvent payés par eux, au lieu de l'être comme aujourd'hui par les propriétaires.

Les avocats dont les sentiments sont libéraux et qui consacrent leurs talents à défendre les industriels contre les prétentions des ci-devant nobles et contre l'action arbitraire des fonctionnaires publics;

Le petit nombre de prêtres qui prêchent la saine morale, c'est-à-dire l'obligation d'employer son temps et ses moyens à des travaux utiles ;

Enfin tous les citoyens (dans quelque position que le hasard de la naissance ou des circonstances les ait placés) qui emploient franchement leurs talents et leurs moyens à débarrasser les producteurs de l'injuste suprématie exercée sur eux par les consommateurs oisifs, font partie du grand corps des industriels.

Dans le parti anti-national figurent les nobles qui travaillent au rétablissement de l'ancien régime ; ceux des prêtres qui font consister la morale dans la crédulité aveugle aux décisions du pape et du clergé ; les propriétaires d'immeubles vivant noblement, c'est-à-dire à ne rien faire ;

Les juges qui soutiennent l'arbitraire, les militaires qui lui prêtent leur appui, et en un mot tous ceux qui s'opposent à l'établissement du régime le plus favorable à l'économie et à la liberté.

CHAPITRE III

MOYENS D'EXÉCUTION

§ Ier

Considérations générales.

La charte ayant été conçue, produite, adoptée et mise en activité avant que l'idée que nous avons trouvée se soit présentée à l'esprit des Français, nous pensons que trois mesures législatives, bien distinctes, et que nous allons examiner séparément, doivent être adoptées pour établir provisoirement et aussi immédiatement que possible l'ordre de choses favorable à la production, sauf aux pouvoirs parlementaires à se concerter ensuite pour trouver les moyens de modifier la charte et de lui donner pour base la loi qui constituera la propriété dans l'intérêt des producteurs.

Nous observerons, à l'appui de cette dernière proposition :

1° Que le roi a déclaré la charte modifiable, quand il a proposé, à sa rentrée, d'y faire des changements ; car sa déclaration, à cet égard, est résultée évidemment du fait de sa proposition;

2° Qu'en Angleterre, où le régime parlementaire est anciennement établi, et, par conséquent, où il a été plus observé qu'en France, il est reconnu que le pouvoir du parlement, quand les trois branches qui le composent sont d'accord, est sans aucune limite; qu'il est tout aussi bien constitutionnel que législatif;

3° Que le bon sens se révolterait de l'idée que, le moyen d'améliorer la constitution des Français étant trouvé, la charte aurait disposé les choses d'une manière telle qu'il y aurait impossibilité de faire usage de la découverte.

Au surplus, les mesures que nous allons présenter ne sont que législatives : notre proposition positive se borne à cela, et nous nous contentons, pour le surplus, de penser qu'il viendra une époque où les trois projets de loi que nous allons exposer deviendront trois dispositions particulières de la grande loi constitutionnelle, qui établira la propriété pour l'intérêt général de la société, et non plus seulement pour l'avantage d'une des classes qui la composent, ce qui est encore aujourd'hui l'état des choses politiques.

§ II

Premier projet de loi.

FAIRE une loi qui charge ceux qui cultivent les terres de payer la part d'impôt foncier à laquelle elles sont taxées, en motivant cette loi sur le principe que celui qui, par son travail, rend la propriété productive, étant celui qui remplit les devoirs imposés par l'intérêt public au propriétaire, il est celui qui doit jouir des droits politiques qui résultent de la possession de la propriété, et qui sont accordés à ceux qui supportent les charges imposées directement sur ces produits.

Il est facile de prouver, à tout homme impartial, que cette seule loi rétablirait l'ordre dans les finances ; peu de mots suffiront pour établir clairement cette démonstration.

Tout le monde sent qu'on pourrait réduire infiniment les dépenses de l'Etat sans nuire au service public, et que l'ordre serait facile à rétablir dans les finances si les économies praticables étaient effectuées.

Or, nous demandons :

1° *Pourquoi les économies qui pourraient être faites n'ont pas encore été obtenues?*

La raison est que la très-grande majorité de la chambre des députés est plus intéressée au maintien et même à l'accroissement de l'impôt qu'à sa diminution, parce que la portion du revenu de la très-grande majorité des députés provenant des appointements et des gratifications qu'ils touchent, est plus considérable que celle qu'ils tirent de leurs propriétés.

Nous avons fait, avec le plus d'exactitude qu'il nous a été possible, l'aperçu comparatif des revenus que les députés de la présente session tirent de leurs propriétés et des sommes que leur produisent annuellement les appointements des places qu'ils occupent, et ces dernières sommes nous ont paru être à peu près doubles des premières; en ajoutant à cet aperçu celui relatif à la fortune des enfants de ces députés, il se trouve que la somme touchée par les députés et par leur famille, sur le trésor royal, est à peu près triple de celles qu'ils tirent de leurs propriétés. Donc leur intérêt à empêcher que la recette du trésor royal diminue est infiniment plus grand que celui qui les porte à réduire l'impôt, puisqu'en

diminuant l'impôt ils tarissent la principale branche de leurs revenus.

Nous demandons ensuite comment on pourrait composer la chambre des députés de manière que, d'une part, elle fût intéressée au maintien de l'ordre, et que d'une autre elle se trouvât poussée par l'intérêt particulier de ses membres à réduire l'impôt le plus qu'il serait possible ?

Et à cette seconde demande nous répondons que la loi que nous proposons nous paraît propre à atteindre ce but de la manière la plus prompte et la plus complète qu'on puisse désirer.

Car les industriels sont la classe de la société qui est la plus intéressée au maintien de l'ordre. Le désordre vient-il du dehors, la guerre a-t-elle lieu ? Les fermiers du pays qui en devient le théâtre sont entièrement ruinés : leurs granges sont pillées, leurs bestiaux sont mangés ; tandis que les propriétaires en sont quittes pour la perte de quelques années de revenu. Dans les villes, les magasins des marchands sont vidés et la fortune qu'ils possèdent leur est enlevée en totalité ; tandis que les propriétaires de maisons en sont quittes pour la perte de quelques loyers, à moins de cas d'incendie ; et dans ce malheur extrême,

il leur reste au moins le terrain sur lequel leurs maisons étaient construites. Les insurrections populaires, les désordres intérieurs produisent les mêmes effets.

En second lieu, les industriels forment la seule classe de la société qui soit intéressée, sous tous les rapports, à réduire l'impôt, et qui ne puisse retirer aucun avantage de son augmentation; puisque leurs occupations ne leur laissant pas le temps de remplir les emplois publics lucratifs, jamais la dépense du trésor public ne peut tourner directement à leur profit.

Nous nous croyons donc suffisamment autorisés à conclure que l'adoption du projet de loi, que nous avons présenté en tête de ce paragraphe, aurait pour effet certain de rétablir promptement l'ordre dans nos finances.

§ III

Second projet de loi.

Ce second projet de loi a pour objet de régler les conditions auxquelles les propriétaires de terre pourront confier à des mains étrangères la culture de leurs propriétés.

Il existe en ce moment, en Angleterre, un

grand nombre d'accords volontaires, entre les propriétaires de terres et des entrepreneurs de culture, dont la condition spéciale est celle que nous allons exposer.

La terre, qui est l'objet de l'accord en question, est contradictoirement estimée par les parties, à l'époque de la mise en possession du cultivateur; elle est également estimée à l'époque de l'expiration de la société, et le cultivateur partage avec le propriétaire les bénéfices dans le cas d'amélioration du capital, et supporte la moitié des pertes dans le cas de sa détérioration.

Les conventions de cette espèce sont évidemment avantageuses, d'une part, aux propriétaires, puisqu'elles tendent à augmenter la valeur de leurs propriétés; et de l'autre, à la nation, puisqu'elles donnent pour résultat un accroissement de produits nationaux et par conséquent une addition de richesses nationales.

La première disposition de la loi que nous proposons aurait pour objet de stipuler que tous les baux qui seraient passés à l'avenir entre les propriétaires de terres et les fermiers ne seraient obligatoires, pour les parties, que dans le cas où ils contiendraient la convention exposée ci-dessus.

tique. Si, jusqu'à ce jour, elle n'a point fait usage de cet immense pouvoir ni en *France* ni en *Angleterre*, c'est que, jusqu'à ce jour, tant en *Angleterre* qu'en *France*, elle s'est trouvée composée, au moins pour la très-majeure partie, de personnes vouées aux intérêts du *gouvernement;* que ces personnes ont, par cette raison, suivi la direction qu'elles ont *reçue du gouvernement* et qu'elles ont voté le *budget* selon ses désirs; de là il est résulté que le pouvoir de la Chambre des Communes passe, dans l'opinion, pour très-inférieur à celui du *gouvernement*, tandis qu'il est au contraire très-supérieur aux deux autres pouvoirs parlementaires.

D'après ce que nous venons de dire, et qu'on ne peut révoquer en doute, il est évident que si la mesure que nous proposons procure à l'*industrie* le moyen de composer en *totalité* la *chambre des communes* de membres pris dans son sein, cette mesure accroîtra immensément l'*importance politique* de l'industrie des communes et la nantira du pouvoir politique suprême, sauf à elle ensuite à en faire l'usage le plus convenable; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'abandonnera plus ce pouvoir à la discrétion de la *coür,* ainsi que doivent le faire les *députés* d'aujourd'hui qui

sont pour la plupart *comtes*, *marquis* ou *fonctionnaires publics*.

Il ne s'agit donc plus que d'examiner si la mesure est bonne et doit atteindre le but que nous indiquons. Or, il est clair qu'elle l'atteindra, si elle doit donner à l'*industrie*, comme il est évident, une grande majorité dans les élections.

Quelle est la condition nécessaire pour avoir droit à élire des *députés ?*

C'est de payer une certaine quantité d'impôts directs. D'après cela, si c'étaient les *industriels* qui payassent la totalité, ou au moins la très-majeure partie de l'impôt direct, ils se trouveraient nécessairement en très-grande majorité dans les élections.

Or, dans l'*industrie commerciale et manufacturière*, ce sont les *travailleurs* qui payent l'impôt prélevé sur cette partie des produits nationaux. La mesure que nous proposons consisterait à assimiler les *industriels agricoles* aux *industriels commerciaux;* à faire par conséquent que les entreprises qu'ils dirigent le fussent sous leurs noms et que par conséquent aussi tous les impôts directs mis sur l'*agriculture* se trouvent payés par eux, au lieu de l'être comme aujourd'hui par les propriétaires.

Le résultat de cette mesure serait donc que l'*industrie* payerait la très-grande majorité de l'*impôt direct*, car ce qui n'est pas *impôt territorial*, ou *impôt sur l'industrie commerciale* et *manufacturière*, ne forme qu'une très-petite partie de l'*impôt direct*.

Or, l'industrie se trouvant par là en majorité dans les élections ne tarderait pas à se donner la majorité dans la *Chambre des Communes*, et cette Chambre possédant le grand pouvoir politique, ainsi que nous venons de l'établir, l'*industrie* se verrait bientôt maîtresse de donner à la *nation* l'organisation sociale qu'elle voudrait. Cette organisation serait nécessairement la plus favorable possible à l'*industrie*, en d'autres mots au *régime industriel*. Ainsi, par suite de la mesure que nous proposons, le *régime industriel* se trouverait naturellement établi, et les *fainéans* seraient enfin rangés au-dessous des *travailleurs*.

Nous aurions alors complétement atteint le but de tous nos vœux, le terme de tous nos efforts, et notre épigraphe : « *Tout par l'industrie, tout pour elle,* » aurait été, à la fois, la prédiction et le signal de cette heureuse révolution.

CHAPITRE III

—

MOYENS D'EXÉCUTION

§ Ier

Considérations générales.

La charte ayant été conçue, produite, adoptée et mise en activité avant que l'idée que nous avons trouvée se soit présentée à l'esprit des Français, nous pensons que trois mesures législatives, bien distinctes, et que nous allons examiner séparément, doivent être adoptées pour établir provisoirement et aussi immédiatement que possible l'ordre de choses favorable à la production, sauf aux pouvoirs parlementaires à se concerter ensuite pour trouver les moyens de modifier la charte et de lui donner pour base la loi qui constituera la propriété dans l'intérêt des producteurs.

Nous observerons, à l'appui de cette dernière proposition :

1° Que le roi a déclaré la charte modifiable, quand il a proposé, à sa rentrée, d'y faire des changements ; car sa déclaration, à cet égard, est résultée évidemment du fait de sa proposition;

plus importante que toutes les autres branches de l'*industrie* prises ensemble. Si on établissait d'une manière générale (c'est-à-dire, en envisageant à la fois tous les travaux de l'espèce humaine) les rapports qui existent entre les produits de l'*agriculture* et les produits de toutes les fabrications, et de tous les genres de commerce, on trouverait certainement que les premiers sont au moins cent fois plus considérables.

En *Angleterre,* où l'activité du commerce et de la fabrication a été poussée plus loin que dans aucun autre pays, l'*agriculture* est encore trois ou quatre fois plus riche que tout le surplus de l'*industrie.*

En *France*, tous les produits du commerce et de la fabrication réunis ne s'élèvent pas à plus du *septième* ou même du *huitième* des produits *agricoles.*

Ainsi, tout progrès de l'*agriculture*, en *France,* procurerait à la *nation* un accroissement de produits, et par conséquent de richesses sept à huit fois plus considérables qu'un progrès semblable dans les autres branches de l'*industrie.*

C'est donc sur l'*agriculture*, par-dessus tout, que doit se fixer l'attention publique, et par con-

séquent les calculs et les méditations du public[1].

§ II

Etat de l'agriculture en *France*.

Quoique l'*agriculture* ait fait, en *France*, de grands progrès depuis la *révolution,* elle est encore dans l'enfance, en comparaison de l'état où elle se trouve en *Angleterre* et dans la *Belgique,* ce qui a été constaté par l'ouvrage d'*Arthur Young* : ce célèbre cultivateur a prouvé d'une manière très-exacte et très-détaillée :

1° Que les *produits agricoles* de la *France* seraient doublés, si elle était aussi bien cultivée que l'*Angleterre ;*

2° Que l'*agriculture* ferait, en *France*, les

1. Si on avait dépensé pour l'*agriculture* les sommes qui ont été sacrifiées pour établir les *colonies* et pour les conserver, la *France* serait aujourd'hui quatre fois plus riche. L'ancien *gouvernement* s'est conduit à cet égard d'une manière absurde, et le nouveau *gouvernement,* qui n'est autre chose que l'ancien légèrement amélioré, s'est jeté encore, l'année dernière, dans des dépenses considérables pour réoccuper *Pondichéry*, sans songer qu'il n'aurait aucun moyen de le défendre si les *Anglais* voulaient s'en emparer ; ce qu'ils ne manqueront pas de faire à la première occasion.

plus rapides progrès, si les cultivateurs pouvaient se procurer les capitaux dont ils ont besoin.

§ III

Effet qui résulterait pour l'*agriculture* de la mesure que nous proposons.

Nous venons d'établir : 1° que l'*agriculture* donnait, à elle seule, environ les *sept huitièmes* des produits nationaux ; 2° que les produits *agricoles* doubleraient en peu d'années, si les *agriculteurs* pouvaient se procurer les capitaux qui leur sont nécessaires.

La mesure que nous proposons mettrait à la disposition des *cultivateurs français* une somme de *trente milliards;* elle ferait un capital tout entier productif du sol de la *France,* qui est aujourd'hui un capital presque mort ; d'où il suit que, par la force de cette mesure, la richesse *territoriale* de la *France* serait doublée en peu d'années.

Et qu'on ne nous dise pas que les *cultivateurs* ne trouveraient pas à emprunter ; ils jouiraient, à cet égard, des mêmes avantages que les *manufacturiers* et les *négociants*, puisque la loi les aurait assimilés à ces derniers pour les droits

dont ils jouissent à l'égard de leurs *bailleurs de fonds*, et qu'elle aurait rendu facile et peu dispendieux le transport des propriétés territoriales.

§ IV

Banques territoriales.

L'*utilité* dont seraient les *banques territoriales* est généralement sentie en *Europe*, mais plus particulièrement dans certains pays, et notamment en *France*, où l'on a tenté de former des établissements de ce genre.

Pourquoi ces établissements n'ont-ils pas réussi ? C'est uniquement par la raison que les formalités pour les transports volontaires des propriétés territoriales, ainsi que l'expropriation des propriétaires territoriaux qui ne remplissent pas leurs engagements, sont trop longues et trop coûteuses. Mais une fois que ces mauvaises dispositions législatives, relativement à l'établissement de la *propriété territoriale*, seraient réformées (ce qui est l'objet de la mesure que nous avons proposée), l'établissement des *banques territoriales* deviendrait facile et d'un succès infaillible.

Ainsi, nous le répétons, cette mesure procure-

rait aux cultivateurs tous les capitaux dont ils peuvent avoir besoin.

§ V

Banques particulières.

Les mêmes raisons qui rendraient possible l'établissement des *banques territoriales* détermineraient les *banquiers particuliers* à rechercher la correspondance des *cultivateurs* avec autant d'empressement que celle des *négociants* et des *fabricants*.

Qu'on réfléchisse un moment à l'accroissement énorme d'occupations que cette mesure procurerait à la *banque*: une somme de plus de *trente milliards* versée à la fois dans les affaires ! dans les affaires qui passent presque toutes par les mains des *banquiers* et qui, par leur nature, ressemblent à ces matières onctueuses que la main ne touche jamais sans en conserver quelques traces.

Cette mesure, si avantageuse aux *agriculteurs*, le serait donc également aux *banquiers* : nous désirons bien vivement que ces derniers fixent à la fois leur attention et sur les bénéfices qu'elle leur procurerait et sur la grande utilité

publique qu'elle doit produire, car ils ont en main toute la force et tous les moyens nécessaires pour la faire adopter.

Et en effet, le *gouvernement* actuel ne pourrait subsister s'il ne trouvait pas à emprunter, et si les *banquiers* ne s'employaient à lui procurer les fonds dont il a besoin; donc les *banquiers* pourraient forcer le *gouvernement* à l'adoption de la mesure proposée ou de toute autre qu'ils auraient jugée nécessaire et à laquelle le *gouvernement* ne se prêterait pas de bonne grâce.

La science de la *banque* ou des *finances* (car ce n'en est qu'une) est encore dans l'enfance. Les *banquiers* ne se sont même pas encore aperçu qu'il y a plus à gagner pour eux avec les *peuples* qu'avec les *rois;* ils ne se sont pas encore aperçu qu'il leur serait plus avantageux de prêter leur appui aux *peuples*, pour forcer les *rois* à rester dans l'*intérêt national,* que de soutenir les intérêts des *rois* qui sont, hélas ! bien plus souvent qu'on ne le remarque, contraires aux *intérêts nationaux*.

Pitt a été le véritable fondateur de cette science: son discours pour établir la *taxe* sur les *revenus* en a été le point de départ. Toutefois, la question que *Pitt* a traitée, la seule grande ques-

tion de *finance* qu'on ait encore discutée, n'est elle-même, dans le fait, qu'une question particulière dans l'économie politique, puisqu'elle n'a pour objet que de prolonger, au moyen d'un système d'anticipations perfectionnées, l'existence des *gouvernements* actuels tels qu'ils subsistent.

La question générale serait (si on la considère dans l'*intérêt national*) de chercher les moyens d'établir le gouvernement le moins coûteux et le plus favorable à la production, et (si on la considère dans l'*intérêt particulier* des *banquiers*) elle aurait pour objet de donner aux affaires le plus d'importance, d'activité et de solidité possible, puisque les *banquiers* gagnent dans la proportion de l'importance des affaires qui se font et que toutes leur passent par les mains.

CHAPITRE V

EFFETS DE LA MESURE PROPOSÉE SUR L'ADMINISTRATION ET LES FRAIS DE LA JUSTICE.

§ Ier.

Ce que coûte aujourd'hui l'*administration* de la *Justice*.

Le payement de plus de *huit mille* JUGES

qu'il y a en *France* (1) n'est qu'une extrêmement petite partie des sommes dépensées par le public pour faire juger les discussions d'intérêts qui s'élèvent entre les citoyens.

Si on ajoute aux appointements des *juges* et aux *frais* du *ministère* de la *justice* l'argent qui est gagné tous les ans par les *avocats*, par les *procureurs*, par les *greffiers*, par les *huissiers*, par les *secrétaires* des *avocats*, par les *copistes* de procédures, enfin par cette foule d'*agents* dont le métier est de suivre les affaires auprès des tribunaux, etc., etc., on verra que les sommes dépensées annuellement par les *Français* pour faire juger leurs procès montent à plusieurs *centaines* de *millions*.

Ce n'est pas tout. La mauvaise administration de la justice cause encore des pertes d'un autre genre qui ne sont pas moins importantes.

Les *trois* ou *quatre cent mille légistes*, *apprentis légistes*, ou *servants* de *légistes*, qu'il y a en *France*, sont autant d'hommes qui ne produisent rien, et sont par conséquent à

1. Les personnes qui voudront prendre la peine de faire, dans l'*Almanach royal*, le relevé des *juges* attachés aux différents tribunaux, acquerront la preuve que nous n'exagérons point en disant qu'il y a plus de *huit mille juges* en France.

charge à l'*industrie,* qui les nourrit, les loge, les vêtit gratuitement; et ce n'est pas seulement de l'action physiquement et moralement utile qui pourrait être exercée par ces *quatre cent mille individus* que la *nation* se trouve privée, elle a encore à regretter le mauvais emploi, l'emploi improductif de tous les capitaux qui leur appartiennent. Or, ces capitaux sont un objet extrêmement important; ils montent en *France* à plusieurs *milliards.*

§ II.

Comparaison des *Tribunaux civils* et des *Tribunaux* de *commerce.*

Les *tribunaux civils* et les *tribunaux* de *commerce* diffèrent essentiellement entre eux, et dans leur *composition,* et dans leur *manière* de *procéder* à l'examen des affaires, comme aussi à l'égard de l'esprit dont les juges qui les composent sont animés.

Les *tribunaux* de *commerce* considérant presque toutes les affaires, *principalement* quant au *fond,* et *accessoirement* quant à la forme, ils ont toujours pour objet de concilier les parties et de terminer les différends de la manière la plus prompte et la moins coûteuse. La dépense causée

par ces *tribunaux,* soit à la charge du trésor public, soit à la charge des parties, est fort modique; les juges ne sont point payés ; ils exercent tous une autre profession que celle de juger ; ils sont tous en activité de commerce ou retirés du commerce.

Les juges des *tribunaux civils* sont tous payés plus ou moins chèrement. Le *chancelier,* qui est leur chef, a un traitement énorme. Ces juges envisagent presque toujours les discussions qui leur sont soumises, *principalement* sous le rapport des formes, *accessoirement* sous le rapport du *fond.* Ils laissent les *avocats* se livrer, tant qu'ils veulent, à leur loquacité et discuter, aussi longuement qu'il leur plaît, toutes les questions accessoires, même les plus minutieuses. On dirait qu'ils s'entendent tous, *juges, avocats, procureurs,* pour rendre les procès éternels et ruineux; mais, en effet, ne sont-ils pas tous animés du même *esprit* de *corps,* depuis le dernier *clerc* jusqu'au *chancelier ?*

Les *juges* des *tribunaux civils* ne font et n'ont fait, dans leur vie, d'autre métier que celui de *juger* ou *plaider :* leur plus grand intérêt est dans le plus grand nombre de procès ; ils n'ont que ce moyen d'accroître ou de conserver leur

plus importante que toutes les autres branches de l'*industrie* prises ensemble. Si on établissait d'une manière générale (c'est-à-dire, en envisageant à la fois tous les travaux de l'espèce humaine) les rapports qui existent entre les produits de l'*agriculture* et les produits de toutes les fabrications, et de tous les genres de commerce, on trouverait certainement que les premiers sont au moins cent fois plus considérables.

En *Angleterre,* où l'activité du commerce et de la fabrication a été poussée plus loin que dans aucun autre pays, l'*agriculture* est encore trois ou quatre fois plus riche que tout le surplus de l'*industrie.*

En *France*, tous les produits du commerce et de la fabrication réunis ne s'élèvent pas à plus du *septième* ou même du *huitième* des produits *agricoles.*

Ainsi, tout progrès de l'*agriculture*, en *France,* procurerait à la *nation* un accroissement de produits, et par conséquent de richesses sept à huit fois plus considérables qu'un progrès semblable dans les autres branches de l'*industrie.*

C'est donc sur l'*agriculture*, par-dessus tout, que doit se fixer l'attention publique, et par con-

séquent les calculs et les méditations du public[1].

§ II

Etat de l'agriculture en *France*.

Quoique l'*agriculture* ait fait, en *France*, de grands progrès depuis la *révolution,* elle est encore dans l'enfance, en comparaison de l'état où elle se trouve en *Angleterre* et dans la *Belgique,* ce qui a été constaté par l'ouvrage d'*Arthur Young* : ce célèbre cultivateur a prouvé d'une manière très-exacte et très-détaillée :

1° Que les *produits agricoles* de la *France* seraient doublés, si elle était aussi bien cultivée que l'*Angleterre ;*

2° Que l'*agriculture* ferait, en *France*, les

1. Si on avait dépensé pour l'*agriculture* les sommes qui ont été sacrifiées pour établir les *colonies* et pour les conserver, la *France* serait aujourd'hui quatre fois plus riche. L'ancien *gouvernement* s'est conduit à cet égard d'une manière absurde, et le nouveau *gouvernement,* qui n'est autre chose que l'ancien légèrement amélioré, s'est jeté encore, l'année dernière, dans des dépenses considérables pour réoccuper *Pondichéry*, sans songer qu'il n'aurait aucun moyen de le défendre si les *Anglais* voulaient s'en emparer ; ce qu'ils ne manqueront pas de faire à la première occasion.

1° Pourquoi les économies qui pourraient être faites n'ont pas encore été obtenues?

La raison est que la très-grande majorité de la chambre des députés est plus intéressée au maintien et même à l'accroissement de l'impôt qu'à sa diminution, parce que la portion du revenu de la très-grande majorité des députés provenant des appointements et des gratifications qu'ils touchent, est plus considérable que celle qu'ils tirent de leurs propriétés.

Nous avons fait, avec le plus d'exactitude qu'il nous a été possible, l'aperçu comparatif des revenus que les députés de la présente session tirent de leurs propriétés et des sommes que leur produisent annuellement les appointements des places qu'ils occupent, et ces dernières sommes nous ont paru être à peu près doubles des premières; en ajoutant à cet aperçu celui relatif à la fortune des enfants de ces députés, il se trouve que la somme touchée par les députés et par leur famille, sur le trésor royal, est à peu près triple de celles qu'ils tirent de leurs propriétés. Donc leur intérêt à empêcher que la recette du trésor royal diminue est infiniment plus grand que celui qui les porte à réduire l'impôt, puisqu'en

diminuant l'impôt ils tarissent la principale branche de leurs revenus.

Nous demandons ensuite comment on pourrait composer la chambre des députés de manière que, d'une part, elle fût intéressée au maintien de l'ordre, et que d'une autre elle se trouvât poussée par l'intérêt particulier de ses membres à réduire l'impôt le plus qu'il serait possible?

Et à cette seconde demande nous répondons que la loi que nous proposons nous paraît propre à atteindre ce but de la manière la plus prompte et la plus complète qu'on puisse désirer.

Car les industriels sont la classe de la société qui est la plus intéressée au maintien de l'ordre. Le désordre vient-il du dehors, la guerre a-t-elle lieu? Les fermiers du pays qui en devient le théâtre sont entièrement ruinés: leurs granges sont pillées, leurs bestiaux sont mangés; tandis que les propriétaires en sont quittes pour la perte de quelques années de revenu. Dans les villes, les magasins des marchands sont vidés et la fortune qu'ils possèdent leur est enlevée en totalité; tandis que les propriétaires de maisons en sont quittes pour la perte de quelques loyers, à moins de cas d'incendie; et dans ce malheur extrême,

il leur reste au moins le terrain sur lequel leurs maisons étaient construites. Les insurrections populaires, les désordres intérieurs produisent les mêmes effets.

En second lieu, les industriels forment la seule classe de la société qui soit intéressée, sous tous les rapports, à réduire l'impôt, et qui ne puisse retirer aucun avantage de son augmentation; puisque leurs occupations ne leur laissant pas le temps de remplir les emplois publics lucratifs, jamais la dépense du trésor public ne peut tourner directement à leur profit.

Nous nous croyons donc suffisamment autorisés à conclure que l'adoption du projet de loi, que nous avons présenté en tête de ce paragraphe, aurait pour effet certain de rétablir promptement l'ordre dans nos finances.

§ III

Second projet de loi.

Ce second projet de loi a pour objet de régler les conditions auxquelles les propriétaires de terre pourront confier à des mains étrangères la culture de leurs propriétés.

Il existe en ce moment, en Angleterre, un

grand nombre d'accords volontaires, entre les propriétaires de terres et des entrepreneurs de culture, dont la condition spéciale est celle que nous allons exposer.

La terre, qui est l'objet de l'accord en question, est contradictoirement estimée par les parties, à l'époque de la mise en possession du cultivateur; elle est également estimée à l'époque de l'expiration de la société, et le cultivateur partage avec le propriétaire les bénéfices dans le cas d'amélioration du capital, et supporte la moitié des pertes dans le cas de sa détérioration.

Les conventions de cette espèce sont évidemment avantageuses, d'une part, aux propriétaires, puisqu'elles tendent à augmenter la valeur de leurs propriétés; et de l'autre, à la nation, puisqu'elles donnent pour résultat un accroissement de produits nationaux et par conséquent une addition de richesses nationales.

La première disposition de la loi que nous proposons aurait pour objet de stipuler que tous les baux qui seraient passés à l'avenir entre les propriétaires de terres et les fermiers ne seraient obligatoires, pour les parties, que dans le cas où ils contiendraient la convention exposée ci-dessus.

on doit aussi les considérer sous un autre point de vue, et envisager la question sous toutes ses faces ; disons donc notre pensée tout entière et retournons franchement la médaille.

Si nous avons improuvé l'institution des *tribunaux civils,* si nous avons trouvé l'esprit des *légistes* peu libéral, c'est que nous avons comparé les *tribunaux civils* avec les *tribunaux* de *commerce*, et l'esprit politique des *légistes* avec celui des *industriels;* mais si nous comparons les *tribunaux civils* et l'esprit actuel des *légistes* à la *justice* telle qu'elle fut administrée par les *Francs* vainqueurs, après leur établissement complet dans les *Gaules,* et à la *morale* de ces *juges primitifs*, ensuite et successivement avec les *cours féodales, royales* et *seigneuriales* qui se sont établies, avec les *parlements* enfin, nous trouverons les *tribunaux civils* qui existent aujourd'hui des institutions très-libérales, et les *légistes* actuels dirigés par les principes d'une très-bonne morale ; nous trouverons que c'est au *corps* des *légistes* que nous sommes principalement redevables de la destruction du *despotisme militaire ;* ce sont les légistes qui ont soustrait les contestations qui s'élèvent entre les citoyens à des jugements arbitraires ; ce sont

eux qui ont établi l'entière liberté des plaidoiries, et, certes, ils ont mérité par ces travaux une place honorable dans l'histoire des progrès de l'esprit humain.

En résumé, nous pensons que l'institution de l'*ordre judiciaire* a été fort utile, mais qu'aujourd'hui elle est nuisible ; qu'elle retarde les progrès de la *civilisation,* et que cette institution peut et doit être remplacée, dans toutes ses parties, par des *tribunaux industriels* qui ne sont autre chose que des *arbitrages*, seule jurisprudence nécessaire quand il n'existera plus d'autres *propriétés* que des *propriétés industrielles ;* ce qui serait la conséquence naturelle de la mesure que nous proposons.

Enfin, nous pensons qu'il reste encore aux *légistes* un grand service à rendre à la *société*, c'est de mettre en évidence les inconvénients de cette même mesure, s'ils trouvent qu'il en peut résulter quelques-uns ; cette controverse ne saurait manquer d'exciter les *publicistes* à perfectionner l'idée dont nous présentons le premier aperçu.

Si la mesure dont il s'agit est réellement bonne et qu'elle donne les moyens de supprimer presque tous les frais de justice ; si, par consé-

quent, elle est très-nuisible aux *légistes* (*en tant que légistes*), puisqu'elle anéantirait la profession qui les fait vivre et qui leur procure une grande considération, une discussion s'élèvera naturellement entre eux et nous, c'est-à-dire entre les *légistes* et les *industriels*, d'une part sur l'utilité, de l'autre sur les inconvénients de cette même mesure, dans l'intérêt national.

Cette discussion sera utile sous deux rapports : le premier, qu'elle mettra en évidence la supériorité des principes de l'*économie politique* sur ceux du *droit civil ;* car il ne suffit pas qu'une vérité soit prouvée, il faut encore qu'elle soit discutée, ce qui ne saurait avoir lieu utilement que lorsqu'il y a, comme ici, des intérêts majeurs en opposition ; le second, qu'elle fera connaître toutes les précautions à prendre pour éviter, le plus possible, les divers inconvénients qui existent presque toujours pendant que s'opèrent les changements les plus avantageux dans les lois et dans les usages.

Le *peuple anglais* travaille depuis plus de *cent cinquante ans* à se procurer la *liberté* et à l'établir d'une manière solide ; tout le surplus de la nation des *vieux Européens*, tous ceux qui habitent le continent, s'occupent depuis *trente*

ans de la même recherche, et le moyen naturel, celui de *reconstituer* la *propriété,* ne s'est présenté à aucun d'eux.

Les intérêts des *industriels* sont évidemment en opposition avec ceux des *militaires* et des *légistes* leurs agents ; et les *industriels,* au lieu de charger les *publicistes libéraux* de discuter leurs intérêts contre les *légistes*, ont, jusqu'à présent, constamment chargé ces mêmes *légistes* du soin de faire valoir leurs droits ; tant il est vrai, pour les *nations* comme pour les individus, que l'idée la plus simple et la meilleure est malheureusement celle qui se présente la dernière à leur intelligence.

CHAPITRE VII

COUP D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DES TRIBUNAUX.

Il est dans la nature de l'homme d'aimer à connaître le *pourquoi* des choses qui fixent son attention; nous croyons donc faire une chose agréable à ceux de nos lecteurs qui ne se sont point occupés de cette recherche, en leur indiquant la cause de la différence essentielle que nous avons établie entre les *tribunaux civils* et les *tribunaux* de *commerce.*

Le caractère que l'homme a reçu de la nature peut être modifié, mais il ne saurait être complétement changé, *dénaturé*. Il en est de même des *institutions ;* elles peuvent être modifiées, mais il n'est pas possible de leur donner un esprit contraire à celui qu'elles ont reçu de leurs fondateurs ; elles agissent, tant qu'elles existent, avec plus ou moins d'énergie, d'après l'impulsion et dans la direction qu'ils leur ont données.

Ainsi, en remontant jusqu'à l'origine d'une institution, en observant l'esprit qui lui a été donné lors de sa fondation, on est sûr de découvrir la *raison* de la conduite qu'elle tient, de la marche qu'elle suit et des effets qu'elle produit.

Nous allons donc remonter à l'*origine* des *tribunaux civils* et à celle des *tribunaux* de *commerce :* nous donnerons aussi un coup d'œil aux principales modifications que ces institutions ont subies depuis leur formation.

§ I.

Origine de ces tribunaux.

Toutes les lois que les *Gaulois* avaient pu établir ont été anéanties par les *Francs*, quand

ils ont fait la conquête des *Gaules*. Ces vainqueurs ne se sont pas bornés à prendre toutes les *propriétés* des vaincus : ils ont renouvelé les *lois constitutives,* ou protectrices, de la *propriété ;* et comme ils sont restés, jusqu'à ce jour, en possession de leurs conquêtes, le *pouvoir judiciaire* actuel est naturellement celui qu'ils ont établi ou laissé subsister, en un mot celui qui leur convenait et qui leur convient encore.

Ils avaient établi un *tarif* d'après lequel tous les *délits criminels* étaient rachetables. Ainsi, le meurtre d'un *Franc* par un *Franc,* d'un vilain par un *Franc,* d'un *Franc* par un *vilain,* d'un *vilain* par un *vilain* avait son prix ; les blessures avaient leur prix suivant leur gravité ; et comme une grande partie de ces *amendes* tournait au profit des *cheffetins*, entre lesquels le sol des *Gaules* avait été partagé, pour en jouir à titre de bénéfices militaires, tous avaient soin d'exploiter eux-mêmes ce droit de rendre la justice.

Au reste, à cette époque, il ne pouvait guère exister de *délits civils*, parce qu'il n'existait, pour ainsi dire, qu'une seule espèce de *propriété*, celle des *terres,* à laquelle étaient attachés les *habitants* et tout ce qu'ils pouvaient posséder. Or, ces *propriétés* se trouvant toutes entre les mains

de *militaires* toujours armés, donnaient lieu naturellement à des *guerres,* et non à des *procès.* Il est vrai néanmoins que le germe du pouvoir exercé aujourd'hui par les *tribunaux civils* a été implanté par les *Francs,* lorsqu'ils se sont attribué le droit de juger tous les procès, et par conséquent de déléguer à qui bon leur semblerait le soin de remplir pour eux les fonctions de juge.

§ II

Première modification de cette institution.

Le sol de la *France* avait été partagé, après la conquête, en *bénéfices militaires*, et les *bénéficiers* qui en jouissaient seulement pendant leur vie rendaient la justice.

Quand la *féodalité* s'établit, ces *bénéfices* devinrent héréditaires et susceptibles d'être possédés par les femmes ; le droit de rendre la justice y resta toujours attaché.

Plusieurs causes contribuèrent, à cette époque et dans les temps qui la suivirent, à rendre l'*administration* de la *justice* beaucoup plus compliquée.

Les *tribunaux ecclésiastiques* s'établirent,

et il en résulta des *questions* sur la *compétence.*

Des lois sur les *affranchissements* accrurent le nombre des *propriétaires* et la quantité des objets considérés comme *propriétés particulières.*

La découverte du *code* de *Justinien* fit admettre plusieurs principes de *droit;* et l'adoption de ce *droit romain,* qui fut consigné dans les universités, fonda une *science* du *droit,* jusque-là inconnue.

La complication qui résulta de ces différentes causes dans l'*administration* de la *justice* détermina tous les *seigneurs justiciers* à s'adjoindre, pour conseillers, des *légistes.* Ils prirent aussi, dans cette dernière classe, les *baillifs*, qu'ils chargeaient du soin de rendre la justice pendant leur absence.

Enfin, à cette époque, il commença à exister des *tribunaux* qui étaient tout à la fois *civils* et *criminels.*

§ III

Seconde modification.

Le pouvoir du *roi* et celui des *grands vas-*

saux avaient été en lutte continuelle depuis l'époque de la conquête, et les deux partis avaient eu alternativement l'avantage. *Louis XI* assura la supériorité au *pouvoir royal* par des moyens atroces ; mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner les *moyens ;* nous n'avons à considérer que leurs résultats.

Depuis *Louis XI* jusqu'à *Louis XIV,* les *tribunaux civils royaux* ont regardé comme le principal objet de leur institution d'envahir les *justices seigneuriales* et d'accroître le pouvoir de leur maître. Les procès des particuliers étaient leur moindre affaire, et les jugements à rendre la moins honorable de leurs fonctions.

C'est à la fin de cette époque que le corps des *avocats* s'est établi : ils ont d'abord été appelés *conseillers* ; ils eurent aussi le titre d'*avocats du roi,* c'est-à-dire qu'ils furent chargés à la fois des intérêts du *roi* et de ceux des particuliers.

Nous ne prétendons pas que les *tribunaux suprêmes* ou *parlementaires* aient toujours donné gain de cause au *roi;* nous nous plaisons à reconnaître de leur part un grand nombre de jugements favorables à la *nation*, et même quelques traits d'héroïsme; mais nous persistons à dire que les *légistes*, depuis l'origine, se sont crus